



Saint-Denis territoire de migrations (1 & 2) Chercheur.e.s, actrices et acteurs locaux.ales en dialogues

Christine Bellavoine, Jean-Barthélemy Debost, Delphine Leroy, Alphonse
Yapi-Diahou

► To cite this version:

Christine Bellavoine, Jean-Barthélemy Debost, Delphine Leroy, Alphonse Yapi-Diahou. Saint-Denis territoire de migrations (1 & 2) Chercheur.e.s, actrices et acteurs locaux.ales en dialogues. Saint-Denis au fur et à mesure, 2022. hal-03817756

HAL Id: hal-03817756

<https://univ-paris8.hal.science/hal-03817756>

Submitted on 19 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Saint-Denis au fur et à mesure

N° 72
juin 2022

**Saint-Denis territoire de migrations (1 & 2)
Chercheur.e.s, actrices et acteurs
locaux.ales en dialogues**

**Actes des journées d'études
du 5 juin 2019 & 26 février 2020**

Le secteur des études locales

Le secteur des études locales anime et édite « Saint-Denis, au fur et à mesure... », revue communale d'études.

Le secteur des études locales a pour mission principale de participer – à partir des méthodologies des sciences sociales - à l'élaboration d'une meilleure connaissance de la société locale et de l'activité municipale afin de favoriser des réflexions prospectives, des réflexions sur les politiques municipales et de conforter le rapport au réel de l'instance municipale.

La démarche du secteur des études locales se mène en resserrant les liens entre chercheurs et acteurs sociaux dans le respect des spécificités de chacun, de leurs rôles et compétences propres, ce qui implique autonomie, écoute réciproque et dialogue permanent.

Le secteur des études locales réalise (ou participe à la mise en place) des études de cadrages socio-démographiques et des recherches sur la société locale dans les domaines des sciences sociales. Il suit également des études plus finalisées mises en place par les Directions qui le sollicitent. Il intervient en conseil auprès des Directions pour la mise en place d'études et l'exploitation de données. Il mène, dans son domaine, une mission de coordination, de synthèse et de socialisation des connaissances.

Depuis 1991, « Saint-Denis, au fur et à mesure » se donne pour objectif de constituer un temps fort de socialisation d'informations, de données, d'études, de sources d'information,... Il s'agit avant tout d'un instrument de travail qui vise à favoriser des élaborations collectives contribuant par leurs apports à éclairer, au fur et à mesure, le mouvement de la société locale dans tous ses aspects. « Saint-Denis, au fur et à mesure » publie des textes de socialisation de savoirs, d'études et de recherches élaborés par des acteurs sociaux, par des chercheurs et étudiants et autres partenaires de la Ville.

Saint-Denis territoire de migrations, actes des journées d'études 1 & 2

4

SAINT-DENIS

Au fur et à mesure

Coordination du numéro :

Jean-Barthélémi Debost,

historien, responsable de la mission sciences société
de l'Institut Convergences Migrations

Delphine Leroy,
anthropologue, maîtresse de conférence en sciences de l'éducation,
Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, laboratoire Experice,
Affiliée à l'Institut Convergences Migrations

Alphonse Yapi-Diahou,
professeur émérite, université de Paris 8/UMR LADYSS,
ancien directeur de l'école doctorale sciences sociales ED 401

Christine Bellavoine,
sociologue, responsable du secteur des études locales,
Mairie de Saint-Denis

Coordination :

secteur des études locales

Mairie de Saint-Denis - BP 269 - 93205 SAINT-DENIS CEDEX 1 tél.
01 49 33 69 01 - fax. 01 49 33 66 33
christine.bellavoine@ville-saint-denis.fr

ISSN 2823-006X

Sommaire

Motivation et objectifs des journées d'étude	8
Le phénomène migratoire aujourd'hui	11
Conférence introductive de la journée du 26 février 2020	11
1. Les évolutions des migrations internationales	26
1.1 Introduction à la table ronde	26
1.2 Quels enseignements tirer de la mémoire des migrations espagnoles à la Plaine Saint-Denis ?	29
1.3 Mutations dans le phénomène migratoire des mineurs non accompagnés (MNA) : les catégorisations en débat	35
1.4 Questions et débat	42
Politiques d'accueil et catégorisation des migrants	43
2. Les politiques d'accueil	43
2.1 Introduction à la table ronde	43
2.2 Sous-traiter la citoyenneté : la précarisation des travailleur-se-s de l'hébergement des demandeur-se-s d'asile	45
2.3 Accueil des boat people : une mobilisation politique atypique	51
2.4 Une équipe de Maraudes	57
2.5 Questions et débat	59
3. Nommer les migrants, le travail de catégorisation	61
3.1 Introduction à la table ronde	61
3.2 Migrations et bidonvilles. L'intervention d'ACINA auprès des habitants des bidonvilles, positionnement et enjeux	64
3.3 Entre histoires singulières et catégories juridiques, la posture du praticien	71
3.4 Questions et débat	74
Les parcours d'installation, l'accès à l'emploi	76
4. Les parcours d'installation	76
4.1 Introduction de la table ronde	76
4.2 « Nos Roms », des citoyens locaux ; reloger localement l'habitat informel	77
4.3 Ancrage dans le foyer et attachement au quartier des résidents de résidences sociales issues de foyers de travailleurs migrants	81
4.4 Immigration, coopération décentralisée et démocratie	83
4.5 Questions et débats	85
5. Accès à l'emploi et rapports au travail en situation de migration	87

5.1 Introduction de la table ronde	87
5.2 La mécanique de rue à Plaine Commune : un travail informel par défaut ?	90
5.3 Auxiliaires de vie sociale en situation de migration : Conditions de travail et expériences de Camerounaises en Île-de-France	96
5.4 Rapports à l'emploi des migrants sans-papiers sub-sahariens dans le BTP, nettoyage, restauration	101
5.5 Des travailleuses du sexe chinoises réclament leur "droit à la ville"	108
5.6 Questions et débat	114

Places et représentations des migrant·e·s dans la ville, quelle reconnaissance ? 115

6.Places et représentations des migrant.e.s dans la ville	115
6.1 Introduction de la table ronde	115
6.2 « Racines » et « Partageons le musée » : deux projets de partages interculturels	117
6.3 La maison des langues et des cultures d'Aubervilliers	122
6.4 Questions et débat	127
7 .Langues : entre prescriptions et reconnaissances	129
7.1 Introduction de la table ronde	129
7.2 Médiation culturelle, intégration sociale et apprentissage du français. L'exemple du projet « Racines »	132
7.3 L' ELAL d'Avicenne® , un outil original pour mieux évaluer les enfants allophones	138
7.4 Langues en Seine-Saint-Denis : des solutions pour affronter les inégalités	142
7.5 « La classe UPE2A »	148
7.6 Questions et débat	153

Mots de conclusion

Jaklin Pavilla première adjointe à la Mairie de Saint-Denis	
Journée du 5 juin	2019
156	
Alphonse Yapi	
Diahou	
Journée du 26 février 2020	158

Motivation et objectifs des journées d'étude

Christine BELLAVOINE, sociologue, responsable du secteur des études locales de la Mairie de Saint-Denis

Jean-Barthelemy DEBOST, historien, responsable de la mission sciences société de l'Institut Convergences Migrations

Delphine LEROY anthropologue, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation, Université Paris 8, laboratoire Experice, Affiliée à l'Institut Convergences Migrations

Alphonse YAPI-DIAHOU professeur émérite, université de Paris 8/UMR LADYSS, ancien directeur de l'école doctorale sciences sociales ED 401

L'idée d'une journée d'étude co-construite par l'École Doctorale (ED) Sciences Sociales de l'Université Paris 8, l'Institut Convergence Migration (ICM) et la Mairie de Saint-Denis est née de la volonté de porter à la connaissance des actrices et acteurs locaux les recherches universitaires en cours qui abordent des problématiques sur lesquelles ils et elles sont amené-e-s à agir. Ainsi, la question migratoire occupe une place importante dans le répertoire des thèses où plusieurs doctorant-e-s abordent les migrations selon différentes entrées. Les sujets sont traités selon des approches qui se réfèrent au droit, à l'économie, à la sociologie, à l'anthropologie, à la science politique, aux sciences de l'éducation, à la géographie et à la géopolitique. L'Institut Convergences Migrations, implanté également sur le territoire, regroupe des chercheur-e-s en sciences humaines et sociales, et sciences de la vie travaillant spécifiquement sur les migrations.

Le projet vise à faire se rencontrer et dialoguer chercheur-e-s et acteur-ric-e-s engagé-e-s sur ces thématiques et les différentes institutions présentes sur le terrain. La perspective est de favoriser les échanges sur leurs questionnements respectifs, leurs démarches, leurs expérimentations, leurs résultats et les conditions et moyens de collaboration. Il s'agit aussi d'identifier des questions émergentes ou des évolutions de ces problématiques anciennes insuffisamment interrogées. Nous souhaitons articuler les questionnements et apports des participant-e-s à la question des territoires, en croisant les échelles.

L'expérience migratoire tient une place importante à Saint-Denis, tant d'un point de vue historique que dans son actualité, à l'instar des anciennes villes industrielles de la couronne parisienne. Différents flux de populations infra et extra-nationaux ont été partie prenante de sa construction, de son développement et de sa dynamique démographique. Les reconfigurations géopolitiques de l'après-guerre et notamment de l'ère post-soviétique ont remanié la cartographie des migrations internationales. Des migrant-e-s de l'après-guerre venu-e-s majoritairement des pays du Maghreb puis d'Afrique de l'Ouest et composant une partie des ouvriers du territoire, y ont habité et s'y

sont installés. Les dynamiques actuelles, toujours en recomposition, se traduisent d'une part par des migrations d'origines variées, asiatiques par exemple, et de nouveaux cursus professionnels (ou d'activité) d'autre part.

L'existence d'un parc de logements modestes voire dégradés, a permis et permet à des personnes à faibles revenus de s'y loger.

Actuellement, sa situation centrale dans la métropole parisienne, son réseau de transports diversifié, mais également la présence de compatriotes – familles et voisin·e·s – pouvant potentiellement les accueillir, continue de positionner Saint-Denis dans la ronde des villes d'accueil potentielles des actuel·le·s migrant·e·s du monde entier. Mais de l'usine aux quartiers, des chantiers aux camps, la question des migrations est passée de celle des travailleurs immigrés, à celle des regroupements familiaux, puis à celle des réfugié·e·s et exilé·e·s ainsi que celle de l'intégration et des quartiers en difficulté.

Aujourd'hui, Saint-Denis est composée de 31,6 % d'habitant·e·s de nationalité étrangère et de 39 % d'habitant·e·s immigré·e·s¹. Les pourcentages de personnes immigrées figurent plus généralement dans de nombreux diagnostics et argumentaires en vue de caractériser les territoires et construire des projets et actions visant à « l'intégration » des personnes considérées. Ce faisant, ils sont souvent présentés comme des indicateurs « négatifs » pour le territoire, associés à ceux de pauvreté, de chômage, de difficultés sociales et économiques diverses pour les habitants (maîtrise de la langue, accès aux papiers, aux droits et aux services, etc.). Les migrations sont également souvent renvoyées aux tensions des rapports sociaux dans les espaces publics de la ville (incivilités, délinquance, etc.).

D'un autre côté, les migrations peuvent être valorisées dans les discours, notamment dans le champ culturel, à travers le dynamisme d'une ville jeune, « d'une ville monde », au carrefour de toutes les cultures, qui favorise la créativité artistique et la cohésion sociale. Mais, ne nous y trompons pas, souvent « derrière les discours lénifiants sur les vertus du métissage et du cosmopolitisme s'exprime un raidissement autour des normes culturelles de la majorité » (Simon , 2015, p. 93).

Au-delà de ces représentations, nos journées d'étude proposent de travailler à hauteur de la vie, des villes, des quartiers, pour mieux comprendre la question des migrations qui les traverse et sur lesquelles ils agissent en retour. Il s'agira notamment, à l'instar d'Anouk Flamant (2017), de situer les contextes et inviter à penser « le changement dans les politiques publiques, en l'occurrence le passage d'une politique d'intégration à une politique de lutte contre les discriminations raciales, [qui] nécessite de le saisir au prisme des configurations locales dans lesquelles il se produit. ».

¹ La population étrangère est définie en fonction d'un critère de nationalité : est étrangère toute personne résidant en France qui n'a pas la nationalité française. Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France (Source INSEE Définitions Recensement et chiffres RP2015).

Ces actes reprennent en partie ² les contributions portées par différent·e·s intervenant·e·s (chercheur·e·s, acteurs et actrices de terrains, étudiant·e·s, éminents spécialistes, etc.) lors des deux premières journées d'études annuelles réalisées à Saint-Denis en 2019 et 2020 autour des expériences migratoires.

Pensés en termes de dialogues et non pas d'exposés successifs, les différents points de vue sont destinés à s'interroger, interagir entre eux et non pas à aboutir à des constats figés. Une synthèse des débats suscités par ces échanges figure à la fin de chaque table ronde thématique. Ainsi les textes sont de nature et de taille différentes, relevant de résultats de recherche ou de témoignages d'acteurs, les autrices et auteurs n'étant pas tou·te·s issu·e·s du monde universitaire. Enfin, nous avons également fait le choix de laisser à chacun·e le soin de se positionner quant à l'usage ou non de l'écriture inclusive.

² Certaines contributions orales n'ont pas pu être rédigées dans les délais impartis pour la publication, les débats y font parfois mention et nous avons conservé en fin de volume les programmes d'intervention.

Le phénomène migratoire aujourd'hui

Conférence introductive de la journée

du 26 février 2020

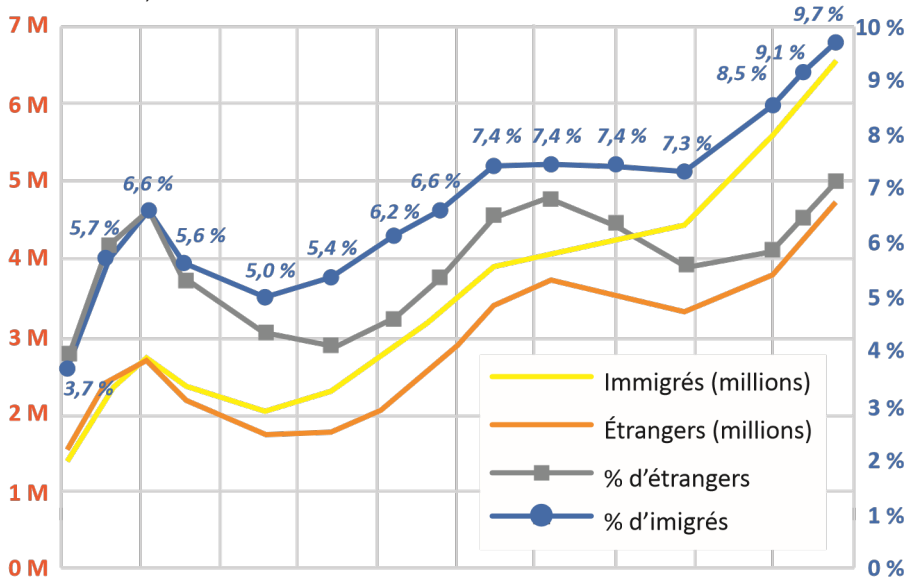
François HÉRAN, Directeur de l'Institut Convergences Migration, titulaire de la « Chaire migrations et Sociétés », Collège de France

Introduction

L'objectif de cette conférence introductive est de prendre du recul, de vous proposer un cadrage un peu général. Je ne vais pas évoquer directement la SeineSaint-Denis, mais je pense que de temps en temps, il est bon que les acteurs locaux aient aussi une idée du cadre général dans lequel ils effectuent leur activité. Je vais partir d'une catégorisation qui est la seule qui existe actuellement pour faire une comparaison internationale, édictée par l'ONU depuis le milieu des années 1950. Elle a considérablement été améliorée et précisée en 1991, quand un document de 200 pages de l'ONU définit ce qu'est l'immigration. C'est un document auquel on se réfère assez rarement, mais qui, pour tous les chercheurs et démographes, constitue un document de référence. Pour être « un immigré, un immigrant, un migrant », tous ces termes un peu génériques qui enveloppent tout et sont synonymes pour le démographe, il faut à la fois être né étranger et à l'étranger. Il faut avoir quitté son pays de naissance, donc avoir franchi la frontière, et s'installer dans un pays hôte – quel que soit le motif – et pour une durée d'au moins un an parce que la comptabilité démographique se fait au rythme annuel. Les principaux motifs officiels répertoriés sont : le travail, la famille, les études, le refuge, la santé et la retraite. Une partie importante des immigrés acquièrent la nationalité du pays-hôte. En France, 40 % des immigrés sont français ou françaises. On peut donc être à la fois français et immigré, ce qui va à l'encontre du langage courant, mais la définition de l'immigration n'est absolument pas affectée par le droit de la nationalité, qui peut varier d'un pays à l'autre. Donc la définition de l'immigration est géopolitique, mais n'est pas juridique. « Immigré » n'est pas un concept juridique, c'est quelque chose d'important à retenir.

Tendances de la migration en France

Voici les grandes tendances de la migration en France à partir des années 1920, issues du recensement. Si nous regardons les lignes continues, nous voyons qu'après la Première Guerre mondiale, il y a un grand pic, jusqu'avant la crise des années 30. Ensuite, la crise des années 30 a signifié un retour de beaucoup d'immigrés, l'expulsion de certains d'entre eux, notamment des Polonais qu'on avait fait venir dans les mines qui ont été pour une part importante renvoyés chez eux. Et ensuite, après la seconde guerre mondiale, la remontée de l'immigration pour la reconstruction, la croissance économique, le rattrapage économique dans l'industrie mais aussi dans l'agriculture, les



1920 1930 1940 1950 1960 1970 1980 1990 2000 2010 2020 services, etc. Tout ceci jusqu'aux années 70-80. Il y a eu ensuite une stagnation du nombre des étrangers et un très fort ralentissement de la hausse des immigrés. Depuis 2000, l'immigration continue de progresser indépendamment du calendrier politique. Quand l'opposition dit « c'est affreux, l'immigration est en train d'exploser sous la présidence Macron, sous la présidence Hollande », en réalité, elle progresse depuis 2000 exactement au même rythme et les politiques n'y peuvent rien. C'est un mouvement mondial assez général qui a différentes composantes. D'après l'INSEE, près de 10 % de la population est immigrée. Il s'agit uniquement de la première génération et si on ajoute la deuxième génération, 11 % des enfants nés sur place, en France, ont au moins un de leurs parents immigré. Ces chiffres datent de 2018, donc on peut retenir comme ordre de grandeur que près d'un quart de la population vivant en France est soit immigrée, soit enfant d'un immigré. Un quart, c'est beaucoup. Et si on pouvait encore remonter d'une génération, ce serait sans doute un tiers de la population vivant en France qui est lié à l'immigration par les parents ou les grands-parents. C'est donc considérable, mais en fait, c'est dans la moyenne européenne. On note qu'à peu près une moitié a deux parents immigrés, une moitié un seul parent, c'est un peu plus souvent un père immigré et une mère native que l'inverse. Puis il y a aussi la catégorie des mères seules, des gens qui appartiennent à la seconde génération, mais qui n'ont pas de père présent, seulement une mère immigrée présente.

Quand on regarde l'histoire de la migration depuis 1851, date à laquelle elle est recensée, donc depuis la Deuxième république et pendant tout le Second Empire, on voit comment se répartissent les différentes nationalités. Nous parlons là de « stock », selon le langage des démographes, c'est-à-dire du nombre de personnes présentes à un moment donné dans le pays. Un certain nombre de gens est reparti, en gros un tiers des immigrés repart, en moyenne, pendant toute cette période. On observe une croissance assez générale, avec

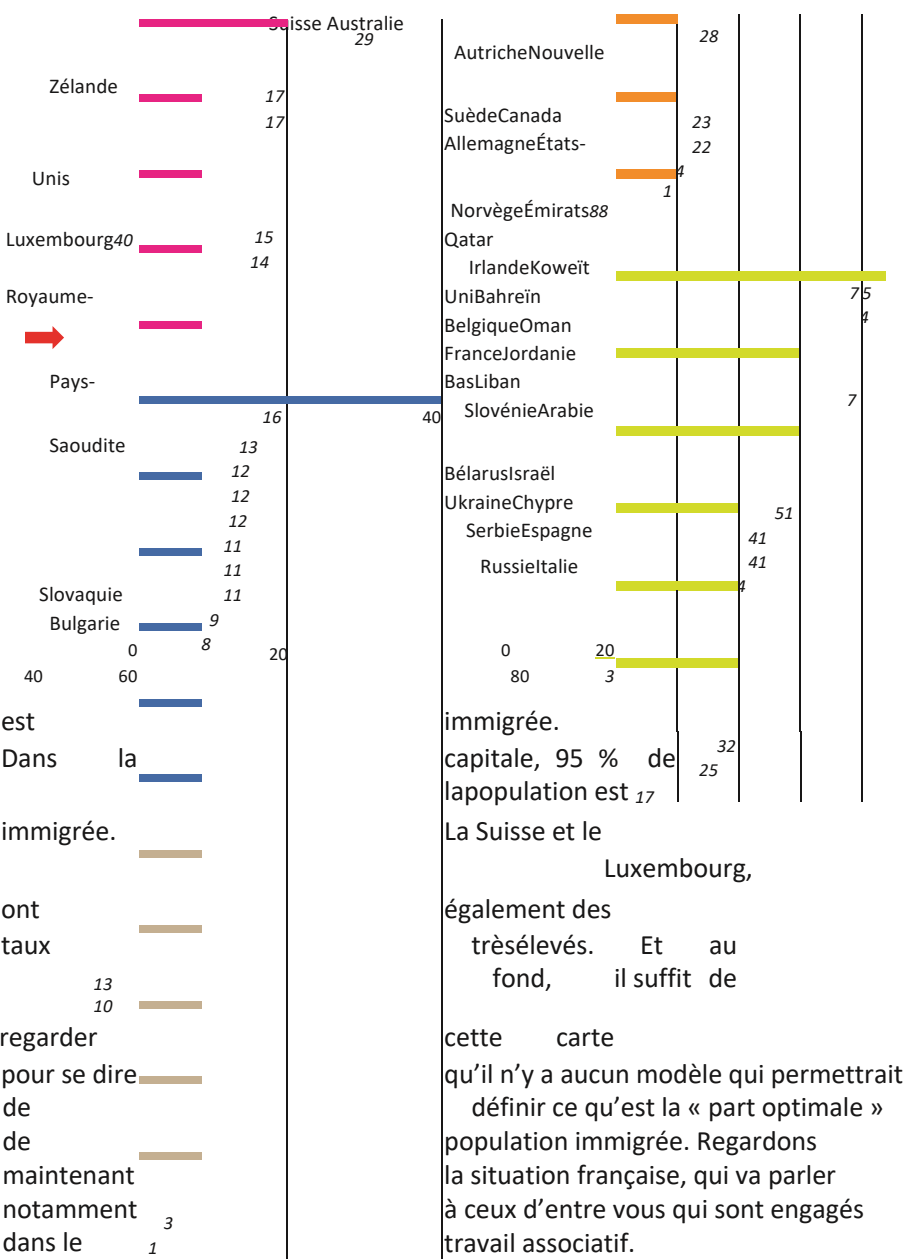
des creux à la fin du XIX^e siècle, liée à la grande crise économique qui a sévi dans toute l'Europe, une crise de surproduction. Mais sur l'ensemble du Second Empire, l'immigration enregistre une forte augmentation, voire un doublement ; toute la presse, la littérature de l'époque, est pleine de l'effacement que représente ce doublement de l'immigration de l'époque. Aujourd'hui, cela nous paraît très peu. Le mouvement connaît une interruption pendant la guerre de 1914 puis apparaît l'appel aux voisins proches : les Belges, les Italiens, puis les Allemands (qui au début étaient des immigrés), et les Suisses qui à l'époque étaient encore assez pauvres. Après la Première Guerre mondiale, et pour les besoins de la reconstruction des territoires pour la première fois, le patronat fait appel aux travailleurs étrangers. Les Charbonnages de France, à l'initiative du patronat, envoient des missions de recrutement, notamment en Pologne. Les Polonais sont la première nationalité de l'histoire de l'immigration à ne pas être limitrophe. Des Russes sont également venus, dont des Juifs victimes de pogroms tsaristes, qui ont fondé le quartier du Marais. La part des Espagnols a également beaucoup grossi. Les Algériens sont également présents, des recensements locaux indiquent qu'il y avait déjà à peu près 100 000 Algériens en France dans l'entre-deux-guerres mais ils n'apparaissent pas dans ces décomptes puisqu'ils sont sujets français et plus tard sujets de l'empire.

La migration décline pendant la crise des années 30, ce qui met en lumière à cette époque-là une relation directe entre les cycles économiques et l'appel à l'immigration, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, les deux étant déconnectés. Après la Seconde Guerre mondiale, appel à l'immigration reprend et cette fois, les Algériens recensés en tant que tels apparaissent, les Marocains ; les Portugais apparaissent également et vont représenter à un certain moment la première nationalité étrangère en France. Avec l'entrée du Portugal et de l'Espagne dans la CEE, en 1986, ces pays deviennent des pays d'immigration et non plus d'émigration. Et se retrouvent finalement comme principaux flux migratoires présents au moment du recensement, le Maghreb, l'Algérie, le Maroc, les subSahariens, mais aussi les Asiatiques : on assiste ainsi à une diversification mondiale des migrations correspondant à un mouvement assez général. Celui-ci est tendanciellement lié à une hausse très générale, avec des creux correspondant aux grandes crises mondiales, aux guerres. Quand on regarde la répartition du nombre de descendants d'immigrés, ceux qu'on appelle parfois la deuxième génération, les enfants nés sur place de parents français, vous avez à peu près 45 % qui sont nés d'immigrés européens, beaucoup d'Espagnols, d'Italiens et d'autres pays ; 42 %, donc à peu près autant, viennent du Maghreb ou du reste de l'Afrique ; le reste correspond au continent asiatique. C'est une répartition un peu différente de celle qu'on trouve dans d'autres pays, mais qui est évidemment très liée à notre histoire coloniale, celle d'un pays qui a été longtemps une puissance coloniale. S'ils viennent chez nous, c'est d'abord qu'on est allés chez eux. Ce qui, évidemment, n'existe pas dans certains pays d'Europe centrale qui n'ont pas été des pays de colonisation.

On me demande souvent quelle est la proportion optimale de migrants qu'un pays comme la France pourrait accueillir. Cette question n'a pas de sens. Il n'y a pas d'optimum de population immigrée dans un pays. Il suffit de regarder le tableau mondial de la part des immigrés dans la population totale : on observe

des records dans les pays du Golfe. Aux Émirats arabes unis, 88 % de la population

Part des immigrés dans la population totale d'un choix de pays (ONU, estimation 2015, en %) - F. Hérán, CdF



Flux d'entrées annuelles en France, par motifs officiels (titres de séjours)

Voici les titres de séjour délivrés aux non-Européens par les préfectures. Ce sont les premiers titres de séjour qui durent au moins un an, La période court de 2005 à 2019. En bas, là, en petit, vous avez les césures politiques, « ministère

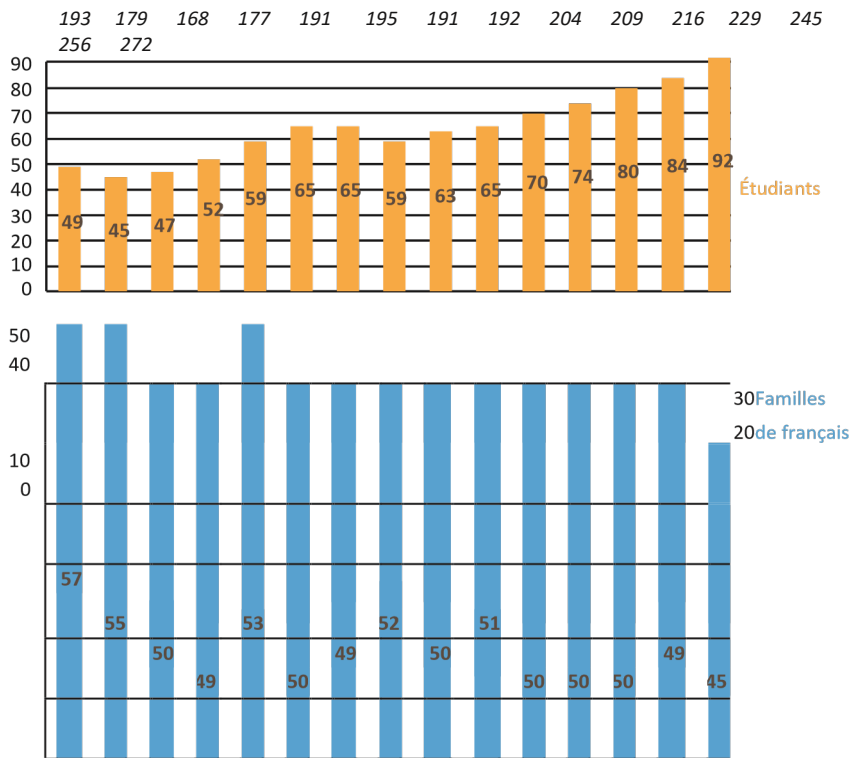
Sarkozy », « présidence Sarkozy », « présidence Hollande », « présidence Macron ». Il y a la grande loi de 2006 qui avait réintroduit un peu d'immigration choisie économique. Puis 2007, 2011, ce sont les trois lois Sarkozy, toujours en vigueur

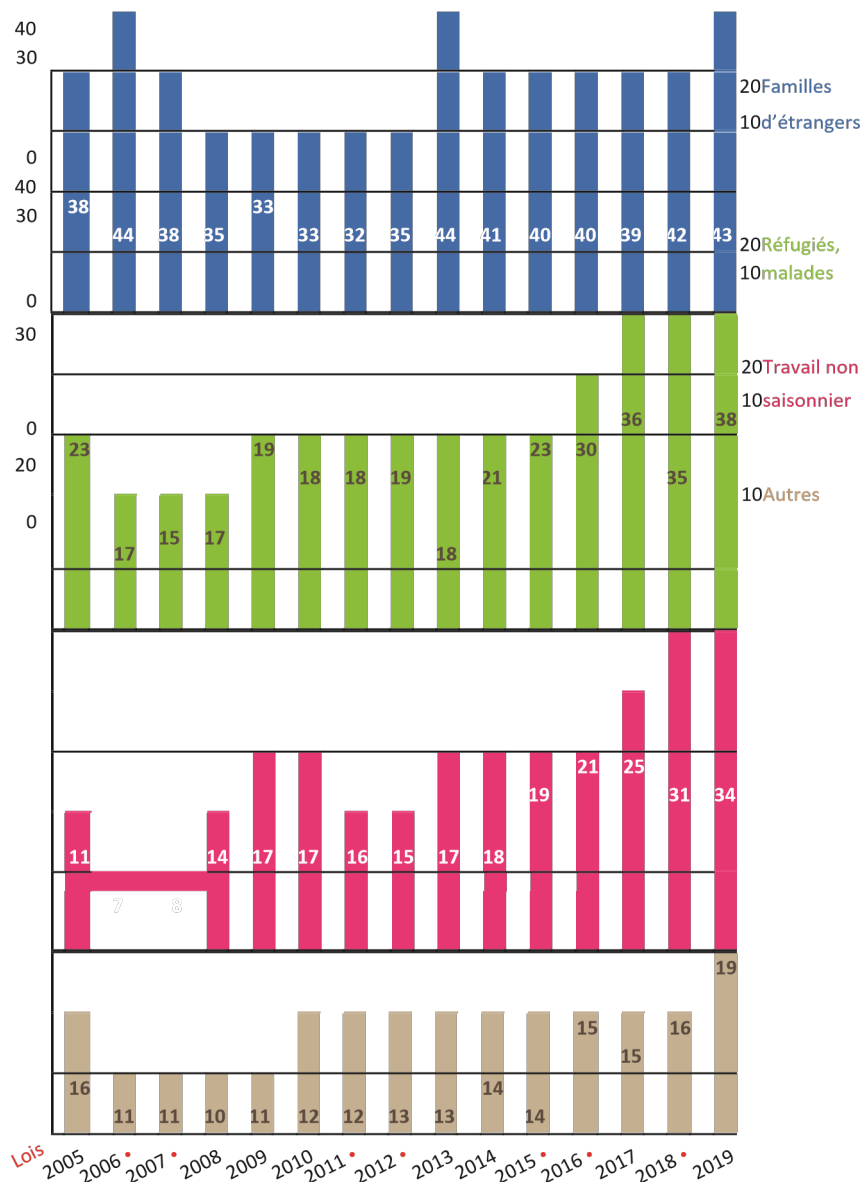
sous Hollande. Régulièrement, tous les seize ou 18 mois, on a une loi sur l’immigration mais sans grand effet sur les flux. C’est très intéressant : le pouvoir politique surestime complètement son emprise sur les flux migratoires. Il y a un domaine sur lequel il peut agir, c’est la demande d’asile, on le verra tout à l’heure. Mais pour le reste, il est bien obligé d’accueillir l’essentiel de cette immigration parce que c’est une immigration, notamment familiale, qui est fondée sur des droits et non sur une logique économique.

Ce qui est frappant sur ce graphe, c’est que la plus forte augmentation continue, et de loin, concerne les étudiants. Ce sont eux qui augmentent le plus fortement, d’où la tentative par le gouvernement de taxer fortement ces étudiants internationaux et notamment les Africains. En réalité, l’essentiel de cette augmentation est plutôt dû à la Chine qu’à l’Afrique maghrébine ou subsaharienne. Le Conseil constitutionnel a rendu une décision selon laquelle le principe de gratuité de l’enseignement public s’applique aussi à l’enseignement supérieur. Ce qui est paradoxal, voire contradictoire, c’est que pendant ce temps, la France est très active, avec « France Campus » pour attirer des étudiants internationaux ! Dans

France 2005-2019 : 1^{ers} titres de séjour d’au moins un an par motifs (en milliers)

Source : DGEF, fichier AGDREF - F. Hérin, CdF





les ambassades existent des espaces « France Campus », mais ensuite, lorsque les étudiants satisfont tous les critères, à l'intérieur de ces mêmes ambassades, un autre service essaie de limiter le plus possible les visas. L'on est ainsi face à deux actions contradictoires.

Une autre catégorie concerne les réfugiés et les personnes venues pour des raisons de maladie. Ils sont une minorité, malgré une augmentation due à la crise de l'asile.

Le travail non-saisonnier a augmenté fortement ces dernières années. Il inclut un certain nombre de régularisations, mais aussi des actions pour favoriser l'immigration hautement qualifiée.

La grande stabilité de l'immigration familiale, malgré quelques oscillations, reste un phénomène frappant : 45 000 familles de Françaises ou Français sont ainsi dénombrés. Elle résulte du droit qu'a un Français ou une Française d'épouser une étrangère ou un étranger, ce qui déclenche une migration matrimoniale, de l'ordre de 45 000 personnes par an. Puis vous avez les étrangers qui, en principe, ont le droit, d'après la Convention européenne des Droits de l'Homme, de faire venir leur famille pour mener une vie de famille normale, le conjoint et les enfants mineurs. Parmi ces 90 000 titres accordés pour raisons familiales, outre les conjoints de Français, il y a aussi les parents d'enfants nés en France, et qui peuvent accéder dès l'âge de 13 ans, et à la demande de leur parent, à la nationalité française. Le statut de parent de Français donne le droit à un titre de séjour. L'année correspond à celle de l'obtention du titre, mais en réalité sont concernés des gens qui attendent depuis très longtemps, parfois quinze ans. De ce point de vue, les datations sont trompeuses et pour autant, cela permet aussi de lisser un peu les chiffres d'une année à l'autre. Ce qui est important et qui crée une grande confusion dans le débat public, c'est que le regroupement familial stricto sensu, le droit qu'a un étranger de mener une vie de famille normale et donc de faire venir son conjoint et ses enfants, ainsi que la possibilité pour ce conjoint de travailler, est un droit consacré par l'arrêt Gisti de 1978, qui a ensuite été absorbé par l'article 8 de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Mais ce droit est très peu appliqué parce que les conditions du regroupement familial sont draconiennes : un niveau de ressources, une surface d'appartement, un temps d'attente, le conjoint doit souscrire aux « valeurs de la République », etc. Enfin, on n'a cessé de multiplier les conditions restrictives et donc nous n'avons que 11 000, 12 000 personnes qui, chaque année, peuvent rejoindre un étranger déjà installé en France au titre du regroupement familial. C'est très peu parce que l'immense majorité des étrangers vivent en famille donc il y a un décalage complet entre la situation des gens et le droit au regroupement familial. De ce fait, les gens dans l'attente trouvent d'autres moyens et là, se superposent toute une série de titres et de cas un peu particuliers : si vous avez épousé un Européen, vous avez le droit à un titre ; si vous avez épousé quelqu'un qui entre avec une haute qualification, c'est possible. Si votre conjoint lui-même est régularisé, obtient un titre, vous-même, vous pouvez... Enfin, ce sont de très petits effectifs et cela dépend aussi des préfectures. Trois mille personnes par an, ce n'est pas grand-chose. Puis, il y a d'autres situations : parent d'enfant scolarisé, c'est un peu le reste de la régularisation Sarkozy, mais là aussi, c'est très peu appliqué. Il existe également les raisons humanitaires...

Finalement, il reste les fameux titres « VPF », « vie privée et familiale », que la France est bien obligée d'accorder un peu au compte-gouttes parce qu'il faut tenir compte de la Convention européenne des Droits de l'Homme, qui dit que si vous avez suffisamment d'attaches avec le pays d'accueil, il serait disproportionné de vous refuser un titre de séjour. Mais il faut que ces attaches soient « durables et étayées », et c'est là que, comme le raconte bien Frédérique Fogel dans son livre *Parenté sans papiers*, les personnes sans-papiers passent du temps à accumuler des papiers, des preuves de présence résidentielles, médicales, scolaires, professionnelles, qui doivent être le plus continues possible, le plus durable possible et exclusif de tout lien avec le pays d'origine, au risque

de se voir opposer le regroupement familial dans le pays d'origine (Fogel, 2019). Donc ces années de ré-aiguillages d'une formule à l'autre, font autant de souffrance accumulée, de vulnérabilité pour les enfants... C'est une mécanique propre à la France. Nous sommes le pays d'Europe qui utilise le plus le regroupement familial et il y a une erreur qui est parfois commise : on dit « la France a pris le tournant familial de l'immigration » et moi-même, je commettais cette erreur il y a quelques années. C'est notamment en lisant le livre de Frédérique, en ayant aussi l'expérience associative, les témoignages des gens qui travaillent dans les associations, que je me suis rendu compte qu'en réalité, nous faisons un peu comme les États-Unis : nous sommes les deux grands pays qui utilisent le plus le motif familial, mais avec très peu de regroupements familiaux stricto sensu et beaucoup, en fait, de régularisations par des voies compliquées. Alors que dans d'autres pays, une personne dans la même situation aurait eu beaucoup plus rapidement un titre d'étudiant, d'asile, de travail, etc. Cela apparaît encore dans le rapport du collège des praticiens, qui a été publié en janvier, l'idée qu'il faut une frontière absolument étanche et stricte entre les différents motifs de séjour. Eh bien non, la vie est plus compliquée et plus souple que ça. Et vous voyez que tout cela est extraordinairement stable d'une année à l'autre parce que malgré toutes les réformes, nous restons à peu près dans ce système.

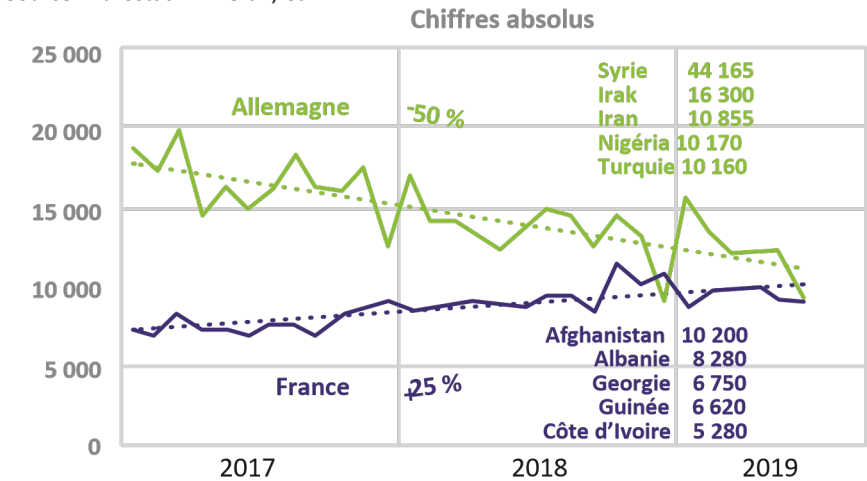
Une très belle enquête a été faite, l'enquête « Parcours », menée en 2012-2013 dans 74 structures de santé. Cette enquête financée par l'Agence nationale de recherche portait uniquement sur la santé des migrants et notamment sur le sida. Mais finalement, c'est à peu près la seule source dont on dispose sur toutes les difficultés très concrètes d'installation des Sub-Sahariens en France (Gosselin, 2016). Ainsi, c'est seulement au bout de trois ans que la moitié des migrantes subsahariennes obtiennent un titre de séjour. Pour les hommes, il faut attendre quatre ans. On arrive aux trois quarts pour les hommes au bout de dix ans. Pour les femmes, c'est au bout de cinq ans à peu près. Vous voyez l'extraordinaire lenteur de tout ça. Ce temps pour l'accès aux titres retarde l'accès au marché du travail, retarde l'accès à beaucoup de choses à force de contrôles. Pour ces migrants sub-sahariens, il faut six ans pour les femmes, sept ans pour les hommes avant que la moitié d'entre eux parviennent à cumuler le titre de séjour, le logement personnel et l'emploi. Dans l'ordre, d'ailleurs, c'est d'abord l'emploi, puis le logement personnel, puis le titre de séjour. C'est dans cet ordre-là, en général, que les choses s'obtiennent. Derrière cette quantification, on perçoit très bien la difficulté de la vie quotidienne et c'est pour cela qu'il me paraît nécessaire d'établir des liens forts entre la totalisation statistique, l'observation sociologique, anthropologique, des cas individuels, des familles, et l'étude critique de la législation. C'est ainsi que nous pouvons voir comment ce triangle fait sens. La recherche, c'est à la fois le terrain, la critique de la législation et la totalisation statistique, qui ne doit pas être un privilège réservé à l'État, mais accessible à tout le monde. Face à l'afflux des demandeurs d'asile : une Europe déchirée, une France timorée.

Alors j'en viens à l'asile. Quand on regarde ce qui s'est passé entre janvier 2015 et juin 2019, qu'est-ce qui s'est passé ? Quatre millions de personnes ont demandé

l’asile dans l’Union européenne. C’est un nombre très important mais je rappelle que nous sommes 530 millions. Sur cet ensemble, l’Allemagne en a enregistré 1,6 million, c’est-à-dire 40 % du total, la France, 410 000, soit 10 %, alors que nous sommes 13 % de la population européenne. Le Royaume-Uni a fait encore beaucoup moins que nous, 4 % du total des demandeurs y ont été enregistrés. L’Europe centrale, sans la Hongrie qui s’est arrangée pour que les demandeurs aillent en Autriche ou en Allemagne, qui est quand même très vaste et représente 23 % de la population européenne, n’a accueilli que 3 % des demandeurs d’asile. On peut remarquer que les Syriens n’ont représenté pendant toute la crise que 3 % des demandes en France alors que c’était un tiers en Allemagne.

Évolution mensuelle de la demande d’asile en France et en Allemagne de janvier 2017 à juin 2019 (avec les 5 principales origines en 2018)

Source : Eurostat - F. Héran, CdF 17



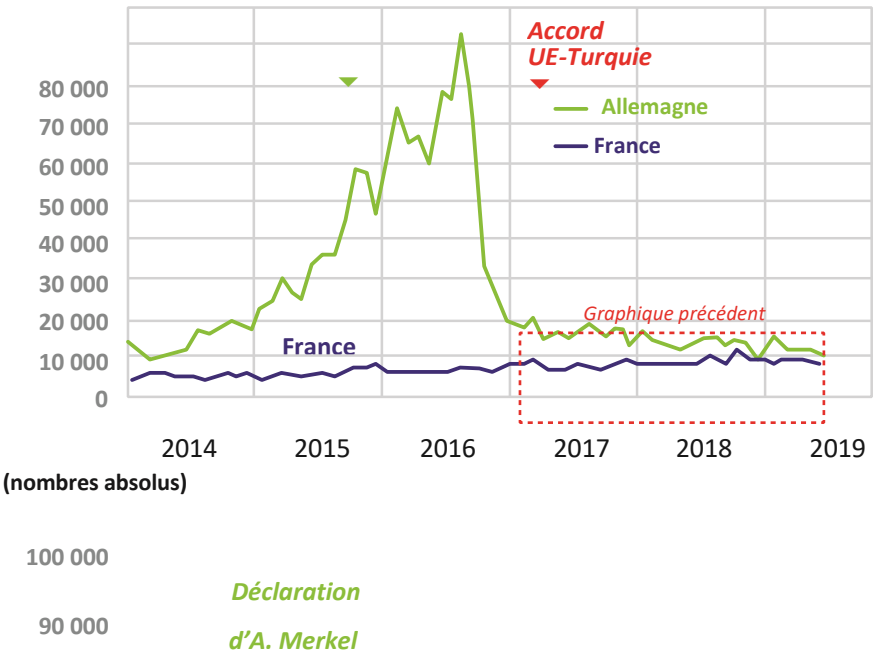
En septembre-octobre 2019, on a eu toute une agitation politique et médiatique sur le fait que la France entraînait dans une situation complètement anormale : nous avons 25 % d’augmentation de la demande d’asile depuis janvier 2017 alors qu’en Allemagne, c’était en train de baisser de 50 %. Il y a une explication à ça. L’Allemagne est montée à des hauteurs considérables, elle redescend. L’Allemagne au milieu des années 2016 en matière de demandes d’asile était au niveau où la France se situe maintenant.

Vous voyez que l’Allemagne, dès 2014, a commencé à accueillir des migrants et la crise d’août 2015 est arrivée là, les médias s’y sont intéressés. Angela Merkel a fait sa déclaration et n’a pas déclenché la migration d’asile en Allemagne. Elle n’a pas « ouvert les vannes ». Elle s’est contentée d’intervenir à mi-chemin de l’élan d’accueil qu’avait pris l’Allemagne et de dire « on pourra aller jusqu’à 800 000, on est capables d’aller jusqu’à 800 000. » Et globalement, c’est ce qu’ils ont fait. L’explication qui a été donnée dans un document statistique remis aux députés de la République en marche avant le débat du 7 octobre, le fameux débat sans vote du 7 octobre, consiste à dire « mais nous avons plein de demandeurs d’asile qui sont des “rebonds”, des gens déboutés par l’Allemagne et qui maintenant arrivent chez nous ». Alors c’est vrai que cette montagne de demandeurs que vous voyez ici, seulement la moitié a reçu une protection en Allemagne. L’autre moitié a été déboutée. Mais vous voyez bien que ce n’est pas

la moitié de ce bloc vraiment imposant de demandeurs qui est arrivée chez nous. Sinon, nos courbes auraient beaucoup plus monté. Où sont-ils allés ? Beaucoup sont restés en Allemagne, d'autres sont allés dans des pays voisins, vers le nord, etc. Le discours qui a consisté à dire « nous sommes dans une situation totalement anormale, due à des facteurs d'attractivité extraordinaires comme l'AME, le droit du sol, l'ADA », une misérable allocation accordée aux demandeurs d'asile, toute cette argumentation est fausse et ne tient pas face aux chiffres car en réalité, nous ne sommes pas le premier ni même le deuxième pays cible des demandes d'asile. Comment je peux dire ça ? : je regarde ce que représente cette pression de la demande migratoire par rapport à la population du pays ; ce que ça représente par rapport à la richesse, la superficie – qui sont au fond les éléments de base de la

Évolution mensuelle de la demande d'asile en France et en Allemagne depuis janvier 2014

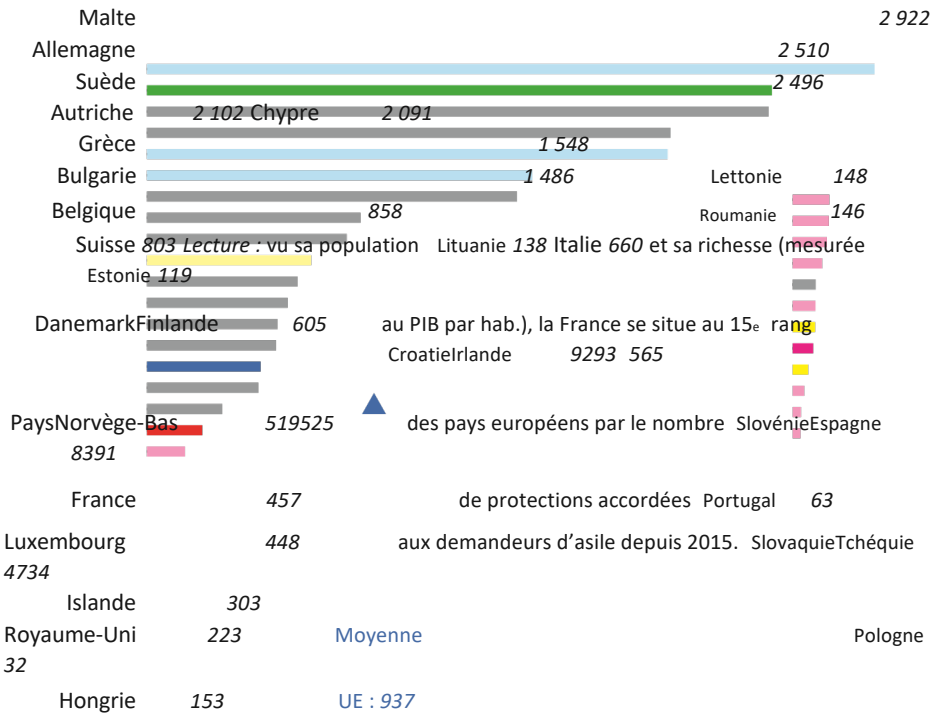
Source : Eurostat - F. Héran, CdF 18



capacité d'accueil. Si je prends quelques grands pays européens, de 2014 à 2019, l'Allemagne, même rapportée à sa population, a vraiment fait énormément de choses, même si ensuite, l'accord avec la Turquie a fait dégringoler sa contribution. La France a finalement échappé au plus gros de la crise. Évidemment, je sais que je parle ici en Seine-Saint-Denis, où se concentrent la plupart des demandeurs d'asile. C'est d'ailleurs un des très grands problèmes que nous avons, l'inégale répartition géographique de l'arrivée des demandeurs, des migrants. Mais évidemment, ramenées à l'échelle du pays, aux capacités d'accueil du pays, les choses se présentent tout autrement. Ainsi le Royaume-Uni reste complètement collé au plancher. La France est restée très en dessous, elle est en train de rejoindre la moyenne européenne. Un pays comme la Grèce, par contre, qui n'a que onze millions d'habitants, enregistre des demandes d'asile beaucoup plus fortement que les autres pays mentionnés ici. On peut ajouter quelques autres pays, tel que

Europe 2015-2018 : nombre annuel moyen de décisions positives par million d'habitants et compte tenu de la richesse du pays (neutralisation des écarts de PIB)

F. Hérain, Cdf 21



0 500 1000 1500 2000 2500 3000 la Suède qui, dès 2014 répondait aux appels du HCR, et qui est même montée jusqu'à 11 000 demandeurs d'asile par million d'habitants en 2015. Les Pays-Bas ont fait un gros effort, l'Autriche a fait un effort considérable qu'elle a ensuite arrêté et aujourd'hui, l'Italie a un peu pris le relais de l'Allemagne avant l'époque Salvini. Quels sont les pays qui proportionnellement à leur population, fournissent le plus gros effort et enregistrent le plus gros nombre de demandeurs d'asile ? Les pays de Méditerranée orientale, la Grèce, mais aussi Chypre, Malte. Les États de ces petits pays de premier enregistrement pour les migrants sont obligés par le

règlement de traiter leurs dossiers. Le règlement de Dublin est, en effet, un moyen qu'ont les grands pays continentaux ou éloignés ou protégés, comme le Royaume-Uni ou la France, d'imposer leur loi aux petits pays périphériques qui sont exposés en première ligne. Ce règlement, au lieu de rapprocher les pays européens, creuse les écarts entre eux. Il est profondément injuste et attentatoire à ce que les géographes appellent maintenant la « justice spatiale ».

On peut encore tenir compte d'un autre critère, non seulement la population d'un pays, mais aussi sa richesse, les pays riches peuvent plus facilement accueillir que les pays pauvres. Même sur ce critère quel est le premier pays d'accueil ? C'est Malte ! L'Allemagne, la Suède, l'Autriche continuent d'accueillir, la Bulgarie, aussi, a fait un gros effort. La France est au seizième, dix-septième rang par rapport à sa population dans les bilans de 2015 à 2018. Nous sommes donc très loin d'être débordés ou, comme l'avait dit Monsieur Collomb, alors ministre de l'Intérieur, « déstructurés », c'est l'adjectif qu'il avait utilisé, par la pression de la demande d'asile.

Discrimination

Je voudrais, dans la dernière partie de mon exposé, aborder un autre point important, parce que très présent dans le débat public, c'est la notion de discrimination, qui est très, très mal comprise. Un jour, Marine Le Pen, à quelqu'un qui parlait de discrimination a dit « mais les paysans aussi sont discriminés, tout le monde est discriminé » confondant discrimination et inégalité. Quand on regarde juridiquement ce qu'il en est, une discrimination, c'est certes un traitement défavorable, mais qui cumule deux critères : d'abord, il faut que ce traitement défavorable se fasse en fonction d'un critère – je préfère le mot « motif », comme les juristes européens, parce que « critère » donne un petit aspect pseudo-scientifique et objectif alors que « motif », c'est ce qu'il y a dans le cerveau de la personne qui applique le traitement. Donc il s'agit d'appliquer un motif illégitime de traitement différent. Il faut qu'il s'agisse de situations sanctionnées par la loi, les motifs illégitimes étant effectivement inscrits dans la loi. Par exemple, si vous sélectionnez des gens de grande taille dans une équipe de basket, ce n'est pas contraire à la loi même si c'est bien une sélection sur l'apparence physique. Ce n'est pas toujours simple de faire la distinction entre ce qui est licite et pas licite. Le critère de traitement et les situations visées par la loi définissent en droit – pas nécessairement pour les sociologues – une discrimination. Donc le cas-type, ce sont deux candidates qui ont le même âge, le même diplôme, les mêmes compétences, et à âge égal, compétences égales, l'une à qui on propose un entretien, l'autre pas, et la raison, c'est uniquement parce qu'elles diffèrent par leurs origines.

Motifs de discrimination visés par la loi - F. Héran, CdF 24

Textes internationaux ou européens **Législation française** ☐ **Origine** ☐

Opinions politiques ☐ ☐ Nom ☐ Apparence

☐ Appartenance ou Lieu de non, vraie ou supposée, à une	Activités syndicales	☐ physique ☐
ethnie , une nation ou une race	Opinions philosophiques	résidence ☐
	☐ Croyances, appartenance ou non, vraie ou supposée, à une religion	Domiciliation bancaire
	déterminé	☐ Capacité à s'exprimer <u>dans une langue autre que le français</u>
☐ Sexe	☐ Âge ☐ État de santé	☐ Grossesse ☐ Situation de famille ☐
☐ de genre	Identité	Mœurs ☐ Perte
☐ Caractéristiques	Handicap	d'autonomie
Orientation sexuelle		☐ Particulière
	génétiques	vulnérabilité
économique		

Voici les motifs de discrimination visés par la loi au niveau européen ; la liste s'est un petit peu allongée. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'une discrimination, ce n'est pas nécessairement actif, ni nécessairement le résultat d'une action active de la part du discriminateur et ce n'est pas nécessairement intentionnel. Bien sûr, il existe une discrimination active, quand le discriminateur, l'employeur, le bailleur, le recruteur traitent sciemment de manière différente des personnes qui sont pourtant dans une situation semblable. Mais il y a aussi une discrimination passive, c'est-à-dire qu'on n'a pas fait d'action, seulement vous ne vous êtes pas intéressé à la question, vous n'avez rien fait pour empêcher le fait qu'on croit traiter de manière semblable deux personnes, mais en réalité, cela crée des discriminations parce que les gens sont dans des situations différentes. L'exemple-type, c'est la personne handicapée pour laquelle on n'a pas prévu de rampe. Mais vous avez aussi toute la discussion sur la culture générale, obligatoire dans un certain nombre de concours de l'administration publique. Les épreuves de culture générale testent le capital culturel hérité des familles et donc différencient les gens. On traite ici apparemment de façon semblable des personnes qui sont en réalité dans des situations différentes et du coup, ce qui crée des discriminations. Notons qu'il existe d'autres types de discriminations auxquelles on n'est pas assez attentif. Il y a des discriminations intentionnelles, mais qui sont déguisées, « covert » comme on dit en anglais. Par exemple, on peut se demander si la législation sur le voile n'est pas en partie de ce type. Elle ne cible jamais une population précise, on va alléguer une raison d'ordre public, mais en réalité, quand on regarde l'exposé des motifs et quand on assiste aux débats parlementaires, tout le monde comprend qu'il s'agit bien de cibler un groupe qu'on entend bien pourtant désavantager de façon disproportionnée, disent les juristes. C'est là qu'il y a des discussions difficiles. Il y a aussi des discriminations indirectes qui ne sont pas

intentionnelles. On prend une mesure générale, on est persuadé qu'elle est neutre *a priori* et vaut pour tout le monde, mais en fait, elle désavantage un groupe défini par un des critères illégitimes qui ont été énumérés. Il y a la discrimination par association, par ricochet. Par exemple, vous vous occupez d'un enfant handicapé, mais vous vous en occupez tellement que vous ne pouvez plus faire votre travail correctement et vous êtes licencié(e) parce que vous vous occupez de quelqu'un qui est handicapé et qui n'a pas été traité correctement. Ça, c'est de la discrimination par ricochet. On commence de plus en plus dans les tribunaux à y être attentif. Et puis les discriminations collectives, notamment au travail, attaquables depuis très peu de temps par une action de groupe. Et les groupes en question peuvent très bien être des étrangers employés, ou des femmes, etc. Et tout ceci est très mal connu.

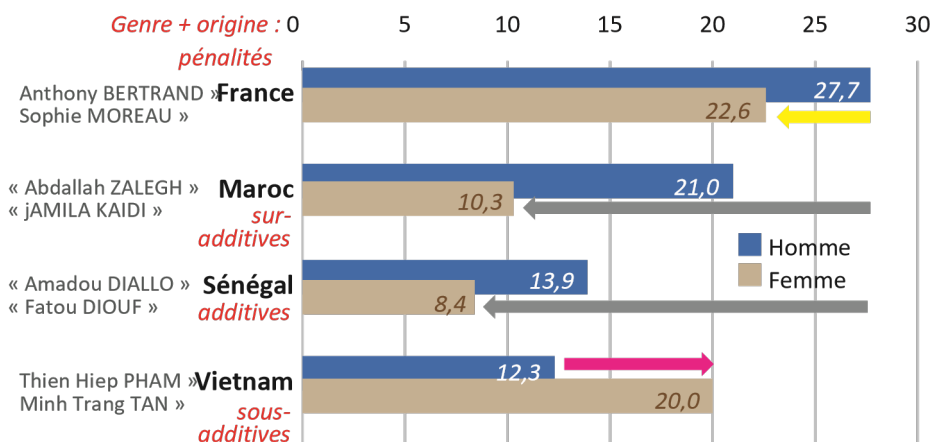
Pour mesurer les discriminations, l'approche d'abord expérimentale, du *testing*, qui souvent était fait à toute petite échelle par les associations, peut aujourd'hui se faire de façon massive. Il marche très bien pour, par exemple, l'obtention d'un entretien d'embauche. Mais vous ne pouvez pas faire de *testing* pour les discriminations éventuelles en cours de carrière au sein de la fonction publique, du travail privé. Tout cela n'est pas accessible au *testing*, qui est réservé à quelques situations particulières. Il y a ensuite l'approche subjective, qui est l'expérience de la discrimination telle qu'elle est déclarée ou ressentie. Je prends juste un exemple, d'après une quantité d'études faites de par le monde, notamment, occidental, dont beaucoup aux États-Unis. Les minorités visibles, globalement, subissent un taux de discrimination de 40 à 60 %. Cela veut dire que leurs chances, à compétences égales, âge égal, en contrôlant tous les autres facteurs, sont diminuées de 40 à 60 % selon les études. En France, par exemple, une des toutes premières études avait constaté que les candidats d'origine maghrébine avaient des chances réduites de 35 % à compétences égales. C'est énorme !

Yannick L'Horty et son équipe, dans leur étude discrimination à l'embauche (Petit *et alii*), ont regardé la question intéressante de ce qu'on appelle l'intersectionnalité : est-ce que les discriminations de genre s'additionnent ou pas aux discriminations selon l'origine ? C'est un sujet de plus en plus étudié.

Déjà en 2009, ils avaient envoyé huit CV tout à fait identiques, seule une petite chose changeait : le genre, le patronyme et l'origine. Pour le reste, tous ces CV correspondaient à des profils identiques : mêmes diplômes, mêmes expériences,

Taux de convocation à un entretien d'embauche Source

Petit *et al.*, Economie et statistique, 2013. *Origine*



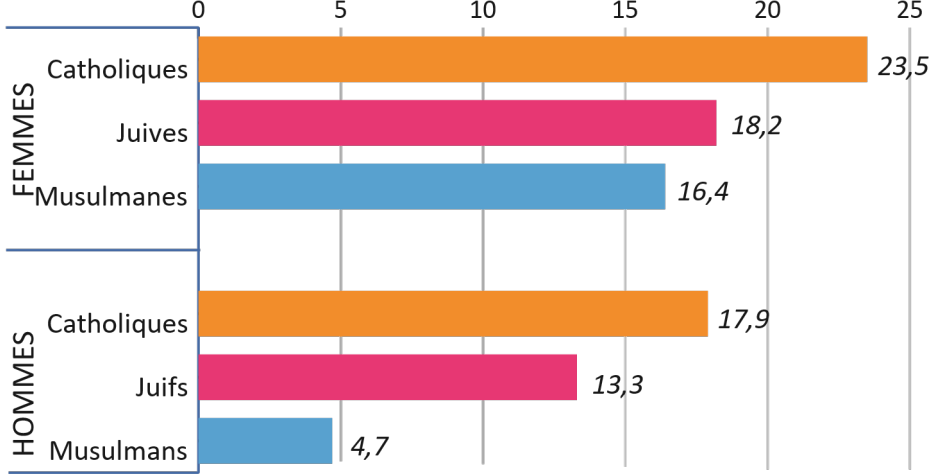
ils vivaient tous dans les mêmes arrondissements de Paris. Enfin, tout était plus ou moins égalisé. Mais changeait l'origine, qui renvoyait à la France, au Maroc, au Sénégal, au Vietnam. La question était : « quelle est la proportion d'entretiens d'embauche proposés à ces candidats fictifs ». On appelle ça le « taux de convocation », le « taux de rappel », le « call-back rate ». Et bien Anthony Bertrand fait le meilleur score : il a 28 % de chances d'être rappelé par l'employeur. Sophie, c'est déjà un peu moins donc là, vous avez un décalage de genre. Quand on a le malheur de s'appeler Abdallah Zaleg, les chances tombent à 21 %. Quand on est Jamila Kaidi, ce n'est plus que 10 %. C'est très impressionnant ! Amadou Diallo et Fatou Diouf perdent énormément de chances. Par contre, le profil asiatique est favorable aux femmes et défavorable aux hommes. L'effet du genre est important aussi bien pour un profil sénégalais qu'un profil français. Globalement, on passe de 28 % à 8 % au total. Donc des taux de discrimination énormes pour les populations d'Afrique sub-saharienne ou maghrébine. Est-ce que le genre et l'origine sont deux critères de discrimination qui s'additionnent ou pas ? Est-ce qu'il y a une « double peine » ou pas ? Les auteurs disent que dans le cas du Maroc, ça fait plus que s'additionner : il y a une espèce de multiplication. Vous êtes à la fois femme et originaire d'un pays arabe et dans ce cas-là, vous êtes très fortement pénalisée dans cette enquête. Pour le Sénégal, c'était simplement additif et pour le Vietnam, sous-additif. Donc les interactions, les effets croisés du genre et de l'origine, ce n'est pas simple.

Marie-Anne Valfort, grande spécialiste française de la discrimination religieuse, a publié un livre en anglais sur la discrimination à l'égard des musulmans (Valfort, 2017). Quand on envoie des paires de CV au même employeur, Aurélie Ménard et Marie Diouf, Ménard l'emporte sur Diouf, mais Marie Diouf a un prénom chrétien. Et quand Marie Diouf s'appelle Khadija Diouf, la discrimination s'aggrave profondément, c'est très impressionnant. Donc ça, c'est le taux de convocation des candidats, le pourcentage de candidats qui ont obtenu une invitation à un entretien d'embauche. Les chercheurs ont montré par ailleurs qu'il y a des discriminations liées à l'origine, au genre, et d'autres proprement religieuses, et que ces discriminations s'additionnent. Elles ne se recouvrent pas. Nous nous sommes battus pour avoir la variable religion dans les enquêtes de l'INSEE parce que justement, on savait, par des enquêtes qui avaient été faites à l'étranger, qu'il y a une discrimination liée à la religion qui s'ajoute à

la discrimination liée à l’origine. On ne peut pas dire que l’une représente l’autre ou dispense d’avoir l’information sur l’autre. Il faut essayer d’avoir le plus possible de données.

On peut également évoquer le *testing* qui a été publié par l’Institut Montaigne, accessible en ligne. Il y avait huit profils, deux paires homme-femme, ils s’appelaient tous Haddad, ils étaient tous nés au Liban en 1988, partis en France pour faire des études, devenus français, ils avaient les mêmes diplômes, la même série d’expériences professionnelles, mais les uns étaient juifs, les autres catholiques, les derniers musulmans et ça se repérait non seulement par le prénom de façon présomptive, mais aussi par le type d’association de scouts à laquelle ils avaient participé : laïque, catholique, musulmane, etc. Tous postulaient dans des emplois dans la comptabilité, ils se distinguaient juste par le genre, la religion et il y avait une distinction entre pratiquants et laïcs. Par exemple, dans les activités, « encadrement de jeunes dans l’association musulmane Untel », ou « catholique

Testing Valfort-Institut Montaigne (2015) : taux de convocation par genre et religion (pratiquants uniquement) - F. Hérán, CdF 37



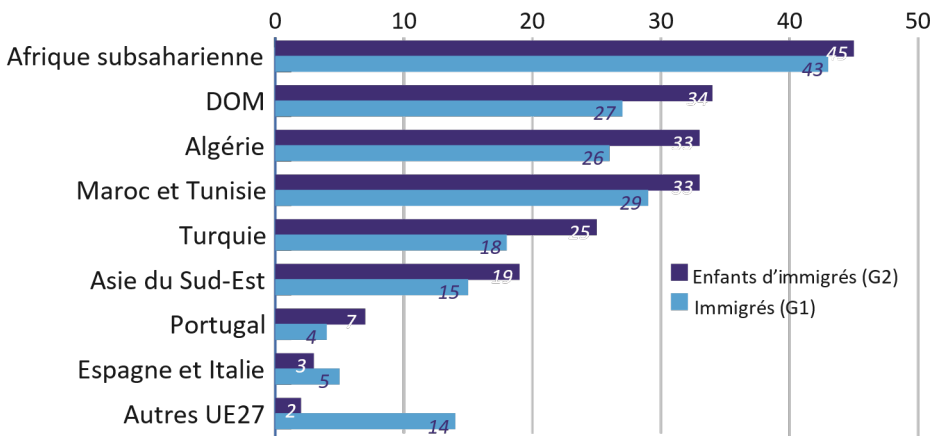
Untel ». C’était un signal envoyé à l’employeur. Et ils avaient aussi ajouté un profil exceptionnel : c’est-à-dire que c’était le même profil, mais tout était plus haut. Le candidat avait plus de diplômes, il maîtrisait plus de logiciels, il avait plus d’expériences professionnelles, il s’adonnait au Sudoku, mais au niveau du championnat de France, etc. Donc tout était plus haut et l’intérêt était de savoir si ce profil exceptionnel compensait une origine indésirable, c’était ça l’idée. Et puis il y a eu aussi des CV témoins où on donnait des prénoms qui pouvaient être portés de façon indifférente par toutes les religions, en l’occurrence Adam et Myriam. Eh bien combien de CV fallait-il pour obtenir l’entretien d’embauche ? La différence au détriment de Mohamed est vraiment considérable.

Vous pouvez voir sur le graphe le taux de convocation par genre et religion. Les femmes en haut, les hommes en bas et là aussi, les écarts sont considérables et quand on regarde selon que l’engagement est laïc ou religieux, assez

curieusement, quand on est catholique pratiquant, avec des signaux qui indiquent qu'on est catholique pratiquant, ça améliore les chances. Alors que ça réduit les chances quand on est musulman, donc une inversion. D'où l'importance de regarder les interactions, les effets croisés entre ces différents facteurs qui ne sont pas simplement additifs. Ce sont de très belles études. Le travail de Marie-Anne Valfort, est extrêmement précis et détaillé, il combat tous les pièges. Le profil de Mohamed Haddad est deux fois moins discriminé quand on le renomme Adam ou quand on l'affiche comme laïc. Alors qu'à l'inverse, Michel Haddad gagne à s'afficher comme pratiquant plutôt que laïc.

Je terminerai par l'enquête TéO menée en 2008 et que nous sommes en train de refaire en ce moment même. On a malheureusement de trop longs intervalles entre ces grandes enquêtes (Beauchemin *et alii*, 2015). L'enquête traite de l'expérience des personnes telle qu'elle est relatée dans un questionnaire assez détaillé. On peut ainsi établir les proportions d'adultes qui déclarent avoir subi des discriminations ethnoraciales au cours des cinq dernières années. Ce sont les personnes originaires d'Afrique sub-saharienne qui se déclarent le plus impliquées

Proportion d'adultes des 1^{re} et 2^e générations qui déclarent avoir subi des discriminations



ethnoraciales dans les 5 dernières années. - (Enquête TeO, Insee-Inded) - F. Hérán, CdF 40

dans de telles expériences. Pour l'Algérie, le Maroc ou la Tunisie, soit le Maghreb, la seconde génération y est plus sensible que la première. La première génération a le sentiment d'avoir gagné à migrer, elle se compare aux compatriotes restés au pays. Alors qu'évidemment, la deuxième génération n'a pas lieu de faire ce genre de comparaison, elle se compare avec ses pairs d'origine française et de même âge, notamment. De ce fait, ils sont beaucoup

plus sensibles à l'injustice et à l'inégalité des traitements. Il nous faut réfléchir aux luttes à mener contre tout cela et il y a des propositions, d'ailleurs, dans le rapport de Marie-Anne Valfort. Je m'arrête là et je pense que ça peut alimenter suffisamment votre réflexion. Je vous remercie de votre écoute.

Bibliographie

FOGEL Frédérique, 2019, *Parenté sans papiers*, ed. Dépayage, La Roche-surYon.

GOSELIN A., DESGRÉES DU LOÛ A., LELIÈVRE E., LERT F., DRAY-SPIRA R., LYDIÉ N., 2016, « Migrants subsahariens : combien de temps leur faut-il pour s'installer en France ? », *Population & Sociétés*, vol. 533, n° 5.

PETIT P., DUGUET E., L'HORTY Y., du PARQUET L. & SARI F., 2013, « Discrimination à l'embauche : les effets du genre et de l'origine se cumulent-ils systématiquement ? » *Économie et Statistique*, n° 464, pp. 141-153.

VALFORT M.-A., 2017, « La religion, facteur de discrimination à l'embauche en France ? », *Revue économique*, vol. 68, n° 5, pp. 895-907.

BEAUCHEMIN C., HAMEL C., SIMON P. (éd.), 2015, *Trajectoires et origines, enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, Ined (collection Grandes Enquêtes).

1. Les évolutions des migrations internationales

Table ronde journée du 5 juin 2019

Discutante : **Marie PERETTI NDIAYE**, CEMEA & chercheure invitée au CREF

Evelyne RIBERT CNRS, sociologue, CNRS (IIAC/LACI, EHESS-CNRS, « Quels enseignements tirer de la mémoire des migrations espagnoles à la Plaine Saint-Denis ? »

Jean-Fidèle SIMBA, doctorant, Université Paris 8 (EXPERICE), « Mutations dans la migration des mineurs : les catégorisations en débats »

1.1 Introduction à la table ronde

Marie Peretti-Ndiaye, CEMEA & chercheure invitée au CREF

Cette table ronde s'intéresse aux évolutions des migrations internationales et à leurs implications. Elle vise, plus spécifiquement, à réfléchir aux phénomènes
Saint-Denis territoire de migrations, actes des journées d'études 1 & 2

migratoires à partir de trois entrées : les phénomènes à l'œuvre au niveau global, les reconfigurations à l'échelle locale et à l'échelon individuel.

Elle réunit, dans cette optique, quatre participant·e·s : Evelyne Ribert, qui propose une réflexion sur la mémoire des migrations espagnoles à Saint-Denis ; Jean-Fidel Simba, qui travaille sur les mutations dans la migration des mineurs ; Sylvain Manternach, qui s'intéresse à la mesure des phénomènes de ségrégations et Magali Fricaudet qui œuvre pour l'éducation au développement et la solidarité internationale en Seine-Saint-Denis³.

La généralisation des phénomènes migratoires est le signe d'un monde en mouvement, travaillé par des mobilités qui impliquent des capitaux, des informations, des biens et des hommes. C'est dans ce contexte que les expériences migratoires se déploient et prennent des formes contrastées.

Au niveau macrosociologique, on constate la prégnance d'inégalités très fortes. La liberté de circulation est largement tributaire des statuts socio-administratifs et socioéconomiques des individus. Et les politiques migratoires mises en œuvre par les États ou les institutions supranationales restent largement façonnées par la volonté de répondre aux besoins de main-d'œuvre. Mais penser les migrations aujourd'hui nécessite de prendre également en considération le développement des mobilités liées à des problématiques sanitaires et/ou climatiques. Les recherches de Jean-Fidèle Simba invitent à considérer l'influence de tels facteurs sur les trajectoires migratoires des mineur·e·s non accompagné·e·s (MNA). Il y a là des enjeux en matière d'action internationale que Magali Fricaudet, de Via le Monde, le Centre départemental

de ressources pour l'éducation au développement et la solidarité internationale pourra évoquer.

Au niveau local, il paraît intéressant de s'interroger sur la manière dont les mobilités internationales façonnent les villes. Évoquons, à titre d'exemple, comment les perceptions de l'espace public peuvent être déterminées par la construction des migrations comme problème public (Anderson, 2015). Le travail d'Evelyne Ribert sur les migrations espagnoles à St-Denis conduit à questionner les enjeux mémoriels qui s'expriment à l'échelle des territoires. Si l'idée selon laquelle il faut faire vivre la mémoire des migrations à l'échelle locale est communément admise, son travail invite toutefois à prendre en considération trois biais possibles : la « reconstruction *a posteriori* » - susceptible de masquer ce que certains auteurs appellent le « patrimoine négatif » des migrants ; l'opposition possible entre « bons » et « mauvais » immigrés (Noiriel, 2010) et la valorisation d'une intégration pensée sous l'angle de la mobilité sociale, qui relèverait uniquement de la responsabilité des immigrés (et non de celle de la société d'accueil). L'approche de Sylvain Manternach invite à s'interroger sur la manière dont la ségrégation façonne à la fois les territoires et les expériences individuelles. Elle permet d'entrevoir quels sont, à l'échelle des villes, les indices

³ . Le texte n'est pas parvenu dans les délais de publication.

de cette ségrégation de fait, qui se maintient en dehors de tout cadre légal. Sa méthode permet également de prendre la mesure, à un niveau plus individuel, des stratégies qui se reflètent dans le choix des prénoms des enfants et de leur évolution au cours du XXème siècle. Enfin, la recherche menée par Jean-Fidèle Simba montre le poids des normes institutionnelles et du soupçon, parfois relayé par les acteurs locaux, sur les trajectoires individuelles des MNA.

Pour finir, je souhaiterais souligner deux questionnements transversaux aux interventions prévues dans le cadre de cette table ronde. Le premier de ces questionnements a trait aux reconfigurations des migrations : en quoi travailler sur des villes telles que St-Denis ou Marseille permet de penser des phénomènes globaux ? Historiquement, le champ de la sociologie des migrations a été structuré autour de deux axes : « l’ajustement des migrants à une nouvelle réalité sociale et la transformation de la société par la présence des immigrés » (Rea & Tripier, 2008, p. 103). Depuis plusieurs décennies, des chercheur-e-s invitent à rompre avec une vision polarisée autour de l’opposition entre pays de départ et d’accueil et souvent occidental-centrée. Ils et elles militent pour une approche transnationale des phénomènes migratoires (Massey et al., 1993). Les migrant-e-s sont désormais perçu-e-s simultanément dans les terrains sociaux d’origine et de destination (Portes, 1999) et la « densité relationnelle de l’expérience migratoire » (Ambrosini, 2008, p. 80) transnationale est étudiée. Comment en comprendre les manifestations telles qu’elles se donnent à lire dans des villes marquées par des clivages forts ?

Le second questionnement concerne le dépassement des frontières disciplinaires. Le travail sur les facteurs à l’origine des déplacements des MNA montre l’intérêt d’une approche transdisciplinaire pour comprendre les trajectoires individuelles. Comme le souligne Thierry Paquot, il y a des « thèmes qui ne peuvent pas se satisfaire d’un seul éclairage disciplinaire » (2013).

Comment sensibiliser les acteurs locaux à ces méthodes et questionnements pour un accompagnement sensible sur des territoires marqués par un cumul des inégalités ? Quels outils et quelles méthodes, aujourd’hui, pour développer une telle approche à l’échelle des territoires ?

Bibliographie

AMBROSINI, M., 2008, Séparées et réunies : familles migrantes et liens transnationaux. *Revue européenne des migrations internationales*, 24, 79-106.

ANDERSON, E., 2015, « The White Space », *Sociology of Race and Ethnicity*, vol. 1, n° 1, pp. 10-21.

MASSEY D., ARANGO J., HUGO G., KOUAOUICI A., PELLEGRINO A. & TAYLOR J., 1993, « Theories of international migration : a review and appraisal », *Population and Development Review*, vol. 19, n° 3, pp. 431-466.

NOIRIEL G., 2010, « Une histoire du modèle français d’immigration », *Regards croisés sur l’économie*, 8(2), 32-38 [doi:10.3917/rce.008.0032].

PAQUOT T., 2013, « Délicate pratique de la transdisciplinarité », *Hermès, La Revue*, vol. 63, n° 7, pp. 145-146.

PORTES A., 1999, « La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n° 129, pp. 15-25.

REA A. & TRIPIER M., 2008, *Sociologie de l'immigration*, Éditions La Découverte, Paris.

1.2 Quels enseignements tirer de la mémoire des migrations espagnoles à la Plaine Saint-Denis ?

Evelyne RIBERT, sociologue

Saint-Denis est une ville d'immigration ancienne, marquée par l'arrivée des Bretons, puis des Italiens, des Espagnols, des Belges, etc. Les Espagnols occupent une place importante dans la mémoire municipale. Ils furent à l'honneur dès l'immédiat après-guerre pour leur participation à la résistance. D'autres initiatives mémorielles virent le jour à partir des années 1990 alors que l'intérêt pour l'histoire et les mémoires des migrations s'est développé en France et dans de nombreux pays à partir des années 1970/1980. Ces actions mémorielles participent à donner de Saint-Denis l'image d'une « ville monde », d'un vieux territoire de migrations. De façon générale, les initiatives mettant en valeur les mémoires des migrations sont sous-tendues par la croyance qu'elles favoriseraient la reconnaissance et l'acceptation des migrants et de leurs descendants à travers une meilleure connaissance de leur histoire et de leur apport (Baussant et al 2017). Nous voudrions interroger ici les effets de ces actions et les représentations qu'elles véhiculent, à partir d'un exemple concret : celui des initiatives mémorielles mises en œuvre dans le quartier *Cristino-Garcia-Landy*, dit de la Petite Espagne à la Plaine Saint-Denis. Il en ressort que ces actions ne conduisent pas nécessairement à la reconnaissance des migrants ni à leur meilleure acceptation, surtout pour ce qui concerne les migrants arrivés récemment.

Les initiatives mémorielles dans le quartier *Cristino-Garcia-Landy*

Les Espagnols se sont installés dans le quartier *Cristino-Garcia-Landy* à partir de 1918, à proximité des usines métallurgiques et chimiques dans lesquelles ils travaillaient (Lillo 2004). Ils logeaient dans de petits immeubles ou des baraques autoconstruites. Un Père envoyé d'Espagne fit construire en 1922 un patronage pour leur venir en aide (Lillo 2007). Lors de la Guerre d'Espagne, les Espagnols dyonisiens soutinrent majoritairement la République, à l'exception des prêtres du patronage, et certains s'engagèrent ensuite dans la lutte antifasciste. Après-guerre, des exilés espagnols s'installèrent dans le quartier, puis à partir de 1955 de nouveaux migrants économiques espagnols dont certains vécurent en bidonville. Arrivèrent ensuite des Portugais et des Algériens. Les Espagnols quittèrent le quartier dans les années 1970 pour des logements plus confortables tandis que s'y installaient des Cap-Verdiens, des Sri-Lankais, des Bengalis et des

Maliens (Bellavoine & Rousselot, 200 ; Lillo 2008). Une vaste rénovation urbaine fut entreprise à partir des années 1990.

Des actions visant à valoriser la mémoire espagnole du quartier et à instituer le patronage comme lieu de mémoire furent mises en œuvre dès le début du XXI^e siècle par une fédération d'associations espagnoles, la FACEEF, qui s'était installée dans ce patronage et le conseil général. Des visites de ce bâtiment et du quartier, des conférences, des journées d'étude furent organisées et une exposition sur un siècle d'immigration espagnole présentée à l'automne 2007.

Parallèlement, alors qu'après-guerre, des plaques rappelant l'engagement dans la Résistance des Espagnols avaient été apposées, des rues nouvelles furent baptisées du nom de jeunes résistants espagnols du quartier et une grande plaque leur rendant hommage fut érigée en 2005 dans un square récemment aménagé. La rénovation urbaine donna aussi lieu, à l'initiative de la maison de quartier d'Aubervilliers, en lien avec celle de Saint-Denis, à un recueil des mémoires du quartier. Des témoignages et de la documentation furent collectés, des ateliers d'écriture et d'art organisés. Ils donnèrent lieu à un livre (Visage(s) de quartier, histoire(s) de vie, 2009) et à une fresque au dessin proposé par un artiste, qui fut réalisée avec les habitants sur l'un des murs du patronage parallèlement à diverses animations. Quels ont été les effets de ces actions mémorielles ? Ont-elles été porteuses de reconnaissance pour les migrants et leurs descendants ?

Migrations espagnoles et intégration mises à l'honneur

Les effets de ces initiatives sont limités car les mémoires mises en valeur sont partielles, ne présentant que certaines trajectoires. En outre, elles sont principalement centrées sur l'intégration locale (Bertheleu, 2014). Ce faisant, elles gommant la spécificité des divers parcours migratoires. La mémoire des migrations espagnoles a été intégrée à la mémoire municipale officielle à travers les hommages rendus aux anti-franquistes et aux résistants. On assiste à l'incorporation de « la "figure" de l'immigré espagnol engagé politiquement [...] [dans] le "mythe" fondateur et intégrateur de la classe ouvrière dionysienne » (Bacqué & Fol, 1997, 36). Mais en dehors de cette mémoire résistante, peu de place a été accordée à la mémoire des migrations espagnoles, même si les décisions prises dans le cadre de la rénovation urbaine ont été présentées comme visant à la sauvegarder. Ne témoignent ainsi désormais du passé espagnol du quartier que le patronage, que la municipalité a finalement renoncé à démolir, et l'édification de maisons avec courées, censées figurer les anciennes habitations construites par les Espagnols, jugées insalubres, dont rien n'a été conservé, alors que restaurées, certaines auraient pu constituer un « patrimoine de l'immigration ». L'effacement des lieux de mémoire de l'immigration est courant, les traces architecturales, souvent en mauvais état et non monumentales, étant fréquemment détruites (Barbe & Chauviac, 2014).

L'accent mis sur l'ancrage local caractérise également la collecte des mémoires du quartier en vue de la publication du livre et de la fresque. Les habitants qui ont témoigné, tout comme les coordinateurs de cette initiative, ont

Saint-Denis territoire de migrations, actes des journées d'études 1 & 2

privilegié les descriptions de la vie dans le quartier, autrefois et aujourd'hui, plus que l'évocation des trajectoires migratoires. Il s'agit, là encore, d'un trait fréquent dans les initiatives mémorielles, au niveau municipal, régional ou national (Bertheleu, 2014), qui insistent généralement sur l'intégration réussie (Wahnich, 2017).

Parallèlement, les mémoires des diverses migrations ne sont pas toutes également mises en valeur, renvoyant involontairement certaines d'entre elles à l'altérité. Le livre publié accorde ainsi une grande place à l'immigration espagnole et à l'immigration malienne, très présente dans le quartier à la date de sa réalisation. En revanche, les mémoires des migrants cap-verdiens, chinois ou rom en sont presque complètement absentes. Quant à la fresque, si l'immigration espagnole fait l'objet d'une mention explicite à travers une danseuse de flamenco, aucune autre immigration n'est clairement figurée. Une femme et un jeune revêtu d'une casquette et jouant au ballon représentent peut-être toutes les autres. Ce constat n'est pas propre à Saint-Denis. Il est fréquent, dans les initiatives mémorielles, que soient valorisées les migrations anciennes, européennes, qui ont connu une ascension sociale et se trouvent érigées en modèle d'intégration. Cette mise à l'honneur se fait au détriment des populations extra-européennes, arrivées plus récemment et dont l'intégration est implicitement supposée plus difficile.

Une mémoire positive

La mise en récits de ces mémoires et la représentation, publique, qui en est proposée opèrent également une transformation de leur contenu. Les photos et les textes retenus dans le livre sont le fruit d'une sélection, qui peut ne pas correspondre aux souvenirs des habitants ou ne concorder que partiellement avec eux. Quant à la fresque, si elle s'inspire des matériaux apportés ou produits par la population et alors même que celle-ci a choisi, au travers d'un vote, le projet de fresque retenu, elle reflète la subjectivité de l'artiste. Peut-être les intéressés auraient-ils donné leur préférence à d'autres figures ? Certains déploreraient par exemple l'absence du poing levé des Républicains espagnols ou de références à l'engagement politique du quartier à certaines époques. D'autres auraient aimé que certaines usines ou bâtiments typiques du quartier soient fidèlement représentés alors que le passé ouvrier est évoqué par une cheminée typifiée et qu'une mairie, également générique, est peinte.

La publicisation des mémoires migratoires conduit généralement à mettre l'accent sur une mémoire positive, les difficultés rencontrées, les conflits ou les luttes, autrement dit le « patrimoine négatif » étant au contraire passé sous silence ou minoré (Wahnich, 2011, p. 47). Les pouvoirs publics locaux, mais aussi les institutions patrimoniales et les associations donnent l'image de migrants s'étant intégrés, après avoir vaincu différents obstacles (Baussant, 2000). C'est du reste la vision que les intéressés souhaitent diffuser, préférant taire les moments douloureux, la stigmatisation, les conditions de vie difficiles, notamment en bidonvilles ou en foyers, pour insister sur leur réussite ou la position socio-économique atteinte. Les trajectoires des différentes migrations s'en trouvent lissées et privées de leur spécificité. Ces initiatives ne semblent

donc pas aptes à faire réellement connaître l'histoire des migrations. Elles véhiculent des représentations biaisées (Boubeker, 2007 ; Macdonald, 2008) dont on peut penser qu'elles ne permettent pas de « conférer une véritable reconnaissance aux migrants et à leurs enfants » (Ribert, 2017b).

Un public de « concernés » et de « convaincus »

Il est enfin possible de s'interroger sur l'incidence de ces manifestations, dont le but est de favoriser l'acceptation et l'intégration des migrants, en faisant connaître leur histoire et en montrant leur apport. L'idée est de changer les représentations sur les migrations afin de renforcer la cohésion sociale. Or les effets de ces initiatives semblent limités en raison du nombre relativement restreint de personnes que celles-ci attirent et des caractéristiques du public. Ainsi, l'exposition, gratuite, *Portraits de migrations, un siècle d'immigration espagnole en France*, présentée dans l'enceinte du patronage espagnol en 2007, a été visitée par quatre catégories de personnes : les retraités espagnols et leurs familles qui fréquentaient le centre social situé à l'intérieur de ce patronage, des migrants espagnols et leurs descendants venus spécialement, des professionnels sensibilisés à cette thématique (enseignants, membres du conseil général, documentaristes) et des scolaires. À l'exception de ces deux dernières catégories, tous les visiteurs entretenaient des liens avec les migrations espagnoles. Les études des publics de différentes expositions temporaires consacrées aux migrations ou aux réfugiés parviennent à des conclusions similaires (Baussant 2000) (Tievant 1999). Les visiteurs se limitent le plus souvent aux « concernés », aux « convaincus » ou aux « sensibilisés ». En outre, l'éventuelle appropriation des expositions historiques par le public s'effectue toujours au prisme des connaissances et des socialisations antérieures (Antichan & Teboul, 2015). Le livre et la fresque ne sont pas davantage parvenus à attirer de nouveaux publics. Les participants étaient principalement les personnes déjà impliquées dans le quartier : dans son conseil, dans ses associations ou encore des militants ou des habitués de la maison de quartier ainsi que des enfants, autrement dit des personnes déjà mobilisées. Quelques nouveaux habitants étaient également présents. En revanche, l'initiative n'a pas attiré les jeunes qui ont continué à discuter non loin de là. La portée de ce genre d'action est donc restreinte. La réalisation de la fresque a toutefois connu un franc succès auprès des habitants qui y ont participé et dont les noms figurent à côté. La preuve en est que, huit ans après sa création, alors qu'elle n'est que très sommairement protégée par un grillage, elle n'a pas été dégradée. Sans doute les habitants ont-ils apprécié cette attention accordée à leurs mémoires, la possibilité de participer à une réalisation belle et monumentale visible de tous et dont tous les auteurs sont cités, même si la mémoire présentée est partielle.

Il est difficile de déterminer si ces initiatives, l'exposition, le livre, la fresque, ont donné aux migrants et à leurs descendants, le sentiment d'être reconnus, sans compter que les contours de ce que serait un sentiment de reconnaissance sont flous. Interrogés à ce propos, les retraités espagnols et leurs familles qui fréquentaient le centre social interprétaient la tenue de l'exposition dans le patronage comme un signe de la reconnaissance du passé et de la mémoire

espagnols du quartier. *A contrario*, ceux qui étaient spécialement venus visiter cette exposition et avaient découvert le site à cette occasion, parmi lesquels de nombreux descendants d'exilés, liaient un éventuel sentiment de reconnaissance au choix d'un lieu plus central, parisien. Hélène Bertheleu qui a enquêté sur l'impact des initiatives mémorielles sur les migrants en région Centre montre que les effets en sont divers mais que certains migrants s'en sentent davantage reconnus (Bertheleu, 2017).

Conclusion

Alors que la mise en valeur des mémoires des migrations répond souvent au souci de faciliter l'acceptation et l'intégration des migrants, les effets en sont incertains, voire paradoxaux. Le public en est en effet restreint, souvent limité aux « concernés », aux « déjà impliqués » ou aux « convaincus » et l'accent est mis sur l'intégration locale, occultant les difficultés rencontrées, effaçant les spécificités des trajectoires des diverses migrations. Finalement, sont mises à l'honneur certaines migrations, le plus souvent anciennes et européennes, parfois intégrées à la mémoire municipale, renvoyant ainsi à l'altérité les migrations plus récentes et extra-européennes. Il importe de faire une passerelle entre migrations passées et migrations présentes, pour ne pas donner l'impression d'ériger certaines migrations en modèles, ce qui ne peut se faire qu'au détriment d'autres mouvements migratoires. Le passé doit ouvrir sur le présent : sur l'acceptation et l'accueil des migrants d'aujourd'hui, qu'il faut inclure dans ces initiatives mémorielles. Enfin, si les répercussions de ces initiatives paraissent limitées à court terme, elles contribuent toutefois à conférer un sentiment de reconnaissance à certains migrants et sans doute aussi à changer à long terme les représentations.

Bibliographie

ANTICHAN S. & TEBOUL J., 2015, « Une enquête sur les visiteurs des expositions liées à la commémoration de la Grande Guerre », *Journal de la BDIC*, n° 38, pp. 4-5.

BACQUE M.-H. & FOLS., 1997, *Le devenir des banlieues rouges*, L'Harmattan, Paris.

BARBE N. & CHAULIAC M., 2014, *L'immigration aux frontières du patrimoine*, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris.

BAUSSANT M., 2000, « “Des Grecs” au musée ou l'instrument muséal au service de la construction d'une identité communautaire », in T. Dekker, J. Helsloot & C. Wijers, *Roots and rituals: The construction of ethnic identities*, Het Spinhuis, Amsterdam, pp. 719-732.

BAUSSANT M., CHAULIAC M., DOS SANTOS I., RIBERT E. & VENEL N., 2017, « Introduction », *Communications*, n° 100 : « Des passés déplacés. Mémoires des migrations », pp. 7-20.

BELLAVOINE C. & ROUSSELOT L. (2008), « La diversité sociale, défi pour l'action publique ? », *Projet*, hors-série : « Réinventer la ville - la Plaine Saint-Denis », pp. 35-40.

BERTHELEU H., 2014, *Au nom de la mémoire, Le Patrimoine des migrations en région Centre*, Presses universitaires François Rabelais, Tours.

BERTHELEU H., 2017, « Reconnaissances situées et pluralisation du "nous". Effets et portée des mémoires des migrations », *Communications*, n° 100 : « Des passés déplacés. Mémoires des MIGRATIONS », pp. 151-163.

BOUBEKER A., 2007, « L'héritage de l'immigration postcoloniale comme expérience vécue. D'une mémoire politique des luttes à l'écriture de l'histoire », *Amnis*, n° 7 : « Histoire de l'immigration, traces et mémoires » ; [<http://journals.openedition.org.inshs.bib.cnrs.fr/amnis/864> [consulté le 28 octobre 2018].

LILLO N., 2004, *La Petite Espagne de la Plaine-Saint-Denis, 1900-1980*, Autrement, Paris.

LILLO N., 2007, « Histoire et mémoire des Espagnols de la Plaine Saint-Denis », *Migrance*, hors-série : « Un siècle d'immigration espagnole en France », pp. 121-125.

LILLO N., 2008, « Coexistence des migrants », *Projet*, hors série : « Réinventer la ville : la Plaine Saint-Denis », pp. 51-58.

MACDONALD S., 2008, Museum Europe. Negotiating Heritage, «Anthropological Journal of European Cultures», n. 17, pp. 47-65.

RIBERT E., 2017, « Un public à la recherche de son histoire: les visiteurs d'une exposition sur l'immigration espagnole en France », *Communications*, n° 100 : « Des passés déplacés. Mémoires des migrations », pp. 165-181.

RIBERT E., 2017b, « Les effets paradoxaux de la patrimonialisation des mémoires des migrations : le cas de la Petite Espagne à la Plaine Saint-Denis en France », *Scrittura Migranti, "Migrazioni e memoria. Pratiche artistiche museificazione, resistenza"*, Mucchi Editore, n° 11, pp. 87-102.

TIEVANT S., 1999, *Un voyage pas comme les autres, Analyse des pratiques du public et du fonctionnement de l'exposition*, Étude réalisée pour le Parc de la Villette.

Coll., 2009, *Visage(s) de quartier, histoire(s) de vie*, Altamira, Paris.

WAHNICH S., 2011, « L'impossible patrimoine négatif », *Les cahiers Irice*, vol. 1, n° 7 : « Le Futur d'Auschwitz », pp. 47-62.

WAHNICH S., 2017, « L'immigration produit du patrimoine négatif. Le rôle du musée », *Communications*, n° 100 : « Des passés déplacés. Mémoires des migrations », pp. 119-135.

1.3 Mutations dans le phénomène migratoire des mineurs non accompagnés (MNA) : les catégorisations en débat

Jean-Fidèle SIMBA, doctorant Sciences de l'éducation

Introduction

Ces notes de synthèse portant sur les catégorisations des mineurs non accompagnés (MNA) sont les résultats d'une partie de la recherche doctorale (Simba, 2020) réalisée en France dans le secteur social et médico-social, sanitaire et judiciaire, dans une approche pluridisciplinaire, à partir des disciplines contributives aux sciences de l'éducation (sociologie, géographie, géopolitique, psychologie, anthropologie, histoire, droit, économie, etc.). Dans l'analyse de récits d'exil croisés avec les cartes, discours et contextes, il est répertorié cinq catégorisations des MNA en France. Ils ont forcément des liens avec les catégorisations des autres nationalités des MNA disséminés en Europe, après la traversée de la Méditerranée. Ce sont : les victimes des conflits politiques et du terrorisme, les migrants économiques, les mandatés circonstanciés, les migrants sanitaires et les migrants climatiques.

Le travail social et l'intervention sociale face aux récits d'exil et contextes en mutation

Les récits d'exil des MNA recueillis par les travailleurs sociaux et intervenants sociaux sont une partie du récit biographique : un type d'entretien individuel ou collectif dans lequel les mineurs non accompagnés en France et en Europe sont invités à raconter les expériences vécues en migration. Ce ne sont pas des questions/réponses fixées autour d'une grille d'entretien. Il ne s'agit donc pas « d'énoncer les consignes initiales qui invitent le narrateur à faire le récit de la totalité chronologique de sa vie ou d'une partie » (Paugam, 2010, p. 39). Les récits d'exil ne couvrent pas l'épaisseur du temps de la totalité de la vie du narrateur. Ils se limitent à quelques aspects marquants du parcours migratoire. Les récits d'exil couvrent donc un « épisode quelconque de son expérience vécue », car « faire sa vie n'a jamais été facile » (Bertaux, 2010, p. 32 ; Pineau, p. 3). Il est difficile de raconter tous les épisodes de sa vie. L'épaisseur de la temporalité laisse échapper de nombreux épisodes de la vie. La temporalité contribue à l'oubli d'une partie de son récit. Mais le narrateur est aussi capable de se remémorer les souvenirs enfouis, refoulés. Ce qu'il faut retenir du récit d'exil est essentiel dans l'ancrage subjectif : « souvenir d'enfance, récit de voyage ou de vacances, incident de notre vie, événement vécu [...] ». » (Brun, 2008, p.1). Les récits d'exil résultent théoriquement des expériences vécues. Dans cette recherche, ils sont liés aux contextes politiques, économiques, socioculturels, religieux et climatiques des pays d'émigration, de transit et d'immigration. De ces récits et contextes naissent différentes catégorisations.

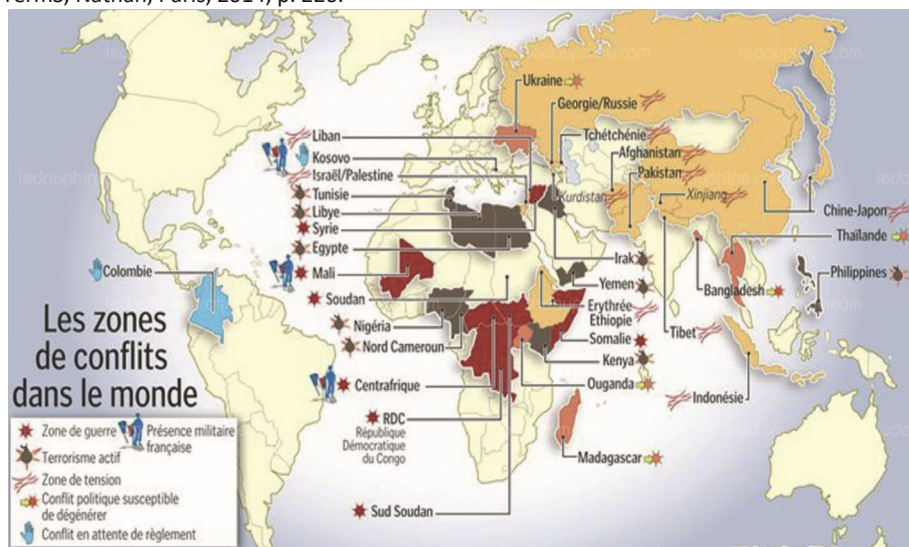
Des catégorisations réinterrogées par des récits d'exil croisés avec les cartes, discours et contextes

Dans l'agglomération parisienne très attractive et concentrant une part importante des migrants venus des pays du sud de l'Europe (Grèce, Italie) et souvent en transit dans les régions du sud de la France, les MNA rencontrés (12 à 17,5 ans) sont répartis en cinq groupes.

● Les victimes des conflits politiques et du terrorisme : les réfugiés statutaires et les bénéficiaires de la protection subsidiaire

Ils ont des facteurs migratoires qui s'expliquent en grande partie par des questions géopolitiques, bien que l'exploitation des récits d'exil, des cartes, des discours et contextes des pays de départ émergent également des facteurs plus ou moins éloignés de la géopolitique. Cependant, les récits d'exil liés aux conflits politiques et du terrorisme international sont représentés dans la cartographie. Beaucoup de MNA viennent des zones de conflits dans le monde. Des territoires en conflits permanents, larvés ou connaissant un semblant de paix.

Les zones de conflits dans le monde - Source : Cote, S. & Janin, E., (dir.), HistoireGéographie TermS, Nathan, Paris, 2014, p. 226.

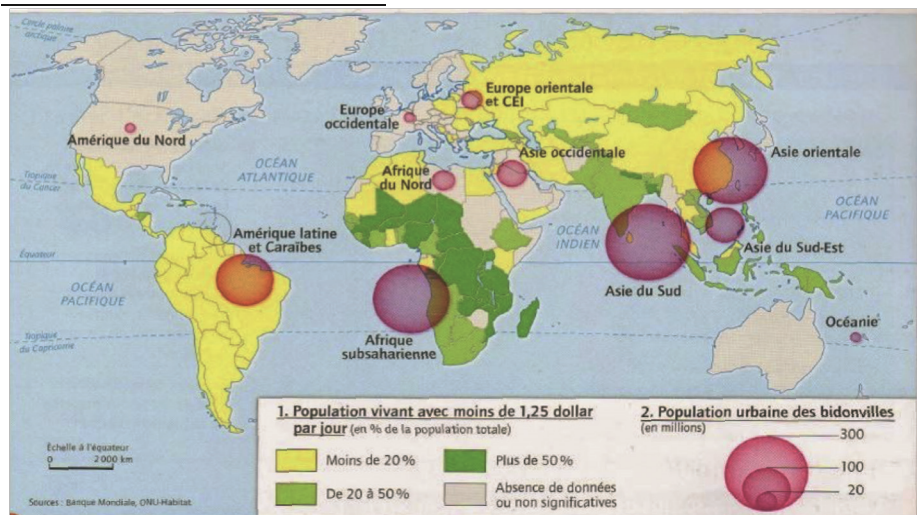


● Les migrants économiques : les mineurs sans emploi et au chômage venus des pays pauvres ayant fixé le droit de travail à 14 ans

Dans beaucoup de pays pauvres d'Afrique et d'Asie, les enfants de 14 à 17 ans ont le droit de signer des contrats de travail, mais ils sont exploités et restent dans l'extrême pauvreté. Les problèmes de gouvernance, ainsi que les crises économiques et financières poussent à la recherche d'une meilleure vie ailleurs.

Il existe donc un lien entre migration des MNA et pauvreté. « Près de 385 millions d’enfants vivent dans l’extrême pauvreté dans le monde⁴. »

La pauvreté dans le monde - Source : PNUD, IPM, Université d’Oxford, 2018.



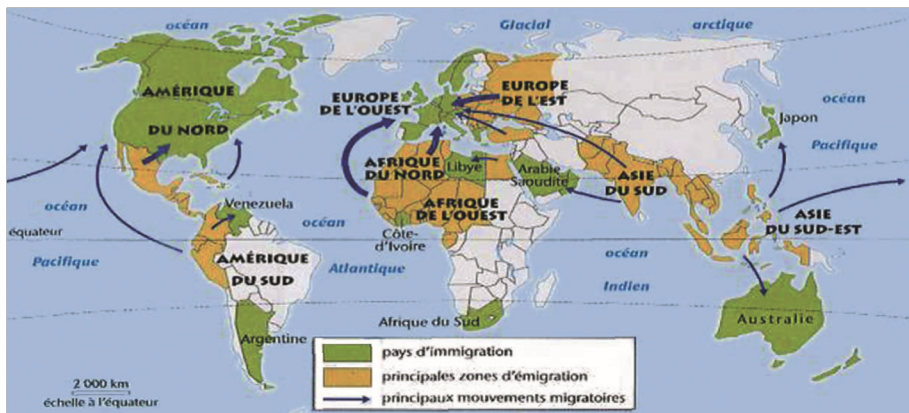
Il est démontré que « dans 104 pays principalement à revenu faible ou moyen, 662 millions d’enfants sont touchés par une pauvreté à caractère multidimensionnel. Dans 35 pays, un enfant sur deux est pauvre⁵. » Les cartographies ci-après montrent que les populations des pays pauvres (dont les enfants) ont moins de 1,25 dollar par jour.

Pour échapper à la pauvreté, les migrants se dirigent du sud vers le nord, comme cela est représenté sur la carte ci-après.

Les principaux flux migratoires - Source : Bourgeat (S.) & Bras C., Géographie 2^{nde}, Paris, Belin, 2019, p. 124.

⁴ . Cette étude de la Banque mondiale et de l’UNICEF a été consultée en ligne en octobre 2016. Sitographie : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2016/10/03/nearly-385-millionchildren-livingextreme-poverty-joint-world-bank-group-unicef-study>

⁵ . Rapport de 2018 du PNUD et l’OPHI de l’Université d’Oxford présentant un aperçu exhaustif sur l’Indice global de pauvreté multidimensionnelle. Sitographie : https://www.undp.org/content/undp/fr/home/news-centre/news/2018/half-of-world_s-poor-are-children.html



● Les mandatés circonstanciés

Ils sont une catégorisation formée par la conjonction des facteurs socioculturels et religieux (excision, prostitution, mariage forcé, traite à des fins

d'exploitation sexuelle, viol, violence physique et morale qui génèrent des conflits familiaux et la fugue). Les MNA concernés ont aussi (de loin ou de près) des liens avec des questions politiques et économiques. Les mandatés circonstanciés se trouvent donc à l'intersection / croisement des facteurs multiples. Toutefois, « la tendance dominante observée depuis plusieurs années, qui veut que l'OFPPA (l'Office français de protection des réfugiés et apatrides) reçoive majoritairement des demandes d'asile relevant de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, s'est confirmée en 2018 [...] » et 2019. Mais la procédure d'asile est de plus en plus instrumentalisée, surtout par des jeunes filles d'origine nigériane victimes du "juju" ("fétiche") et celles placées sous le contrôle des proxénètes. Les MNA rejoignant des familles élargies, les jeunes souhaitant poursuivre des études en Europe et les aventuriers intègrent cette catégorisation.

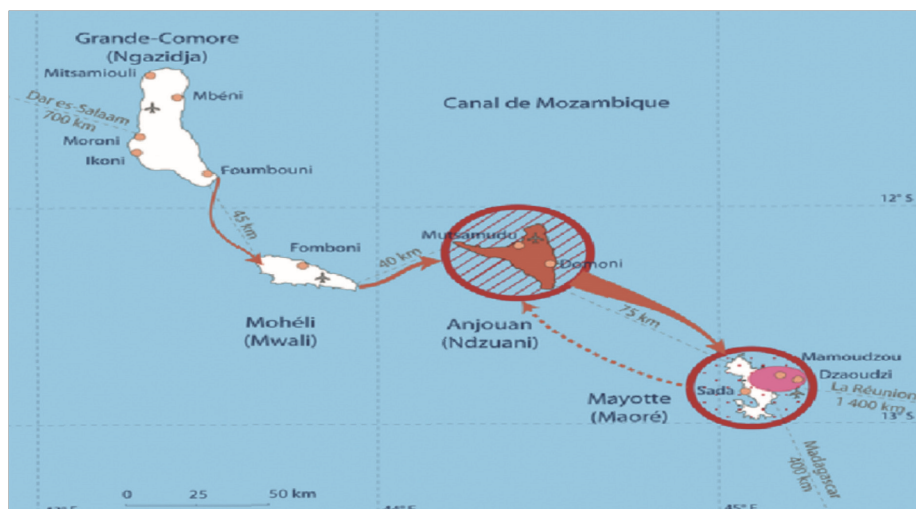
● Les migrants sanitaires

Ils viennent principalement des Comores et se rendent en grande partie à Mayotte (101^e département français) dans l'Océan Indien, par des « kwassa kwassa » (barque traditionnelle).

« La migration pour soins des Comores vers Mayotte est un problème de santé publique préoccupant et les soignants sont confrontés quotidiennement à ce phénomène » (Thocaven, 2014, pp. 32-34). Les jeunes comoriens malades deviennent MNA à Mayotte chez des familles comoriennes, après l'expulsion de leurs parents en situation illégale. Beaucoup de MNA sont dans la rue : ils sont contraints de survivre à Kawéni, le plus grand bidonville de France (parfois surnommé la jungle ou Gaza), au nord de Mamoudzou, la capitale de Mayotte. Très

L'immigration comorienne vers Mayotte. - Source : Godard, H. & Kaufmant, A., « La vague déferlante de l'immigration », Mappemonde, n° 64, 2001-4.

Saint-Denis territoire de migrations, actes des journées d'études 1 & 2



L'immigration comorienne vers Mayotte



D'après H. Godard, A. Kaufmant, « La vague déferlante de l'immigration », Mappemonde, n°64 (2001-4)

peu d'entre eux poursuivent leurs périples en métropole parisienne grâce aux passeports d'emprunt, via Marseille. Le phénomène migratoire lié à la santé vers Mayotte est de plus en plus connu en métropole grâce aux reportages télévisés des passeurs comoriens et leurs « kwassa kwassa », mais aussi par les images télévisées des autorités politiques en visite de travail ou en campagnes électorales dans ce département. Cependant, d'autres migrants sanitaires viennent des pays pauvres et sont porteurs des pathologies chroniques (diabète, tension artérielle) qui nécessitent une prise en charge et la délivrance d'un titre de séjour pour maladie.

● Les migrants climatiques

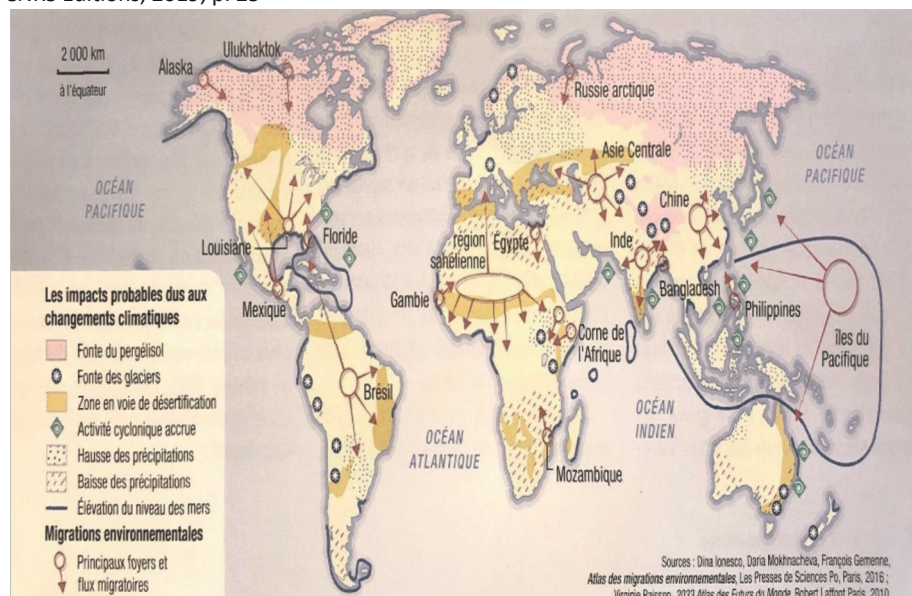
Ils sont victimes des inondations (dues aux cyclones, ouragans) et de la sécheresse en Asie (Bangladesh), dans les îles du pacifique et en Afrique subsaharienne. De nombreuses études font le lien entre migrations et climat à l'échelle planétaire au XXI^e siècle. Ce lien est d'actualité, incontestable et avéré.

Le dérèglement climatique est l'un des facteurs incontestables des migrations internationales aujourd'hui. « Jusqu'au dernier quart du XX^e siècle, c'étaient surtout les guerres entre les États, les guerres civiles, les conflits interethniques qui provoquaient des déplacements forcés. En ce début de XXI^e siècle, c'est clairement l'environnement. [...] » (Ravignan, 2012, p. 53).

« Le sort de ceux qui sont appelés les "réfugiés climatiques" est d'actualité dans les débats et les écrits scientifiques » (Morel & De Moor, 2012 : 62). Plusieurs mineurs non accompagnés arrivent en France et en Europe à cause de la sécheresse dans le Sahel. Ils savent que ce motif n'est pas pris en compte dans les migrations, ils le gardent pour eux car il n'existe pas encore de statut de «

réfugié climatique » en droit français et en droit international. Cette lacune contribue à leur invisibilité dans les espaces urbains.

Les impacts probables dus aux changements climatiques. - Source : Wihtol De Weden, C., Géographie, « un monde de migrants », *Documentation photographique*, Paris, CNRS Éditions, 2019, p. 25



Conclusion

Il existe des liens forts entre les récits d'exil, les cartes, les discours et contextes dans le phénomène migratoire des mineurs non accompagnés. Les facteurs de la migration des réfugiés statutaires et bénéficiaires de la protection subsidiaires sont cartographiés en géopolitique, géographie de conflits et sociologie de conflit : ils sont appuyés par les récits, discours et contextes. La carte géo-économique analyse la pauvreté ou la misère sociale à l'origine des départs des migrants économiques. Les mandats circonscrits ont des facteurs anthropologiques, sociologiques, et en géographie sociale et culturelle. La géographie sanitaire nous éclaire sur les raisons de départ des migrants sanitaires, et enfin la géo-environnement et la climatologie permettant d'expliquer et de comprendre l'impact du dérèglement climatique sur les migrants climatiques. Cependant, il est difficile de cartographier tous les récits, discours et contextes. Aussi, il n'existe pas un facteur unique dans la migration : il est forcément lié à un autre. Au bout du compte, il est important de rappeler que cette recherche sur les catégorisations des MNA n'est pas la première en France : elle a déjà fait l'objet d'une enquête sociologique (Etiemble, 2002, p. 59) et d'une synthèse (Etiemble & Zanna, 2013, p. 8). Mais les résultats auxquels ces deux recherches et nos travaux (quantitative et qualitative) sont parvenus présentent aussi bien des similitudes que des dissemblances

Bibliographie

BERTEAUX D., 2010, *L'enquête et ses méthodes – le récit de vie*, Armand Colin, Paris.

- BOURGEAT S. & BRAS C.**, 2019, *Géographie 2^{nde}*, Belin, Paris.
- BRICAUD J. & THIBAUDEAU C.**, 2017, « Crise de l'accueil et institutionnalisation du «soupçon»... à l'égard des MIE : de la question politique à la question éducative », *Revue de l'enfance et de l'adolescence*, n° 96, Toulouse, ERES, pp. 217-231.
- BRUN P.**, 2008, « Le récit de vie dans les sciences sociales. L'écriture de la vie », *Revue Quart Monde*, pp. 6-10.
- COTE S. & JANIN E.** (dir.), 2014, *Histoire-Géographie TermS*, Nathan, Paris.
- ETIEMBLE A.**, 2002, « Les mineurs isolés étrangers en France. Évaluation quantitative de la population accueillie à l'Aide sociale à l'enfance. Les termes d'accueil et de la prise en charge », *Quest'us Association d'études et de recherches en sociologie*, pp. 59-64.
- ETIEMBLE A. & ZANNA O.**, 2013, « Des typologies pour faire connaissance avec les mineurs isolés étrangers et mieux les accompagner », *rapport de recherche* https://www.infomie.net/IMG/pdf/synthese_-_actualisation_typologie_mie_2013-2.pdf, pp. 1-16.
- GODARD H. & KAUFMANT A.**, 2001, « La vague déferlante de l'immigration », *Mappemonde*, vol. 4, n° 64.
- MOREL M. & DE MOOR N.**, 2012, « Migrations climatiques : quel rôle pour le droit international ? », *Cultures et Conflits*, n° 88, pp. 61-84.
- PAUGAM S.** (dir.), 2010, *Les 100 mots de la sociologie*, PUF coll. Que sais-je ?, Paris.
- PINEAU G. & LE GRAND J. L.**, 2013, *Les Histoires de vie*, PUF coll. Que saisje ?, Paris.
- RAVIGNAN A. de**, 2012, « Le temps des migrants climatiques », *Alternatives économiques*, vol. 310, n° 2.
- SIMBA J.-F.**, 2014, *Récits de parcours migratoires et vie quotidienne de mineurs isolés étrangers à la Maison du jeune réfugié à Paris*, Mémoire de master en sciences de l'éducation, éducation formation et intervention sociale (EFIS), Université Paris 8.
- SIMBA J.-F.**, 2019, « Mutations dans les récits de vie et des catégorisations des mineurs isolés en France », in S. Batibonak, J.-F. Simba & C. Hawa, *Mutations dans les migrations, conflictualités dans les pratiques*, L'Harmattan, Paris, pp. 3159.
- SIMBA J.-F.**, 2020, *Mutations, conflits et éducation dans le phénomène migratoire des mineurs non accompagnés (MNA) à Paris, Île-de-France*, Thèse de doctorant en sciences de l'éducation, (Soutenance en automne 2020), Université Paris 8.

THOCAVEN C., 2014, *État des lieux du Processus de Migration Sanitaire Programmé des Comores vers Mayotte*, Thèse d'État de docteur en médecine, Université de Bordeaux 2.

WIHTOL DE WEDEN C., 2019, « Géographie, "un monde de migrants" », *Documentation photographique*, CNRS Éditions, Paris.

1.4 Questions et débat

Migrations, problématiques locales et contexte global ?

Le travail sur Saint-Denis ou Marseille nous invite à ne pas confiner la réflexion au local. L'emboîtement des échelles, B.A. BA de la géographie contemporaine permet au contraire un enrichissement réciproque des points de vue. Le local n'est pas seulement un point de départ ou d'arrivée. Il s'inscrit dans une dimension nationale ou internationale. La recherche locale doit ainsi s'appuyer sur une bibliographie plus large. À partir d'un cas particulier ; dégager des tendances qui débordent le local. La multiplicité des travaux sur le local permet d'avoir un point de vue plus large. Si l'échelle européenne a pris un rang particulier à partir de 2014-2015 et la crise de l'accueil, son analyse à tout à gagner de regards portés sur les territoires plus restreints. De la même façon l'analyse de la dynamique du Grand Paris ne peut s'abstraire de l'observation fine des situations micro locales à l'échelle des quartiers ou des communes.

Sensibilisation des acteurs locaux à aux questionnements sur les politiques d'accueil

Concernant la Seine-Saint-Denis, et Saint-Denis en particulier, les rapports de force façonnent les relations entre l'État et les territoires. Sur les MNA par exemple en termes budgétaires, en termes d'évaluation de la minorité et en termes d'accueil. Ces tensions ne sont pas sans conséquence sur les agents départementaux. Désarroi des agents sur la situation des MNA dans un contexte de paupérisation générale des habitants du territoire. Il y a un vrai travail de pédagogie à faire.

« Anciennes » migrations et migrations « contemporaines »

A priori, focalisés sur les problèmes actuels, on considère volontiers que l'accueil des immigrés dans le passé était meilleur, ce qui n'est pas le cas. Lorsque l'on considère l'arrivée des républicains espagnols en France, ils ont été mis dans des camps et ont été très mal considérés par la population majoritaire et les représentants de l'État. Inversement, si aujourd'hui une partie de la population en France s'inquiète de ces flux, de nombreux acteurs économiques, par exemple, sont extrêmement attentifs à cette main-d'œuvre peu chère et prête à effectuer toute sorte de travaux. Le regard rétrospectif doit donc intégrer cette complexité. Sur la Petite Espagne, aujourd'hui l'immigration espagnole et ses descendance n'ont pas un regard univoque sur la question migratoire. Les origines migratoires étaient alors diverses : économiques mais également

Saint-Denis territoire de migrations, actes des journées d'études 1 & 2

politiques. Avec nécessairement des regards différents sur l'internationale ouvrière. Mais globalement, le réseau des associations espagnoles de la Petite Espagne n'a que très peu de lien avec la population du quartier, issue très largement d'Afrique de l'Ouest. Donc les questions sociales, urbaines... sont à prendre en considération quant à la compréhension du rapport aux migrations contemporaines.

Politiques d'accueil et catégorisation des migrants

2. Les politiques d'accueil Table ronde du 5 juin 2019

Modératrice **Pascale FROMENT**, géographe, Université Paris 8 (LADYSS)

Tessa BONDUELLE, Doctorante, Université Paris 8 (EXPERICE) : « Sous-traitance de la citoyenneté : réinstaller les réfugiés et héberger les demandeurs d'asile en France. »

Karine MESLIN, sociologue, Maître de conférences à l'Université catholique de l'Ouest, Centre nantais de sociologie « L'accueil des *Boat people*, retour sur une mobilisation politique atypique ».

Jérémy BARTHEZ, France Terre d'Asile « L'équipe de maraude ».

2.1 Introduction à la table ronde

Pascale Froment, géographe

Les propositions de cet axe 2 sur les politiques d'accueil, nous invitent à réfléchir sur des questions qui me sont chères en tant que responsable du master Mondes méditerranéens en mutation, mais également en tant que chercheure. Les trois textes proposés ont des entrées différentes mais qui entrent en résonance les uns avec les autres. Je ne reviendrai pas sur la question des catégories, qui reste en toile de fond de cette table ronde, de même que sur la logique du soupçon, des rapports entre migrants, des bons et mauvais migrants etc.

Une première question centrale dans les trois interventions est celle des temporalités. Karine Meslin met en évidence l'évolution des politiques d'accueil en Europe. Ces politiques, censées être des politiques nationales, se déclinent différemment selon les catégories, et selon les périodes. Il est intéressant de prendre la mesure de ces variations, en fonction du contexte national et international, et en fonction logiques préférentielles, ou différentielles selon la nationalité des migrants ou des réfugiés.

Le deuxième élément, c'est l'extension des pays d'accueil. Lorsqu'on parle de politiques d'accueil, on a tendance à se référer à l'Europe mais on se rend compte que le Maroc par exemple est devenu un carrefour, un pays d'accueil et un pays

de départ, et de nombreux pays se retrouvent à leur tour confrontés aux politiques d'accueil. Il est intéressant de mettre en parallèle et en relation ces différentes politiques.

Le troisième aspect important porte sur la question des échelles. Les géographes de manière générale sont très sensibles à la question des échelles. Ce qui est intéressant, c'est que dans les politiques d'accueil, nous sommes confrontés justement à cette question des échelles. Du point de vue de la législation, on a justement une sorte mille feuilles, une intrication de législations extrêmement différentes, au niveau international, que ce soit la convention de Genève, au niveau européen, et au niveau national, on a une imbrication de référents législatifs, mais aussi au niveau infra-national. De ce point de vue, il est intéressant d'aborder le rôle du plus local, des villes, avec une évocation de Marseille et de Saint-Denis. Comment les Villes ont leur mot à dire mais surtout s'inscrivent dans ces politiques d'accueil, dans les prises de décision, dans ces échelles mais aussi dans ces conflits d'échelle, dans le sens où on a des résistances aux politiques nationales qui s'inscrivent à des échelles métropolitaines ou plus locales. On peut prendre l'exemple du village de Riace en Calabre où le Maire s'est inscrit contre la politique nationale en développant une politique d'accueil des migrants à l'échelle de la commune. Ce fait a été mis en image par Wim Wenders. Ce maire a d'ailleurs été inquiété par Matteo Salvini. On a aussi l'exemple de villes refuge en Espagne, à Barcelone, ou à Naples en Italie. Il y a également des villes sanctuaires aux États-Unis. De plus en plus de collectivités s'inscrivent contre les politiques nationales et favorisent d'autres modèles pour accueillir des migrants.

L'intervention de Tessa Bonduelle nous invite par ailleurs à réfléchir à la question de l'externalisation des politiques d'accueil. Double externalisation, à la fois géographique en tentant de reporter à l'extérieur de la citadelle européenne la question de la rétention des migrants, mais également politique car les États européens, au niveau de l'union, ont privatisé cette dimension en la confiant à des grands groupes multinationaux notamment, en Italie. Cette externalisation vers le privé pour les aspects de contrôle et de sécurité se double d'une externalisation vers ce qu'on appelle le tiers-secteur, les associations, qui font aussi partie de ces politiques d'accueil. Nous pourrions écouter l'intervention de Jérémy Barthez sur cette dimension. Ce qui est particulièrement intéressant dans la proposition de Tessa Bonduelle, c'est la question de la citoyenneté, le rapport entre les politiques de plus en plus néolibérales et le désengagement partiel des États. Cela pose la question du rapport entre citoyenneté politique, que vous évoquez je pense, et citoyenneté sociale, telle qu'elle a été définie par Robert Castel ; on voit à quel point ce désengagement de l'État touche à la fois la question de l'accueil des migrants mais également d'autres secteurs et met en relation les travailleurs du social avec les migrants eux-mêmes. Comment les deux entrent en liens et créent d'autres formes de relation.

Enfin, pour aborder la question du rapport entre les migrants et ceux qui sont établis et ces associations, je rends hommage à une de nos étudiantes, Fatima, qui a travaillé cette question. Comment s'opère cette proximité, entre ces étudiants par exemple qui n'ont pas forcément eux-mêmes une situation en

Saint-Denis territoire de migrations, actes des journées d'études 1 & 2

France, et qui en même temps travaillent sur l'accueil des migrants. La question de la langue est fondamentale. Ce sont des rencontres de vulnérabilité qui créent des liens. Les liens entre ces associations et les étudiants sont également importants pour une réflexion globale sur l'accueil des migrants.

2.2 Sous-traiter la citoyenneté : la précarisation des travailleur·se·s de l'hébergement des demandeur·se·s d'asile

Tessa Bonduelle, doctorante en anthropologie

L'accueil des migrant·e·s mobilise un grand nombre d'acteurs : des individus isolés, des collectifs, des agents de l'État mais aussi des « opérateurs ». Les opérateurs de l'asile sont des associations fondées sur des principes d'accueil inconditionnel et d'humanisme. Ces dernières répondent à des appels à projet lancés par l'État, se faisant concurrence pour « gagner des marchés » de travail social, telle la gestion de centres d'hébergement d'urgence pour demandeur·se·s d'asile. Ces associations opératrices ont une relation contractuelle avec l'État : elles doivent se soumettre à des objectifs de « fluidité » et à des contraintes budgétaires dans un contexte de « crise ».

Puisque ces associations opératrices hébergent des populations migrantes, entreprennent l'ouverture de leurs droits sociaux et les accompagnent dans la régularisation des situations administratives, elles sont profondément impliquées dans des processus d'inclusion et d'exclusion. On peut alors parler d'une sous- traitance de citoyenneté, et ce, alors même que les personnes avec lesquelles travaillent ces associations opératrices n'ont pas le passeport français. En effet, la citoyenneté ne s'observe pas de manière binaire (être ou ne pas être citoyen·ne). Comme l'ont démontré de nombreux travaux⁶, il existe une pluralité de citoyennetés au sein d'un État-nation, suivant les degrés d'accès à des droits et devoirs (Carr 2011 ; Dick 2011 ; Feldman 2012 ; Howard-Hassman & WaltonRoberts 2015 ; Mehan et al. 1986 ; Ong 1996 ; Solinger 1999 ; Ticktin 2011). La répartition inégale de droits, de ressources et d'injonctions à des devoirs à des personnes diverses et variées, qu'elles soient ou non citoyennes, est au cœur de la notion de citoyenneté « différentielle » (Holston, 2008) ou « graduée » (Ong, 2006).

En me concentrant non pas sur les personnes hébergées⁷, mais plutôt sur les salarié·e·s des opérateurs, j'explore ce que leurs expériences peuvent révéler de l'impact de la sous-traitance sur la gestion différentielle de la citoyenneté. Je me

base sur mes observations de deux associations opératrices de l'État sur deux sites : 1) un CAO⁸ dans une ville de province, dirigé par une association que je

⁶ . Voir par exemple: Carr (2011) ; Dick (2011) ; Feldman (2012) ; Howard-Hassman & Walton-Roberts (2015) ; Mehan *et al.* (1986) ; Ong (1996) ; Solinger (1999) ; Ticktin (2011).

⁷ . Bien que ce soient des centres d'hébergement d'urgence pour demandeur·se·s d'asile, la composition de ces centres incluent souvent des réfugié·e·s et parfois même des migrant·e·s.

⁸ . CAO : centres d'accueil et d'orientation. Un dispositif d'hébergement d'urgence mis en place en octobre 2015 pour accueillir les personnes souhaitant quitter les camps de Calais. Des CAO ont été ouverts dans

surnommerai Uniseq ; 2) un centre d'hébergement d'urgence (comportant plusieurs dispositifs) en banlieue parisienne, géré par une association que j'appellerai Alpha.

Je constate que des exigences d'efficacité (la pression à s'aligner sur des « objectifs de fluidité » de l'État), d'austérité budgétaire (des financements de plus en plus contraints), de concurrence entre associations opératrices (la nécessité de répondre aux appels à projet pour survivre) convergent avec une logique de « crise » et conduisent à déprécier les conditions de travail des associations opératrices ainsi que la qualité de la prise en charge du public accueilli. Les salarié·e·s des opérateurs conviennent que les personnes accueillies reçoivent rarement un accompagnement « de qualité ». Malgré l'effort des salarié·e·s pour répondre aux besoins administratifs de leurs nombreux « suivis », dans un contexte de budgets limités et de politiques « d'urgence » en oscillation constante⁹, il est impossible de faire « du vrai travail social ». Les salarié·e·s ont une profonde impression de ne pas parvenir à assurer des droits et des ressources adéquats pour leurs « suivis » : il leur semble que la citoyenneté qu'ils et elles fournissent est précaire.

Je présente ici deux cas de figure des conséquences de ce modèle de travail social sous-traité ou « marchandisé » (Cottin-Marx, 2019) sur les salarié·e·s des associations opératrices des politiques d'asile. Le cas de Milos¹⁰ démontre que le contexte de sous-traitance affecte profondément les salarié·e·s des opérateurs. Je suggère que même les salarié·e·s en pleine sécurité sur l'échelle de la citoyenneté en viennent à ressentir une forme de précarité éthique qui trouble leur rapport avec le système français d'assistance sociale. Avec le cas de Bourama, j'illustre comment l'utilisation de contrats de travail à durée déterminée dans le domaine de l'asile crée une précarité administrative pour les salarié·e·s ayant un statut d'immigration qui dépend de leur contrat de travail. Ces salarié·e·s étranger·ère·s, (multi-)diplômé·e·s d'universités françaises, se retrouvent souvent dans des positions aussi précaires que leurs suivis.

● Milos

Quand j'ai rencontré Milos, jeune éducateur spécialisé, salarié d'Uniseq dans un département au sud de Paris, il était co responsable avec sa collègue Sia d'un CAO de 50 places, installé dans un bâtiment vétuste abritant aussi une résidence

toutes les régions françaises à l'exception de l'Île-de-France, de la Corse et des Alpes-Maritimes. En décembre 2018, le gouvernement a ordonné la fermeture progressive des CAO. Au premier semestre 2019, les capacités de ce dispositif devaient être réduites de 50 %. À la fin du premier semestre 2020, tous les CAO devaient être fermés ou transformés en places HUDA (voir note 5).

⁹ . Ces oscillations de politique incluent la création ou la fermeture de différents dispositifs d'urgences, les modifications successives des règles de fonctionnement de certains dispositifs (rythme de transferts ou de fin de prise en charge accéléré, par exemple).

¹⁰ . Les noms de mes interlocuteur·rice·s ont été modifiés pour respecter et protéger leur anonymat.

Saint-Denis territoire de migrations, actes des journées d'études 1 & 2

sociale¹¹ et une pension de famille¹² (PF) Uniseq. Il décrivait le CAO comme « un cycle interminable de personnes qui entrent et sortent où on a à peine le temps de faire un vrai travail social avec les résidents. C'est entièrement dans l'urgence ». Son mécontentement se cristallisait autour des contraintes budgétaires et de la logique court-termiste de « crise » régnante. Il m'avait longuement parlé du choix de la direction de meubler les chambres du CAO avec des lits superposés « premier prix » : un modèle « junior » qui devenait rapidement instable sous le poids d'hommes adultes. « Des lits d'enfants pour économiser ! Sauf qu'on n'a rien économisé du tout puisqu'ils se cassent tout le temps. On pense court terme », m'avait-il lancé. Pour Milos, commander ce modèle de lit n'était pas seulement économiquement irrationnel, il y avait là un arrière-goût désagréable de maltraitance. « Ils sont tranquilles au siège [lieu de la direction d'Uniseq]. On accueille les gens dans de drôles de conditions quand même », Milos avait rajouté amèrement, soulignant de la sorte que ce sont les travailleur·se·s sociaux·ales qui se retrouvent en première ligne des conséquences humaines des contraintes budgétaires auxquelles la direction d'Uniseq se plie. Plus généralement, Milos dénonçait les conditions de vie au CAO, par exemple le partage par quatre hommes de chambres de 16 mètres carrés, dans un bâtiment « en lambeaux » avec une chaudière incontrôlable¹³. « Y a jamais de budget pour nous. La vie en commun est déjà compliquée. Les nouveaux n'ont pas d'espace pour ranger leurs affaires et ça commence à créer de vraies tensions. » Milos s'est mis en colère quand il a appris que cinq places devaient être ajoutées au CAO. « On continue à les entasser. Comme des sacs de riz dans un entrepôt. »

Cette formulation faisait écho à un constat que Milos répétait souvent : « On est dans un modèle déshumanisant. » Déshumanisant par les conditions matérielles du CAO, mais aussi par l'accompagnement fourni. Milos était constamment frustré par le manque d'activités culturelles et physiques proposées aux résidents du CAO et le peu d'opportunités pour découvrir la vie locale ou apprendre le français. Milos aurait aimé développer de telles opportunités¹⁴, mais il était souvent très pris par les demandes des résidents et la liste interminable de tâches administratives à accomplir en leur nom. Pour Milos, l'équipe salariée n'était pas assez conséquente pour faire « de la qualité ». Même dans les tâches administratives, Milos n'était pas satisfait du travail social qu'il accomplissait. En préparant des chèques services pour les résidents

¹¹ . Les résidences sociales sont des logements meublés qui sont supposés offrir une solution temporaire d'hébergement aux personnes disposant de grande capacité d'autonomie dans le logement, avant qu'elles puissent accéder à un logement de droit commun.

¹² . Les pensions de familles sont des structures de logements pérennes, sans limitation de durée, destinées aux personnes seules à faible niveau de ressource et en situation d'isolement ou d'exclusion sociale lourde. Elles comprennent un·e maître·sse de maison, qui a comme rôle d'organiser la vie commune de la pension, faciliter les relations sociales et animer des temps collectifs.

¹³ . Pendant plusieurs semaines d'automne particulièrement doux, le chauffage avait été bloqué au maximum. Plus tard, pendant l'hiver, le bâtiment n'avait pas eu d'eau chaude pendant une semaine.

¹⁴ . En effet, Milos porta plusieurs activités liées au sport, notamment une séance hebdomadaire de coaching de football d'une heure et l'installation d'une mini-salle d'exercice dans un coin de la salle commune de la pension de famille, accessible à tous les résident·e·s du bâtiment, mais surtout pour les résidents du CAO.

qui ne recevaient pas l'ADA non¹⁵, Milos commenta : « Je trouve ça débile. Je leur donne les chèques et c'est tout. Ce n'est pas éducatif. » Milos considérait qu'il manquait « un vrai suivi » autour de la gestion de l'argent. « Là, ce qu'on fait, c'est de la merde. » Limité par les contraintes budgétaires (qui obligent Uniseq à faire des choix sur les lignes budgétaires du programme, y compris sur les ressources humaines) et par la logique d'urgence (qui mène à des fonctionnements court-termistes, y compris dans l'accompagnement), Milos avait l'intention de quitter ce poste et le domaine de l'asile pour continuer ses études. « J'en ai marre de ce travail [...]. Je m'écarte de mes convictions sociales. » Milos se lançait dans un Master¹⁶ pour « avoir le temps de réfléchir sur [s]a pratique ».

Le cas de Milos démontre que le contexte de sous-traitance affecte profondément les salarié-e-s des opérateurs. En ayant répondu à des appels à projet pour devenir opérateur de centres d'hébergement d'urgences pour demandeur-se-s d'asile en France, Uniseq accepte « les règles du jeu » : un budget limité et une orientation programmatique « d'urgence » qui déprécie le travail social et le limitent à un accompagnement essentiellement administratif. Ceci laisse celles et ceux qui obtiennent l'asile dans des situations précaires, avec peu de connaissances du français, sans réel projet, naviguant au sein du système social avec grande difficulté. L'incapacité que vivait Milos à réaliser ses idéaux de « vrai » travail social — d'accompagnement individuel éducatif au-delà de l'administratif — se répercutait sur son estime professionnelle de lui-même. Je suggère que même les salarié-e-s en pleine sécurité sur l'échelle de la citoyenneté, comme Milos, en viennent à ressentir une forme de précarité éthique, qui trouble leur rapport avec le système français d'assistance sociale. ● **Bourama**

Pendant sept mois, j'ai partagé un bureau avec Bourama et son collègue Majid, au premier étage d'un grand centre d'hébergement d'urgence d'une dizaine d'étages, comptant plusieurs dispositifs (un HUDA,¹⁷ un CAES¹⁸, et des

¹⁵ . L'ADA est une allocation pour demandeur-se d'asile. Elle est versée à tous les demandeur-se-s d'asile, s'ils ou elles acceptent l'offre de prise en charge de l'État et s'ils ou elles ne sont pas vu refuser les conditions d'accueil (pour des raisons tel un dépôt de demande d'asile plus de 120 jours après leur arrivée sur le territoire français)

¹⁶ . En Management des organisations d'intervention sociale.

¹⁷ . Les HUDA (hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile) ont pour vocation d'héberger des familles et des hommes isolés uniquement pendant leur demande d'asile. En réalité, beaucoup y demeurent au-delà du temps de traitement de leur demande en partie à cause de l'immense difficulté, malgré tous les efforts des professionnel-le-s, à trouver un logement abordable à Paris ou en Île-de-France.

¹⁸ . Créé en décembre 2017 pour « désengorger » les campements parisiens, le CAES (centre d'accueil et d'examen des situations) a pour vocation d'héberger très temporairement des « hommes isolés » et d'évaluer leur situation administrative. Ou, dans les termes plus cyniques employés par certain-e-s salarié-e-s, « de trier ». Les salarié-e-s du CAES sont chargé-e-es d'identifier les individus qui n'ont pas encore déposé de demande d'asile (les primo-arrivants), ceux qui ont déjà déposé une demande (les demandeurs d'asile), ceux qui ont obtenu l'asile (les réfugiés) et ceux qui ont été déboutés de leur demande (les déboutés). Le but est d'aider les primo-arrivants à déposer une demande d'asile pour qu'ils puissent être transférés dans des centres d'hébergement plus pérennes hors de Paris. Les demandeurs d'asile sont directement transférés dans d'autres centres d'hébergement, hors de l'Île-de-France. Les réfugiés statutaires et les déboutés, qui par définition n'ont pas vocation à bénéficier d'un hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile, sont priés de quitter le centre dans les 72 heures.

Saint-Denis territoire de migrations, actes des journées d'études 1 & 2

places 115 ¹⁹) en banlieue parisienne. Bourama était un jeune professionnel discret et calme. De nationalité malienne, et déjà diplômé d'une maîtrise en anthropologie, il était venu en France pour poursuivre un Master en études des migrations dans une université parisienne. À la sortie de ces études²⁰, Bourama voulait rester en France pour « accumuler les expériences professionnelles ». Il obtint un CDD avec Alpha, en tant que « référent migrant » dans l'HUDA. Bourama connut très rapidement des moments de malaise similaires à ceux de Milos. Responsable de plus de 42 dossiers, Bourama consacrait l'essentiel de son temps aux démarches administratives, recevant un flux constant de résident-e-s face à des situations bureaucratiques kafkaïennes. Lui aussi se demandait où était « l'humain » dans ce système.

Au-delà de ses doutes éthiques, Bourama vivait une insécurité tout autre : celle du CDD. Bourama était loin d'être seul. Lorsque j'ai commencé mon observation au sein de ce centre d'hébergement d'urgence, parmi les 14 intervenant-e-s sociaux-ales, seul-e-s deux étaient en CDI²¹. De base, le CDD offre moins de sécurité que le CDI. Mais pour Bourama et certain-e-s de ses collègues, le CDD impliquait une forme supplémentaire de précarité : une précarité administrative en tant qu'étranger. Un jour, Firuz, référent migrants au CAES, était passé discuter de sa quête pour un nouveau poste. Après 18 mois de travail, la fin de son CDD – ainsi que celui de Bourama – approchait et, selon la loi, son contrat ne pourrait être renouvelé sans un délai de carence de 6 mois. Mais en tant qu'étrangers, ceci n'était pas une option, ni pour Firuz, ni pour Bourama. Ils dépendaient tous deux de contrats de travail pour conserver leur statut légal en France. « Ah, la précarité des travailleurs sociaux... Nos situations sont aussi incertaines que celles des personnes avec lesquelles on travaille. [...] On accompagne les gens dans leurs démarches, mais nous aussi on galère avec nos démarches. » Le titre de séjour est en effet calqué sur le contrat de travail. « Donc nos titres durent le temps du CDD. » Pour Bourama, être travailleur étranger en CDD impliquait un niveau de précarité qui le rapprochait de la condition des demandeur-e-s d'asile et des réfugié-e-s pour qui il négociait quotidiennement l'accès à des droits et des ressources.

L'expérience de Bourama illustre les conséquences de logiques d'austérité et de « crise » dans le domaine de l'asile. Comme de nombreux autres domaines de services publics, une logique d'austérité domine, ce qui limite les investissements dans des infrastructures pérennes²². À partir de 2015, la « crise des réfugiés » accroît ce court-termisme. Les gouvernements français structurent le « marché

¹⁹ . Les places 115 sont des places d'hébergement d'urgence vers lesquelles les personnes sont orientées par la plateforme sociale Samu (accessible en composant le 115).

²⁰ . Bourama a d'abord terminé un M1 et un M2 en études de migration et a procédé à un autre M2 en développement social.

²¹ . De telles pratiques contractuelles s'inscrivent dans une dénormalisation plus large des CDI au sein des associations françaises (Cottin-Marx 2010 : 96 ; Hély 2009 ; et Tchernonog *et al.* 2013), ou ce que certains de mes interlocuteurs appelaient une « CDD-isation ».

²² . Un rapport financier du Sénat français de 2011 sur l'organisation et le financement de l'hébergement des demandeur-e-s d'asile a fait valoir que le domaine souffre d'une sous-budgétisation récurrente. Selon ce rapport, les dépenses consacrées aux programmes pérennes pour l'hébergement des demandeur-e-s

» de l'asile autour de l'idée de « l'urgence », priorisant des projets censés être provisoires – tels les CAOs, les HUDAs, les CAES – pour gérer la « crise ». Souvent, ils s'éternisent. Pour les opérateurs de l'asile, prédire son activité et ses budgets est compliqué. L'imprévisible règne : un projet « d'urgence » sera-t-il directement prolongé ? Si un nouvel appel à projet est lancé, conserverons-nous le projet ? Ou est-ce qu'une autre association gagnera le marché ? Face à une telle incertitude, les opérateurs sont souvent réticents à embaucher de travailleur·se·s permanent·e·s en CDI, qui ne pourront être licencié·e·s facilement en cas d'interruption d'un projet « d'urgence ». Pour les salarié·e·s ayant un statut d'immigration qui dépend de leur contrat de travail, les politiques d'austérité et de « crise », et la « CDD-isation » qui en découle, créent une précarité administrative. Dans ce contexte, les salarié·e·s étranger·ère·s, (multi)diplômé·e·s d'universités françaises, se retrouvent souvent dans des positions aussi précaires que leurs « suivis ».

J'en conclus que ce modèle de gestion de citoyenneté sous-traité rend la citoyenneté plus précaire, non seulement pour les publics migrants (déjà très précaires), mais aussi pour un nombre grandissant de salarié·e·s des associations qui mettent en œuvre les politiques d'asile.

Bibliographie

BERNARD-REYMOND P. & DALLIER P., 2011, « L'hébergement des demandeurs d'asile entre approximations statistiques et dérapages budgétaires », *Rapport d'information fait au nom de la commission des finances*, n° 584 ; Sénat : <http://www.senat.fr/rap/r10-584/r10-5841.pdf>.

CARR E. S., 2011, *Scripting Addiction: The Politics of Therapeutic Talk and American Sobriety*, Princeton : Princeton University Press, <http://public.eblib.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=617260>.

COTTIN-MARX S., 2019, *Sociologie du monde associatif*, Paris : La Découverte.

DICK H. P., 2011, « Making Immigrants Illegal in Small-Town USA: Making Immigrants Illegal in Small-Town USA », *Journal of Linguistic Anthropology*, n° 21 (August), E35–55 ; <https://doi.org/10.1111/j.1548-1395.2011.01096.x>.

FELDMAN G., 2012, *The Migration Apparatus: Security, Labor, and Policymaking in the European Union*, Stanford, California: Stanford University Press.

HÉLY M., 2009, *Les Métamorphoses du monde associatif*, Paris: Presses universitaires de France, coll. Le Lien Social.

d'asile ont stagné, malgré une augmentation annuelle des demandes d'asile. Voir : Bernard-Reymond and Dallier 2011.

HOLSTON J., 2008, *Insurgent Citizenship: Disjunctions of Democracy and Modernity in Brazil*, Princeton : Princeton Univ. Press, Information Series. .

HOWARD-HASSMANN R. E. & WALTON-ROBERTS M. (eds.), 2015, *The Human Right to Citizenship: A Slippery Concept*, Philadelphia: University of Pennsylvania Press, Pennsylvania Studies in Human Rights.

MEHAN H., HERTWECK A. & MEIHLS J. L., 1986, *Handicapping the Handicapped: Decision Making in Students' Educational Careers*, Stanford, Calif: Stanford University Press.

ONG A., 2006, *Neoliberalism as exception: mutations in citizenship and sovereignty*, Durham [N.C.]: Duke University Press.

ONG A., 1996, « Cultural Citizenship as Subject-Making: Immigrants Negotiate Racial and Cultural Boundaries in the United States », *Current Anthropology*, vol. 37, n° 5, pp. 737-762.

SOLINGER D. J., 1999, *Contesting Citizenship in Urban China: Peasant Migrants, the State, and the Logic of the Market*. Studies of the East Asian Institute, Columbia University. Berkeley: University of California Press.

TCHERNONOG V., PROUTEAU L., TABARIÈS M., NOGUES H., FOURNEYRON V. & SIBILLE H., 2013, *Le paysage associatif français mesures et évolutions*, Paris ; Lyon : Dalloz ; Juris éditions.

TICKTIN M., 2011, *Casualties of Care: Immigration and the Politics of Humanitarianism in France*, Berkeley: University of California Press.

2.3 Accueil des *boat people* : une mobilisation politique atypique

Karine Meslin, sociologue

Au début des années 1970, alors que la situation économique de la France se dégrade, que le gouvernement décide de suspendre l'immigration de travailleurs et que la préoccupation majeure des pouvoirs publics est devenue la « maîtrise des flux migratoires », près de cinquante mille Cambodgiens arrivent en France. C'est l'État lui-même qui a organisé leur venue et qui a fait bénéficier ces boat people d'un traitement d'exception. Plusieurs facteurs expliquent cette exceptionnelle mobilisation.

Entre 1970 et 1990, de très nombreux res sortissants de l'Asie du Sud-Est cherchent à fuir les régimes communistes qui dirigent leurs pays respectifs. La situation des habitants du Cambodge est particulièrement dramatique. En quatre années d'exercice du pouvoir, le régime des Khmers rouges anéantit ce pays et élimine un tiers de sa population (Meslin, 2004). C'est par dizaines de milliers que les survivants de l'*Angkar*²³[2] affluent aux frontières thaïlandaises dans l'espoir

²³ . L'*Angkar* signifie « organisation » et est le nom donné à celle que les Khmers rouges mettent en œuvre de 1975 à 1979.

de trouver refuge. Là, ils sont en proie à l'attente et à la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale.

En France, l'immigration de travail vient tout juste d'être suspendue et la crise économique que traverse le pays semble peu propice à l'accueil de nouveaux étrangers. Pourtant, après des mois ou des années d'attente, 128 531

ressortissants de l'ancienne Indochine, dont 47 356 Cambodgiens, entrent légalement sur le territoire français (Hassoun, 1997). Dès leur arrivée, ils bénéficient d'un accueil d'exception accompagné de discours empathiques, que formulent les dirigeants politiques notamment.

Comment comprendre cette situation pour le moins paradoxale ? Comment expliquer que des réfugiés aient pu bénéficier d'un tel accueil alors qu'il est admis qu'« *en période d'incertitude tout particulièrement, l'étranger est ressenti comme une menace pour le groupe enraciné* » ? (Noiriel 1988) Quelles formes de mobilisation et/ou de luttes ont eu raison des réticences que la configuration française laissait présager à l'égard de tout nouvel arrivant²⁴ ?

L'objet de cet article consiste à analyser la spécificité des formes de mobilisation qui ont accompagné la venue des réfugiés cambodgiens²⁵ ainsi que leurs effets. Après avoir retracé à grands traits les modalités de fuite des réfugiés cambodgiens, nous rappellerons quels ont été le contexte, les conditions et les acteurs principaux de leur accueil, en restituant les enjeux qui se sont noués autour de leur arrivée en France.

Les départs des réfugiés cambodgiens s'échelonnent du début des années soixante-dix à la fin des années quatre-vingt. La guerre civile, le régime des Khmers rouges et la prise de pouvoir des Vietnamiens sont les déclencheurs principaux des hémorragies qui, en une vingtaine d'années, vident le Cambodge d'une partie de ses habitants. Tour à tour, ces situations de crise et ces régimes politiques affaiblissent la société cambodgienne.

Le régime des Khmers rouges qui sévit entre 1975 et 1979 est le plus destructurant et le plus funeste. Pendant quatre années, le Cambodge s'isole du reste du monde et se mure dans un pesant silence médiatique. À l'abri des regards et des caméras étrangères, les Khmers rouges fondent un régime basé sur la désurbanisation, le travail de la terre, la collectivisation des richesses et l'anéantissement de tout ce qui fait écho au monde occidental. Les anciens repères des Cambodgiens sont revisités un à un ou anéantis. Ainsi en est-il de l'organisation sociale, de la hiérarchie des âges, des unités familiales, des infrastructures politiques, juridiques et médicales ou encore de la langue

²⁴ . Des réticences à l'encontre des réfugiés du Sud-Est de l'Asie se feront parfois jour au sein de certaines usines notamment. Mais ces réticences seront relativement faibles au regard de celles qui concernent alors les autres étrangers, et au regard de celles qui, depuis le milieu des années quatre-vingt, concernent les autres réfugiés

²⁵ . Le parcours migratoire des Cambodgiens est considéré comme emblématique du parcours de l'ensemble des réfugiés du Sud-Est de l'Asie, du fait des conditions précipitées de leur départ et de leurs modalités spécifiques d'accueil en France.

khmère. Par ailleurs, l'élite du pays est décimée et près de deux millions d'habitants sont torturés et tués, ou abandonnés à la fatigue et à la maladie²⁶. Lorsqu'en 1979 ce régime meurtrier est renversé, ce sont les Vietnamiens communistes, anciens alliés des Khmers rouges, qui lui succèdent à la tête du pays. Cette occupation ne manque pas de prolonger l'instabilité du Cambodge et d'accélérer le rythme des départs.

Après avoir échappé aux poursuites des Khmers rouges, aux mines antipersonnelles ou, plus tard, aux Vietnamiens, les Cambodgiens qui parviennent à atteindre les frontières du pays, tentent de s'introduire dans les camps de réfugiés dressés en Thaïlande. Mais l'aide de la Croix-Rouge ne suffit pas toujours à les protéger des autorités thaïlandaises. Celles-ci n'hésitent pas à refouler certains réfugiés au péril de leur vie et au mépris des droits de l'homme. La situation de ces hommes et de ces femmes en fuite demeure donc précaire et préoccupante, y compris en dehors du territoire cambodgien. En réponse à cette réalité, divers pays occidentaux ²⁷ proposent leur protection aux réfugiés cambodgiens et, en France, une véritable campagne de mobilisation nationale est organisée en leur faveur.

Il ne fait aucun doute que la découverte des charniers cambodgiens et des camps de fortune dressés en Thaïlande a été prompte à émouvoir l'opinion publique. Néanmoins, la menace de mort qui pèse sur les populations des pays en guerre ne suffit pas toujours à leur garantir la protection d'un état souverain, ni même à leur assurer la bienveillance de ses habitants. Le massacre des Bosniaques et le génocide rwandais, au cours des années quatre-vingt-dix, sont là pour le rappeler. Face à ce constat, la mobilisation que suscite le cas des réfugiés cambodgiens interroge, et ce d'autant plus qu'elle est exceptionnelle à plus d'un titre.

À cette époque, les mouvements de réfugiés sont pensés comme des mouvements conjoncturels, générés par la décolonisation et la guerre froide. La suspicion qui pèse désormais sur les demandeurs d'asile ²⁸ est alors peu prégnante et les modalités de délivrance du statut de réfugié sont plus souples qu'aujourd'hui. C'est dans cette configuration relativement propice aux réfugiés que s'inscrit l'arrivée des Cambodgiens, des Laotiens et des Vietnamiens. Pourtant, certaines traditions sont bousculées en leur faveur et, très rapidement, leur accueil déroge au droit commun en vigueur.

La Convention de Genève stipule que le statut juridique de réfugié doit normalement être délivré individuellement. Or, les modalités concrètes de prise

²⁶ . Au milieu des années 1970, le Cambodge compte 7,7 millions d'habitants.

²⁷ . La mobilisation ne se limite effectivement pas à l'échelle française. Elle s'étend à de nombreux pays occidentaux non communistes. Pour la première fois, des pays d'accueil anticipent la gestion de réfugiés et le font en coopérant de manière internationale. À cet égard, une première conférence internationale se déroule à Genève en 1979, qui sera suivie d'une seconde, en 1989. Durant ces conférences, des directives communes sont édifiées. Elles visent à organiser collectivement la situation des réfugiés du Cambodge, du Vietnam et du Laos qui ne cessent d'affluer hors des frontières de leurs pays et que leurs pays voisins refoulent.

²⁸ . Le terme de demandeur d'asile ne s'est d'ailleurs pas encore substitué à celui de réfugié.

en charge des ressortissants de l'Asie du Sud-Est rendent caduc ce mode de reconnaissance au cas par cas. À partir de 1975 en effet, le gouvernement français met en place une politique de quotas qui régleme leur venue. Cette politique consiste à déterminer le nombre de réfugiés du Sud-Est asiatique que l'État est disposé à accueillir et que la Croix-Rouge se charge ensuite d'escorter jusqu'en France. Une fois sur le territoire national, ces réfugiés sont soumis à la procédure habituelle et sont dans l'obligation de déposer une demande de reconnaissance individuelle auprès de l'Ofpra. Mais, dans la mesure où l'État a

lui-même organisé leur venue, ils obtiennent leur statut de réfugié presque systématiquement. Ils n'ont pas à apporter les preuves de leur persécution, et le bien-fondé de leurs demandes n'est pas mis en doute ou ne le sera que tardivement. Dans ce cas, la politique des quotas leur évite donc la clandestinité et ses dangers. Elle légitime également leur venue.

En France, de nouveaux traitements de faveur et de nouvelles dérogations se font jour. L'arrivée des réfugiés de l'ancienne Indochine est d'abord l'occasion d'institutionnaliser une collaboration étroite entre les associations, chargées de l'accueil des réfugiés, et l'État, responsable de leur sécurité²⁹. Ainsi, après un court séjour obligatoire dans un des quatre foyers de transit parisiens où ils sont accueillis, les réfugiés peuvent décider de se « débrouiller » par eux-mêmes ou rester sous la tutelle des associations mobilisées pour leur cause. Dans ce cas, ils sont hébergés dans des centres provisoires d'hébergement (CPH) pour une durée minimum de trois mois au terme desquels, à l'échelle municipale, des comités d'accueil se chargent d'accompagner leurs démarches quotidiennes. Dans un même temps, de nombreuses mesures facilitent leur mise au travail. Sur le terrain juridique, les conditions d'obtention de leur carte de travail provisoire et renouvelable n'obéissent pas à la procédure habituelle. Alors que les demandeurs d'asile en sont privés jusqu'à ce que le titre de réfugié politique leur soit délivré, la politique des quotas offre aux réfugiés en question un droit de travail immédiat. De plus, tandis que les migrants – réfugiés ou non – sont, à cette époque, dans l'obligation d'être titulaires d'un contrat de travail d'une durée d'un an pour obtenir une carte de travail (non provisoire), un contrat de trois mois, même à temps partiel, suffit aux réfugiés du Sud-Est de l'Asie. Des cellules ANPE leur sont également réservées et des mesures incitatives, notamment financières, sont prises à l'égard des employeurs pour favoriser leur embauche. Tous ces dispositifs objectifs s'accompagnent par ailleurs de discours compassionnels et bienveillants, nettement distincts de ceux, plus stigmatisants, qui traitent des autres étrangers à l'heure où l'immigration de travail vient d'être suspendue.

²⁹ . Jusqu'au début des années soixante-dix, la responsabilité de l'État, chargé d'assurer la sécurité des réfugiés, et celle des associations, responsables de l'accueil des réfugiés, sont séparées. Puis, en 1973, au moment de la venue des réfugiés du Chili, un premier glissement s'effectue et ces associations passent sous la responsabilité de l'État. La création de l'aide sociale pour les réfugiés est entérinée, mais ne l'est qu'à titre provisoire et à l'instigation des associations. C'est l'arrivée continue des réfugiés de l'Asie du Sud-Est à partir de 1975 qui, à la demande de l'État, provoquera son institutionnalisation.

Les *boat people* ³⁰ ont ainsi fait l'objet d'un traitement d'exception. Le caractère exceptionnel de leur prise en charge est plus remarquable lorsque l'on observe ses instigateurs.

La droite mobilisée

Si l'accueil des réfugiés de l'Asie du Sud-Est est atypique du fait de ses modalités concrètes, il l'est aussi de par les caractéristiques sociales et politiques des acteurs qui, en France, se mobilisent dans sa mise en œuvre. La défense des

étrangers est le terrain de prédilection des associations et des municipalités placées à la gauche du jeu politique. Dans le cas des *boat people* pourtant, c'est toute la droite qui se mobilise. Comment expliquer un tel glissement ?

Seul le contexte sociopolitique de l'époque permet de comprendre comment s'est structuré l'espace des prises de position vis-à-vis de ces réfugiés et comment un objet de lutte traditionnellement acquis à « la gauche » a momentanément pu devenir une préoccupation majeure de « la droite ».

Au milieu des années soixante-dix, les tensions de la guerre froide sont encore très prégnantes et le clivage gauche/droite demeure structuré et structurant. Ce qui est défendu par les partisans de l'un de ces camps politiques, ne peut que difficilement l'être par les partisans de l'autre. Chacun a ses propres domaines d'intervention et le soutien des étrangers est alors clairement identifié comme étant du ressort de la gauche. Pourtant, lorsque les caméras françaises rendent publiques les images des atrocités commises par les Khmers rouges ou celles des réfugiés regroupés dans des camps de fortune, les militants français investis à gauche et à l'extrême gauche de l'espace politique ne réagissent pas ou peu³¹. À cette époque, beaucoup d'hommes et de femmes considèrent le communisme comme un modèle politique porteur d'équité, de justice et d'espoir. Ils peinent donc à admettre et à condamner les erreurs, voire les ignominies, commises par les gouvernements d'Asie du Sud-Est qui se revendiquent de cette couleur politique. Ils craignent de devoir ainsi « hurler avec les loups » (Lacouture 1978), conforter leurs adversaires politiques, et ils se refusent à discréditer leurs propres idéaux³². La plupart des militants de gauche se gardera donc d'intervenir aux côtés des réfugiés du sud-est de l'Asie aussi longtemps qu'ils le pourront ; ils laisseront le champ libre à la droite.

³⁰ . Le terme *boat people* concerne au premier chef les réfugiés vietnamiens qui tentaient de s'éloigner de leur pays, entassés sur des bateaux de fortune. Très rapidement cependant, il est utilisé pour désigner l'ensemble des réfugiés du Sud-Est asiatique en fuite et que les Occidentaux ne distinguent que rarement les uns des autres.

³¹ . Pour exemple, on peut retenir le cas de J.-P. Sartre qui, en 1979, se déplace à l'Élysée avec d'autres intellectuels français pour plaider en faveur des *boat people*. Lors de son intervention, cet intellectuel, clairement identifié à la gauche de l'échiquier politique national, reconnaît que le gouvernement français a déjà beaucoup fait pour les réfugiés de l'ex-Indochine, mais que cela n'est plus suffisant. Il appelle donc à secourir les réfugiés en plus grand nombre. Mais il se refuse à critiquer les pratiques des gouvernements communistes « indochinois » et prétend que les réfugiés fuient parce que « *le système communiste ne convient pas à tout le monde* ». Archives de l'INA.

³² . Les militants et les partisans de gauche qui seront les plus prompts à prendre le parti de ces réfugiés déclencheront parfois de véritables conflits au sein de leurs rangs.

La mobilisation du gouvernement dirigé par Valéry Giscard d'Estaing et des municipalités de droite n'est donc pas seulement imputable à un élan de générosité ou d'humanisme. Elle est rendue possible par la place que la gauche laisse vacante. Cependant, cette place aurait pu rester inoccupée. Les militants de droite n'étaient pas forcés de se préoccuper du sort des réfugiés du Sud-Est asiatique. Mais d'autres enjeux nationaux et internationaux, plus proches de leurs préoccupations traditionnelles, les incitent à s'emparer de la cause des boat people.

En période de conflit latent entre les pays communistes et les gouvernements occidentaux et tandis que les États-Unis sortent tout juste de la guerre du Vietnam, la mobilisation du gouvernement français permet d'abord de réaffirmer l'adhésion française au bloc de l'Ouest et de redéfinir ainsi les

alliances et les mésalliances françaises au sein du jeu politique et économique international. Cette prise de position est d'autant plus « rentable », politiquement parlant, que l'accueil des boat people prête aux libéraux un caractère philanthropique, traditionnellement associé à la gauche. En effet, non seulement les atrocités perpétrées par les Khmers rouges donnent raison aux défenseurs du libéralisme profondément anticommunistes, mais de plus, l'accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique, incarnations vivantes des méfaits du communisme, porte les pays libéraux au rang de bienfaiteurs. Cette image est d'autant plus importante pour la France qu'elle redore son blason de pays de droits de l'homme, entaché par le souvenir des guerres de décolonisation.

Une exception qui confirme la règle

La mobilisation autour des réfugiés cambodgiens, laotiens et vietnamiens est exceptionnelle à plus d'un titre. Non seulement les modalités d'accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique ne sont « *pas réellement basées sur l'interprétation classique de la Convention de Genève, mais sur la volonté de l'État* » (Legoux 1995). Mais de plus, la nébuleuse d'acteurs impliqués dans cet accueil ne fait pas partie des défenseurs traditionnels des étrangers. Ce premier constat ne doit néanmoins pas dissimuler le second. L'exemple des réfugiés du Sud-Est asiatique permet aussi de montrer qu'une nouvelle fois, le sort des étrangers est étroitement lié aux intérêts nationaux et ce, quels que soient le statut juridique de ces étrangers ou les raisons de leur venue (Noiriel 1997).

Par ailleurs, l'accueil, basé sur la mobilisation gouvernementale, dont ont bénéficié les réfugiés du sud-est de l'Asie a eu de nombreuses incidences. Outre qu'il a facilité leurs premiers pas en France, il a participé à modeler le regard porté sur eux et à légitimer leur arrivée en France. La qualité de cet accueil semble avoir été perçue comme ajustée à la qualité intrinsèque des étrangers auxquels il était destiné. Ce constat rappelle, in fine, l'importance des politiques d'accueil et des discours qui accompagnent l'arrivée des nouveaux migrants.

Bibliographie

HASSOUN J. P., 1997, *Hmongs du Laos en France*, Paris : PUF.

LACOUTURE J., 1978, *Survive le peuple cambodgien !*, Paris : Le Seuil.

LEGOUX L., 1995, *La crise de l'asile politique en France*, Centre français sur la population et le développement, Paris : Centre français sur la population et le développement.

LEGOUX L., 2004, *Changements et permanence de la protection des réfugiés*, *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 20, n° 2.

MESLIN K., 2004, *Les réfugiés cambodgiens des Pays de la Loire, ethnographie d'une immigration de bonne réputation*, thèse de sociologie, Nantes.

NOIRIEL G., 1988, *Le creuset français, histoire de l'immigration 19^e-20^e siècle*, Paris : Le Seuil.

NOIRIEL G., 1997, « Représentations nationales et catégories sociales. L'exemple des réfugiés politiques », *Genèses*, n° 26, pp. 25-54.

2.4 Une équipe de Maraudes

Jérémy Barthes, France Terre d'Asile

En tant que coordinateur Premier accueil pour France terre d'asile pour les personnes à la rue dans le nord de Paris et en Seine-Saint-Denis, je suis chargé des opérations "mises à l'abri" et des transferts depuis les accueils de jour et les CHRS. Je n'ai pas un parcours de recherche et je suis en quelque sorte l'objet d'étude de Tessa Bonduelle puisque je représente l'opérateur de l'État au sein de France terre d'asile sur le terrain avec les personnes à la rue. Je peux vous dire tout d'abord que la présence de l'État au quotidien se fait extrêmement ressentir. Ce n'est pas parce que nous sommes des opérateurs que nous avons les mains libres. Les contrats établis sont extrêmement directifs.

Par ailleurs, concernant ce qu'on pourrait appeler l'uberisation du social et plus particulièrement de l'accueil en France, c'est effectivement une tendance que je peux observer dans ma structure. Au niveau du champ lexical par exemple, je constate une certaine évolution, on parle notamment d'offres concurrentielles, d'offres innovantes pour pouvoir décrocher des marchés en répondant à des appels d'offres. Je pense qu'il y a un placement d'opportunisme qui s'est opéré à la fin des années 90 pour de nombreuses associations, avec l'ouverture d'un marché du public de l'accueil.

France terre d'asile (FTDA) est une association qui, en termes de stratégie organisationnelle, a décidé à un moment de changer de regard sur l'accueil, ou du moins de changer de positionnement. Ainsi, jusqu'à la fin des années 1990, FTDA et la Cimade, qui n'est pas une association opératrice de l'État, au contraire, étaient des associations jumelles. Au passage des années 2000, il y a eu rupture totale de communication entre les deux associations, la CIMADE restant dans un modèle militant, FTDA passant sur les logiques concurrentielles et d'appel d'offres sur les marchés.

Pour ce qui me concerne, notamment sur le premier accueil, ce passage pour les personnes de "Comment je suis dans la rue" à "j'entame des démarches dans des structures où je suis accompagné par des associations", je fais écho à ce qui a été dit précédemment. Effectivement, il y a toujours la question du bon et du mauvais migrant, qui se base d'ailleurs essentiellement sur le statut administratif. Ce qui prime sur l'accueil – et je ne parle pas de la demande d'asile mais bien de l'accueil – c'est la situation administrative. On peut se poser la question d'un accueil inconditionnel des personnes en vue de la demande d'asile, mais ce n'est pas du tout le cas aujourd'hui. Aujourd'hui, l'accueil est conditionné à la demande d'asile, mais pas seulement. Il faut pouvoir avoir droit à ce qu'on appelle les CMA, les conditions matérielles d'accueil, qui peuvent être retirées extrêmement facilement, pour plusieurs raisons, ou qui peuvent ne pas être du tout données, encore une fois en fonction de la situation de la personne.

Donc on se retrouve aujourd'hui sur le territoire parisien avec une estimation de 800 à 1 200, 1 300 personnes qui sont à la rue. Certaines sont primo-arrivantes en vue d'intégrer un centre d'accueil et d'évaluation de leur situation, où elles pourront démarrer leurs démarches et être orientées dans le territoire, c'est une

Saint-Denis territoire de migrations, actes des journées d'études 1 & 2

partie non négligeable des publics à la rue mais qui ne sont pas majoritaires. Malheureusement, toute une partie des publics à la rue ne peuvent en sortir et entrent dans un dispositif qui fonctionne en cercle vicieux. On propose ainsi à des personnes des hébergements de 2 ou trois jours, ils ressortent avec une prise en charge à l'issue de ces 2/3 jours d'accueil, se re-retrouvent dans leur campement et on leur re-propose 3 jours d'hébergement sur la semaine d'après.

Et ce cercle vicieux, en place depuis un peu plus d'un an, je suis conscient que j'y participe très activement en coordonnant les mises à l'abri toutes les semaines. Cela rejoint un peu les problèmes d'ambivalence qu'on rencontre aujourd'hui dans le monde associatif, c'est-à-dire comment se positionner face à l'État, quand les pouvoirs publics en général, l'État mais aussi la Mairie de Paris, qui est un bailleur pour notre maraude ? Comment peut-on garder une ADN associative quand le bailleur de fonds nous considère comme un opérateur, alors que l'organisation de l'association s'inscrit complètement dans cette dynamique engagée depuis les années 2000 ? Par rapport aux personnes à la rue, parce qu'on est vraiment en contact avec les personnes sans solution, au niveau de la précarité, on touche à ce qui est vraiment le plus difficile, comment les équipes doivent faire la part des choses entre les consignes qui leur sont données, le cadre de travail qu'elles peuvent avoir et ce qu'elles voudraient faire pour les personnes ? Où se situe le positionnement associatif ?

Pour moi, justement, le positionnement associatif est une réalité, est justement entre les pouvoirs publics, à la marge pour essayer de rééquilibrer les choses. Concernant les positionnements il y a les opérateurs de l'état, et de l'autre côté, des associations ultra militantes, ultra engagées. En réalité, c'est l'ensemble qui constitue l'accueil, et non seulement les opérateurs de l'État qui ont des gros moyens. Il y a aussi des associations, des collectifs citoyens qui ont un rôle majeur à jouer, qui sont très peu visibles, mais qui remplissent réellement des missions d'intérêt général pour les personnes qui parfois vont même au-delà des opérateurs de l'État. L'accueil ce n'est pas uniquement le fait des pouvoirs publics et des opérateurs de l'État, c'est aussi une question de citoyenneté. Il ne faut pas minimiser le rôle des associations militantes dans l'accueil.

2.5 Questions et débat

Le monde associatif et les collectifs citoyens œuvrant en direction des migrants

La situation des associations humanitaires est de plus en plus difficile : Précarité économique, recours au CDD et faibles salaires. Le système de concurrence entre les associations qui répondent aux appels d'offres entraîne une course vers le bas, les infrastructures sont en voie de dégradation, la précarité administrative vis-à-vis du public augmente. Mais également précarité des travailleurs sociaux, enjeu éthique de plus en plus fort des missions. Comment se positionne-t-on devant les politiques de l'État ? De nombreux agents de l'institution locale sont là par vocation et cette vocation va souvent à l'encontre des politiques de l'État (Principes de l'accueil inconditionnel) .

Comment se positionner professionnellement et personnellement dans ce cadre

?

Le milieu associatif n'est pas homogène. Des réunions regroupant l'ensemble des associations et collectifs militants intervenant dans les maraudes peuvent être très tendues. La posture de Jérémy Barthez, au sein de son équipe de terrain, est celle d'un urgentiste faisant tampon entre l'État et les migrants à la rue. Cela témoigne du fait que l'on peut être conscient des effets néfastes de la politique d'accueil tout en ayant envie d'être médiateur entre ces politiques et les concernés dans une opérationnalité qui a, on l'espère, un effet réel sur la vie des concernés. France Terre d'Asile est un opérateur au service de l'institution répondant à un appel d'offres de l'État. Ses relations, par exemple, avec Utopia 56 très présente sur le territoire parisien et calaisien, militante et citoyenne, peuvent être particulièrement tendues. Néanmoins et par exemple : lors d'opérations de mise à l'abri auxquelles FTA participe, Utopia 56 est prévenue pour qu'ils sauvegardent et récupèrent les tentes abandonnées pour pouvoir les redonner à d'autres migrants. C'est dans ces marges et sur le terrain qu'il peut y avoir des consensus et des actions convergentes.

Rôle et responsabilité humanitaire de l'union européenne dans les politiques d'accueil

Le traité de Dublin est un traité européen. Destiné à organiser la répartition territoriale des exilés, il précarise en fait encore davantage les personnes. Il est en effet illusoire de penser que l'on peut emmener une personne dans un endroit où elle ne veut pas aller où elle ne souhaite pas s'établir. Et les chances pour qu'elle y reste sont minimes. Ainsi, un grand nombre de «dublinés» en Italie reviennent très rapidement en France pour s'y établir ou pour passer en Grande Bretagne. Ils deviennent alors hors la loi et retournent à la rue sans assistance. Par ailleurs, ce règlement européen est diversement pris en compte par les États avec des refus d'accueil et donc des flux vers d'autres pays.

Apprentissage de la langue dans les différents pays, moyen d'accès à l'intégration.

En France, la première étape avant toute proposition d'apprentissage du français par l'État, c'est la définition de la situation administrative. Le parcours d'intégration, et donc d'apprentissage de la langue, ne vient qu'après et seulement pour les personnes ayant obtenu leur statut de réfugiés (400 heures de français données par l'OFII après l'acquisition du statut.)

Pour autant, de nombreuses actions associatives ou citoyennes sont organisées à destination de tous les migrants, quel que soit leur statut, en matière d'alphabétisation. Si l'on considère que l'acquisition de la langue est un élément clé de l'obtention du statut, l'absence de l'institution en amont de cette obtention est donc aussi une question politique.

3. Nommer les migrants, le travail de catégorisation

Table ronde journée du 26 février 2020

Modération **Frédérique FOGEL**, anthropologue, CNRS, LESC - MAE - UP Nanterre affiliée à l'ICM

Olivia MERCIER, coordinatrice sociale antenne 93, association ACINA, Sara Tilleria Durango, conseillère en insertion professionnelle association ACINA et doctorante en sociologie, Paris 8, Saint-Denis (CRESPPA/GTM) : « Migrations et bidonvilles. L'intervention d'ACINA auprès des habitants des bidonvilles, positionnement et enjeux »

Bergamote FERNANDEZ, chargée de mission Citoyenneté, Direction Relation aux Usagers Mairie de Saint-Denis
« Entre histoires singulières et catégories juridiques, la posture du praticien »

3.1 Introduction à la table ronde

Frédérique FOGEL, anthropologue

En réunissant des chercheur.es et des actrices et acteurs locaux.ales, engagé.es à divers titres et selon différents modes d'action dans la recherche et dans la pratique, cette journée d'échanges constitue une pause bienvenue dans nos travaux et terrains respectifs. Comme tout dialogue, le nôtre fait émerger une communauté de questionnements. Considérons maintenant l'un d'entre eux, celui de la nomination des « migrant.es », des « personnes immigrées », des « étrangers et étrangères installé.es en France »... Parmi l'abondante littérature sur « nommer – catégoriser », je propose « Les mal-nommés », numéro 66 de la revue Mémoires (Centre Primo Lévi).

Même en première approche, par exemple pour intituler un texte ou une table ronde, il nous faut constater que le lexique est vaste, conventionnellement borné d'une part, par un terme juridique, « étranger », et d'autre part, par un terme géographique, « migrant ». Des signifiants pourtant précis (« exilé.es », « réfugié.es », « demandeurs et demandeuses d'asile », « débouté.es »...) sont les objets d'opérations fréquentes de dé-sémantisation, re-sémantisation, en relation avec les agendas nationaux, internationaux. Les termes se diffusent, entre catégories administratives, sens commun et modes médiatiques. Ils deviennent flous, flottants. Nous voudrions nous exprimer précisément, trouver un « langage commun » qui rende compte tout à la fois du sens de la migration (émigré.es, immigré.es), de l'histoire globale et individuelle du déplacement et de l'installation, du constat de l'exclusion ou des modes d'une possible prise en charge... Et qui situe les personnes concernées, « nouveaux et nouvelles arrivant.es », « hébergé.es », « résident.es »..., voire « usagers et usagères » au même titre que tous les administré.es (observation personnelles à la sous-direction de l'Administration des étrangers, préfecture de police de Paris). Autant de termes, d'expressions qui réfèrent plus à l'institution qu'à la personne, ce qui continue de nous questionner.

Cette réflexion rend d'autant plus nécessaire d'expliciter nos usages particuliers en fonction de nos expériences, sources, références, champs d'action... Car l'acte de nommer est performatif : en nommant, chacun.e catégorise et projette ses représentations de cette catégorie, en allant au-delà des termes, en utilisant des expressions souvent moins descriptives d'une situation sociale (« personne de nationalité étrangère résidant en France en situation administrative irrégulière ») que d'une condition sociale (« sans-papiers »). L'enjeu sociologique est aussi politique. Nommer, c'est classer, ranger, comptabiliser, c'est mettre en action un traitement de l'altérité dont les critères sont rarement explicités. Catégoriser, c'est encadrer, c'est réduire l'Autre (les Autres) à un terme dans un lexique, à une place souvent imposée par le dispositif institutionnel au sein duquel chacun.e exerce son métier, et qui s'étend aux pratiques des bénévoles, des associatifs, des politiques, etc.

Extraits des très intéressantes présentations des participantes à cette table ronde, deux exemples indiquent cette complexité politique et pratique, et le type de traitement qu'elle appelle. Dans le cadre de la Mission Citoyenneté, qui accueille tous les habitant.es de Saint-Denis, Bergamote Fernandez évoque le « paradoxe du praticien » : « (...) traduire l'histoire singulière en catégorie juridique (statut de parent d'enfant scolarisé, de salarié, de réfugié...) » pour que le dossier de la personne soit recevable par l'institution. Olivia Mercier et Sara Tilleria Durango, de l'association ACINA qui intervient auprès d'habitant.es des bidonvilles, pointent les difficultés d'une population désignée comme « les Roms », située administrativement « hors catégorie », donc « hors accès aux dispositifs existants ». Dans les deux cas, la désignation par un terme/une expression pose problème, en grande partie résolu par la référence à la dimension spatiale (au lieu) : la Mission Citoyenneté s'adresse à chaque habitant.e, selon un principe politique et éthique qui fonde l'inclusion des personnes étrangères dans cette citoyenneté ; ACINA agit pour la reconnaissance de l'ancrage territorial des habitant.es du bidonville, transformant l'instabilité résidentielle (de l'ordre de l'injonction) à laquelle sont associés les Roms. Établir cette inscription dans le local, c'est déplacer la problématique vers une forme de stabilité individuelle et sociale, qui prend force et sens d'opposition (soyons optimistes) à la précarité, à la vulnérabilité. Ces exemples sont reproductibles. Toutes nos expériences pourraient être décrites dans cette équation relationnelle : co-construire et coreconnaître les qualités, valeurs, capacités, de ces Autres si souvent minorisé.es, racisé.es, exclu.es. Pour les aider à se rétablir dans le droit : l'ancrage local ouvre la possibilité du rétablissement des droits, par l'accueil et la reformulation du récit personnel, par l'identification et l'assemblage des preuves, en adéquation aux catégories juridiques.

Terminons cette présentation par une proposition. Ces deux exemples, sur deux terrains différents, montrent des manières de faire avec les catégories existantes, dans un système d'identification toujours plus large que nos champs d'observation et d'action. Nous nous reconnaissons donc un « langage commun », un cadrage commun, des pratiques comparables, et nous nous efforçons de replacer chaque opération de nomination - catégorisation dans son contexte d'élaboration et dans son cadre d'utilisation. Ceci afin de mettre en récit et de

partager nos expériences situées. Pour avancer dans nos analyses, pour que nos retours d'expérience soient productifs, une piste serait de dépasser le constat que toute nomination est réduction, en revenant à l'opération de description. En imaginant « faire sans » les catégories (plutôt que de « faire avec » faute de mieux...), c'est-à-dire se mettre en situation d'observer et de décrire, tout en restituant la parole des Autres, des personnes concernées. Que pensent-elles de ces procédures de nomination ? Comment parlent-elles de ces catégorisations ? Dans cette forme de vie comme dans d'autres, il s'agit peut-être moins de répondre à une nomination, de correspondre à une catégorie, que de faire reconnaître la possibilité du passage d'une catégorie à une autre, la capacité d'une appartenance simultanée à plusieurs catégories, la pluri-identité des personnes et des groupes.

3.2 Migrations et bidonvilles. L'intervention d'ACINA auprès des habitants des bidonvilles, positionnement et enjeux.

Olivia MERCIER et Sara TILLERIA DURANGO, association ACINA

Introduction

Les expériences de migrations sur le territoire de Saint-Denis vécues par les personnes ressortissantes d'un pays de l'Union Européenne (UE) et vivant en bidonvilles semblent moins associées, de manière générale, au phénomène de migration. Cette dissociation est d'autant plus à questionner que la Seine-Saint-Denis est le premier département concerné : il accueille 12 % de la population nationale des personnes vivant en bidonvilles (PVB)³³. Dans la même perspective, les PVB ne sont comptabilisées dans les recensements des personnes sans domicile fixe ou dites « à la rue ». Le bidonville, refuge face à la rue, est donc « une zone grise entre l'habitat et la rue » (BOURGOIS, 2019).

C'est dans le cadre de nos pratiques professionnelles d'accompagnement des PVB en Seine-Saint-Denis au sein de l'association ACINA³⁴ que nous formons l'hypothèse, née de nos observations de terrain, que ces personnes se situent à la frontière de plusieurs catégorisations du champ de l'action sociale en France (sans-abri, migrant·e·s intra-européens, précaires...) et sont donc peu perçues en tant qu'usager·es de l'action sociale. Nous interrogerons l'ambivalence qui réside dans la catégorisation de ce groupe hétérogène ayant pour point de convergence leur condition d'habitat qu'est le bidonville. Celui-ci est difficilement définissable au regard de son aspect protéiforme et éphémère. Sa population, quant à elle, regroupe une pluralité de trajectoires résidentielles et migratoires qui ne permet pas de dégager une catégorie uniforme. La pluralité des catégorisations qui définissent les PVB, ainsi que le déploiement de politiques sociales différenciées, impacte leur mobilité et complexifie leur accès aux dispositifs existants d'accès aux droits. Pour vérifier cette hypothèse, nous aborderons les différentes caractéristiques des bidonvilles franciliens, selon les informations recueillies lors de nos interventions dans le département. Nous dégagerons certains traits sociologiques et administratifs communs afin de préciser à quelle catégorie de la population nous faisons référence. Enfin, nous analyserons comment la question de l'ancrage territorial, prérequis de l'action sociale paralyse leur accès aux droits et in fine à un habitat digne.

Le bidonville et ses habitants, des définitions poreuses

Les bidonvilles sont constitués généralement de matériaux de récupération

³³ . État des lieux des bidonvilles en France métropolitaine au 1er juillet 2018 Délégation Interministérielle à l'Hébergement et l'Accès au Logement (DIHAL).

³⁴ . L'association ACINA (Accueil, Coopération, Insertion pour les Nouveaux Arrivants) est une association loi 1901, créée en 2014 afin d'accompagner les personnes en situation de grande précarité vivant en bidonville et en squat ou Île-de-France.

: baraques de tôle, de bois ou de bâches, parfois des caravanes. Une famille

s'installe dans une ou plusieurs baraques, selon la composition de celle-ci. D'autres baraques peuvent être construites ayant d'autres fonctions (épiceries, églises, cuisines partagées, salle des fêtes). Les bidonvilles se caractérisent par l'occupation d'espaces non prévus pour l'habitation et souvent dépourvus d'accès à l'eau, à l'électricité, aux sanitaires et au ramassage des déchets. À ce titre, ils se différencient des squats, pour lesquels l'occupation se fait, le plus souvent, dans des bâtiments ou maisons dédiées à l'habitation. Ils se développent sur des terrains de propriétaires publics ou privés et sont présents dans nos villes, visibles dans ses interstices et symbolisent le mal-habitat. Ces terrains, friches, espaces désaffectés ou laissés vacants sont occupés par des personnes isolées ou familles ayant pour point commun de vivre des situations de grande précarité. Ces espaces existent « comme une solution d'abri temporaire, au sein d'un ensemble d'autres solutions mobilisées tout au long du parcours, plutôt qu'une situation pérenne et stable, identitaire » (BOURGOIS, 2019). Vivre en bidonville ne relève pas d'un choix personnel et éclairé, c'est davantage une stratégie résidentielle face à l'absence de logement décent. Ce sont des espaces sociaux dans lesquels des liens se créent avec les autres habitants et plus largement avec toutes personnes gravitant autour du terrain (riverains, travailleurs, institutions...). Bien qu'ils restent cantonnés à la marge urbaine, les bidonvilles ne sont pas des lieux coupés ou exclus de la ville, ils viennent rencontrer et sont en interaction avec l'environnement local. Ainsi, nous pouvons les considérer comme un « lieu anthropologique... où une condition relativement stable se forme » (AGIER 2009). C'est aussi pour cette raison que les bidonvilles sont très présents dans le discours politique « jusqu'à devenir officiellement l'un des plus importants problèmes publics français en 2010 » (CLAVÉMERCIER, OLIVERA, 2016). Depuis plus de dix ans, une politique d'expulsion et de destruction des bidonvilles est en œuvre pour faire face à ce phénomène sans pour autant le résoudre, car les personnes se réinstallent le plus souvent à proximité de leurs lieux de vie précédents et restent dépourvues de logement.

Les PVB sont en grande majorité des ressortissants de l'Union Européenne (majoritairement de Roumanie) sans revenus formels, ni minimas sociaux et tentent d'échapper à des conditions de vie difficiles dans leur pays d'origine, suite, entre autres, à la chute du communisme dans les années 1990. Comme dans de nombreux parcours migratoires, le retour au pays, qu'il soit définitif ou temporaire, peut faire partie du projet de vie des familles. Ces retours peuvent s'expliquer par différents événements familiaux, par le calendrier des fêtes traditionnelles, par des projets professionnels évolutifs, par le traumatisme vécu lié à l'expérience des expulsions ou par la nécessité de soins (l'accès aux soins, peut être difficile pour les ressortissants communautaires en France). Sur un plan administratif, les personnes de nationalité roumaine sont des ressortissants européens depuis 2007 et ont le droit au séjour et au travail selon certains

critères définis par le CESEDA³⁵. Néanmoins, leur droit au séjour³⁶ se prête à différentes interprétations, notamment des institutions publiques, ce qui engendre parfois des pratiques administratives abusives et entrave leur accès au droit commun. Il est important de souligner que les PVB ne sont pas tous ressortissants de l'UE et que le chiffre donné par la DIHAL³⁷ en 2019 sur les PVB exclut « un grand nombre de squats et bidonvilles habités par des citoyens des pays hors Union Européenne » (Dossier CNDH Romeurope, 2019).

La désignation « Rom » est souvent empruntée car elle permet d'englober les PVB dans une seule catégorie sociale, en les rattachant à une ethnie supposée. Ce terme s'impose en France « dans les sphères politique, médiatique et associative, afin de désigner la part la plus visible³⁸ de ces migrants : les familles vivant en squat ou en bidonville et pratiquant des activités de sollicitation ou de récupération dans l'espace public » (Clavé-Mercier & Oliveira, 2016). Il faut souligner que les institutions publiques françaises n'utilisent pas de références ethniques, et dans le même temps, le besoin de catégoriser est présent pour définir les personnes destinataires des politiques publiques. Ainsi, le traitement public au problème des bidonvilles appuie sa réponse sur les vulnérabilités liées au mal-logement, en écartant tout présupposé ethnoracial. Paradoxalement, le PVB ne sont pas l'objet de politiques sociales universelles, mais sont destinataires de programmes ad hoc, appropriés à des caractéristiques perçues ou fantasmées, qui les définissent comme des personnes difficilement insérables ou inadaptées socialement. Comme le confirme Louis Bourgois « les Roms migrants font l'objet de politiques et réponses spécifiques sur les territoires » (2019). Ces solutions, qui relèvent souvent du bricolage à l'échelle locale (Olivera, 2016), se situent à la marge des dispositifs d'insertion ou de l'urgence sociale, et amènent de nombreux questionnements sur les critères de sélection des personnes, le ciblage sur une nationalité - voire une ethnie -, le cadre juridique, les dérogations au droit commun qu'elles impliquent » (Bourgois, 2019). En conséquence, la construction des catégories PVB ou perçues comme Roms, font l'objet de politiques publiques et programmes spécifiques ayant des conséquences concrètes sur la vie sociale et économique pour ces personnes, comme en témoignent, les villages d'insertion spécialement dédiés aux « Roms ». Ces politiques sont le résultat d'une logique contradictoire : « les discours justifiant l'exclusion rejoignent ceux qui promeuvent l'inclusion : les uns comme les autres s'accordent sur la nécessaire mise en œuvre de politiques spécifiques, adaptées à la nature particulière de cette population hors norme » (Clavé-Mercier & Olivera, 2016). Par ailleurs, la catégorisation d'un public comme

³⁵ . Article L121-1 Sauf si sa présence constitue une menace pour l'ordre public, tout citoyen de l'Union européenne, tout ressortissant d'un autre État faisant partie de l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse a le droit de séjourner en France pour une durée supérieure à trois mois s'il satisfait à l'une des conditions suivantes : 1° S'il exerce une activité professionnelle en France ; 2° S'il dispose pour lui et pour les membres de sa famille tels que visés au 4° de ressources suffisantes afin de ne pas devenir une charge pour le système d'assistance sociale, ainsi que d'une assurance maladie.

³⁶ . Pour les ressortissants communautaires.

³⁷ . En 2019, la DIHAL a recensé 17.619 habitants des bidonvilles et squats sur le territoire métropolitain (Dossier 2019, CNDH Romeurope, 2019).

³⁸ . Seulement une partie de personnes désignées ou perçues comme Roms sont contraintes de vivre en bidonville.

« vulnérable », pauvre, ou encore comme une « minorité » imprime une action

publique et une réponse associative spécifique. Brodriez-Dolino nous rappelle d'ailleurs que le terme de vulnérabilité et ses adjectivations « sont aujourd'hui largement utilisés pour traiter des différents publics cibles de l'action sanitaire et sociale » (Brodriez-Dolino, 2015). Ces différentes catégorisations peuvent avoir comme effets de cantonner les personnes à certains dispositifs, et nous allons le voir, d'entraver leur accès aux dispositifs de droit commun : « la mise à distance des groupes et individus identifiés comme Roms migrants ne se limite cependant pas aux évacuations permanentes des lieux de vie. Elle s'accompagne de pratiques administratives légales ou para-légales compromettant l'accès aux droits pour ces migrants » (Clavé-Mercier & Olivera, 2016).

À l'épreuve du territoire, la mobilité contrainte des PVB

L'association ACINA a pour objectif le rattachement des PEVB au droit commun. Lorsque les personnes relèvent du droit commun, le département, chef de file de l'action sociale sur le territoire, est compétent pour l'accompagnement social des publics en difficulté. Néanmoins, orienter une personne vivant en bidonville vers la polyvalence n'est pas une évidence. Les passations doivent être parfois négociées avec les services compétents qui ne parviennent pas toujours à déterminer l'objet de la demande et interrogent le territoire duquel relève la personne. Mettre en place un accompagnement social relevant du droit commun nécessite plusieurs échanges entre professionnels, entraînant une difficulté, pour les bénéficiaires, à s'inscrire dans un parcours d'insertion stable. Par ailleurs, tous les PVB pourraient manifestement bénéficier d'un suivi, mais la barrière de la langue dans un premier temps, les expulsions ou changements d'hôtels et donc le mouvement géographique dans un second temps, complexifient lourdement la prise en charge allant jusqu'au refus d'accompagnement. Ce contexte favorise un recours aux associations, ce qui exclut davantage les PVB du droit commun et les relègue à un fonctionnement réservé à des publics dits « spécifiques ».

Comme mentionné plus haut, les parcours de vie des PVB et leurs trajectoires sont très hétérogènes. Néanmoins, ils sont marqués par une « très forte mobilité à la fois géographique et des types de lieux de vie » (BOURGOIS, 2019). Cette forte mobilité résidentielle contrainte peut aussi se déployer dans un parcours migratoire européen au gré des opportunités économiques et politiques (Espagne, France, Angleterre, Italie). OLIVERA souligne que « ce sont les mêmes groupes familiaux, présents depuis 2002-2003 voire avant qui, subissant la pression policière, les expulsions rapprochées et un accès difficile aux institutions de droit commun, investissent d'autres lieux où ils espèrent être moins stigmatisés » (2009). En conséquence, la mobilité en France résulte davantage d'une contrainte, celle des expulsions et vient déstabiliser l'ancrage développé sur un territoire, créé des ruptures d'ordre familial, économique, psychologique et administratif. Nous constatons ce phénomène au quotidien avec de très nombreux exemples de rupture géographique entraînant des ruptures sociales et affectives. Le changement du lieu de vie d'un ménage vient impacter et questionner l'accompagnement global conduit par ACINA dans le sens où il y a

une perte de repères spatiaux qui ne permet pas aux personnes déplacées de se saisir des institutions ou des services de proximité. Cette perte de repères et d'autonomie assène un coup de frein au parcours d'insertion et peut avoir des conséquences dramatiques lorsque les personnes ne sont pas en capacité d'assurer la continuité de leur prise en charge médicale par manque de connaissances et de repères dans leur nouveau lieu de vie. Ainsi, la notion de la résidence constitue un obstacle majeur dans l'accès aux droits des personnes. Comme nous le constatons, les PVB habitent en France métropolitaine depuis plusieurs années, mais le fait de vivre sur le territoire n'est pas synonyme de résidence³⁹ selon la définition administrative. En effet, ce qui permet d'ouvrir des droits sociaux est la domiciliation administrative, le premier pas crucial et incontournable pour obtenir une existence juridico-administrative en France. Si les CCAS ont obligation de proposer un service de domiciliation administrative, il faut souligner qu'obtenir une domiciliation auprès d'un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) n'est pas systématique, c'est une démarche qui nécessite de prouver « les liens et les attaches à la commune⁴⁰ ». Le rattachement à la commune (scolarisation, travail, hébergement...) est un critère qui permet d'octroyer ou de refuser une demande d'élection de domicile (article 264.4 du Casf). alors même que le changement de lieu de vie répété vient fragiliser le lien ou le rattachement à une commune. De plus, la domiciliation administrative régit la sectorisation des démarches socioprofessionnelles. Par exemple, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) sont sectorisées ou territorialisées c'est-à-dire que si une personne est domiciliée dans le 92 elle ne pourra postuler qu'auprès des SIAE des Hauts-de-Seine, voire même uniquement dans la ville où la personne est domiciliée. Il en va de même pour l'inscription et le suivi au Pôle emploi et pour de nombreuses démarches d'accès aux droits. Ainsi, un changement de lieux de vie, qui plus est, dans un autre département, demande aux personnes d'effectuer des déclarations de changement de lieux de résidence (après avoir obtenu une nouvelle domiciliation) auprès des organismes de services publics ou bien alors de traverser la région afin d'assurer la continuité de leurs diverses demandes d'accès au droit, de leur recherche d'emploi, de leur suivi médical ou socioprofessionnel. Un vrai enjeu lorsque les expulsions des bidonvilles existent depuis des années et obligent les personnes à changer en permanence de lieu de vie et de commune. Par conséquent, la question de la résidence liée aux mobilités contraintes et de la domiciliation administrative impacte notamment l'accès au logement et à l'emploi. Dans la même perspective, l'obstacle le plus récurrent que les PVB expérimentent suite aux expulsions est lié à des propositions de mise à l'abri à l'hôtel (gérée par le 115) qui ne sont pas adaptées à la situation familiale et de travail. L'éloignement géographique entre les hôtels proposés et les lieux de formation ou de travail fragilise la continuité du parcours d'insertion et plonge les personnes dans l'incompréhension et le découragement. C'était le cas de Mme M., mère seule, qui a suivi une formation linguistique à visée professionnelle durant six mois.

³⁹ . Pour qu'une « personne physique » soit considérée comme résidente, quelle que soit sa nationalité, elle doit avoir son domicile principal en France (selon l'INSEE).

⁴⁰ . Code de l'action sociale et des familles L. 264-2 à L. 264-5 Les CCAS sont compétents pour recevoir les élections de domicile sous réserve de l'existence d'un lien établi entre l'intéressé et la commune ou le groupement de communes.

Après l'expulsion de son lieu de vie, elle a été mise à l'abri dans un CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence) à Paris, sans les autres membres de sa famille élargie.

La coupure de la composition familiale élargie (avec ses beaux-parents) a eu des impacts dans sa recherche d'emploi, en plus de déstabiliser la scolarisation de ses enfants. Étant domiciliée dans le 93 et relevant des SIAE 93, elle a été contrainte de chercher un emploi dans ce département. Sans solution de garde d'enfants et éloignée de son hébergement, Mme M. est restée dans un état liminaire pendant plusieurs mois. L'expulsion d'un bidonville n'exige pas seulement une mobilité géographique, c'est également l'objet de ruptures et d'incertitudes. Les expulsions impactent toutes les démarches entamées et déstabilisent certaines capacités comme la projection ou la construction d'un projet à long terme. Ainsi, une personne peut, à un moment, amorcer un parcours d'insertion avec l'équipe d'ACINA mais pour de multiples raisons que nous avons abordées ne pas être en capacité de s'engager pleinement à toutes les étapes de l'accompagnement, à un autre moment.

Conclusion

Les bidonvilles et ses habitants, nous l'avons vu constituent un paradoxe : ils sont la cible des politiques publiques, avec pour objectif la disparition des bidonvilles en raison du cumul des vulnérabilités qu'ils représentent, et en même temps ce sont des espaces des projets spécifiques d'insertion sociale. Les politiques publiques pour les PVB intra-communautaires se font par la voie du mal-logement, en excluant toute origine ethnico-raciaux, réelle ou supposée, de ces personnes. Pourtant, la gestion différentielle des populations migrantes pour l'accès aux droits se base non seulement du fait du mal-logement, de vivre en bidonville ou squat, mais aussi du fait de la nationalité, intra ou extracommunautaire (UE). Nous avons identifié que la mobilité contrainte liée à la question de la résidence demeure un facteur de blocage majeur dans l'évolution des parcours d'insertion des PVB, ce qui complexifie le processus de « sortie de bidonville ». La réponse étatique apportée à ce phénomène est la résorption et l'éradication de ces lieux de vie qui ne rentrent pas dans le cadre de l'urbanisme moderne et conventionnel. Néanmoins, nous souhaitons nous interroger sur cette volonté de suppression et non de transformation de ces espaces à la marge, pourtant en lien avec la société et dans lesquels s'organisent des pratiques innovantes et populaires. Les bidonvilles peuvent être des lieux d'affirmation, d'expression, d'interpellation, voire de subversion face aux institutions publiques ou privées qui peuvent refuser de reconnaître les nouvelles pratiques sociales et économiques qu'ils développent (Habermas 1978). Ainsi, ceux-ci pourraient être appréhendés comme des espaces dans lesquels les personnes peuvent reprendre un pouvoir sur leur trajectoire, au moins résidentielle, et ainsi développer une certaine forme d'émancipation, au sens étymologique, de reprise en main de leur devenir.

Bibliographie

AGIER Michel, 2009, *Esquisses d'une anthropologie de la ville*, Louvain : Academia Bruylant

BOURGOIS Louis, 2019, « Urgence sociale et catégorisation des publics : les « Roms migrants » sont-ils des « sans-abri » comme les autres ? », *Cahiers de Rhizome*, n° 71 : « Habiter, co-habiter ».

BROZIER-DOLINOT Axelle, 2015, « La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique », *Informations sociales*, vol. 188, n° 2, pp. 10-18

CLAVE-MERCIER Alexandra & MARTIN Olivera, 2016, « Une résistance non résistante ? », *L'Homme*, n° 219-220, pp. 175-207.

DELEPINE Samuel, 2019, Communication lors de la Journée DIHAL le 3 Octobre : Un atelier pour favoriser la coopération franco-roumaine sur le sujet des citoyens européens vulnérables en mobilité ; <http://r.assets.developpement-durable.gouv.fr/1zjocuu14c.html?t=1575972576>

HABERMAS Jünger, 1978, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris : Payot, coll. Critique de la politique [réédition de 1993].

DIHAL, 2018, État des lieux des bidonvilles en France Métropolitaine au 1^{er} Juillet 2018 ; https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piecejointe/2018/11/recensement_juillet_2018_vweb.pdf

OLIVERA Martin, 2009, « Les Roms migrants en France - Une réalité qui dérange », *Diversité*, n° 159, pp. 179-188.

Résorption des campements illicites et des bidonvilles, 21 Mai 2019, Ministère de Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ; <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/resorption-des-campements-illicites-et-des-bidonvilles>

3.3 Entre histoires singulières et catégories juridiques, la posture du praticien

Bergamotte FERNANDEZ, chargée de Mission Citoyenneté Mairie de Saint-Denis

La mission citoyenneté

La mission citoyenneté traduit une volonté municipale d'égalité d'accueil des habitants quel que soit leur statut juridique. C'est un poste de chargé de mission qui a vocation à être ressource sur les questions de séjour en France et de nationalité française, à la fois pour les usagers et les professionnels. Elle constitue ainsi une voie spécifique d'accès au droit commun, en ce sens que l'accès à un statut juridique en France conditionne l'accès aux droits sociaux (citoyenneté sociale) et politiques (citoyenneté politique). Cette mission est rattachée politiquement à la délégation à l'égalité des droits et administrativement à la direction de la relation aux usagers. L'activité se répartit globalement entre

Saint-Denis territoire de migrations, actes des journées d'études 1 & 2

audience aux habitants, ressource technique pour les professionnels, pilotage d'ateliers de l'accès aux droits fondamentaux (prix d'innovation publique 2013) et de sensibilisation aux critères de régularisation, cérémonie d'accueil des habitants régularisés, veille juridique...

Les spécificités de ce service public

La première est sa consubstantialité avec le Droit des étrangers. La question des conditions d'accès à un statut juridique plus ou moins pérenne (séjour en France, nationalité française) est en effet au cœur de l'activité de la mission. Dans cette mesure, celle-ci s'inscrit avant tout dans le cadre pratique du Droit des étrangers.

C'est pourquoi, nous limiterons notre propos aux catégories juridiques constitutives du Droit des étrangers, plutôt qu'aux catégories sociologiques de migrants. On peut toutefois pousser plus avant la réflexion, en envisageant comment une catégorie sociologique peut être absorbée dans une catégorie juridique aux fins d'efficacité d'accès à un statut.

La seconde spécificité a trait aux temporalités de la mission. En interface avec de multiples acteurs sur les questions de séjour et de nationalité, la mission citoyenneté a une vision élargie des différents niveaux de l'action publique en la matière, et contribue à sa mesure à l'articulation entre temps long du juridico-administratif, temps court de l'urgence sanitaire et sociale, et temps du politique. Son action se situe bien souvent dans ces entre-deux, venant combler des vides informatifs ou d'accompagnement, tout au long du parcours de l'utilisateur dans ses démarches.

En pratique

Nous ne traiterons pas ici de philosophie du droit cosmopolitique et du concept d'hospitalité universelle (conditionnée/inconditionnée) qui sous-tend le secteur, mais de la pratique quotidienne. En effet, c'est autour de la règle (normes, lois, procédures établies) que s'organise toute pratique. La question fondamentale étant celle de la posture vis-à-vis de la règle. Est-ce qu'on la subit ou est-ce qu'on fait avec ? Et si on fait avec, comment on fait ?

En pratique, on ne peut pas faire sans la règle. De plus, s'il est un secteur avec de multiples inconnues c'est bien celui de l'accès au séjour, où la règle génère elle-même de l'incertitude à tout niveau. Par exemple, l'important pouvoir discrétionnaire de l'administration d'État ou la procédure complexe de dépôt et d'instruction de dossier (difficulté de prise de rendez-vous, instruction longue, réponse-type aux états de dossier...) produisent et entretiennent un contexte flou et d'in-opérabilité du droit, dans lequel tâtonnent les usagers et les praticiens qui les accompagnent.

Au-delà de la question des catégories, dans ce contexte pratique les difficultés sont les mêmes pour tous face à l'administration d'État. Entre absence d'information, posture contrainte d'attente, impression de complexité du Droit des étrangers et vécu d'impuissance, il existe un effet miroir entre usagers et

praticiens qui se retrouvent confrontés aux mêmes obstacles, à publics déclassés, praticiens déclassés⁴¹.

De plus, c'est un glissement de fonction qui s'opère implicitement de l'administration préfectorale vers les praticiens de proximité, comme la soustraction de la fonction de tri des dossiers (évaluer les possibilités ou non d'admission au séjour). À la fonction d'aide qui incombe aux praticiens, se substitue quelque part la fonction d'administrer en lieu et place de l'administration d'État compétente.

S'instaure alors une sorte de paradoxe du praticien, lequel doit agir à la fois en intégrant les règles du jeu (marge légale de manœuvre de l'administration d'État, incertitudes procédurales...) et en inventant des solutions dans le cadre de celles-ci en coopération avec l'utilisateur.

Cette posture hybride peut prendre diverses formes, notamment au travers de la stratégie de reformulation des motifs de demande pour faire entrer la personne dans le cadre des critères en vigueur. Il s'agit ici de traduire l'histoire singulière⁴² en catégorie juridique (statut de parent d'enfant scolarisé, de salarié, de réfugié...). De tenter d'articuler singularité et catégorie générique, dans des contraintes temporelles, souvent autour d'un projet d'accès au séjour,

autrement dit autour d'un travail pour réunir les conditions d'accès au séjour lorsque celles-ci ne sont pas réunies immédiatement.

Si les praticiens subissent de fait les règles établies, ils peuvent cependant retrouver le sens de leur action en restaurant la fonction d'aide inhérente à leur mission, notamment en restaurant le sujet de droit.

Restaurer le sujet de droit suppose au moins deux choses

D'une part, intégrer le temps long du droit dans la pratique. Communiquer et coproduire en ce sens avec l'utilisateur sur les codes juridico-administratifs (compréhension des circuits d'instruction, des différents niveaux d'action publique, posture de distanciation cordiale vis-à-vis de l'administration, oser l'écrit et prendre date avec l'administration, informer en amont sur les voies de recours...).

D'autre part (et cela rejoint la stratégie de reformulation des motifs de demande), intégrer dans la pratique le minutieux et parfois long travail sur la preuve, toujours en coproduction avec l'utilisateur. Preuves de présence en France,

⁴¹ . Pour approfondir, je renvoie à la bibliographie sur la question du déclassement du Droit des étrangers dans l'architecture des matières juridiques en miroir du déclassement de sa clientèle. Une clientèle déclassée économiquement (grande précarité sociale) et déclassée symboliquement (inégal statut juridique par rapport au national) et notamment : Bouamama spire 2005, 2008 JULIEN-LAFERRIÈRE 2002

⁴² . L'histoire singulière, le parcours individuel ou encore la trajectoire, que l'on peut apparenter aux catégories sociologiques ou aux figures sociologiques de migrants, comme l'exilé, la femme migrante, le migrant économique...

preuves de vie commune, preuves d'insertion...bref, si la preuve matérialise la valeur administrative du discours, elle est aussi le témoin de la trajectoire individuelle. De ce point de vue, elle est la pierre angulaire entre singularité du parcours et catégorie juridique.

Une fois amorcé ce processus de restauration du sujet de droit et une fois que toutes les solutions juridico-administratives sont apportées, une articulation de ces démarches avec le niveau politique peut être envisagée, sous forme d'intervention écrite et sous réserve que celle-ci soit opportune.

Mise en perspective

Pour conclure, on peut mettre en perspective le propos dans le cadre de la discussion sur les professionnalités, car on voit ici les obstacles communs auxquels font face les praticiens de proximité, qu'ils soient bénévoles associatifs, professionnels du droit, professionnels sociaux, agents administratifs...et ce, en miroir des usagers qu'ils accompagnent.

Bibliographie

JULIEN-LAFERRIÈRE François, 2002, *L'étranger, une catégorie juridique discriminante*, séminaire de droit public L'étranger.

SPIRE Alexis, 2008, *Accueillir ou reconduire : enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris : Raisons d'agir.

SPIRE Alexis, 2005, *Étrangers à la carte, l'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris : Bernard Grasset.

3.4 Questions et débat

ACINA utilise la catégorie de "nouveaux arrivants", cette catégorie supplémentaire correspond-elle à l'ensemble des expériences des personnes suivies par l'association ? Ainsi, les personnes qui voient la date apposée de leur entrée en France sur les papiers de naturalisation depuis 1 an, ou 5 ans alors qu'ils peuvent être présents depuis plus de 10 ans le vivent parfois difficilement. L'association, créée au départ à destination des migrants européens vivant en bidonville souhaitait ainsi échapper aux catégories socio-administratives, et ne pas enfermer les gens dans l'une d'entre elles. Cette catégorie n'est pas employée vraiment au quotidien avec les personnes.

Pour ces dernières, ce qui leur pose problème, c'est la catégorie Roms, très utilisée et stigmatisante, avec les termes associés de campement, ou de terrain, générant des représentations communautaires et des approches culturalistes. L'association développe un plaidoyer autour des bidonvilles, pour que soient privilégiées l'approche du mal-logement et les questions d'habitat indigne. Les

politiques publiques ont construit des projets spécifiques pour les Roms, aux dépens d'une approche plus générale sur le mal logement.

Les questions de domiciliation : la catégorie de l'habitant

Être résident français nécessite de bénéficier d'une résidence administrative que bien souvent les personnes en bidonvilles, souvent expulsées, n'ont pas. La domiciliation administrative répond à ce problème mais est octroyée sous conditions de liens établis avec la commune (travail, scolarité etc.). Lorsque les personnes en bidonville, expulsées, ou en hôtel social, changent fréquemment de ville, il faut reconstruire l'argumentaire pour rassembler les preuves des liens avec les territoires. Ainsi, la stabilité nécessaire à l'obtention des papiers se heurte à la mise en circulation des personnes et à la difficulté d'établir son statut d'habitant d'une ville.

Y- a-t-il des difficultés spécifiques d'insertion pour les personnes roumaines ?

L'instabilité résidentielle, la non-reconnaissance des lieux de vie, la rupture des droits... aboutit à une forme de discrimination plus ou intentionnelle dans les institutions publiques, qui se joue souvent dans des formes d'incompréhensions au guichet. Chaque démarche doit être portée par un travailleur social, ce qui constitue un frein majeur à l'insertion durable. Il y a également un vrai travail à faire pour accéder à la langue, et accéder à des structures d'insertion par l'économie, pour reconnaître le travail et l'activité réalisée, même sans contrat. Dans ce registre, ce que vivent les personnes en grande précarité (être propre en bidonville, pouvoir être en bonne santé etc.) obère les potentialités d'accès à l'emploi.

L'accès au séjour, s'inscrire dans un parcours de longue haleine

La reformulation d'un parcours dans les catégories administratives se mène en fonction de la recherche d'efficacité au regard au droit des étrangers. Il s'agit d'un véritable projet d'accès au séjour, difficile, qui nécessite que les personnes s'inscrivent dans le temps (durée de présence en France). Ce projet de régularisation est fondé sur la preuve. C'est une nécessité administrative mais ce peut être aussi une reconnaissance de la singularité du parcours, une valorisation de celui-ci.

Les parcours d'installation, l'accès à l'emploi

4. Les parcours d'installation Table ronde du 5 juin 2019

Modérateur : Jean-Barthélemy DEBOST, historien, chargé de mission Partenariats locaux et médiations scientifiques Institut Convergences Migrations

Élise ROCHE, géographe, Université de Lyon (Laboratoire Triangle) : « “Nos Roms”, des citoyens locaux. Relogement institutionnel d'un habitat informel »

Laura GUERIN, doctorante, Université Paris 8 (LAVUE) : « Ancrage dans le foyer et attachement au quartier des résidents de résidences sociales issues de foyers de travailleurs migrants » (texte non publié)

Boubou LY, étudiant en géographie, Université Paris 8 (LADYSS) :
« Immigration, coopération décentralisée et démocratie »

4.1 Introduction de la table ronde

Jean-Barthélemy DEBOST, ICM

Cette table ronde croise trois objets très différents : les foyers de travailleurs immigrés, le relogement des Roms et un dispositif de coopération décentralisée. Mais par-delà la diversité de ces terrains, un point leur est commun : chacun d'entre eux présente une transformation en cours des parcours d'installation des migrants. Transformation des foyers de travailleurs immigrés en logements sociaux, celle du passage d'une situation de mal logement type bidonville en logement décent, celle d'une initiative proposant une formalisation de mode de coopérations informelles entre immigrés ici et territoire là-bas.

Ces transformations en cours vont changer, sans doute, la vie des personnes concernées. Pour nombre d'entre elles, ces personnes sont inscrites dans un territoire, dans un mode de vie, dans des pratiques anciennes. Peut-être multi-décennales. Et pour autant, ces personnes n'en sont pas ou peu à l'initiative. Ce sont des collectivités publiques et des bailleurs sociaux qui sont à la manœuvre, interférant dans des parcours d'installation ou plus largement des parcours de vie. En l'occurrence ces transformations percutent de façon parfois brutale le rapport des migrants au pays d'accueil. L'intégration dans un quartier, dans une ville, dans une communauté va être questionnée par ces modifications.

Il peut paraître paradoxal qu'une table ronde titrée parcours d'installation relate avant tout des parcours de désinstallation. Mais la crise de l'accueil des migrants nous a appris depuis plusieurs années maintenant que la politique de (non) accueil se fait aussi au rythme des campements/décampements. Tentes démontées, affaires personnelles ramassées en hâte, flashs des gyrophares des véhicules de la police, noria de bus... l'actualité ne nous a pas épargné ces recommencements ahurissants.

Mais il faut noter que si les personnes concernées semblent prises dans des mouvements qui échappent à leur souhait d'installation, qui les empêchent de poursuivre un parcours d'installation, ces transformations peuvent voir émerger des oppositions, des freins, des contre-propositions. Le succès des mobilisations des concernés eux-mêmes mais également des citoyens, militants du pays d'accueil peuvent transformer ces situations en autant de temps d'urgences d'une citoyenneté active.

4.2 « Nos Roms »⁴², des citoyens locaux ; reloger

localement l'habitat informel

Elise ROCHE, géographe

L'expression « Ces gens-là », pour Colette Pétonnet (1968), désignait les habitants récemment sortis des bidonvilles : Portugais, Italiens, Algériens. Alors, le terme d'« immigré » semblait signifier « habitant de bidonville » (David 2010, Masclet, 2015). Aujourd'hui, les « Roms » occupent dans le discours des acteurs publics cette nouvelle position, une mise à distance irréductible : associant une identité souvent attribuée – ici, être Rom – et un mode d'occupation du territoire, un habitat « informel », le « campement sauvage », etc. Territoire et catégorisation ethnique se trouvent donc souvent mêlés : le « Rom » serait le nouvel « habitant de bidonville ».

Pour mener cette analyse, je me suis appuyée sur une enquête réalisée à Saint-Denis (93) de 2011 à 2017 concernant deux sites de relogement de bidonvilles (le Campra et le Hanul), initiés par l'État (le Fort de l'Est) et par la municipalité (le terrain Voltaire). Cette enquête a reposé essentiellement sur des entretiens avec des acteurs publics, associatifs / militants proches des projets de relogement. Ont également été mobilisées des observations et l'analyse de sources grises (rapports administratifs). Cette approche a été complétée par un travail en archives sur deux périodes : l'une retraçant l'apparition du terme « Rom » dans les rapports au bureau municipal et communautaire (2003-2015) et l'autre s'intéressant au traitement des bidonvilles et la construction des cités de transit de 1957 à 1996.

Cette recherche à propos du relogement des bidonvilles sur le territoire dionysien a interrogé le rôle de l'identification des habitants relogés comme des « Roms ». Comment reloge-t-on des personnes identifiées comme « Roms » ? Les reloge-t-on comme d'autres publics, et sinon, qu'y a-t-il de spécifique ? Au fil de l'enquête, j'observais le paradoxe suivant : cette catégorie « Rom » était importante pour les acteurs proches des processus de relogement, voire de plus en plus importante au fil des années. Pour autant, elle s'ancrait dans le contexte d'une action publique et militante volontariste en matière de lutte contre les

⁴². Expression issue d'un entretien mené par l'auteure. Les résultats de recherche présentés ici ont pu être élaborés grâce à la disponibilité de nombreuses personnes investies et concernées par le relogement de bidonvilles à Saint-Denis. L'auteure les remercie chaleureusement pour leur aide, le partage de leurs réflexions, et parfois de leurs doutes, en espérant que ces quelques pages pourront contribuer à alimenter les interrogations relatives aux enjeux locaux (si complexes !) de la résorption des bidonvilles sur ce territoire.

discriminations, qu'elles soient économiques ou liées à l'origine géographique des personnes. Les agents impliqués dans les processus de relogement s'illustraient en outre par leur très fort engagement auprès des publics à reloger, dépassant souvent leur cadre professionnel. Dès lors, j'ai souhaité comprendre comment l'action publique pouvait en venir à accorder de l'importance à l'origine des personnes relogées, tout en cherchant à lutter contre des injustices, en l'occurrence liées à l'absence d'un logement digne pour les habitants de bidonville. J'ai donc cherché à répondre à la question suivante : en quoi est-ce que la catégorisation des habitants de bidonville en tant que « Roms » participe des modalités de leur relogement ? Quels territoires urbains contribue-t-elle à créer ?

J'ai d'abord constaté que la catégorie « Rom » était mobilisée de manière courante par les acteurs publics (municipaux ou étatiques) dans le contexte du traitement des bidonvilles à Saint-Denis. Cette identification était souvent ambivalente : elle relevait d'abord d'une intention de reconnaître des préjudices subis par les populations habitant des bidonvilles, d'une part, et par les populations roms en Europe (et en particulier dans leurs pays d'origine). Pourtant, au fur et à mesure du processus de relogement, l'identification des personnes relogées en tant que « roms » servait parfois d'explication à un certain nombre de dysfonctionnements rencontrés sur les sites de relogement. D'un public désigné comme « rom » pour justifier qu'il ait besoin d'une aide importante, le public relogé devenait pour certains acteurs un groupe porteur de spécificités liées à son origine « Rom », et ces spécificités étaient parfois vues négativement.

Par conséquent, il s'agit de comprendre comment des politiques publiques faisant preuve de volontarisme pour parvenir à une réduction des injustices, à une meilleure redistribution par l'accès à des logements « dignes », sont également traversées par des questionnements relatifs à l'origine des personnes destinataires des logements proposés. Pour expliquer cela, la théorie de l'évincement et de la réification énoncée par la philosophe politique Nancy Fraser (Fraser, 2011) semble d'un grand appui. En la transposant dans le cas des relogements de bidonvilles, elle permet ainsi d'expliquer les difficultés rencontrées par l'ambition d'agencer une politique plus équitable de redistribution de logements (le relogement des bidonvilles) et une politique de reconnaissance (visant à compenser les injustices subies par les populations roms). Pour Nancy Fraser, ces deux types de politique sont nécessaires, mais leur articulation reste très difficile, pour plusieurs raisons.

Premièrement, la justification du relogement repose sur la reconnaissance des préjudices subis par les populations roms, et par leur incorporation en tant que citoyens locaux – « nos Roms », selon l'expression d'un enquêté. Il s'agit de montrer que ces bénéficiaires d'un projet de relogement le méritent : c'est ainsi que la préfecture procède à une sélection drastique des publics admis au Fort de l'Est, et que la mairie diffuse nombre de documents de communication pour indiquer que les personnes du Hanul relogées sont des Dionysiens de longue date et qu'ils méritent de l'aide au vu du racisme anti-rom qui existe dans leurs pays d'origine, ainsi qu'en France (rappelons que le relogement du Hanul intervient

au lendemain du « Discours de Grenoble » du président N. Sarkozy). Pourtant, cette reconnaissance dont font l'objet les habitants des bidonvilles en tant que roms présente le risque de « réifier » le groupe relogé : c'est-à-dire, d'une part de définir ce groupe comme rom sans que cette définition soit choisie par les personnes elles-mêmes, et d'autre part de lui attribuer des caractéristiques homogénéisantes. Par exemple, en supposant que les Roms aimeraient vivre en famille élargie, ou qu'ils auraient « naturellement » des pratiques de récupération d'équipements électroménagers qui seraient dangereuses dans un cadre de logement collectif.

Deuxièmement, cette « réification » de la population relogée comme Rom, présente le risque de voir dans cette origine l'explication de différents dysfonctionnements. Ainsi les toilettes du site Voltaire seraient bouchées parce que les populations Roms ne sauraient pas s'en servir / en auraient des usages inappropriés. Mais on peut également évoquer le fait que ces toilettes ont fait l'objet d'une installation provisoire, peu compatible avec un usage très intensif. Ou encore, que les équipements collectifs font souvent l'objet d'usages détournés quand ils sont utilisés par des personnes ayant une pratique ancrée de l'errance et de la précarité.

Troisièmement, cette identification du groupe relogé en tant que « Rom » – ceci étant progressivement vu négativement – peut devenir un critère central dans l'évaluation du processus de relogement, au détriment de l'autre ambition initiale : fournir des logements à des personnes en errance.

Autrement dit, la réussite ou l'échec du projet de relogement est peu à peu évaluée en tant que « projet de relogement pour des populations Roms », et non « projet de relogement pour des personnes dans une très grande marginalité initiale ». C'est ici que Nancy Fraser identifie un risque d'« évincement » : si l'origine du groupe devient un critère prédominant (et éventuellement stigmatisant), le volontarisme initial pour réduire les injustices en matière d'accès au logement peut s'éteindre peu à peu et l'ambition de relogement être « évincée ». On peut éventuellement lire les questionnements relatifs aux fermetures des sites Fort de l'Est et Voltaire selon cette grille d'analyse, ou plus encore, comprendre ainsi le tournant réalisé dans l'action publique municipale en 2012 pour gagner en efficacité dans l'évacuation des bidonvilles présents sur le territoire.

Finalement, reloger des personnes « en tant que Roms », présente donc le risque de ne plus vouloir les reloger à terme... Car les difficultés afférentes à ces projets volontaristes d'accès au logement peuvent être facilement mises sur le compte de l'origine « rom » de ses habitants, au détriment d'une analyse approfondie des conditions nécessaires à leur réussite. Ainsi, je pointerai en conclusion trois causes majeures de difficultés rencontrées par les projets de relogement réalisés.

Faits en urgence et avec très peu de moyens, les projets de relogement de bidonvilles comportent des insuffisances liées à la précarité des dispositifs mis en place : installations électriques provisoires, bâti prévu pour un temps limité,

systèmes de pilotages peu tenables dans la durée et reposant sur un fort investissement des agents. Ils rencontrent donc de nombreuses difficultés liées à des dysfonctionnements techniques, administratifs directement afférents au fait qu'ils aient été traités en tant qu'urgence et qu'ils peinent à rentrer dans le droit commun des politiques publiques (Lipsky & Smith, 2011) [1].

Pour ce qui concerne les dispositifs initiés par les municipalités, ils sont la trace d'un fort investissement politique, en faveur d'une réduction des inégalités dans l'accès au logement. Pour autant, ils supposent que les villes investissent en dehors de leur champ de compétence, sans dispositifs financiers et techniques adéquats, voire dans un contexte de bras de fer avec les institutions étatiques. Ainsi, ces projets de relogement constituent des terrains d'affrontement politique, peu propices à leur prise en charge sur la longue durée, en particulier de manière qui assure d'éviter toute situation discriminatoire.

Au carrefour des politiques migratoires créant de forts interstices administratifs, de politiques nationales du logement qui entament de manière continue la possibilité de loger à bas coût, et de politiques urbaines qui invitent les collectivités à s'appuyer sur leur foncier comme ressource financière majeure, le relogement des bidonvilles est un point majeur de tensions. Ainsi, les obstacles posés aux acteurs locaux dans la gestion de ces marges urbaines s'expliquent d'abord, et avant tout, par la difficulté majeure de prendre en charge ce problème public localement dans le contexte d'un État conjointement répressif vis-à-vis des populations migrantes, et désengagé vis-à-vis des politiques de solidarité et de la péréquation entre les territoires, traits caractéristiques de la ville néo-libérale (Costil, Roche, 2015 ; Fontaine, Teppe, Roche 2016 ; Roche 2019).

Bibliographie

COSTIL Mathilde & ROCHE Élise, 2015, « Traiter les bidonvilles hier et aujourd'hui. Le relogement entre permanence et provisoire », *Annales de la recherche urbaine. Ville et vulnérabilités*, n° 110, pp. 64-73.

DAVID Cédric, 2010, « La résorption des bidonvilles de Saint-Denis. Politique urbaine et redéfinition de la place des immigrants dans la ville (années 1960-1970). », *Histoire urbaine*, vol. 1, n° 27, pp. 121-142.

FONTAINE Ludovic, TEPPE Pauline & ROCHE Élise, 2016, « Reloger des "indésirables" en urgence : les territoires de l'hébergement des familles étrangères sans-domiciles à Lyon et Grenoble », *Géographie et cultures*, n° 98, pp. 65-88 [doi :10.4000/gc.4463].

FRASER Nancy, 2011, Qu'est-ce que la justice sociale ? *Reconnaissance et redistribution*, Paris : la Découverte.

LIPSKY Michael & SMITH Steven Rathgeb, 2011, « Traiter les problèmes sociaux comme des urgences », *Tracés*, n° 20, pp. 125-149 [doi :10.4000/traces.5077].

MASCLET Olivier, 2005, « Du « bastion » au « ghetto ». Le communisme municipal en butte à l'immigration », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 4, n° 159, pp. 10-25.

PÉTONNET Colette, 1968, *Ces gens-là*, Paris : François Maspero, Cahiers libres.

ROCHE Elise, 2019, « Résorption de bidonville : de la cabane à l'Algeco. Les risques de marginalisation par le relogement dans de l'habitat provisoire et irrécupérable », *Tracés*, n° 37 : « Les irrécupérables ».

4.4 Immigration, coopération décentralisée et démocratie

Boubou LY, étudiant en géographie

Les études sur les mobilités géographiques sur les migrants montrent qu'ils ont une propension à investir dans les pays d'origine sous des formes diverses. La manifestation de l'attachement à la région d'origine et les différents types de projets varient en fonction de l'âge, du genre et du niveau d'instruction des migrants.

Dans le cas de l'émigration sénégalaise, on assiste ces quatre dernières décennies à des transformations sociales et territoriales dans les zones rurales, périurbaines et urbaines. Ces changements sont dus aux réalisations d'infrastructures de base individuelle (réalisations immobilières, petits commerces de détails qui irriguent l'économie informelle, satisfaction des besoins prioritaires familiaux) ou collectives (puits, forage, barrage, matériel agricole, dispensaire, école, marché couvert...) et l'émergence d'un mouvement associatif très structuré en lien avec l'émigration. Si au début des années soixante les migrants agissaient seuls, depuis quelques années ce n'est plus le cas. Les stratégies des migrants en direction des zones de départ ont évolué.

Ils collaborent avec des organisations non gouvernementales locales ou étrangères et des collectivités territoriales européennes qui agissent dans le cadre de la coopération décentralisée. La mise en réseau de ces différents acteurs aux compétences variées et aux stratégies parfois divergentes signe l'avènement d'un nouveau mode de gestion des ressources naturelles et humaines, dans les territoires et les terroirs. En effet, la définition, le choix, le financement et la gestion d'un projet nécessitent l'instauration de nouvelles règles, de dialogue, de concertation, de prise de décision

Si les premiers projets de développement sont pensés totalement et financés intégralement par les migrants originaires d'un même village, plus récemment, des équipements collectifs sont réalisés grâce à un partenariat formel entre différents acteurs (organisations non gouvernementales, collectivités locales françaises, migrants, collectivités territoriales sénégalaises et États). S'inscrivant dans une dynamique forte de coopération de territoire à territoire, la coopération décentralisée représente un enjeu majeur pour l'appui à la mise en œuvre du processus de décentralisation et du renforcement de la démocratie.

L'objectif de la coopération décentralisée est fonction de la région d'action des collectivités locales. Mais quel que soit le pays, cette coopération devrait, nous semble-t-il favoriser le développement local et la consolidation des institutions publiques.

L'évolution de la conduite de projets portés par l'immigration issue de la région de Matam est particulièrement exemplaire de ces transformations. Dans un contexte où les politiques d'aménagement et de développement local préconisées par le gouvernement du Sénégal ainsi que les aides internationales demeurent insuffisantes ; dans la région de Matam, l'émigration est encore considérée comme l'une des solutions permettant à une partie de la population restée de survivre et de préserver les terroirs villageois.

En France, plus particulièrement dans le département des Yvelines, un nombre non négligeable d'associations regroupant des originaires de la région sur des bases villageoises travaillait au développement local.

Chargé du suivi de projets de développement au Sénégal, puis, en France, chargé de suivi de projets de coopération décentralisée, membre d'une association d'aide aux migrants pour l'intégration (droits, apprentissage du français, activités culturelles, ...), je vais plus particulièrement m'intéresser dans le cadre de mon travail universitaire à l'émergence d'un projet de coopération décentralisée entre le Conseil départemental des Yvelines et le département de Matam au Sénégal.

En immersion dans un foyer pendant 6 mois auprès d'immigrés « qui ne connaissaient pas forcément le français » mais qui m'ont aidé à m'intégrer ici en France, je découvre le monde associatif portant des projets de développement local. Je constate la diversité des projets et leur méconnaissance des uns à l'égard des autres. Ils pouvaient même avoir des avis divergents sur la question de la coopération décentralisée et du développement local.

Le Conseil départemental des Yvelines a une politique intense de solidarité internationale (1 euros par habitant) avec 15 pays. Il fait le constat que pour pouvoir travailler avec la population issue de la région de Matam, il faut participer à la construction d'un point de vue commun avec une avancée significative des projets et de leur qualité. La collectivité territoriale organise alors régulièrement des réunions de travail pour faire avancer l'ensemble des projets. Cela permet d'avancer sur la communication entre les associations. Cette avancée a également fait bouger l'État sénégalais pour coordonner et mettre de la cohérence dans les projets de développement.

À terme, le Conseil départemental finance la construction d'une maison des Yvelines dans la région de Matam pour un travail d'évaluation des projets de développement. En parallèle, les associations présentes en France se constituent en fédération, la Faderma qui devient l'interlocuteur privilégié du Département en matière de coopération décentralisée.

Les légitimités multiples que la coopération décentralisée permet en tant que compétence transférée dans l'animation des partenariats multi-acteurs pourraient créer des cadres et des postures autour desquelles des États, des collectivités territoriales, les partenaires privés et les acteurs de la société civile pourraient se retrouver dans le cadre des transversalités de leurs compétences.

4.5 Questions et débat

Quel état des lieux sur les foyers en cours de transformation ?

S'agissant des foyers : tout dépend du point de vue. Pour les militants et les habitants, le constat est celui d'un bâti dégradé et de la qualité sociable de ces foyers. Du côté des gestionnaires et des médias le constat est exclusivement négatif.

Dès le départ la situation entre les différents acteurs est très clivée en sachant que la transparence de la concertation est loin d'être au rendez-vous. Certains architectes reçoivent par exemple de façon plus ou moins officielle des éléments de plan imposant l'impossibilité de loger une seconde personne dans la chambre. « Si on fait un grand couloir cela va devenir Bamako ».

Comment ont bougé les points de vue des Roms, de la collectivité lors du processus de relogement ?

La prise de conscience se fait d'abord par les associations avec plusieurs postures. Une première posture se focalise sur la défense de la situation des roms et pointe les discriminations dont ils sont l'objet ; pour la seconde : aucun Dionysien ne peut être dans cette situation, « ce sont des roms d'ici ». Et cela dans le contexte particulier du discours sur la sécurité de Grenoble qui donne un écho national à la question locale. La situation est vécue comme un bras de fer avec le territoire (acteurs associatifs et collectivités territoriales).

Il est difficile de critiquer les collectivités qui ne font pas assez. Elles font déjà quelque chose par rapport à d'autres qui ne font rien. Il faut pointer que la demande sociale était très difficile à prendre en compte dans la mesure où les moyens étaient faibles et que les politiques migratoires posent l'urgence et la précarité comme « principes ». Ce qui n'est pas propice à la construction de points de vue de la part des concernés.

Est-ce que les projets génèrent des espaces et des temps de débats institués en tant que tels pour gérer les conflits ?

Dans le cadre du relogement des Roms, ces temps n'ont existé que dans l'urgence. Il n'a pas été prévu dès l'origine et sur la durée de temps d'échange permettant une participation effective des concernés à l'élaboration des projets.

S'agissant des foyers, il y a eu des temps d'échanges avec des représentants des résidents, sans que l'on sache vraiment si la parole a été prise en compte. En sachant que les enjeux financiers pour les bailleurs sont énormes : un espace collectif peut se transformer en trois logements. Avec une volonté forte de modifier les publics, la parole des premiers habitants en est d'autant moins prise en compte.

À l'écoute de ces trois situations on a l'impression que plus le projet concerne le séjour des immigrés en France plus la concertation est difficile alors que lorsqu'il s'agit de développer les potentialités de retour, alors la rencontre est plus facile. Peur de l'appel d'air ? Pour les territoires en mutations, en voie de gentrification, une Ville se trouve face à un choix politique pris au regard d'une situation foncière, d'une demande forte de logements et de leur attribution. Situation complexe.

La résidentialisation des foyers, elle, permet une surveillance de leur suroccupation de fait. Alors qu'auparavant le contrôle se faisait de gré à gré entre

les résidents et le gérant avec des tolérances, cette surveillance accrue met à la rue des sans-papiers jusqu'alors accompagnés par la communauté des résidents. Situation s'apparentant effectivement à une lutte contre l'appel d'air.

5. Accès à l'emploi et rapports au travail en situation de migration Table ronde du 26 février 2020

Modérateur Clemens ZOBEL, Maître de conférence Université Paris 8, Laboratoire théories du politique /CRESSPA

Sébastien JACQUOT, Paris 1 Panthéon Sorbonne, IREST :

« La mécanique de rue à Plaine Commune : un travail informel par défaut ? »

Joséphine ETOUNG, doctorante géographie Paris 8, Saint-Denis, LADYSS :

« Auxiliaires de vie sociale en situation de migration. Conditions de travail et expériences de Camerounaises en Île-de-France »

Emeline ZOUGBEDE sociologue, Université Paris Descartes, CERLIS, affiliée à l'Institut des Migrations : « Rapports à l'emploi des migrants sans-papiers subsahariens dans le BTP, nettoyage, restauration ».

Hélène LE BAIL, politiste, CNRS, affiliée à l'Institut des Migrations :

« Des travailleuses du sexe chinoises réclament leur "droit à la ville" »

5.1 Introduction de la table ronde

Clemens ZOBEL, science politique

L'accès à l'emploi des immigrés en France est un des plus faibles parmi les pays développés. Ainsi pour l'année 2018 l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE) fait état pour les immigrés, d'un taux d'emploi moyen de 68,3 % pour ses États membres (2,4 % moins que les personnes nées dans le pays) et d'un taux de chômage de 8,7 % (OCDE, 2019). En contraste, le taux en France est de 58,5 % avec un niveau de chômage de 14,6 % (*ibid.*). Le département de Seine-Saint-Denis se retrouve dans une situation encore plus préoccupante avec un taux de chômage de 18,7 % en 2016 qui monte jusqu'à 28 % pour les jeunes de moins de 25 ans et ceci malgré une augmentation des emplois de 8 % entre 2010 et 2015 (INSEE, 2020). Notons que la population de ce territoire est très jeune (36 % ont moins de 25 ans en 2015) et à forte composante immigrée (30 %), faisant de lui le premier département d'accueil en France métropolitaine (*ibid.*).

Il est alors compréhensible que pour de nombreux immigrés en France, l'amélioration de l'accès à l'emploi constitue une préoccupation essentielle, notamment pour leurs descendants. En témoigne, l'émergence de nouvelles formes d'engagement associatives en matière d'éducation et d'insertion professionnelle⁴³. La question de la création d'emploi et du projet professionnel prend dans ce contexte parfois une forte dimension citoyenne. Mais elle traduit avant tout des aspirations à l'autonomie qui sont particulièrement fortes chez

⁴³ . GRDR, « Entre renouvellement des instances de gouvernance et émergence de dynamiques organisationnelles autonomes : quelles modalités pour l'engagement associatif des jeunes, descendants d'immigrés d'origine subsaharienne ? », Rapport FDVA, janvier 2016.

les jeunes et les femmes, et, dans certains cas, une volonté de réinvestir les liens de solidarité. Les situations sont toutefois très contrastées entre les réussites des jeunes « masterisés⁴⁴ » et des publics qui ont du mal à sortir de la précarité. Ajoutons à cela que pour les personnes arrivées plus récemment, la situation professionnelle est tributaire des politiques de régularisation restrictives (GISTI, 2018).

Les quatre communications de cette table ronde nous parlent avant tout de ce monde des travailleurs précaires, touchant à la fois aux enjeux de l'autonomie, de la légitimité et de l'engagement.

Sébastien Jacquot présente les résultats d'une enquête ethnographique pluriannuelle sur le territoire de Plaine Commune auprès de mécaniciens de rue, des riverains et acteurs sociaux. Il en ressort notamment un double constat : ce travail informel correspond souvent à une solution en attendant la suite d'une demande d'asile, mais il peut aussi représenter un choix pour gagner davantage de liberté. Étant donné que la plupart des mécaniciens ont déjà exercé le métier dans leur pays d'origine, ce cas illustre l'importance de la valorisation de compétences techniques et entrepreneuriales existantes. Même si l'occupation de l'espace public peut engendrer des conflits avec les riverains et les autorités, leur succès commercial nous fait passer de l'image misérabiliste du migrant travailleur à l'idée d'un acteur qui enrichit la société d'accueil grâce à son savoirfaire⁴⁵.

La communication de Joséphine Etoung sur les expériences des auxiliaires de vie camerounaises en Île-de-France témoigne de la situation récurrente de déclassement où les migrantes exercent une activité qui se situe en dessous du niveau de qualification obtenu dans leur pays d'origine. Alors qu'il s'agit d'un emploi formel via des organismes de service à la personne, les conditions de travail sont souvent mauvaises. Les travailleuses se trouvent isolées, ce qui se traduit par l'absence d'action collective visant une amélioration de leurs conditions d'exercice.

Les présentations d'Emiline Zougbede sur les rapports à l'emploi des migrants sans-papiers subsahariens dans le BTP, nettoyage et restauration, et d'Hélène Le Bail sur les travailleuses du sexe chinoises mettent au contraire en avant, le rôle des associations, syndicats ou ONGs dans la mobilisation pour l'accès aux droits. Emeline a étudié une association de quartier faisant de l'alphabétisation auprès des migrants et une permanence syndicale de la CGT s'occupant des dossiers de régularisation du titre de séjour. Pour elle, le travail

⁴⁴ . Titulaire d'un master (bac +5). Note de l'éditeur.

⁴⁵ . Comme l'a souligné Christine Bellavoine pendant la discussion, les mécaniciens de rue à Stains ont fait l'objet de projets associatifs de formalisation de leur activité qui se sont avérés peu attractifs pour les concernés qui cherchaient avant tout à rester libres des contraintes administratives et fiscales. Ajoutons à cela que ce métier fait partie des nouvelles orientations en matière d'insertion qui suivent une approche par filières, comme celle du textile, de la restauration ou de la cosmétique.

constitue pour les migrants, le lieu de découverte d'une sociabilité tout en offrant un terrain d'apprentissage en matière de mobilisation ⁴⁶. Mais cet

engagement implique également l'intériorisation d'une « économie morale » dans laquelle on cherche à rester employé afin d'être éligible à une régularisation éventuelle. Dans ce système, « l'illégalité n'apparaît pas comme un marqueur absolu d'illégitimité mais comme un obstacle de plus au sein d'un continuum de la mise à l'épreuve civique » (Chauvin, 2009, p. 47).

Le cas des travailleuses du sexe illustre l'absence d'une légitimité autour de laquelle leur mobilisation contre l'exclusion violente de l'espace public par les autorités municipales pourrait être entendue. Le mouvement construit avec les femmes par Médecins du Monde et le syndicat de la magistrature leur a certes, permis de faire l'expérience de l'engagement, mais a été un échec faute d'une reconnaissance politique de la légitimité de leur métier. Comme le souligne Hélène, il reste que l'exercice de ce travail relève d'un réel choix sur des projets de vie très précis.

Bibliographie

QUIMINAL Catherine, 1991, *Gens d'ici, gens d'ailleurs*, Paris : Christian Bourgois.

CHAUVIN Sébastien, 2009, « En attendant les papiers. L'affiliation bridée des migrants irréguliers aux États-Unis », *Politix*, vol. 22, n° 3, pp. 47-69.

GISTI, 2018, « Les sans-papiers sont devenus invisibles », *Plein Droit*, vol. 119, n° 4, pp. 3-4.

INSEE, 2020, *Analyses Île-de-France*, n° 114, février.

OCDE, 2019, *Perspectives des migrations internationales*, Paris : Éditions OCDE.

⁴⁶ . Rappelons ici le cas emblématique de l'apprentissage syndical des travailleurs Soninké présenté par Catherine Quiminal (1991).

5.2 La mécanique de rue à Plaine Commune : un travail informel par défaut ?

Sébastien JACQUOT et Marie MORELLE, géographes

La mécanique de rue désigne les activités de réparation automobile conduites hors des cadres légaux et réglementaires en matière d'environnement, de sécurité, d'occupation d'espace public, ou d'exercice de la mécanique (diplômes). Cette activité est souvent qualifiée de « mécanique sauvage » par les médias et les acteurs en charge de la gestion des espaces publics et privés utilisés pour la réparation automobile, en raison de l'impression de désordre auquel elle conduit (taches d'huile au sol, déchets issus de la réparation, concentration de véhicules endommagés et encombrement d'espaces ouverts, détournement de la fonction de certains espaces - trottoirs, entrepôts, places de stationnement). Ce rejet de la pratique qualifiée de « sauvage » traduit aussi le refus d'en comprendre les motifs et les modes d'organisation, et constitue une forme d'invisibilisation de ces travailleurs et des relations sociales qui structurent l'activité (Le Blanc, 2009). Nous privilégions alors d'autres appellations, plus descriptives et non normatives : mécanique de rue, mécanique à ciel ouvert (Rosa Bonheur, 2017), réparation mécanique informelle. Ce changement d'appellation est le préalable à la compréhension d'une activité diffuse et généralisée dans les espaces ouverts des quartiers populaires. En effet, plusieurs recherches permettent d'envisager la mécanique de rue comme le signe d'une dépendance automobile en contexte de précarité sociale, mais aussi comme une activité informelle structurante des économies populaires et productrice de centralité (Rosa Bonheur, 2017 et 2019), qui traduit un rapport spécifique au travail (Giordano, 2016 ; Ndiaye, Mamou, Deboulet, 2019 ; Jacquot, Morelle, 2019), notamment pour des personnes immigrées n'ayant pas toujours la possibilité d'accès à un emploi formel.

Notre enquête s'appuie d'abord sur une ethnographie de la mécanique dans des friches industrielles franciliennes en reconversion urbaine, menée depuis 2016 (Jacquot, Morelle, 2019) dans l'espace en forte mutation du secteur La Plaine, avant de devenir le secteur Condorcet, puis sur une enquête en 2019 et 2020 conduite dans trois quartiers prioritaires de la politique de la ville, en Ile-de-France, associés à des entretiens auprès d'acteurs confrontés à la gestion de cette activité (collectivités, bailleurs sociaux, associations, police). Durant nos recherches, nous avons observé l'activité, étudié les politiques publiques à leur égard, mais aussi échangé de façon régulière avec les mécaniciens, à la fois sur l'activité elle-même (types de réparations, expériences du travail, clientèles, pièces détachées), et sur leurs conditions de vie de façon plus large, notamment leur expérience migratoire. Nos enquêtes ont suivi plusieurs axes et questionnements. Tout d'abord, nous avons souhaité comprendre les formes de l'activité, ses imbrications territoriales et sociales et la façon dont les politiques publiques s'y rapportent. Nous avons aussi souhaité analyser la mécanique comme un travail au-delà de la débrouille, afin d'en identifier l'organisation, les compétences liées et le vécu des mécaniciens en tant que travailleurs. Enfin, nous nous sommes intéressés aux engagements des mécaniciens dans l'activité, entre travail et subsistance, ainsi qu'aux formes de justification apportées, face

à la déqualification opérée par les pouvoirs publics au nom de la pollution, de la nuisance et de l'illégalité.

Cette contribution vise à mettre en évidence le croisement entre les dimensions migratoires et la façon dont le travail se déploie. En effet, cette dimension migratoire est prégnante dans l'activité de mécanique de rue, à la fois en termes d'origine des mécaniciens, d'une partie des clientèles et des savoirs et compétences impliqués par l'activité sans que l'on puisse restreindre l'analyse à cette dimension.

La mécanique de rue, un sas dans une trajectoire professionnelle et migratoire ?

Sur notre premier terrain d'enquête, à La Plaine (Saint-Denis et Aubervilliers), les mécaniciens sont essentiellement des immigrés récemment arrivés, souvent à la suite d'un long périple les amenant à traverser la Méditerranée depuis la Libye et à transiter par l'Italie, pour d'autres plus anciennement par l'Espagne. Ils vont parfois poursuivre leurs parcours dans l'espace européen, au gré d'opportunités d'emploi (vers l'Espagne, l'Allemagne ou la Belgique). Ils sont souvent « sans- papiers », aux prises avec des démarches de demande d'asile et de titre de séjour. Une grande majorité des mécaniciens sont Ivoiriens, majoritairement d'Abidjan, éventuellement mais plus rarement de pays limitrophes comme la Guinée.

Le caractère informel de cette activité informelle peut s'expliquer par cette condition migratoire. En effet, la majorité des mécaniciens sont souvent en situation irrégulière, et à ce titre ne peuvent obtenir un contrat de travail. Les explications données par certains mécaniciens confirment ce lien : travail de subsistance dans l'attente de l'obtention de papiers ou d'autres opportunités. L'activité de mécanique apparaît alors comme un sas. Plusieurs ex-mécaniciens de rue sont ensuite devenus ouvriers, manutentionnaires, agents de sécurité, cuisiniers et travaillent comme saisonniers agricoles à certaines périodes de l'année. Au cours de leur parcours migratoire vers la France, ils ont pu exercer d'autres activités au Maroc, en Grèce, en Espagne ou en Italie. Bref pour une partie des mécaniciens, c'est la condition migratoire qui explique l'activité informelle, qu'ils justifient par la possibilité d'en vivre de façon honnête, c'est-à-dire en opposition à des activités relevant de la délinquance (vol, trafics), tout en étant conscient de transgresser plusieurs règles. La mécanique de rue est présentée comme sas mais aussi comme épreuve à subir, dans un sens religieux, afin de mériter une condition meilleure.

La mécanique de rue comme travail

Toutefois, cette idée de la mécanique comme sas et épreuve ne peut être généralisée.

Tout d'abord, pour certains mécaniciens, la mécanique constitue une activité en tant que telle, un travail qu'ils exerçaient déjà avant d'arriver en France. Plusieurs mécaniciens travaillaient dans une des casses d'Abidjan, avant leur

démolition par le pouvoir : ils opéraient déjà la vente de pièces détachées et intervenaient dans la réparation de véhicules. Arrivés en France, ils se projettent toujours dans l'activité, souhaitant par exemple économiser pour investir dans l'ouverture d'un garage en Côte-d'Ivoire, ou dans une activité d'import-export lié à l'automobile entre l'Afrique et l'Europe.

Nos enquêtes plus récentes dans des "quartiers politique de la ville" (QPV) entraînent une diversification des profils des mécaniciens. Tous sont des hommes (sur plus de deux cents mécaniciens rencontrés ou observés nous n'avons jamais aperçu de femmes impliquées dans l'activité de façon directe), mais d'origine et de trajectoires professionnelles diverses. Certains sont français et ont appris la mécanique de diverses façons : par passion pour la mécanique (en démontant et en remontant des véhicules anciens), lors de vacances dans la famille en Algérie, lors d'une formation professionnelle, ou encore en exerçant l'activité dans un garage, en tant que salarié.

Dans l'ensemble, la mécanique informelle n'est pas le résultat direct d'une économie migratoire ou de la transposition d'une organisation de la réparation identifiable dans des villes du Sud, mais constitue aussi une spécialisation professionnelle, donnant lieu à des compétences à la fois techniques (réparer en tant que mécanicien, carrossier, électricien,) et marchandes (établir un devis et négocier le prix, gérer et fidéliser une clientèle, établir des partenariats pour certaines réparations ou accéder à des pièces).

La mécanique de rue n'est alors pas exclusivement le résultat d'une informalité subie du fait d'un statut salarial inaccessible. L'expérience salariale elle-même peut fonder le choix d'un travail plus indépendant, face à des situations d'heures non déclarées voire non payées, et d'arbitraire dans les relations hiérarchiques. Le travail informel est présenté non pas seulement négativement, comme activité de survie et droit à la subsistance, mais aussi de façon positive en y adossant des valeurs liées au travail bien fait, à la compétence technique acquise, à la pratique du recyclage alternative à la mise au rebut des vieilles voitures.

Économies populaires territorialisées

Au-delà des espaces de l'activité, la mécanique de rue est encadrée dans des enjeux sociaux et territoriaux, invitant à déconstruire l'idée d'une centralité strictement immigrée (Pecoud, 2012).

En plus de l'activité de réparation, les espaces de travail sont des espaces de consommation et de vente de rue (plats cuisinés, boissons, vêtements) et de sociabilités : des mécaniciens, des clients en attente de la réparation, y échangent. À La Plaine, le vendredi, des connaissances, parfois d'anciens mécaniciens, s'y retrouvent et partagent des discussions, parfois aussi le temps de la prière à la mosquée voisine. Les clients, dont une grande partie partage certes l'expérience de la migration, ne sont pas pour autant originaires des mêmes pays, et viennent de tout le département voire d'autres communes du Grand Paris : ils ont construit une relation de confiance avec un mécanicien, fondée souvent sur une recommandation par un tiers. Plus qu'une centralité

immigrée, les espaces de travail constituent ainsi des centralités populaires, telles que définies par Rosa Bonheur (2019). L'activité est un service de réparation pour les classes populaires, dépendantes de la voiture d'occasion, moins chère, pour leurs trajets (horaires de travail décalés, loisirs, quartiers enclavés...). L'ancrage territorial de la mécanique de rue, dans ses liens avec les services et les commerces formels de la réparation automobile (casses, magasins de pièces, garages, ...), en fait un des éléments d'une économie de la voiture de seconde main, et non une enclave d'une économie migratoire.

Finalement, la mécanique de rue est autant un révélateur des reconfigurations du travail que des effets des politiques migratoires et de leurs effets tant sociaux que spatiaux : elle permet de regarder autrement les stratégies de subsistance des classes les plus paupérisées et marginalisées et appelle à reconnaître les ressources qu'elles créent sur leur territoire. Toutefois, elle manifeste aussi un travail marqué par une forte incertitude, tant dans son vécu que dans ses formes de déploiement.

Travail et incertitude

La vie de mécanicien de rue est précaire, soumise aux aléas climatiques qu'il faut endurer (le travail ne cesse pas en cas de fortes chaleurs ou de grand froid), aux risques et blessures liés au travail, aggravés par l'usage d'outils parfois inadaptés, aux contrôles de la police qui peuvent aboutir à une confiscation du matériel de réparation ou à l'enlèvement de véhicules, aux transformations des espaces de la réparation (avancée des chantiers liés à la régénération urbaine à La Plaine ou fermeture des parkings ouverts des grands ensembles) impliquant de réorganiser l'espace de réparation voire d'identifier un nouvel espace. Le statut informel du travailleur migrant accroît cette incertitude, occupant les esprits en permanence : de la précarité des conditions de logement aux démarches administratives liées au droit d'asile ou au permis de séjour, sans oublier le difficile accès aux soins, le désir et l'obligation de maintenir des liens sociaux avec les familles restées dans le pays de départ ou l'expérience des discriminations dans les États européens.

Face à cette précarité, les mécaniciens revendiquent un droit à subsister, justifiant leur activité d'un point de vue moral (Thompson, 2012), droit qu'ils mettent en acte en occupant des parkings ou des friches des périphéries urbaines, proposant leurs services à une clientèle paupérisée et dépendante d'une automobile souvent de seconde main.

Conclusion

La dimension migratoire est-elle à prendre en compte dans les politiques publiques à l'égard de la mécanique de rue, en lien avec la production d'alternatives à l'éviction ? Des démarches de formalisation sont mises en œuvre dans les quartiers populaires, souvent en lien avec l'économie sociale et solidaire (ESS), dans différents champs d'activité (cuisine, couture, services à la personne), au prisme de l'identification de compétences et d'initiatives à accompagner.

Concernant la réparation automobile, des collectivités soutiennent parfois le développement de self-garages ou de garages solidaires, portés par des associations ou des entreprises (à La Courneuve, Étampes, Toulouse, ou Saumur). Ces initiatives sont encouragées par des acteurs spécialisés de l'ESS, tel Avisa, avec le soutien de la Fondation PSA, coordonnant un réseau de garages solidaires.

Elles restent difficiles à articuler à la dimension migratoire de l'activité. Tout d'abord, les garages solidaires sont généralement tournés vers la production d'une offre de réparation à bas coût, à destination des ménages modestes, traitant l'enjeu de la dépendance à l'automobile et de la précarité des moyens associés et moins souvent celle des mécaniciens. La question du travail informel est difficile à intégrer. En effet, alors qu'il y a encore peu de garages solidaires en France, seulement quelques mécaniciens les intègrent, sous la forme de contrats d'insertion souvent, alors que dans certains départements plusieurs centaines de mécaniciens de rue travaillent de façon informelle. En outre, le statut migratoire irrégulier joue sur les possibilités et les impossibilités d'intégrer de tels dispositifs. Enfin, il ne s'agit pas seulement de formaliser l'activité, mais aussi d'imaginer des mécanismes non pas strictement de formalisation mais de reconnaissance, à l'échelle locale d'abord, des compétences comme des parcours de vie heurtés, en s'attachant à comprendre les formes de solidarité en présence. Enfin, pour les mécaniciens en situation irrégulière, la revendication d'un droit à travailler pour subsister se double de celle d'un droit à rester mais aussi à circuler d'un pays et d'un continent à l'autre, souvent perçu aussi comme une contrepartie des inégalités postcoloniales.

Bibliographie

GIORDANO D., 2016, Ethnographie du mécanicien de rue : une figure entre le formel et l'informel, in J.A. Calderón, L. Demailly & S. Muller (eds), *Aux marges du travail*, Toulouse : Octarès, pp. 134-149.

JACQUOT S. & MORELLE M., 2019, Mécanique de rue en banlieue parisienne : centralité populaire et migrations », in : A. Fleury , M. Delage, L. Endelstein, H. Dubucs & S. Weber (eds), *Le petit commerce dans la ville-monde*, Paris : L'Oeil d'Or.

JACQUOT S. & MORELLE M., 2020, « De la mécanique "sauvage" à la mécanique de rue. Changer de regard sur une activité économique informelle dans les quartiers populaires », *Métropolitiques* ; <https://metropolitiques.eu/Changer-de-regard-sur-l-informel-dans-les-quartiers-populaires.html>

LE BLANC G., 2009, *L'invisibilité sociale*, Paris : Presses Universitaires de France.

NDIAYE A., MAMOU K. & DEBOULET A., 2019, « La mécanique de rue : vertus cachées d'une économie populaire déniée », *Métropolitiques*, n° 9 ; <https://>

metropolitiques.eu/La-mecanique-de-rue-vertus-cachees-d-
uneeconomiepopulaire-denigree.html

PÉCOUD A., 2012, « Immigration, entreprenariat et ethnicité. Comprendre la création de commerces au sein des populations d'origine immigrée », *Métropoles*, n° 11 ; <https://doi.org/10.4000/metropoles.4560>

Rosa Bonheur Collective, 2017, « Les garages à ciel ouvert : configurations sociales et spatiales d'un travail informel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 216–217(1–2), pp. 80–103.

Rosa Bonheur Collective, 2019, La ville vue d'en bas. *Travail et production de l'espace populaire*, Paris : Éditions Amsterdam.

THOMPSON E., 2012, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris : Éditions du Seuil, coll. « Points ».

5.3 Auxiliaires de vie sociale en situation de migration : Conditions de travail et expériences de Camerounaises en Île-de-France

Joséphine ETOUNG, doctorante

Depuis la fin des années 1980, l'immigration africaine féminine s'est considérablement accentuée en raison de la crise économique qui a frappé la plupart des pays africains. La genèse du projet migratoire des femmes camerounaises trouve ainsi son sens dans la pauvreté liée à leur situation socioéconomique, entraînant ainsi une fuite massive vers les pays de l'Europe. Les conditions de travail de ces femmes, les risques qui en découleraient ainsi que l'organisation et le fonctionnement de leurs entreprises/employeurs sont autant de raisons qui alimentent notre curiosité dans cette recherche.

Lorsqu'ils passent les frontières de leur pays d'origine, les migrants dont la situation géographique se fragilise arrivent d'abord dans les villes capitales des pays d'accueil. Ces villes sont en Europe des points de convergence d'une population représentant une diversité de cultures, elle-même ouvrant des perspectives pour de nouveaux marchés (dont celui des nouvelles formes d'économie et d'organisation de travail), des occasions d'échanges commerciaux et d'informations, ainsi que des opportunités d'investissement ⁴⁷ (Yapi & Manka'a Fube, 2016).

A ce stade de l'étude, nous avons déjà interrogé plus de 60 AVS (Auxiliaire de vie sociale) camerounaises en situation de migration sur leurs conditions de travail. L'analyse conjointement réalisée avec les logiciels R et SPSS⁴⁹ a permis de relever ce qui suit.

Population de l'étude, situation de départ

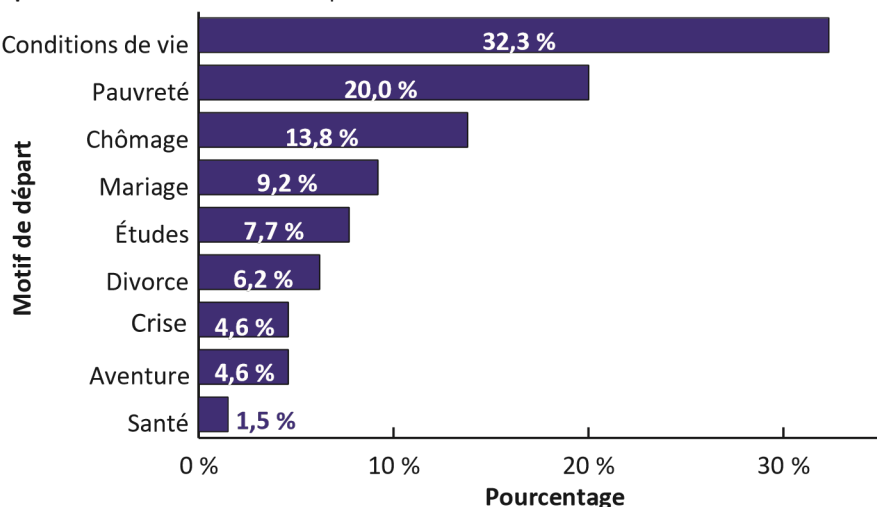
L'âge des AVS interrogées varie de 30 à 60 ans, toutes vivant dans la région francilienne au moment de la collecte de données, précisément d'octobre 2017 à janvier 2018. Elles ont migré après les années 90 exclusivement par voie aérienne et pour des raisons économiques. La plupart de ces femmes ont un niveau d'instruction compris entre le secondaire et le supérieur (96,5 %) au départ du Cameroun, majoritairement sans emploi (77,8 %). Elles sont originaires des régions du Littoral (40,4 %), de l'Ouest (23,4 %) et du Centre (21,3 %).

Résidence et mobilité géographique

Respectivement les départements de Seine-Saint-Denis et de Paris regroupent le plus d'AVS interrogées, soit 22,9 % et 18,8 %. Suivant l'analyse de

⁴⁷ . YAPI-DIAHOU A., MANKA A FUBE H. «La ville, le migrant et l'intégration régionale ou l'intégration par le bas : expériences subsahariennes», SYLLABUS, revue scientifique interdisciplinaire de l'Ecole Normale Supérieure, série Lettres et sciences humaines. Numéro spécial, volume VII, N° 1, 2016, Yaoundé ⁴⁹ . Logiciels de traitement statistiques de données (note de l'éditeur).

la mobilité géographique, la Seine-Saint-Denis se démarque comme étant un foyer de concentration des AVS. **Graphique 1. Répartition des AVS selon le motif de départ du Cameroun.** Source : Enquête AVS 2017.



En effet, hormis l'accueil significatif dans les communes de ce département, la majorité des changements de domicile des AVS sont en direction de la Seine-Saint-Denis, 82 % d'entre elles sont dans ce cas lors de leur 3^e ou 4^e changement de résidence. Les graphiques ci-après illustrent ces résultats.

Accès à l'emploi, conditions de travail et risques associés

Les données collectées montrent que les moyens d'accès aux métiers d'AVS restent le «bouche-à-oreille» (29,2 %), les annonces publiques (16,9 %), emploi après formation (38,5 %).

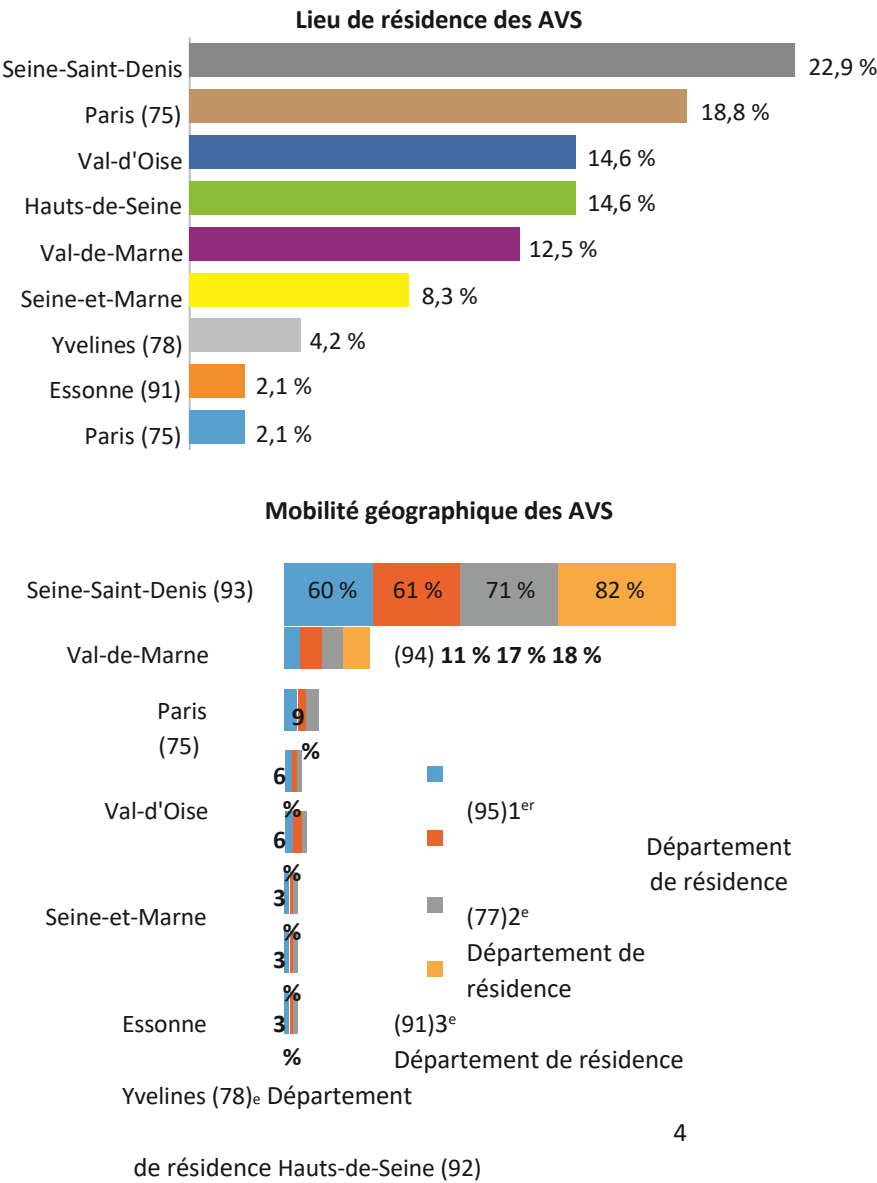
Plus de la moitié des actives interrogées (52,8 %) avouent qu'elles exercent le métier faute de mieux. Pour d'autres, par contre, elles y trouvent leur compte et estiment que l'emploi correspond à leurs niveaux de compétence. En raison de leur situation de départ du Cameroun disent-elles, l'accès à cet emploi contribuerait de façon significative à leur intégration et régularisation administrative en tant que femme noire immigrée.

S'agissant des conditions de travail proprement dites, notamment pour ce qui est de la rémunération, une AVS sur deux (50 %) travaille à temps plein, pour un salaire proche du SMIG en France. Mais deux AVS sur trois (66,0 %), gagnent un peu plus du SMIG tandis qu'une AVS sur quatre (22,6 %) en gagne un peu moins ; les cas extrêmes (salaires anormalement bas ou très élevés) restent relativement minoritaires. Pour ce qui est de l'organisation et de l'exercice de l'emploi proprement dit, les AVS font remarquer que l'ergonomie des lieux de travail dans les domiciles, l'hygiène et l'équipement, le rapport à l'hygiène corporelle des personnes aidées ainsi que le facteur de pénibilité sont à considérer en termes de charge de travail. Certaines configurations des domiciles requièrent selon les AVS des moyens logistiques et une organisation du travail

adaptées aux différentes situations, qui changent très souvent fréquemment d'un bénéficiaire à un autre, (70 %). Le port régulier des charges, notamment auprès des personnes

Graphique 2 : Lieu de résidence et mobilité géographique des AVS.

Source : Enquête AVS 2017.



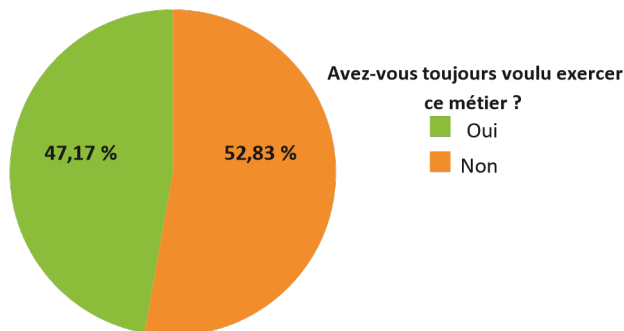
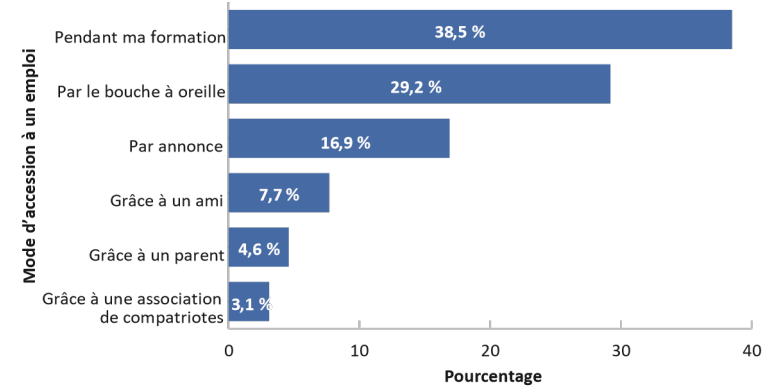
âgées à mobilité réduite (aide à la toilette et à l'habillage) semble nécessiter des efforts physiques qui justifieraient l'utilisation d'appareils d'aide à la manutention rarement disponibles dans les domiciles (58 %). Parmi les aspects de pénibilité physique, les AVS pointent le fractionnement et les irrégularités des temps de travail, la durée des trajets non rémunérés et "continuellement

querellée”, l’accompagnement des personnes aidées en situation de grande dépendance et en situation de précarité (64 %).

Une contribution d’utilité sociale qui reste invisible

À cette chaîne de pénibilité physique évoquée par les AVS, vient se greffer la pénibilité psychique relevant des expériences douloureuses vécues : sentiment

Source : Enquête AVS 2017.



d’isolement qui expose fortement aux souffrances dans des contextes parfois humainement et socialement difficiles, situations professionnelles complexes

Graphique 3 : Répartition des AVS selon le mode d’accession à l’emploi. entraînant des choix difficiles au détriment de leur propre santé et sécurité (68 %). Les discriminations raciales qu’elles subissent en tant qu’immigrées originaires de

l'Afrique subsaharienne (78,7 %), le manque de reconnaissance de leurs rôles dans la prise en charge de la dépendance, la dévalorisation du métier du fait d'un regard condescendant de la société en général, de certains bénéficiaires, voire des dirigeants des structures employeurs (leurs patrons) constituent une charge psychologique entraînant pour les sujets concernés stress, insomnie, fatigue, angoisse, dépression...(72 %).

Selon les avis recueillis dans l'enquête, tout ce qui précède ne semble pas préoccuper les associations employeurs qui, pour 82,5 % des AVS ont carrément abandonné leur première mission initialement dédiée aux ambitions sociales et humanitaires inscrites dans l'économie sociale et solidaire, pour migrer de façon inquiétante en une logique de sociétés capitalistes avec la poursuite des gains à tout prix, comme toutes les autres organisations à but lucratif.

Au vu de ce qui précède, existe-t-il des actions envisagées par les AVS pour faire bouger les lignes quant à l'amélioration de leurs conditions de travail ? Les initiatives des actives interrogées restent bien minces. En effet, aucune d'entre ces AVS n'a adhéré à une association de défense des droits des femmes et seulement 7,7 % d'entre celles-ci ont pu s'inscrire dans un syndicat de travailleurs. La majorité des AVS (53,6 %) n'en connaissent pas, d'autres estiment que les actions de telles associations ne leur seraient d'aucune aide, au contraire, elles sont de nature à les exposer à des sanctions voire à une perte définitive de leur emploi ; elles préfèrent consacrer le peu de temps dont elles disposent à vaquer à leurs multiples occupations (foyer, enfants, etc.).

Conclusion

Le silence, la méconnaissance de situations professionnelles inacceptables ou encore le faible respect des lois et règlements dans le secteur, l'insuffisance des missions de contrôle auprès des structures d'employeurs hors la loi... ne pourraient-ils pas devenir un facteur aggravant de vulnérabilités socioprofessionnelles dans le secteur et sources de plusieurs souffrances évoquées par les AVS interrogées ?

Pour tenter d'y répondre, nous poursuivons la recherche avec des allers-retours indispensables aussi bien dans la littérature que le terrain, afin de

questionner les éventuelles réponses et limites des différents acteurs dans la prise en compte des conditions de travail difficiles dans l'exercice de l'aide et des soins à domicile, notamment en ce qui concerne le cas des femmes noires migrantes.

5.4 Rapports à l'emploi des migrants sans-papiers subsahariens dans le BTP, nettoyage, restauration

Emeline ZOUGBEDE, sociologue

Ma thèse, à la croisée d'une socio-anthropologie des migrations et d'une anthropologie politique, a traité des situations d'emploi de travailleurs migrants sans-papiers, originaires de la vallée du fleuve Sénégal et vivant dans la région parisienne. Elle en a exploré les logiques économiques et politiques, lesquelles loin d'être concurrentes, sont complémentaires. Les politiques migratoires à l'endroit du séjour et du travail des étrangers, évoquant un droit subjectif, en viennent à autoriser et à absoudre les dérèglementations croissantes des marchés du travail français, particulièrement en termes de flexibilité et de précarité. Dans cette optique, ma thèse s'est attachée à montrer comment s'articulent la fragmentation des statuts d'emploi et celle des statuts juridiques, comment, s'agissant de l'emploi des migrants sans-papiers, elles ne peuvent être pensées l'une sans l'autre. Suivant une pensée foucauldienne, l'imbrication de logiques économiques et politiques m'a ainsi autorisé à penser l'accentuation d'un gouvernement des corps. Ce gouvernement des corps s'inscrit dans un dispositif d'action publique qui n'est autre que celui de l'admission exceptionnelle au séjour par le travail que décrit la circulaire du 28 novembre 2012, dite circulaire « Valls ».

Dans mes travaux de recherche actuels, je continue à traiter ces questions. M'intéressant davantage aux manières dont sont traitées certaines catégories de l'action publique, et particulièrement celle du travailleur sans-papiers, je mène depuis près de trois ans une ethnographie des mobilisations collectives de travailleurs sans-papiers soutenues par la CGT. D'une part, j'interroge les possibilités de telles mobilisations au regard du cadre législatif relatif à la régularisation par le travail en portant une attention aux caractéristiques sociales des acteurs concernés et questionne l'usage de la législation relative au travail comme arme dans la revendication de la régularisation. D'autre part, par cette ethnographie détaillée qui investit différents espaces d'énonciation des controverses sociojuridiques relatives au travail des sans-papiers mais aussi à l'asile (qu'elles soient celles des sans-papiers, des associations et syndicats, des employeur·se·s, des institutions et des administrations comme la préfecture ou encore l'inspection du travail), j'analyse les processus de négociation à l'œuvre, notamment autour des normes autorisant des interprétations, voire des formes de détournement, du cadre législatif, à la fois saisies par les grévistes et leurs soutiens, mais aussi par les agent·e·s de la préfecture de Paris. Par cette recherche, je m'intéresse donc aux formes d'engagement et de repolitisation de

la question migratoire par les acteurs eux-mêmes, mais aussi aux processus de conversion, de transfert et de négociation qui peuvent se faire dans un cadre syndical et militant, mais aussi public et qui participent de la remise en cause de dispositifs de contrôle des mobilités humaines.

Éléments d'analyse d'une mise au travail des sans-papiers subsahariens : les dispositions singulières des rapports d'emploi

Je commencerai par quelques précisions méthodologiques. Principalement originaire de la vallée du fleuve Sénégal (soit une région située entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal), la population d'enquête est constituée d'hommes. Majoritairement issus du monde rural, ils sont peu, voire pas, alphabétisés. Agriculteurs, éleveurs, petits commerçants venus au motif du travail, ils sont entrés en France dans les années 2000 et les années 2010, soit par la voie aérienne après obtention d'un visa Schengen, soit en traversant les mers et les déserts. Arrivée en France, la très grande majorité d'entre eux vit dans les foyers de travailleurs migrants de la région parisienne. Concernant leur activité du travail, ils sont le plus souvent employés aux postes de manœuvres dans les secteurs du BTP, d'agents d'entretien pour le nettoyage industriel, plongeurs et/ou commis de cuisine dans le secteur de la restauration et manutentionnaires dans celui de la logistique.

Pour terminer sur les aspects méthodologiques, j'ajouterai que cette intervention s'appuie sur deux principales enquêtes ethnographiques. La première a été conduite entre mars 2011 et juin 2014 au sein d'une association de quartier, située dans le 20^e arrondissement de Paris. J'y animais des ateliers de français auprès d'un public d'« apprenant-e-s ». Quant à la seconde enquête, c'est une enquête que je mène depuis janvier 2013 à la permanence syndicale des « Travailleurs sans-papiers » de l'UD-CGT de Paris. Il s'agit d'une permanence pour le montage des dossiers de demande de régularisation au titre du travail. Enfin, c'est à partir de ces deux enquêtes ethnographiques que j'ai conduit une trentaine d'entretiens avec des travailleurs sans-papiers pour mon doctorat.

Au regard de ce qui vient d'être énoncé, l'objet de cette intervention va porter sur une partie de mes travaux de recherche. On s'intéressera aux migrations de travail de migrants subsahariens sans-papiers dans la région parisienne. La description de ces migrations, à travers celles des situations et des rapports à l'emploi qu'elles fondent, nous permettra de saisir ce qui semble faire système et qui s'inscrit dans un certain utilitarisme migratoire conditionné par les modes d'accès au marché du travail, les formes de mise au travail des migrants rencontrés, ainsi que les moyens qui permettent ou non la légitimation de leur place au sein de ces marchés du travail.

« Alors j'ai essayé comme tout Africain, comme tout émigré pour venir aussi, pour tenter ma chance »

[Koly, Malien, 31 ans et sans emploi au moment de l'entretien]

Les migrations observées vers la France ont pour motif principal la recherche d'un travail, soit l'accès au salariat moderne. Principalement éleveurs et agriculteurs dans leurs pays d'origine, les migrants rencontrés ne disposent pas d'argent. C'est ce que d'autres, comme Cilly, un Malien de 24 ans et sans emploi au moment de l'entretien, ont affirmé : « Chez nous, on travaille pas. C'est pour nous-mêmes ». Cilly ajoutera au cours de notre entretien : « Oui, si on a besoin d'argent, on vend un bœuf ou bien un mouton ». On peut faire ici une distinction des différents sens donnés au travail. Dominique Schnapper définit le travail comme : « L'occupation journalière à laquelle l'homme est condamné par son besoin et à laquelle il doit en même temps sa santé, sa subsistance, sa sérénité, son bon sens et sa vertu peut-être » (2007, p. 137). S'il apparaît que dans leur pays d'origine les migrants rencontrés vivent d'une économie de subsistance, cette économie est en péril : « Parce que là-bas, y a que l'hivernage. Bon donc tu vas cultiver [pendant l'hivernage]. Y a pas de pluie, ça fait des années qu'il y a pas de pluie. C'est pas bon. C'est pour ça que je suis venu » [Siradji, Malien, 34 ans, employé de mairie en Seine-Saint-Denis en CDI et régularisé au titre du travail au moment de l'entretien]. Aussi, et notamment du fait de l'interpénétration de logiques économiques capitalistes avec une économie domestique (notamment du fait aussi d'une faiblesse (relative) de l'économie de subsistance ; Meillassoux, 1975), le travail au pays finit par donner peu de moyens de subsistance, moins de sérénité et peut-être même plus de vertu. Causes et conséquences, les flux migratoires vers la France deviennent essentiels dans la reproduction et production sociale des groupes familiaux et villageois, permettant l'engagement dans des rapports monétaires : « Par rapport aux galères au pays [au Mali], tu peux pas rester vivre là-bas. Tu peux pas vivre avec ton père qui a 70 ans, 75 ans ou bien 80 ans. Ton père, il va aller travailler et toi, tu vois ça. C'est pas possible. Du coup, il faut qu'on vive ici pour gagner notre vie et pour ces crises [assurer une retraite à ses parents notamment] » [Koly, Malien, 31 ans et sans emploi au moment de l'entretien].

La migration de travail comme horizon économique et social

Mais encore. Considérant : « [...] l'agent économique [...] comme le produit de conditions historiques tout à fait particulières » (Bourdieu, 2003, p. 85), c'est également la transcription d'un habitus économique qui intervient ici. Si Bourdieu a examiné les conditions d'émergence et d'acquisition de cet habitus au sein de la société algérienne, habitus qui a exigé selon lui une véritable conversion et a transformé aussi bien le sens du travail que les habitudes temporelles et les stratégies sociales de reproduction, il y a vu un : « [...] nouveau sens imparti au travail avec la « découverte » du travail salarié et la dévaluation corrélative des activités agricoles [...] » (*ibid.*, p. 85). Alors, il semblerait qu'au pays, on ne travaille pas. « Je travaille avec les vaches, c'est pas un travail de travailler avec les vaches. [...] J'ai fait six mois comme ça. [...] Moi je me suis dit qu'il faut que je vienne en France », lâche Souanding, un Malien, de 22 ans et sans emploi au moment de l'entretien. De deux choses l'une. La première est qu'il y a une réelle dévaluation des activités agricoles comme les propos de Souanding, ou encore ceux de Cilly évoqués plus haut, le sous-tendent. La deuxième s'illustre dans la suite de l'entretien avec Souanding : « Par exemple si

j'étais au village, j'ai rien à faire. Bon, je travaille avec des vaches seulement. Bon, lui, il [son frère] travaille ici [en France]. Il s'occupe de la maison, l'argent tout le nécessaire pour avoir tout ça, comme ça ». Ce qui s'inscrit ici en filigrane, c'est que parce qu'elle autorise le travail salarié et donc l'accumulation de numéraire nécessaire à la subsistance des groupes familiaux, la migration est ce qui fait l'homme : « T'as des responsabilités. Par exemple, si ta famille ils n'ont pas le moyen, c'est à toi de prendre ta famille en charge, si t'es un homme » [Koly, Malien, 31 ans et sans emploi au moment de l'entretien]. Dans ces sociétés, le statut de migrant devient recherché et hautement valorisé⁴⁸[1].

La migration permet ainsi, à travers l'accumulation de numéraire qu'autorise le travail salarié, la reproduction et production des groupes familiaux et villageois. De là, la migration vers l'ailleurs, et ici la France, est le seul horizon économique et social escompté.

Le travail, paramètre essentiel dans la définition des situations migratoires

Comme l'a souligné ailleurs Mahamet Timéra (1996), le travail constitue le paramètre essentiel dans la définition des situations migratoires. Il l'est à plus d'un titre. Tout d'abord, il constitue le motif principal des départs vers la France : on migre pour trouver un travail salarié. Ensuite, durant le séjour en France, c'est lui qui viendra légitimer la présence. Un soir de février 2013, Cilly, un Malien de 24 ans et sans emploi au moment de l'entretien, m'appelle pour me dire « Bonsoir ». Après quelques échanges cordiaux au sujet de la famille, Cilly tient à s'entretenir avec moi au sujet de Diaye (de nationalité malienne, 25 ans et sans emploi au moment de l'entretien), qui est depuis peu de retour d'Italie et revient aux ateliers de français. Cilly m'alerte : Diaye est un voyou, ce « petit » est « dangereux ». Il le sait car il le connaît depuis le Mali. Puis, Cilly appuie ses propos : Diaye mange et ne cherche pas de travail. Cilly tient à le faire savoir, à le rappeler : Diaye ne semble pas avoir sa place ici. Si on peut mettre ces propos en dialogue avec les discours politiques qui prône une immigration « choisie » plutôt que « subie », ils témoignent également d'une saturation relative des mécanismes de solidarité communautaire devant les difficultés et les entraves persistantes aux projets de sédentarisation et/ou d'intégration des migrants rencontrés (Timéra, 1997). Dans cette veine, le chômeur est illégitime et le retraité anachronique (Timéra, 1996). Aussi, se dégage-t-il un rapport à l'emploi particulier. Il faut être en emploi et ce, quel qu'en soit le travail : « Ouais aussi ça dépend, parce que si tu as pas les papiers, t'as pas le choix donc [de l'emploi] » [Karounga, Malien, 35 ans et agent d'entretien dans le secteur du nettoyage en CDI au moment de l'entretien]

⁴⁸ . Mahamet Timéra (2001) fait le constat que : « Dans les migrations Sud-Nord, les jeunes hommes occupent une place prépondérante. Leur irruption dans l'espace public dépasse largement le cadre des pays du Sud et déborde dans les espaces des pays du Nord. Une des manifestations patentes de cette présence réside aussi dans leur mobilité qui traduit notamment une démarche conquérante de nouveaux mondes » (p. 37). L'auteur appréhende alors ces migrations autant dans : « [...] l'analyse du sens des projets migratoires que dans leur fonction de consécration sociale et de modalité d'entrée dans l'espace public » (p. 38).

La famille et le foyer : des marchés du travail segmentés qui forment l'horizon total du travail

Deux tactiques permettent aux migrants sans-papiers rencontrés, et donc sans autorisation de travail, d'être en emploi. La première consiste à se faire faire au marché noir un faux titre de séjour français ou européen, voire une carte

nationale d'identité française, moyennant quelques centaines d'euros. Un décret du 11 mai 2007 relatif aux autorisations de travail délivrées à des étrangers, à la contribution spéciale due en cas d'emploi d'un étranger dépourvu d'autorisation de travail et modifiant le code du travail, qui vise à faire vérifier systématiquement les titres de séjour présentés à l'embauche à la préfecture. Il a eu pour conséquence de réduire les marges de manœuvre d'accès à l'emploi pour les sans-papiers par la présentation d'un faux titre de séjour. Cette législation a ainsi favorisé la multiplication des emplois sous alias, soit avec le titre de séjour « emprunté », « loué » à un tiers ; ce qui constitue la deuxième tactique. Ensuite, les migrants rencontrés sont en emploi le plus souvent par cooptation : « Je crois qu'il travaille parce que lui, son papa, il est ici [en France] » [Cilly, Malien, 24 ans et sans emploi au moment de l'entretien]. Ce que veut dire Cilly ici, c'est que la famille tient lieu de marché du travail et de manière plus large, de foyer : « Il faut que quelqu'un te fasse rentrer [dans son entreprise]. Par exemple, je te connais. Du coup, tu peux dire à ton patron que oui tu me connais, que je suis gentil. Que je suis comme ça, que je suis travailleur. Si tu vas en vacances, tu peux lui dire [au patron] que je vais te remplacer. Bon si je travaille pendant un mois ou deux mois [en remplacement], peut-être que ton patron va accepter que je continue. C'est comme ça que les gens travaillent. Sinon, c'est pas facile » [Tiecoura, Mauritanien, 25 ans et employé de marché en CDI au moment de l'entretien]

C'est dire, et selon la formule de Roger Waldinger, que : « [...] les employeurs recrutent essentiellement dans les réseaux de parents et d'amis de leur propre main-d'œuvre » (1993, p. 18). En outre, si la famille tient lieu de marché du travail, c'est un marché du travail spécialisé. Les propos de Tiecoura ci-dessus le soulignent. Employés sur un marché du travail dit secondaire caractérisé par des formes d'emploi précaires et instables, les migrants rencontrés occupent bien souvent les mêmes postes dans les mêmes secteurs d'activités : ils sont manœuvres pour le BTP, agents d'entretien dans le nettoyage, manutentionnaires dans le secteur de la logistique, et plongeurs et/ou commis de cuisine dans la restauration ; on pourrait y ajouter les secteurs de l'agriculture, de la confection et des services à la personne. Je n'insisterai pas sur les formes d'emploi occupées car celles-ci sont plutôt caractéristiques des secteurs d'activité. Dans la restauration et le nettoyage, nous trouvons des embauches en CDI et en CDD, dans le BTP et la logistique, majoritairement des missions intérim.

On peut dégager ici un deuxième type de rapport à l'emploi : des secteurs et postes particuliers forment l'horizon des possibles. Aussi, le rapport à l'emploi n'est-il premièrement fonction de ce qu'on pourrait appeler, à la suite d'Alexis Spire (2005), une « carrière de papiers ». « Sans-papiers », ils n'ont d'autres choix. On conviendra alors avec François Brun (2004) que la place des «

sanspapiers » sur le marché du travail n'a rien d'aléatoire et répond à des logiques économiques visant à mettre en place de nouvelles formes de mise au travail et la création d'un infra droit.

Légitimer sa présence, légaliser son séjour

Nous l'avons dit, le travail constitue le paramètre essentiel dans la définition des situations migratoires. Aussi, y a-t-il plus qu'une injonction à travailler qui détermine l'emploi et les rapports à l'emploi. C'est également une question de légitimité qui intervient. L'occupation d'un emploi permet de se rendre légitime aux yeux de la famille restée au pays, des groupes sociaux qui se constituent en migration, et de la société d'accueil. En outre, c'est aussi ici qu'intervient une question de légalité. La saturation relative des mécanismes de solidarité communautaires évoquée plus haut, si elle est en partie fonction des discours politico-médiatiques sur une immigration considérée comme « subie », elle participe encore de formes de concurrence entre réguliers et irréguliers. L'irrégulier parce qu'illégal en devient clandestin aux yeux des autres : « Si tu veux, le souci, c'est la carte [de séjour]. Quand tu as la carte, tu fais tout. [...] Mais quand tu n'as pas la carte, tu n'as pas le choix. Y a même des personnes qui te disent jamais « Bonjour ». Du coup, je crois que si tu as la carte je crois ça aussi c'est le respect » [Cilly, Malien, 24 ans et sans emploi au moment de l'entretien]. Aussi, le projet migratoire en vient-il à se reconfigurer, demandant à terme la régularité des situations administratives observées.

Les politiques migratoires à l'endroit du séjour et de l'emploi des étranger·ère·s, évoquant un droit subjectif, en viennent à autoriser et à absoudre les déréglementations croissantes du marché du travail, particulièrement en termes de flexibilité et de précarité. Aussi, certaines dispositions législatives abondent-elles dans ce sens. C'est ainsi que paradoxalement le dispositif inscrit dans la circulaire du 28 novembre 2012, relative à l'admission exceptionnelle au séjour pour des étrangers sans titre, permet, d'une part, une régularisation du séjour par le travail et participe d'une certaine façon à la régulation de certains secteurs d'activité par la régularisation des situations administratives des salarié·e·s de ces secteurs. D'autre part, cette circulaire fait dépendre une partie du processus de régularisation aux employeur·se·s en exigeant la preuve d'une ancienneté dans l'emploi par la production de bulletins de salaire et la présentation d'une promesse d'embauche sous la forme du Cerfa n° 15 186*03, comprenant une taxe due à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration ; pièces que l'employeur·se doit fournir à sa/son salarié·e.

Et parce que le titre de séjour délivré est soumis au respect de la promesse d'embauche par la présentation de bulletins de salaire valant pour preuve et pièces cardinales des dossiers, on ne peut que souligner une certaine aliénation au travail pour pouvoir s'inscrire et se maintenir dans les registres de la légitimité et de la légalité qui sont seuls à pouvoir absoudre la présence en France. Ils deviennent les symboles d'une migration réussie.

La grève du travail : une manière de lutter pour de nouveaux rapports à l'emploi

Mais contre l'accès au séjour et à l'emploi en France aliénant, certains travailleurs sans-papiers, se mobilisent, contestant ce vieil utilitarisme migratoire que décrit Alain Morice : « [...] cette propension qu'ont les sociétés à régler la question migratoire sur l'intérêt (ou le désavantage) escompté des étrangers qu'elles font ou laissent venir, principalement sous le rapport de la force de travail fournie. Une fois surgi sur la scène publique, cet utilitarisme se présente comme une somme d'anticipations et de conclusions alternativement favorables et hostiles à l'immigration, qui donnent l'impression d'une doctrine pragmatique débouchant sur une gestion « au jour le jour », et parfois injuste » (Morice, 2001, p. 44).

Dans leurs mobilisations collectives, qui prennent appui sur le grand épisode de grèves de 2008-2009 qui a vu plus d'un millier de travailleurs sans-papiers appuyer massivement sur les contradictions entre les politiques migratoires et leurs situations d'emploi, les travailleurs sans-papiers revendiquent leur droit au travail et au séjour. Par ce biais, et mettant quelque peu au pied du mur certaines préfectures, acculées par les inspections du travail, et qui se voient donc dans l'obligation de régulariser les situations administratives pour régulariser l'activité du travail, la question du travail des étrangers en France fait débat. Par ces mobilisations, les travailleurs sans-papiers tendent à repolitiser le débat public sur une immigration économique et s'inventent d'autres rapports à l'emploi :

« Euh bon en même temps, après [la grève], il nous parlait de formations. Je sais pas quelle formation qu'on va faire. Bon, moi je préfère avoir mon métier parce que quand tu n'as pas ton métier, je sais que, après, ici en France, si tu n'as pas de métier, c'est trop difficile de travailler pour toi. Parce que quelqu'un ne peut pas toute la vie travailler manœuvre. Manœuvre, c'est toi qui travaille plus, travaille plus que tout le monde. C'est toi qui n'es pas respecté plus que tout le monde. Donc ça c'est pas des bons métiers. Je préfère avoir mon métier. Après je laisse le manœuvre » [Salif, Sénégalais, 31 ans, travailleur intérimaire et régularisé au titre du travail au moment de l'entretien].

À travers leurs mobilisations collectives, les travailleurs sans-papiers ouvrent un nouvel horizon des possibles que de nouveaux rapports à l'emploi permettent.

Bibliographie

BOURDIEU Pierre, 2003, « La fabrique de l'habitus économique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 150, n°1, pp. 79-90.

BRUN François, 2004, « Sans-papiers, mais pas sans emploi », *Plein droit*, vol. 2, n° 61, pp. 8-12.

MEILLASSOUX Claude, 1975, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris : L'Harmattan.

MORICE Alain, 2001, « “Choisis, contrôlés, placés” - renouveau de l'utilitarisme migratoire », *Vacarme*, n° 14, pp. 56-60.

SCHNAPPER Dominique, 2007, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris : Gallimard.

SPIRE Alexis, 2005, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945- 1975)*, Paris : Grasset.

TIMÉRA Mahamet, 1996, *Les Soninké en France. D'une histoire à l'autre*, Paris : Karthala.

TIMÉRA Mahamet, 1997, « L'immigration africaine en France : regards des autres et repli sur soi », *Politique africaine*, n° 67, pp. 41-47.

TIMERA, Mahamet, 2001, « Les migrations des jeunes Sahéliens : affirmation de soi et émancipation », *Autrepart*, n° 18, pp. 37-49 ; <https://doi.org/10.3917/autr.018.0037>

WALDINGER Roger, 1993, « Le débat sur l'enclave ethnique : revue critique », *Revue européenne de migrations internationales*, vol. 9, n°2, pp. 15-29.

5.5 Des travailleuses du sexe chinoises réclament leur “droit à la ville”

Hélène LE BAIL, politiste

Au tournant du XXI^e siècle, quelques migrantes chinoises ont commencé à vendre des services sexuels à Paris dans le quartier de la rue Saint Denis, mais aussi dans des quartiers qui n'étaient pas des lieux connus de prostitution tels Belleville et la Porte de Choisy. Lors de l'enquête, ces deux quartiers relèvent de mairies socialistes qui mettent en avant leur diversité à la fois sociale et culturelle. Toutefois, les deux mairies des 13^e et 19^e arrondissements développent des politiques plutôt répressives lorsqu'il s'agit de traiter de la question des travailleuses du sexe (ainsi que d'autres populations ou activités stigmatisées) dans les espaces publics.

Aujourd'hui les estimations amènent à considérer les femmes chinoises dans la région parisienne comme un des principaux groupes de nationalité parmi les travailleuses du sexe, aux côtés des Européennes de l'Est, des Nigériennes et des Latino-américaines⁴⁹[1]. Elles sont en effet particulièrement visibles dans ces quartiers où il n'y a pas, ou très peu, d'autres personnes se prostituant. Les femmes chinoises travailleuses du sexe sont marginalisées à la fois dans la société française et parmi la population issue de l'immigration chinoise. La plupart est en situation irrégulière au regard du statut de résidence, fait face à

⁴⁹ . La plupart des acteurs et publications font référence aux mêmes chiffres diffusés par l'OCRTEH et qui sont basés sur les données de la police (affaires de proxénétisme et arrestations pour racolage). Voir aussi Mainsant 2014. Selon l'ONG Médecins du Monde, qui a un programme de prévention auprès des femmes chinoises travailleuses du sexe depuis 2004, le nombre de femmes chinoises à Paris serait passé de 300400 personnes en 2005, à plus de 600 en 2010 et plus de 1000 en 2015 (Médecins du Monde, rapports d'activités du programme Lotus Bus, 2005-2015, non publiés).

une grande précarité financière (souvent endettée à leur arrivée) et vit dans des logements collectifs instables. Elles ne parlent pas français et leur activité est elle-même stigmatisée. Elles n'ont par ailleurs pas accès à tous les réseaux de logement et de travail des immigrés chinois. Elles n'appartiennent pas aux

principaux groupes d'immigration, celui des Wenzhou, mais viennent de régions où l'émigration est un phénomène plus récent et moins organisé en réseaux (Cattelain *et al.*, 2005). Beaucoup s'engagent dans la prostitution parce qu'elles ne trouvent pas de travail dans le "marché chinois" de Paris ou ne trouvent que des emplois où elles sont exploitées du fait de leur situation de résidence irrégulière (Lévy, Lieber, 2009 ; Lévy 2012 ; Le Bail 2017).

Précarité, stigmatisation, ces femmes migrantes sont de plus, ou de ce fait, victimes de nombreuses formes de violences. D'une part, comme toutes les travailleuses du sexe migrantes, elles sont exposées aux violences physiques et sexuelles (voir l'enquête de l'ONG Médecins du Monde, 2011)⁵⁰ [2]. Mais la violence ne vient pas que des faux clients ou autres criminels mais du fait de la répression de leur activité. Les travailleuses du sexe chinoises ont été la cible d'opérations de police appliquant la loi de pénalisation du racolage, entre 2003 et 2016 (*ibid.*), mais aussi d'opérations de contrôle d'identité une fois que le délit de racolage fut aboli en 2016.

Dans un contexte où les opérations de police étaient considérées comme abusives et donc comme des violences par les associations soutenant ces migrantes chinoises, ces femmes ont commencé à se mobiliser elles-mêmes (Le Bail, 2015). Elles ont commencé à contester le traitement fait de leur présence, à demander à être reconnues comme usagères légitimes de l'espace public et comme victimes, plus que comme source d'insécurité.

Une (vaine) tentative de redéfinir la diversité locale

Fin 2014, un groupe de travailleuses du sexe chinoises ont créé un collectif Les Roses d'Acier (Roses d'Acier 2016 ; Le Bail 2015, 2017). Un de leurs objectifs était de trouver un moyen de dialoguer avec les habitants du quartier afin de se faire mieux connaître et dans l'espoir que ces derniers déposent moins de plaintes contre elles. Ces plaintes des riverains sont en effet supposées être la raison du soutien des mairies aux opérations de police dans les quartiers. En mai 2015, le maire du 19^e arrondissement avait organisé une réunion de quartier à Belleville sur la question de la prostitution chinoise. Il avait alors déclaré : "La prostitution met en danger la belle diversité de Belleville" (notes de terrain). Il considérait que la prostitution était incompatible avec ce quartier familial. Il sous-entendait dans son discours que la "belle diversité" – à la fois diversité sociale et héritage des nombreuses vagues d'immigration – était certes l'identité

⁵⁰ . Parmi les personnes sondées, 38 % avaient été victimes de viol pendant leur activité, 23 % victimes de séquestration, et 17 % de menace de mort. 86 % avaient répondu avoir été victime au moins d'une forme de violence. Médecins du Monde, « Travailleuses du sexe chinoises à Paris face aux violences », Décembre 2012. La méthode d'enquête reposait sur un questionnaire composé de questions fermées et de questions ouvertes, 86 personnes avaient répondu.

du quartier, mais aussi un défi et que la prostitution mettait à mal un fragile équilibre. Autrement dit, les travailleuses du sexe, qui n'étaient bien sûr pas invitées à la réunion, ne pouvaient être incluses dans la définition de la diversité. Belleville, quoiqu'encore assez populaire, est un quartier en voie de transformation et de gentrification. Nombre de travaux de recherche ont montré comment la transformation de quartiers populaires repose souvent sur des

discours autour du cosmopolitisme (de la diversité en France) et tendent à définir quelles sont les différences acceptables et non acceptables (Young, Diep & Drabble, 2006, p. 1689). Les discours de la "diversité" dans les quartiers en voie de gentrification tendent à correspondre aux intérêts de certains résidents - en général les plus riches et donc les derniers arrivés - et pas d'autres résidents souvent catégorisés comme des nuisances tels les jeunes, les SDF, les vendeurs à la sauvette ou les travailleuses du sexe (Clerval & Fleury, 2009). Les travailleuses du sexe ne font en général pas partie de cette diversité acceptable et n'ont pas les moyens de participer à sa définition. C'est pourtant ce qu'a tenté de faire le collectif Les Roses d'Acier.

En réponse aux déclarations du maire du 19^e qui annonçaient clairement un renforcement des opérations de police dans le quartier, le collectif a lancé une opération pour créer du dialogue avec les riverains en espérant qu'ils donnent une autre inflexion à la politique locale. Lors d'une réunion qui avait rassemblé plus de 60 personnes, les migrantes chinoises décidèrent, non sans humour, de lancer une opération de balayage : puisqu'on voulait les balayer hors du quartier, puisqu'elles salissaient la belle diversité du quartier, elles allaient concrètement balayer les rues du quartier. "Ils disent qu'à cause de nous Belleville n'est plus belle" (Roses d'Acier, 2016), elles allaient donc ré-embellir les rues.

Ce balayage des rues était accompagné de flyers et d'alliés venus expliquer aux passants le sens de leur action et leur proposer de discuter. Les femmes ont ainsi produit un discours où elles tentaient de se rendre "acceptables" : elles se présentaient comme des usagères légitimes de la ville comprenant bien le souci des parents étant elles-mêmes mères de famille. Elles revendiquaient leur droit à être reconnues comme faisant partie du quartier ainsi qu'elles le répétaient dans de nombreux discours au fil des mois.

Présentons un autre cas de tentative de dialogue, cette fois dans le quartier de la Porte de Choisy. Pendant l'été 2017, le maire du 13^e arrondissement avait posté sur sa page Facebook une vidéo relayée par plusieurs médias dans laquelle il appelait le ministre de l'intérieur à renforcer "les moyens nécessaires à la prévention, au renseignement et à la répression". Il pointait du doigt dans son quartier "des ventes à la sauvette illégales, des tables de jeu clandestines, des prostituées qui sont installées devant l'école", qu'il associait plus loin à des "dérives mafieuses". Il présentait tout cela comme incompatible avec un quartier familial et que son rôle et celui du ministre étaient "de garantir la sécurité et la qualité de vie des habitants". Dans ce cas également, les travailleuses du sexe chinoises, et d'autres, sont définies en creux comme des habitantes non légitimes. Le problème supplémentaire est que certaines étaient reconnaissables

sur la vidéo prise en caméra cachée, soulignant ainsi le peu de respect pour leur vie privée alors qu'il est évident qu'elles cachent leur activité à leur famille.

En découvrant cette vidéo, les femmes chinoises du collectif Les Roses d'Acier se sont rapprochées d'associations alliées pour voir comment réagir. Après quelques réunions elles ont préparé une lettre de réponse où elles proposaient d'ouvrir le dialogue, une façon de se réaffirmer comme partie prenante du quartier : "Nous sommes les travailleuses du sexe du 13^e arrondissement. Nous vous écrivons pour vous faire part de notre colère au sujet de votre vidéo postée sur Facebook le 11 juillet 2017 concernant la sécurité, et la répression des « dérives mafieuses » dans la rue. Nous espérons plutôt pouvoir instaurer un dialogue raisonné avec la mairie et les habitants pour améliorer la sécurité et le cadre de vie de notre arrondissement." (lettre des Roses d'Acier au maire du 13^e, août 2017)

Dans les deux quartiers, les maires concernés n'ont pas cherché à entrer en dialogue avec le collectif. Même si d'autres élus ont répondu aux appels comme nous le verrons ci-dessous, la tentative de devenir des riveraines légitimes, ayant des choix de vie différents, mais acceptables, n'a pas abouti.

Une (vaine) tentative de redéfinition de l'insécurité et de la victime

L'enjeu pour ces femmes chinoises et leurs alliés était aussi de modifier, voire d'inverser, les représentations de l'insécurité et de la victime.

Dans leur lettre au maire du 13^e arrondissement, les femmes chinoises remettaient en question la façon de présenter les problèmes de sécurité : "Tous les jours nous sommes les cibles d'insultes, de crachats, de vols, de violences physiques et d'agressions sexuelles. Nous éprouvons tous les jours dans nos corps l'insécurité qui règne dans le 13^e arrondissement. Alors que nous ne menaçons pas la sécurité d'autrui, nous-mêmes vivons dans la peur constante d'être agressées. Déjà que nous ne sommes pas respectées par la société, non seulement vous ne vous préoccupez pas des violences que nous subissons, mais vous appelez à ce que nous soyons la cible de répression. Ce faisant, vous nous enfoncez encore plus dans le désespoir. Votre discours n'apporte aucune solution aux problèmes, mais au contraire renforce l'hostilité de la société à notre égard, et cautionne les violences perpétrées contre nous. Nous vous invitons à réfléchir à cela, changer votre regard, et nous aider à trouver des solutions." Cet extrait de lettre montre la tentative d'inverser la logique et de revendiquer le droit d'être reconnues comme victimes de l'insécurité et des violences, plus que source d'insécurité. Selon elles, ce type de discours et les opérations de police ne faisaient que confirmer leur stigmatisation et renforcer leur sentiment de ne pas être légitimes à aller porter plainte auprès d'une police qui les harcelait. Cette situation créait une forme d'impunité pour les délinquants et agresseurs les visant et une augmentation des violences pouvant contribuer à un sentiment plus général d'insécurité et donc conforter les plaintes des riverains, les demandes de plus de répression de la prostitution. Autrement dit, elles voulaient dénoncer un "cercle vicieux" dans lequel elles étaient plus les victimes que la cause de l'insécurité (Roses d'Acier, 2016).

La présence de la prostitution dans les espaces urbains et résidentiels a toujours fait l'objet d'anxiété morale et soulevé une opposition reposant sur les revendications d'espaces familiaux protégés et les craintes d'une dégradation de l'environnement, ces anxiétés ont nourri des "strategies of spatial containment" (Hubbard, 2011). Les politiques donnant la priorité à la tranquillité publique, à l'éviction de potentielles sources de désordre dans les rues peuvent expliquer en partie pourquoi peu de mesures sont prises au niveau local pour répondre aux situations de surexposition aux violences des travailleuses du sexe. Toutefois un autre élément d'explication est l'avancée et le succès dans la sphère politique française de l'approche prohibitionniste, ou néo-abolitionniste pour le traitement de la question de la prostitution ; une approche qui tend à exclure les travailleuses du sexe, en tant que minorité sexuelle, de la diversité acceptable. La Ville de Paris est une des villes qui soutient particulièrement cette approche (Mathieu, 2014). Or l'impact d'une telle approche est que les solutions concrètes proposées ne sont pas de lutter contre les violences dont elles sont victimes dans l'espace public, mais de les aider à "quitter la rue". Autrement dit la solution proposée est de les pousser à arrêter la prostitution et ne pas être visibles dans l'espace public (Jaksic, 2016).

Cette opposition dans les choix de politique locale a été particulièrement bien illustrée en 2015 lorsque les élus du Groupe Écologie de Paris ont tenté d'inverser la logique. Après l'action de balayage des rues décrite ci-dessus, le Groupe Écologie de Paris est entré en contact avec le collectif Les Roses d'Acier et a voulu répondre à leur requête d'être mieux protégées contre les violences. Les élus ont alors proposé une même résolution dans quatre conseils municipaux d'arrondissement (10, 11, 19 et 20^e) ainsi qu'au Conseil de Paris. Cette résolution a engagé des débats violents au sein des conseils. La résolution portait sur la demande d'une meilleure protection des travailleuses du sexe au lieu d'en faire une cible des politiques de lutte contre l'insécurité⁵¹.

● Extrait de la résolution du Groupe Écologie de Paris :

- *Demande au Préfet que les moyens policiers soient réaffectés à la lutte contre les violences faites aux prostituées, particulièrement dans le cadre des réseaux de traite humaine, et non à la lutte contre les prostituées elles-mêmes ;*
- *Propose la constitution d'un panel citoyen, réunissant des représentants des riverains, des Conseils de quartier, des forces de police, de l'administration parisienne, ainsi que des associations d'accompagnement des prostituées et des représentantes des prostituées elles-mêmes, afin d'engager des échanges visant le retour à une situation apaisée dans le quartier Bas-Belleville⁵².*

Les conseillers municipaux socialistes, communistes, mais aussi des partis de droite ont partout voté contre la proposition de réassigner les forces de police à la protection plutôt qu'à la répression du racolage. Un des arguments était que

⁵¹ . Compte rendu du conseil municipal du 10^e arrondissement de Paris 15.6.2015, p. 63; Compte rendu du conseil municipal du 20^e arrondissement de Paris, 18.6.2015, p. 43.

⁵² . « Conseil Municipal et départemental des lundi 29, mardi 30 juin, mercredi 1^{er} et jeudi 2 juillet 2015 », 23 septembre 2015. www.paris.fr

ne pas réprimer l'activité allait favoriser l'“institutionnalisation de la prostitution” qui était alors définie comme “l'une des plus violentes expressions du patriarcat”. Ainsi les arguments relevant de la tranquillité publique et des approches néo-abolitionnistes (alors en plein débat au Parlement) étaient présentés comme convergents par exemple à un vœu de la mairie du 19^e arrondissement opposé au vœu du Groupe Écologie de Paris et présenté ainsi par son maire : “[l'objet de ce vœu est d'] affirmer clairement et posément que

nous sommes mobilisés pour mettre fin à cette scène de prostitution, dans une approche qui concilie lutte déterminée contre les réseaux, accompagnement vers leurs droits des femmes victimes, prévention sanitaire, parcours de sortie et, à court terme, libération de l'espace public.⁵³”

Cette convergence des arguments a permis de présenter la répression comme un moyen de protection. Dans la citation ci-dessus, apparaît nettement comment décrire les femmes comme victimes de la traite des êtres humains permet de réduire leurs droits au droit à “sortir de la prostitution” et comment cela est confondu avec l'objectif de “libérer l'espace public” de leur présence. Les questions de devoir de protection et volonté de tranquilliser la ville se retrouvent ainsi confondues.

Les arguments combinés des logiques politiques de tranquillité publique et des politiques de la prostitution neo-abolitionnistes ont ainsi convergé pour exclure les travailleuses du sexe chinoises de discours inclusifs propres à des quartiers marqués par une forte mixité sociale et culturelle et pour les exclure de discours sur la lutte contre les violences de genre et le harcèlement dans les espaces publics.

Bibliographie

CATTELAINE Chloé, LIEBER Marylène, SAILLARD Claire & NGUGEN Sébastien, 2005, « Les Déclassés du Nord », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21, n° 3 ; <http://journals.openedition.org/remi/2521>

CLERVAL Anne & FLEURY Antoine, 2009, « Politiques urbaines et gentrification, une analyse critique à partir du cas de Paris », *L'Espace Politique*, vol. 8, n° 2, URL ; <http://journals.openedition.org/espacepolitique/1314>

CLERVAL Anne, *Paris sans le peuple : la gentrification de la capitale*, Paris : La Découverte, 2017.

HUBBARD Philip, 2000, “Desire/disgust: mapping the moral contours of heterosexuality”, *Progress in Human Geography*, vol. 24, n° 2, pp. 191-217.

HUBBARD Phil, 2011, *Cities and Sexualities*, Routledge.

⁵³ . « Conseil Municipal et départemental des 29-30 juin et 2 juillet 2015 », 23 sept. 2015, pp. 436. <https://apiseite.paris.fr/images/77462>

JAKSIC Milena, 2016, *La traite des êtres humains en France. De la victime idéale à la victime coupable*, Paris : CNRS éditions.

LE BAIL Hélène, 2015, « Mobilisation de femmes chinoises migrantes se prostituant à Paris. De l'invisibilité à l'action collective », *Genre, sexualité & société*, n° 14, Automne ; <http://gss.revues.org/3679>

LE BAIL Hélène, 2017, « Les travailleuses du sexe chinoises entre répression et revendication », *La vie des Idées*, 30 mai.

LÉVY Florence & LIEBER Marylène, 2009, « La sexualité comme ressource migratoire, Les Chinoises du Nord à Paris », *Revue française de sociologie*, vol. 50, n° 4, pp. 719-746.

LÉVY Florence, 2012, « La Migration des Chinoises du Nord : une alternative genrée ? », *Perspectives chinoises* ; <http://perspectiveschinoises.revues.org/6423>

MAINSANT Gwénaëlle, 2014, « Comment la « Mondaine » construit-elle ses populations cibles ? Le genre des pratiques policières et la gestion des illégalismes sexuels », *Genèses*, vol. 97, n° 4, p. 8-25 ; <https://www.cairn.info/revue-geneses2014-4-page-8.htm> [DOI : 10.3917/gen.097.0008].

MATHIEU Lilian, 2002, « Quand « la peur devient une existence » : Sur la place de la violence dans le monde de la prostitution », *L'Homme et la société*, n° 143-144, pp. 47-63.

MATHIEU, Lilian, 2014, « Invisibiliser et éloigner : quelques tendances des politiques de la prostitution », *Regards croisés sur l'économie*, n° 15, pp. 290-301.

ROSES D'ACIER, 2016, « What give them the right to judge us? », *Open Democracy*, mars ; <https://www.opendemocracy.net/beyondslavery/sws/roses-dacier/what-gives-them-right-to-judge-us>

YOUNG Craig, 2006, **Martina DIEP & DRABBLE Stephanie**, « Living with Difference? The 'Cosmopolitan City' and Urban Reimaging in Manchester », *UK Urban Studies*, vol. 43, n° 10, pp. 1687-1714.

5.6 Questions et débat

La question du travail apparaît comme la motivation centrale d'émigrer. Mais s'inscrivant dans le contexte des politiques publiques du pays d'accueil favorisant l'emploi comme espace d'inclusion, cette question prend le devant aujourd'hui sur la défense des droits. Ainsi, les interventions pointent régulièrement la tension entre la légalité /illégalité, légitimité/illégitimité avec toutes les situations intermédiaires.

La mécanique de rue peut être considérée par des garagistes officiels comme des partenaires de travail. Des essais de formalisation et de qualification formelles de ces activités témoignent de cette ambivalence. Les projets de

qualification se heurtent à la très forte autonomie, désir de liberté des mécaniciens. Il faut donc trouver la forme organisationnelle acceptable. Au sein de la mécanique de rue se côtoient formel et informel. Certains des mécaniciens sont d'anciens salariés (+ ou -) de garages officiels. Par rapport à leur pratique antérieure, ils revendiquent le choix des horaires, de la liberté, d'une conscience de travail... La réparation pour certains d'entre eux est un projet de vie avec des démarches éventuelles de formalisation (Fondation PSA, garages solidaires dont 1 à La Courneuve Mobilhub) avec des évolutions sociales et solidaires (autoapprentissage de réparation automobile par exemple). Un regard historique permet également de constater qu'apparaissent comme illégitimes les activités industrielles polluantes - par ailleurs tout à fait légales - au cœur des villes, et plus particulièrement dans les quartiers en cours de gentrification. Sur l'impact écologique de ces activités, on pourrait inscrire la mécanique de rue dans le mouvement de recyclage, de réparation allongeant la vie des produits manufacturés.

Les migrantes camerounaises en Île-de-France sont avant tout motivées par la recherche de revenus financiers, démarche encore très personnelle. Même s'ils peuvent parler du manque de communication avec les employeurs, les griefs et les revendications ne sont pas encore d'actualité. Malgré les difficultés, les femmes jugent leur situation meilleure que celle qui existait au pays. Par peur, méfiance, et même à l'échelle associative, les femmes craignent de s'engager pour l'amélioration de leur situation.

Pour les travailleurs sub-sahariens, les mobilisations existent, se poursuivent, moins imposantes cependant que celles des années 2008-2009. L'essentiel est de récupérer auprès de l'employeur les documents prouvant le fait qu'un travailleur est sur le territoire national depuis tant d'années. Le modèle émergent de l'individualisation du travail type Uber ou Deliveroo n'est-il pas à l'œuvre au sein de cette population sub-saharienne ? On voit émerger une nouvelle génération de jeunes migrants souhaitant migrer hors réseau familial, plus connectée et qui va sans doute plus se diriger vers ces nouvelles formes de travail.

Les femmes chinoises se sont mobilisées et ont organisé une manifestation avec des balais et des seaux pour évoquer le « nettoyage dont elles font l'objet ». Cette mobilisation est un échec à l'égard des « politiques » locaux (sauf écologie pour Paris). Néanmoins, pour les femmes qui l'ont vécue, cette expérience laisse des traces positives.

Places et représentations des migrant·e·s dans la ville, quelle reconnaissance ?

6. Places et représentations des migrant.e.s dans la ville
Table ronde du 5 juin 2019

Modératrice Amandine SPIRE, Maîtresse de conférences en géographie, Université Paris Diderot (CESSMA), affiliée à l'IC Migrations

Lucile CHASTRE, médiatrice culturelle, Musée d'art et d'histoire Paul Éluard de Saint-Denis : « Racines » et « Partageons le musée » : deux projets de partages interculturels

Carlos SEMEDO, directeur de la vie associative, de l'intégration et de la citoyenneté des étrangers et des relations internationales à la Mairie d'Aubervilliers. Membre du conseil d'administration de la Maison des langues et des cultures d'Aubervilliers : « La maison des langues et des cultures d'Aubervilliers »

6.1 Introduction de la table ronde

Amandine SPIRE, maîtresse de conférence en géographie

Pour reprendre une ancienne formule du sociologue Georg Simmel, le migrant est une synthèse de proximité et de distance qui figure l'idée d'une limite, d'un seuil au sens social et géographique. Ce seuil n'est pas fixe ; le migrant recompose ses appartenances ici et ailleurs en raison même de sa mobilité. À ce titre, il est l'objet de multiples représentations combinant le semblable (dans le présent et la proximité) et l'altérité (dans la distance parcourue et le passé).

Les textes réunis offrent un dialogue pluridisciplinaire sur les enjeux des représentations dans la construction de la figure du migrant en ville. Il s'agit moins d'identifier voire de localiser une présence immigrée en ville que de rechercher ce que les images de l'étranger nous apprennent des capacités de nos villes à abriter (accueillir ?) les migrants en donnant la parole à ces derniers. Il est ici question des images de l'étranger produites en France par les migrants eux-mêmes en tant qu'acteur de leur propre représentation. Mais plus largement, les trois contributions réunies nous amènent à questionner la façon dont la visibilité de la présence étrangère dans nos sociétés ouvre la voie à une possible reconnaissance politique. Comment représenter les migrants sans réifier les appartenances ? Comment construire une meilleure connaissance de la présence des migrants sans renforcer une ligne de démarcation stérile entre « eux » et « nous » ? L'enjeu est bien de construire une image nuancée de la présence étrangère sans renforcer les stigmates, autrement dit présenter la diversité des appartenances sociales et géographiques dans la reformulation ici de l'ailleurs.

Les trois contributions apportent des éclairages précieux pour une meilleure connaissance des processus de représentations des migrants. En redonnant aux migrants toute leur agencité, les trois auteurs souhaitent apporter des propositions concrètes pour rendre visible les citoyens venus d'ailleurs tout en dépassant la catégorisation fictive entre « eux » et « nous ».

À partir de son expérience de terrain, Lucile Chastre restitue l'intérêt de deux projets menés au musée d'art et d'histoire de Saint-Denis qui ont convoqué des habitants ayant des liens avec l'étranger. Son texte donne à voir l'apport culturel

des migrations dans la construction locale du territoire de Saint-Denis. En donnant le rôle d’auteurs à certains visiteurs du musée, le projet « Racines » offre une possibilité de dépasser les stigmates en reconnaissant les compétences des habitants à raconter l’histoire du musée. Dans la même perspective, « partageons le musée » accorde une place entière à la parole des usagers du musée dans la construction d’un dialogue entre cultures. L’espace du musée apparaît ainsi comme un lieu particulièrement propice à la construction d’une parole hybride pour conquérir les premiers maillons d’une politique de la reconnaissance.

La question de la reconnaissance de la présence des migrants en France est au cœur du travail de Maria Ignacia Alcala Sucre ⁵⁴ sur les représentations médiatiques et politiques des personnes syriennes en situation d’exil. À travers l’analyse de la fabrication de ces images, l’auteure appelle à une sortie de l’opposition entre « eux » et « nous » en mettant en évidence les influences réciproques des différents points d’énonciation à partir desquels se construit la figure de l’étranger. Son expérience de recherche est tout autant un travail de terrain qu’une action militante et engagée.

Partageant l’expérience de l’engagement de terrain, Carlos Semedo propose une possible sortie des rapports de domination dans la construction des représentations de l’étranger. C’est à partir d’une présentation de la construction du projet de la Maison des langues et des cultures d’Aubervilliers que Carlos Semedo dépasse le binôme paralysant entre « eux » et « nous ». Le retour sur cette expérience appelle à prêter particulièrement attention aux processus de mise en visibilité de la présence étrangère au sein de lieux institués et partagés.

6.2 « Racines » et « Partageons le musée » : deux projets de partages interculturels.

Lucile CHASTRE, médiatrice culturelle

La politique des publics du musée est orientée d’une part vers la traditionnelle démocratisation culturelle (faire accéder le plus grand nombre de personnes et la plus grande diversité de personnes aux collections du musée) et d’autre part vers une reconnaissance des droits culturels des individus (à partir des collections du musée, permettre à chaque individu d’exprimer les cultures dont il est porteur et de rencontrer des cultures diverses[U1]). Cette ambition est soutenue par la politique culturelle municipale, « inclusive, co-construite et attentive », portée par l’élue à la Culture et aux patrimoines à travers un *Schéma d’orientations culturelles*⁵⁵. [1] Les deux projets présentés ici s’inscrivent dans cet axe. Si Racines (2017) est conçu alors que les droits culturels sont promus par la

⁵⁴ . La contribution écrite finale de Maria Ignacia Alcala Sucre n’est pas parvenue au comité éditorial (note du comité).

⁵⁵ . *Schéma d’orientations culturelles. Pour une politique culturelle inclusive, co-construite et attentive*, 2016. Disponible sur Internet : <https://reseauculture21.fr/wp-content/uploads/2017/01/schemaversion16dec.pdf>

Ville de Saint-Denis, en revanche, Partageons le musée (2015) précède la profession de foi politique.

Partageons le musée

Projet conduit de septembre 2015 à mars 2016 par le musée d'art et d'histoire Paul Éluard et les maisons de quartier Pierre Semard et Romain Rolland de Saint-Denis. Il est financé par l'Union européenne, le ministère de la Culture

et de la Communication, le Département de la Seine-Saint-Denis, Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis.

Les acteurs du projet : ● Trois groupes d'adultes, femmes et hommes de quinze nationalités différentes, apprennent le français (FLE et alpha) dans les maisons de quartier Pierre Semard et Romain Rolland de Saint-Denis, soit 45 personnes. ● Des personnels communaux de la Culture, de l'éducation populaire et de l'action sociale : la professeure de FLE des deux maisons de quartier, une médiatrice culturelle du musée et un technicien du son de "la Ligne 13"⁵⁶. ● Une lectrice professionnelle de l'association "Mots et regards".

Les résultats opérationnels :

- Création d'audioguides pour le public individuel adulte du musée. Les bénéficiaires du projet sont acteurs de toutes les étapes de la création des audioguides, accompagnés par des professionnels : le choix des œuvres commentées (13, réparties sur l'ensemble des collections), l'élaboration des commentaires et leur enregistrement dans un studio professionnel. ● Une visite guidée tous publics conduite par les auteurs des audioguides.

Les principes ayant guidé le projet :

La découverte des objets du musée s'est faite dans un constant dialogue des cultures, occidentale, islamique, berbère, extrême-orientale, africaine, haïtienne. Les commentaires sur les œuvres rendent compte de cette diversité.

Par le truchement des audioguides, l'intention était que les habitants eux-mêmes fassent visiter leur musée. Il fallait au préalable faire naître en chaque Dionysien participant un sentiment de propriété vis-à-vis d'un établissement, que la plupart ne connaissait pas au début du projet.

⁵⁶ . " Située dans la Maison de la Jeunesse à Saint-Denis, la Ligne 13 est un lieu de spectacles dans lequel sont régulièrement programmés des concerts de musique jazz, rock, rap, musiques du monde, etc. La Maison de la jeunesse accueille différentes associations dionysiennes artistiques, sportives, culturelles." (Office du Tourisme). Note de l'éditeur.

Les objets commentés sortent de leur contexte historique de production et d'usage (discours porté par le médiateur culturel) et de leur fonction d'artefact de musée pour se connecter au monde contemporain et à ses diverses aires culturelles.

Les apports du projet :

L'expérience humaine, tournée vers une création collective et basée sur le dialogue et l'écoute, la mise en commun d'expériences, de savoirs et de compétences, reste inoubliable pour tous les acteurs du projet.

Certaines participantes ont témoigné des bienfaits personnels d'un projet vécu comme un temps pour soi.

Pour la médiatrice culturelle, le projet a permis d'expérimenter et de comprendre le changement de posture qu'implique la co-construction. Elle n'est plus la seule détentrice du savoir face au groupe de visiteurs et dans la conduite du projet, elle n'est pas la seule décisionnaire. Elle a, ce faisant, approfondi et diversifié sa pratique professionnelle.

Le projet favorise un partage des rôles inédits entre professionnels et usagers. Ainsi la médiatrice culturelle écoutant l'expression des usagers devant les objets du musée cède son rôle de médiatrice pour devenir public, les usagers écrivant des notices d'œuvres se font médiateurs culturels.

Le regard que portent les auteurs des audioguides sur les collections, révèle la portée universelle de ce musée, pourtant réputé représentatif d'un territoire (Saint-Denis), d'une période ou d'un événement historique (le Moyen-Âge, la Commune de Paris de 1871) ou d'un auteur (Paul Éluard).

Les limites du projet :

Si le contenu des audioguides est plébiscité par ceux qui l'utilisent et remporte un succès d'estime auprès de professionnels de la Culture, en revanche peu de visiteurs souhaitent faire la visite avec. Il semblerait que, pour une découverte du musée, ils préfèrent un contenu plus traditionnel qui leur permette de faire le tour des pièces maîtresses. Ce qui les amène à choisir en priorité, comme guides de visite, les livrets papier, *Les Incontournables* et *Les Insolites*.

L'adhésion au projet a dû être travaillée par la professeure de FLE avec les bénéficiaires, depuis l'inscription aux cours de Français Langue étrangère et d'alphabétisation jusqu'à la période des enregistrements. Il s'agissait d'une part de leur donner confiance dans leur capacité à réussir l'entreprise et d'autre part de les convaincre que l'apprentissage de la langue française se fait de manière efficace en dehors d'un enseignement traditionnel. Or, quelques participants (3)

ont quitté le projet car il ne satisfaisait pas leur besoin d'apprentissage du français.

Racines

Projet conduit de septembre 2017 à mai 2018 par le musée d'art et d'histoire Paul Éluard et les maisons de quartier Pierre Semard et Romain Rolland de Saint-Denis. Il est financé par l'Union européenne, le ministère de la Culture et de la Communication, le Département de la Seine-Saint-Denis, Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis.

Les acteurs du projet :

- Vingt-six adultes usagers de la maison de quartier Pierre Semard participant aux cours d'alphabétisation et de français langue étrangère, et vingt mères et enfants soit huit familles usagères de la maison de quartier Romain Rolland. Ils sont d'au moins douze nationalités différentes (notamment algérienne, angolaise, française, gambienne, iranienne, malienne, marocaine, sénégalaise, syrienne).
- Des personnels communaux de la Culture et de l'action sociale : une professeure de FLE, une référente famille, une médiatrice culturelle
- Une autrice, illustratrice et éditrice ainsi qu'un graphiste de la maison d'édition "La Tête ailleurs."
- Un comédien et coach en créativité de la compagnie L'artisanat des menteurs.

Les résultats opérationnels :

- Invention, écriture et illustration de récits fictionnels par des usagers multilingues, adultes et enfants, des deux maisons de quartier. Les récits sont inspirés par des objets du musée, des histoires personnelles et les imaginaires des auteurs. *Racines. Livre d'art et d'histoires* est publié par le musée et diffusé gratuitement.
 - Mise en scène des *Récits d'art et d'histoire*, adaptés de *Racines*, pour une représentation publique par les auteurs lors de la Nuit des musées 2018.
- Les principes ayant guidé le projet :**
- Partage de cultures à plusieurs échelles : entre les membres d'un groupe visitant le musée ou écrivant, entre les membres d'une famille, entre les professionnels et les usagers. Le médiateur culturel n'est plus le seul à transmettre un savoir, et la visite au musée est conçue comme un espace d'échange à partir des collections.
 - Prise de parole orale et écrite tout le long du projet. Les récits, qui ont pour point de départ les collections du musée, sont constitués des expériences collectives et individuelles.

Les apports du projet :

Les bénéficiaires du projet, considérés traditionnellement par le musée comme des *visiteurs* et par les maisons de quartier comme des *apprenants de*

français sont devenus des *auteurs, illustrateurs et conteurs*. Ils comptent parmi les *acteurs* du projet, au même titre que les professionnels accompagnants. Professionnels et destinataires du projet sont sur un pied d'égalité, chacun réalisant le projet avec ses compétences.

Comme pour *Partageons le musée*, la valorisation individuelle passe entre autres par la création d'un objet pérenne, perçu comme noble, dont la diffusion et l'usage dépassent le cercle des bénéficiaires.

Plusieurs bénéficiaires ont témoigné de la confiance qu'ils ont gagnée grâce au projet. Certains ont osé prendre des initiatives qui exigeaient d'eux de parler en français.

Les limites du projet :

L'expérience avec le musée a beau être intense, s'inscrire dans une durée de plusieurs mois et se concrétiser dans des objets valorisants, il semble qu'elle ne suffise pas à faire des bénéficiaires du projet, des usagers du musée. Néanmoins, l'impact du projet sur la relation durable de l'habitant avec son musée n'a jamais été étudié. On peut cependant souligner que fidéliser les apprenants de français n'a pas été assigné par le musée comme un objectif du projet. Une lacune aura sans doute été de ne proposer à aucun des acteurs du projet, extérieurs au musée (qu'ils soient bénéficiaires ou professionnels) de recevoir le programme semestriel de l'établissement et les invitations aux vernissages. Des expériences de ce type avaient déjà été faites, sans succès.

Par lettre, accompagnée d'un exemplaire de *Racines*, il a été proposé, à toutes les écoles et tous les collèges de Plaine Commune de recevoir des lots de livres pour une classe. Seule une école, Saint-Exupéry à Saint-Denis, a commandé 30 exemplaires. *Racines*, pensé pour servir d'outil transitionnel entre des publics scolaires et le musée, n'a, semble-t-il, pas été utilisé à cette fin. L'explication la plus banale est que la diffusion du livre, une fois le projet terminé, n'a pas fait l'objet d'autant de soin et d'investissement que sa réalisation. L'autre hypothèse est que les destinataires du livre, les enseignants, les documentalistes, les bibliothécaires et leurs relais institutionnels n'ont pas été sollicités au moment de l'élaboration du projet ni au cours de sa réalisation, privant les concepteurs d'un avis éclairé sur les besoins, les modes de diffusion, les fonctionnements.

Les perspectives :

En 2018, l'ensemble de ses projets participatifs valent au musée d'art et d'histoire Paul Éluard le premier prix à l'unanimité pour « Osez le musée ». Dans la ligne des droits culturels, le ministère de la Culture récompense ainsi un musée citoyen, inclusif et collaboratif et le travail réalisé par les équipes pour coconstruire, avec les relais du champ social et les acteurs sociaux des territoires, des dispositifs d'accès et de médiation.

Partageons le musée et *Racines* ont installé dans les pratiques courantes de médiation culturelle au musée d'art et d'histoire Paul Éluard un mode

collaboratif, complémentaire de la visite guidée et visite atelier, qui avait été inauguré en 2009 avec le *Jardin des 5 sens*. Le projet pluriannuel *Empreintes* poursuit avec succès la dynamique des projets culturels, créatifs et collaboratifs.

Le renouvellement de la relation au public et de la place du musée dans la vie de la cité grâce à des programmes de médiation culturelle élargie est largement dépendant des politiques publiques en termes de financements et d'orientations idéologiques. La réussite et la pérennisation de ces actions reposent également sur la convergence d'intentions entre les acteurs de l'action publique et la société civile. C'est sa force et sa fragilité.

6.3 La maison des langues et des cultures d'Aubervilliers

Carlos SEMEDO, Directeur de la vie associative, de l'intégration et de la citoyenneté des étrangers et des relations internationales à la Mairie d'Aubervilliers.

Je vais vous parler en quelques minutes de la Maison des Langues et des Cultures d'Aubervilliers, la MLCA, qui est maintenant une réalité physique, elle est ouverte depuis avril dernier.

Son objet statutaire est de :

- Mettre en réseau les institutions, associations et tous opérateurs éducatifs, culturels et scientifiques autour de deux objectifs :

1. Valoriser la diversité linguistique et culturelle d'Aubervilliers,
2. Promouvoir l'apprentissage du Français et le multilinguisme.

- Mettre en mouvement les actions, évènements et projets liés à son objet.

Comme elle est en phase de démarrage, je vais plutôt rappeler les origines du projet et la vision qui est la nôtre, en lien avec la thématique de cette journée.

Vous connaissez Aubervilliers : ce sont à peu près 90 000 habitants, dont 38 % n'ont pas la nationalité française, 11 % autres sont nés étrangers et devenus Français en cours de vie, plus des sans-papiers, non enregistrés par l'INSEE... On pourrait dire qu'à Aubervilliers « eux » c'est « nous » : c'est une identité multiple, multipolaire, s'il y a une identité locale c'est celle-là, sa très grande diversité. Aujourd'hui, chiffres de l'INSEE, nous comptons des ressortissants de 117 nationalités sur notre territoire.

Alors, la source du projet d'une Maison des Langues et des Cultures n'est pas un projet « top-down », c'est une idée qui a émergé au fil du temps, à partir du travail de plusieurs acteurs locaux, des associations de migrants, en tout premier, nombreuses, qui souhaitent transmettre leurs langues et cultures d'origine à leurs enfants, de manière à garder une continuité culturelle, cohabitant avec une identité française ou franco-quelque chose, en gestation. On a beaucoup parlé ici, tout au long de la journée, de projet migratoire, ce projet migratoire aujourd'hui comprend la volonté de transmettre aux enfants la langue et la

culture des parents, voire des grands-parents. Cela n'a pas été toujours comme cela, il fut un temps où le projet était de se laisser assimiler, de disparaître et se rendre invisible, de faire table rase de tout ce que l'on était avant de migrer, de raser les murs... Fort heureusement ce n'est plus ainsi depuis déjà un certain temps.

Cette réalité migratoire se traduit par quantité de cours de langues étrangères, organisés par les associations en totale autonomie, avec un accompagnement municipal pour le prêt de locaux, la mise en réseau, la communication.

C'est aussi de cette pratique associative qu'est née la volonté de célébrer notre diversité linguistique et on le fait depuis une dizaine d'années à Aubervilliers, autour de la journée symbolique du 21 février, la « Journée internationale des langues maternelles », instituée par l'UNESCO, comme vous le savez. Pour cette Journée, il y a deux célébrations en région parisienne : l'une au siège de l'UNESCO, rassemblant des diplomates et quelques chercheurs invités, et une belle fête populaire à Aubervilliers. C'est l'association culturelle bangladaise Udichi qui en a été à l'initiative depuis 2008, accompagnée par la Mairie. Cette année (2019) il y avait 800 personnes, de toutes les générations, des petits enfants aux grands-parents, on y vient en famille, on y vient vivre une expérience d'écoute et d'expression. Cette année il y avait trente et quelques langues qui participaient à l'initiative, à la fête. C'est une fête : on mange ensemble les mets apportés par chacun des groupes linguistiques, il y a des jeux et des quizz, il y a du théâtre, on chante des berceuses et des chansons populaires, on peut écouter et découvrir différentes langues et calligraphies, on peut feuilleter des livres dans les langues écrites, on peut s'inscrire dans des cours de langues qui ont lieu toute l'année à Aubervilliers...

La dynamique associative migrante est une première composante de la genèse du projet. La deuxième composante est constituée des acteurs culturels et artistiques qui ont apporté une validation auprès des institutions. Je vais citer quatre exemples.

Nous avons à Aubervilliers un festival interculturel qui s'appelle « Villes des musiques du monde », la ville de Saint Denis d'ailleurs en fait partie, nous en sommes à sa 26^e édition. Le festival organise des concerts et des actions culturelles pendant un mois et maintenant tout au long de l'année, dans tout le département de la Seine-Saint-Denis, mais aussi à Paris ou dans l'Essonne.

Depuis une trentaine d'années, il y a à Aubervilliers une association appelée « Auberbabel », qui organise une centaine de repas linguistiques (souvent en lien avec des associations de migrants) et a créé une chorale qui chante un répertoire international multilingue.

Un troisième exemple : nous avons tenu en 2012 une série de conseils municipaux extraordinaires pour prendre des délibérations poétiques, parmi lesquels un Conseil municipal présidé par Stéphane Hessel et animé par « les Souffleurs – commandos poétiques », une compagnie de théâtre de rue basée à Aubervilliers, qui a décidé la création d'un « Trésor poétique municipal mondial

», auquel les habitants dans leur diversité sont appelés à contribuer avec des textes poétiques, de leur création ou qui leur ont été transmis. Aujourd'hui il y a plus de 90 langues dans ce Thésaurus.

C'est un peu l'ensemble de ces actions et de ces projets qui irriguent la société locale, entre les migrants, les acteurs artistiques et culturels et je dois citer aussi les enseignants. Je vais donner l'exemple de l'association « Anthropologie pour tous », qui apprend aux lycéens les méthodes d'enquête anthropologiques, ils ont mené par exemple une grande enquête sur les langues parlées par les lycéens et la communauté éducative du Lycée Le Corbusier, avec plus de 700 réponses traitées.

Tout cela a été relayé par la volonté municipale, qui s'est exprimée en 2016, lors des Rencontres citoyennes d'Aubervilliers - il y a eu douze rencontres publiques de consultation de la population - d'où sont sortis des engagements municipaux. L'un de ces engagements était de créer des « usines à espoir » et le premier exemple que l'on a trouvé d'une « usine à espoir » était une « Maison des langues et des cultures du monde à Aubervilliers ».

J'ai eu le bonheur d'être au pilotage de ce projet et j'étais très content quand, en ce mois de février, nous avons fait le lancement de ce lieu, qui est provisoire, qui est petit, mais qui est dynamique et accueillant. Pendant les cinq jours d'ouverture sont passées des centaines de personnes, visiter, s'inscrire, enregistrer leurs attentes, faire des offres et des propositions.

Le principe de ce lieu est de construire avec les langues et les cultures qui sont autour, non seulement celles des personnes qui habitent et qui dorment à Aubervilliers, mais aussi tous les autres qui vivent la ville en journée, ceux qui y travaillent ou étudient. Par exemple, juste en face de la MLCA il y a le Lycée JeanPierre Timbaud, dont seulement 10 % des lycéens habitent à Aubervilliers, 90 % viennent de toute la Seine-Saint-Denis. L'objectif de la MLCA est de toucher l'ensemble des populations qui se croisent dans le territoire.

Qu'est-ce que l'on y fait ? L'une des priorités est la transmission linguistique, car selon nous, un savoir linguistique peut être perçu comme une compétence, cette compétence doit pouvoir être valorisée dans le cadre d'un CV ou d'un entretien d'embauche.

En faisant le lien avec la table ronde précédente, je donne un exemple, pour que vous voyiez de quelle réalité nous partons et le chemin qu'il y a à parcourir. Nous avons recruté pour la MLCA des salariés pour deux postes, dont un poste de coordination, et avons communiqué notre annonce à Pôle emploi, qui nous a aidés à trouver les candidats. Nous communiquons le projet de la MLCA de valoriser le plurilinguisme, en commençant par les personnes que nous souhaitons employer. Sur cent cinquante candidatures, il n'y a pas eu un.e seul.e candidat.e qui ait mis en valeur sa langue d'origine, sa langue maternelle. Tout le monde a énoncé les classiques « anglais débutant », « allemand parlé » ou « espagnol maîtrisé », citant uniquement des langues acquises, proposées par l'Éducation nationale... pas un n'a osé mettre en avant quelque chose qui sorte du formatage institutionnel, en faisant référence à la maîtrise d'autres langues.

C'est complètement aberrant dans une ville comme Aubervilliers, je ne parle pas d'un lieu qui serait mono linguistique ou monochromatique, quand on recrute quelqu'un pour un endroit comme la MLCA, que l'on n'ait pas une seule candidature qui mette en avant sa ou ses langues d'origine, soit-elle une langue régionale française, de la métropole ou de l'Outre-Mer.

C'est cette nécessité de valoriser les savoirs linguistiques en tant que compétences qu'il faut faire passer vers les conseillers d'orientation professionnelle, vers les missions locales pour l'emploi, vers les agences pour l'emploi, etc. Dans les CV des candidats reçus on allait jusqu'à détailler les activités sportives et de loisirs que l'on pratiquait, sans aucun rapport avec la nature de l'emploi proposé, mais sans doute pour montrer que l'on est dynamique, je ne sais pas si c'est très dynamique de faire du foot, par contre on refoulait volontairement le fait de parler plusieurs langues d'Afrique occidentale ou d'Asie du sud, parce que l'on considérerait que cela deviendrait une « candidature ethnique ».

Revenant à notre contexte à Aubervilliers, nous avons vu qu'il y a une richissime diversité culturelle, et une diversité linguistique que nous ne sommes pas en capacité de quantifier - quand on a 117 nationalités on ne dit pas le nombre de langues pratiquées par notre population, mais évidemment il y en a plus que 117 - réalité sociale sur laquelle agissent des acteurs de la société civile, alimentant et poussant à une dynamique municipale de valorisation des savoirs linguistiques et culturels, qui mette en scène d'une manière positive ces savoirs et les personnes porteuses de ces savoirs.

La création de la Maison des langues et des cultures d'Aubervilliers fait grandir le niveau des dialogues interculturels, ponctués par deux ou trois initiatives chaque année et d'y aller en profondeur, agir, analyser, discuter, développer.

Le projet est donc de faire exister un lieu qui soit accueillant pour les projets, individuels et collectifs, avec une ouverture totale aux habitants de la ville et aux associations. Lorsqu'une association adhère à la MLCA, au-delà d'une petite cotisation, elle s'engage à organiser au moins une activité par an, ouverte à tous, à la MLCA, une garantie qu'il n'y aura pas une programmation faite d'en haut par quelqu'un qui sait programmer, mais une construction vivante et riche des apports des uns et des autres.

Nos activités

Nous n'avons que deux mois d'ouverture, dans l'immédiat la priorité est l'apprentissage ou le réapprentissage des langues, la valorisation de la pratique linguistique.

Le français, c'est une évidence, c'est la langue de la citoyenneté, de l'administration, de l'intégration, il y a un grand effort là-dessus, pas uniquement sous forme de cours ou de stages structurés, on développe surtout des ateliers de conversation, avec un fonctionnement en cercle, une animation souple, pas de diplôme, le plaisir d'apprendre étant la meilleure récompense à attendre, et

d'être ensemble, d'être avec les autres. Les ateliers de conversation, surtout en français, rapprochent les personnes par-delà leurs origines ou leurs langues. Des ateliers sont proposés aussi en d'autres langues, actuellement en anglais, en arabe oriental (en lien avec les récentes migrations du Moyen Orient), mais aussi en polonais et en roumain...

Pourquoi ces langues et pas d'autres ? Il n'y a aucun choix, toutes les langues sont les bienvenues, il faut trouver les personnes qui maîtrisent parfaitement une langue et souhaitent animer un atelier et des personnes qui veulent pratiquer et améliorer cette langue. Et comme un atelier de conversation ne fonctionne pas sans un minimum de participants, nous avons d'autres offres d'animation pour d'autres langues mais pas assez d'inscrits pour les démarrer.

Pour ce qui est des activités régulières, nous avons également quelques ateliers pour apprendre le français ou d'autres langues à travers une activité, c'est le cas des ateliers de théâtre ou de reliure. Ce sont des activités hebdomadaires, mais nous proposons aussi un atelier tous les 15 jours sur « les mots étrangers dans la langue française », pour débusquer l'origine des mots et leur migration, et un atelier de lecture de l'image, en français, pour apprendre le vocabulaire de l'image. Les ateliers n'ont pas forcément vocation à durer toute l'année, ils peuvent se limiter à trois ou quatre séances...

À côté de ces ateliers hebdomadaires ou bimestriels, nous organisons un cycle de rencontres à thème, mensuelles, « les jeudis des langues et des cultures ». La dernière était sur « les arts et traditions populaires en Catalogne », la Catalogne ayant ceci d'intéressant qu'elle est transfrontalière, il existe une Catalogne Nord, en France. On travaille sur une séance à venir consacrée au romani, en tant que langue européenne sans continuité territoriale. Dans les deux cas, l'objectif n'est pas de sur-visibiliser une langue mais d'aborder des questions générales à travers l'approche d'une langue. Sur un autre registre, nous avons eu, par exemple, des séances, avec une forte participation, portant sur l'éducation des enfants de couples bilingues.

6.4 Questions et débat

Que penser du fait qu'aucun candidat au poste de coordination de la Maison des Langues et des Cultures d'Aubervilliers n'ait mis en avant sa/ses langues d'origine ?

Les cent cinquante candidats n'ont pas été reçus, mais uniquement les dix qui rassemblaient le plus de qualités, de compétences ou d'expériences pouvant intéresser le projet de la MLCA. Bien entendu, nous leur avons demandé pourquoi rien n'était indiqué sur leurs langues d'origine, c'était déjà une manière d'aborder notre projet, nous voulions les amener à réfléchir sur le fait qu'ils avaient des compétences utiles professionnellement qu'ils n'avaient pas osé énoncer. Dans notre annonce, il était très clair que les compétences linguistiques étaient un critère valorisant. Une partie de l'explication vient du fait que lorsque nous envoyons une annonce à Pôle Emploi, elle passe au crible d'une trame qui n'est pas la nôtre et est finalement reformatée et réécrite, ce qui

provoque un certain décalage entre notre annonce initiale et celle que Pôle Emploi a diffusé. Cette intermédiation est pour beaucoup dans la perte de référence aux compétences linguistiques. Pour autant nous avons aussi diffusé notre annonce, directement, par d'autres canaux que Pôle emploi et cela n'a rien changé à la teneur des lettres de candidature.

Stigmatisation de certaines langues... Comment renverser les rapports de domination ?

Face à la stigmatisation des langues dites « d'immigration », quelques pistes d'analyse expliquent la difficulté à valoriser les langues maternelles des migrants. Pour beaucoup d'entre eux, il y a un héritage colonial, avec ses rapports de domination culturelle et linguistique. Ensuite, préexiste le modèle d'intégration dans la nation par assimilation. Ce modèle perdure dans certaines institutions et une partie de l'opinion publique. C'est finalement la traditionnelle et ancienne hostilité de l'État à l'encontre de la diversité linguistique qui a amené à la dévalorisation et à l'écrasement des langues dites régionales et des langues des DOM-TOM. L'Éducation nationale demeure le principal outil public d'enseignement des langues. À Aubervilliers on y enseignait exclusivement des langues européennes. Aujourd'hui le chinois est enseigné dans cinq établissements secondaires et, depuis un an, il y a six établissements publics du secondaire où l'on enseigne l'arabe. Ce résultat est dû en grande partie à la mobilisation des parents d'élèves, surtout pour ce qui est de l'enseignement de l'arabe. À quand le jour où nos collèges et lycées auront aussi des enseignants de swahili ou de bengali ?

La deuxième piste réside dans les représentations linguistiques des pays d'origine des migrants. Les pays plurilingues d'où viennent les migrants ont utilisé et utilisent la langue du colonisateur comme langue officielle y compris dans l'enseignement. Fort heureusement, des évolutions se produisent également dans les référentiels de certains pays, en Afrique par exemple, mais aussi en Amérique du sud. Si nous prenons le cas du Mali, l'État a reconnu officiellement les treize langues les plus parlées du pays. En Afrique de l'Est et Centrale, le swahili a acquis un statut de langue officielle ou nationale dans plusieurs pays, en Tanzanie, au Kenya, en République Démocratique du Congo, est langue officielle à l'Union africaine et dans plusieurs autres organisations internationales.

Certes, les évolutions dans les pays d'où proviennent les migrants les impactent peu, s'ils vivent ici et ne suivent pas l'évolution des sociétés d'origine, mais elles vont toucher les jeunes générations et déclencher éventuellement de nouvelles dynamiques.

Des initiatives locales pourraient contribuer grandement à la valorisation des savoirs linguistiques en tant que compétences professionnelles. Les services publics accueillent quotidiennement des usagers qui n'ont pas une maîtrise suffisante du français, ce qui génère beaucoup de stress, d'incompréhensions, de pertes de temps et d'efficacité. En même temps, dans toutes les administrations il y a un réservoir immense de savoirs linguistiques des agents,

qui reste pour l'essentiel complètement inexploité et souvent invisibilisé. Reconnaître le plurilinguisme des personnels qui font de l'accueil donnerait de la confiance aux agents et aux usagers, réduirait les tensions, générerait de l'efficacité. C'est à la portée de toutes les Mairies, des services publics, des maisons de quartier, des centres culturels, de tout le monde.

7. Langues : entre prescriptions et reconnaissances Table ronde du 26 février 2020

Modérateur : Carlos SEMEDO initiateur de la Maison des langues et des cultures d'Aubervilliers

Elisa RAVAZZOLO, Université de Trento (Italie), Lettres et philosophie : « Médiation culturelle et intégration sociale : prendre la parole pour se raconter dans la langue de l'Autre »

Amalini SIMON, psychologue clinicienne, service psychopathologique de l'hôpital Avicenne, "Programme hospitalier de recherche clinique" : « D'une langue à l'autre », un outil d'évaluation langagier transculturel : L'ELAL de AVICENNE « Langues en Seine-Saint Denis : des solutions pour affronter les inégalités »

Anna STEVANATO, directrice de l'Association Dulala (D'Une Langue à L'Autre), Montreuil

Joyce PEEL, Responsable Développement et Partenariats à Dulala : « Langues en Seine-Saint-Denis : des solutions pour affronter les inégalités »

Cécile COUDSI CARCEDO, enseignante, Collège Rosa Luxembourg, Aubervilliers : « La classe UPE2A »

7.1 Introduction de la table ronde

Carlos SEMEDO, Initiateur de la Maison des Langues et des Cultures d'Aubervilliers

Le report de la date de cette rencontre, dû aux grèves des transports contre le projet gouvernemental de réforme du système des retraites, replace ce débat sur les langues dans une actualité inhabituelle et pour le moins bienheureuse.

Nous sommes le 26 février et venons de célébrer, le 21 février dernier, à l'UNESCO, la « Journée internationale pour la protection des langues maternelles – la JILM », une initiative annuelle, décidée en 1999 par la Conférence générale de l'Unesco, qui se tient depuis l'an 2000, et dont les États membres sont chargés de la mise en actes. Cette année le thème était « Langues sans frontières », visant à « contribuer à la promotion d'une approche pacifique du dialogue et au développement de sociétés inclusives ». L'UNESCO, dont la directrice générale, Audrey Azoulay, est une ancienne Ministre française de la Culture, prône « la reconnaissance et le respect de la diversité linguistique et culturelle » qui « contribuent à renforcer l'unité et la cohésion des sociétés. » L'organisation « invite tous ses États membres et ses partenaires à célébrer la diversité linguistique et le multilinguisme ».

J'ai éprouvé une certaine fierté en y assistant à la présentation de la situation du Créole haïtien par un auteur, conteur et comédien d'Aubervilliers, Jude Joseph, originaire de Haïti.

Toujours le 21 février 2020 dernier, une date nationale au Bangladesh, où des étudiants et enseignants de l'Université Nationale de Dacca ont manifesté pour le respect de leur langue, le Bengali, menacée par les militaires pakistanais qui voulaient imposer l'Ourdou comme langue officielle, il y avait au bord du canal de Saint Denis, dans son tronçon d'Aubervilliers, une cérémonie émouvante : l'association culturelle bangladaise Udichi France rendait hommage aux martyrs du 25 février 1952, avec des chants et de la musique, des dépôts de gerbes, des discours des officiels de l'Ambassade du Bangladesh, des dirigeants des associations bangladeses d'Île-de-France, des élus municipaux.

À Aubervilliers habite une nombreuse communauté bangladaise et c'est grâce à eux que la JILM y est célébrée depuis 2009, jusqu'à devenir l'une des dates clés du calendrier local, une vraie vitrine d'une politique associative et municipale de promotion du plurilinguisme et de soutien à la transmission des langues d'origine (ou des langues maternelles, ou premières, ou des langues parlées, tout simplement ?), dans leur contexte culturel respectif, comme je l'ai évoqué l'an passé. La « fête des langues », dont l'édition 2020 s'est tenue le samedi 22 février dernier, est un rendez-vous annuel pour des dizaines de groupes linguistiques de tous les continents et régions du monde, auquel participent 800 personnes de tous âges, des tout-petits à leurs grands-parents. On y vient en famille, pour le plaisir de faire connaître son héritage linguistique et culturel, sans nationalisme ni orgueil blessant, en affirmant son rattachement au monde et sa participation à la communauté locale, diverse de 118 nationalités.

C'est aussi dans cet esprit qu'est née la « Maison des langues et des cultures d'Aubervilliers », ouverte depuis un an et fréquentée maintenant par plus de 200 personnes par semaine. Cette année le réseau des Médiathèques de Plaine Commune (qui a l'habitude de participer à la fête des langues d'Aubervilliers), a mis « Les langues à l'honneur ! » une semaine de février, sur ses médiathèques des 9 communes : « Adossée à la journée internationale des langues maternelles, la Semaine des langues à Plaine Commune présente un ensemble d'actions valorisant tout à la fois la langue commune, le français, mais aussi toutes les langues parlées sur son territoire. En plus du projet Imaginaires Imagiers soutenu depuis deux ans par la Politique de la Ville, cette semaine est l'occasion de fêter les partenaires, les associations, les services des villes et le réseau des Médiathèques de Plaine Commune qui œuvrent à la reconnaissance de la diversité culturelle et linguistique.

La semaine des langues est aussi l'occasion de valoriser les actions avec des classes, des assistantes maternelles et des groupes d'adultes apprenant le français. Au programme, plusieurs séances de contes français créole, des ateliers de conversation, des ateliers de traduction, une séance d'enregistrement... »

C'est toujours un grand bonheur de sentir qu'une bonne idée chemine dans les têtes, se laisse apprivoiser et grandir par les institutions, s'installer durablement. Il faut cependant insister pour que les savoirs linguistiques de nos populations soient reconnus comme de vraies compétences, déclinables dans les champs professionnel, économique ou technologique et non pas seulement

comme une plus-value culturelle et un enrichissement de notre “vivre ensemble” ce qui à défaut de reconnaissance, ne serait déjà pas si mal.

Je ne pourrais terminer ce panoramique sur l’actualité des langues sans aborder un sujet récent, L’Assemblée Nationale vient tout juste, le 13 février dernier, de voter une loi sur les langues de France.

Des 9 articles initiaux de la proposition de loi, seuls deux ont été retenus, concernant le caractère patrimonial des langues régionales - déjà acté par la Constitution depuis 2008, qui établit que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France » - ce qui rendrait possible, par exemple, de doubler les panneaux signalétiques dans la langue officielle par des panneaux dans la langue locale, à l’image de ce qui se passe déjà dans de nombreux pays européens et ailleurs. Mais ce qui concernait l’enseignement des langues régionales (décliné en plusieurs articles), a purement et simplement été rejeté. La terminologie « langues régionales » fait référence non seulement aux langues de la Métropole (le patrimoine linguistique de la France est l’un des plus riches en Europe, avec quatre familles linguistiques différentes : celte, romane ou latine, germanique et un groupe isolé, le basque), mais aussi à plus de soixantedix langues des Outre-mer.

Certains des détracteurs de la diversité culturelle aiment à caricaturer le débat en donnant comme exemple des langues très locales ou très menacées en France métropolitaine, je n’en citerai aucune, pour ne pas rajouter à la blessure. En SeineSaint-Denis l’une des langues importantes est le Créole antillais, une langue parlée par des millions de personnes dans le monde. Il n’a pourtant pas manqué, lors du débat à l’Assemblée nationale, qu’un député de Seine-SaintDenis combatte le projet de loi, affirmant que « personne ne réclame vraiment l’enseignement des langues régionales » ou que « ce qu’il faut protéger est l’unité et d’indivisibilité de la nation, et le maintien du français comme seule langue officielle. »

Ce qui reste du projet de loi est maintenant dans les mains de nos sénateurs. En 2015 leurs prédécesseurs ont voté contre une loi approuvée largement à l’Assemblée et qui aurait permis que la France ratifie enfin la « Charte européenne des langues régionales et minoritaires », qu’elle a signée en 1999...

Voilà pourquoi sont si précieuses les expériences concrètes que nos intervenantes vont partager avec nous, dans leurs différents champs d’expertise et d’action, éducatif, social, médico-psychologique et culturel.

7.2 Médiation culturelle, intégration sociale et apprentissage du français. L’exemple du projet « Racines »

Elisa RAVAZZOLO, Université de Trento (Italie)

Introduction

Notre contribution⁵⁷ s'intéresse à une forme de médiation susceptible de favoriser l'intégration socioculturelle de migrant·e·s allophones grâce à l'apprentissage du français. Nous analysons notamment une pratique de médiation culturelle inclusive qui se propose de faciliter l'appropriation de la langue française par l'activité culturelle ou la pratique artistique, selon le principe de la « pédagogie du détour » (Kneubühler, 2018, p. 8), approche centrée sur la valorisation de l'apprenant·e/migrant·e, de son parcours individuel et de sa biographie socio-langagière. L'objectif est d'encourager la prise de parole et l'expression chez des locuteurs qui se trouvent souvent dans une situation difficile, du point de vue administratif, économique, linguistique et social. En effet, comme le souligne P. Bourdieu, le migrant n'est « ni vraiment du côté du Même, ni totalement du côté de l'Autre, il se situe dans ce lieu “bâtard” dont parle aussi Platon, la frontière de l'être et du non-être social » (1999, p. 13).

Dans cette perspective, nous observons les productions orales d'un certain nombre de locuteurs en situation d'apprentissage linguistique qui parviennent à s'exprimer et à « se raconter » dans la langue du Pays d'accueil, le français.

Notre corpus se fonde plus précisément sur des récits oraux produits dans le cadre du projet socioculturel « Racines », conçu par le Musée d'art et d'histoire Paul Éluard en collaboration avec les maisons de quartier « Pierre Semard » et « Romain Rolland » de Saint-Denis⁵⁸. Ce projet s'insère dans le cadre d'un appel à projets national (« L'action culturelle au service de la maîtrise du français ») lancé par le Ministère de la Culture en 2017-2018. L'objectif du projet « Racines » était à la fois d'améliorer l'intégration de migrants allophones⁵⁹ ayant une faible connaissance de la langue française et de favoriser leur accès à la culture. Les usagers des maisons de quartier ayant adhéré à ce projet ont travaillé à la réalisation d'un Livre d'Art et d'Histoires (*Racines*), histoires imaginées à partir des objets du musée, et ont préparé une visite racontée sur ces objets ainsi que la représentation de trois récits collectifs au printemps 2018. L'enregistrement d'un certain nombre d'interactions nous a permis d'observer les stratégies de médiation mises en œuvre par les formatrices dans l'élaboration des histoires collectives et d'analyser les récits oraux produits par les participants lors de la visite racontée au Musée⁶⁰.

⁵⁷ . Dans cet article, nous synthétisons les résultats d'une recherche menée dans le cadre d'une réflexion sur la question de la prise de parole par des sujets « vulnérables » (Paveau, 2017). Pour une présentation exhaustive de cette recherche cf. Ravazzolo (2019) et Ravazzolo à paraître.

⁵⁸ . Nous tenons à remercier tous les acteurs du projet qui ont permis la collecte des données à des fins de recherche, et notamment : les habitants dyonisiens ayant adhéré au projet, Lucile Chastre, médiatrice culturelle au musée d'art et d'histoire Paul Éluard, Pauline Nanty, enseignante de FLE à la maison de quartier Pierre Semard, Jalila Messaoudi, référente familles à la maison de quartier Romain Rolland, Luna Granada, auteure et illustratrice, Sébastien Rabbé, comédien et metteur en scène.

⁵⁹ . Les migrant·e·s qui s'expriment dans le cadre de ce projet proviennent de plusieurs Pays : l'Algérie, la Gambie, l'Iran, le Mali, le Maroc, le Sénégal, la Syrie, etc.

⁶⁰ . Nous tenons à remercier tous les acteurs du projet qui ont permis la collecte des données à des fins de recherche, et notamment : les habitants dyonisiens ayant adhéré au projet, Lucile Chastre, médiatrice culturelle au musée d'art et d'histoire Paul Éluard, Pauline Nanty, enseignante de FLE à la maison de

Description de la recherche

Notre recherche s'est concentrée sur deux aspects. Dans un premier temps nous nous sommes interrogée sur le processus qui a permis la prise de parole institutionnelle par les migrants. Pour cette première analyse nous avons utilisé des données collectées lors d'un travail de terrain à Saint-Denis, dans le cadre du projet « Racines ». Nous avons en effet enregistré et filmé quelques interactions représentatives des différentes étapes du projet, et plus précisément : une visite découverte au Musée Paul Éluard s'adressant aux participants au projet, deux séances des ateliers d'écriture qui ont permis d'observer, en partie, le processus d'élaboration orale, en français, des récits inspirés par les objets du Musée, une leçon centrée sur les techniques communicatives, et la visite guidée au Musée Paul Éluard réalisée par les participants eux-mêmes et inspirée par leurs récits (qu'on a appelée dans le cadre du projet « visite racontée »). Au cours de cette première phase, nous avons observé les stratégies discursives et les dynamiques interactionnelles qui ont conduit à la réalisation du livre et à la représentation orale des histoires. Nous nous sommes focalisée en particulier sur le rôle joué par les formatrices « dans le développement d'une compétence sociolinguistique et narrative et dans la gestion de situations d'interaction complexes caractérisées par des disparités linguistiques et culturelles » (Ravazzolo, 2019).

Dans un deuxième temps, nous nous sommes concentrée sur les récits produits lors des prises de parole officielles, institutionnelles et symboliques en tant qu'aboutissement du processus complexe de co-construction de compétences (linguistique et narrative), de savoirs culturels, et de relations interpersonnelles. Nous avons donc analysé les productions verbales des participants du projet « Racines » dans le cadre de la visite racontée. L'objectif était de saisir les spécificités discursives, énonciatives et narratives de ces productions verbales.

L'arrière-plan théorique et méthodologique de ce travail est représenté par l'analyse des interactions, approche « éclectique » (CKO, 2005) qui nous a permis de faire appel, entre autres, aux outils de l'analyse des conversations, de la théorie énonciative, et de l'analyse du récit oral d'inspiration labovienne, avec les apports plus récents de J. Brès (1994).

Les stratégies discursives et les dynamiques interactionnelles à l'œuvre dans la gestion de l'activité narrative

Pour la première analyse sur les stratégies discursives à l'œuvre dans la gestion de l'activité narrative nous avons utilisé principalement les données enregistrées dans le cadre de l'atelier d'écriture du projet « Racines ». Au cours des ateliers les participants ont travaillé surtout à la production de deux récits collectifs, publiés par la suite dans le Livre *Racines : Les trois vaches* et *Un nouveau départ*. Ces récits s'inspirent des objets du Musée, l'un d'un tableau de

quartier Pierre Semard, Jalila Messaoudi, référente familles à la maison de quartier Romain Rolland, Luna Granada, auteure et illustratrice, Sébastien Rabbé, comédien et metteur en scène.

Camille Corot (*Entrée de ferme près de la basilique de Saint-Denis*, interaction du 22 mars 2018), l'autre d'un tableau de Jules Girardet (*Louise Michel haranguant les communards*, interaction du 23 mars 2018).

Or c'est dans le cadre de ces ateliers d'écriture que se réalise la coconstruction des récits, à travers des interactions qui se caractérisent, au-delà de leur dimension didactique, par une composante socio-relationnelle spécifique. Les participants sont en effet des immigré·e·s allophones qui maîtrisent peu ou pas du tout le français, qui travaillent dans des conditions souvent difficiles, ont des problèmes de santé ou vivent des réalités compliquées en famille. Il est évident que dans ce contexte le rôle des formatrices ne peut pas se limiter à l'enseignement du français et au développement d'une compétence sociolinguistique et narrative. L'objectif est aussi de promouvoir l'intégration sociale en sollicitant l'expression de l'identité et en favorisant la construction des relations interpersonnelles. Plus concrètement, l'activité des formatrices se fonde sur la production d'interventions verbales de diverses natures, qui accomplissent trois fonctions principales.

1. Les formatrices interviennent pour réorienter l'activité narrative et stimuler l'élan imaginatif des apprenant·e·s, car les participant·e·s manifestent parfois des difficultés d'improvisation et ont du mal à libérer leur imagination. Les interventions verbales (reformulations, hétéro-corrections, questions ou actes exhortatifs) agissent dans ce cas au niveau de la planification des énoncés et de la cohérence du récit.

2. La formulation de questions est parfois mise au service du processus de manifestation ou construction identitaire. Ainsi les participant·e·s sont-ils incité·e·s à injecter dans l'histoire des éléments de leur propre culture (traditions, spécialités culinaires, etc.) ou de leur vécu. Les formatrices peuvent donc interrompre provisoirement l'évolution de la narration pour solliciter la réflexion sur des pratiques culturelles qui sont ensuite narrativisées et qui apparaissent dans la version écrite des récits, sous forme de xénismes, à savoir des mots qui renvoient à la langueculture de départ. Le monde culturel de ces histoires comporte donc des éléments hétérogènes, issus de la culture des différents narrateurs, qui associent à la culture traditionnelle et au savoir sur les objets du musée, des expériences et des souvenirs individuels, des mémoires, des aventures imaginaires. Les histoires collectives deviennent ainsi un espace polyphonique qui rappelle les racines des participants et permet de réactiver des patrimoines dans lesquels ils peuvent se reconnaître.

3. Le dernier type d'interventions est lié à la promotion de l'intégration sociale et à la gestion des conflits. Les formatrices mettent en place des stratégies d'allocation des tours spécifiques qui essaient de faire participer tous les migrant·e·s, même les plus réticent·e·s, et qui valorisent l'auto-sélection, car dans ce contexte, prendre la parole, s'exprimer, se raconter et dévoiler des aspects de son identité permet non seulement de faire des progrès au niveau linguistique, mais constitue en même temps un acte d'émancipation.

Le processus de co-construction des récits au cours des ateliers s'avère donc une étape fondamentale non seulement dans l'acquisition des compétences linguistiques et narratives, mais aussi sur le plan social et personnel, dans la perspective d'une prise de parole publique et institutionnelle. Or c'est justement sur cette forme de prise de parole que nous nous sommes concentrée par la suite, donc sur les récits oraux produits par les migrant-e-s participant au projet « Racines » lors de la visite racontée au Musée Paul Éluard.

La narration dans la visite racontée

Les récits produits par les participants au projet mentionné ne sont pas des récits conversationnels spontanés (Kerbrat-Orecchioni, 2003), ni des récits élicités au cours d'entretiens biographiques : ce sont des récits sollicités dans le cadre d'une activité de formation et de médiation culturelle et restitués ensuite publiquement dans un espace social et symbolique légitime. Dans ce contexte, le processus narratif présuppose à la fois un retour réflexif et une extériorisation qui aboutit à la construction du récit en français, langue d'apprentissage.

Dans la visite racontée, le discours sur l'objet d'art ou de culture n'est pas un discours « savant », c'est une ré-interprétation par laquelle se manifeste l'appropriation. Lors de cette visite, on assiste plus précisément à un discours pluri-locuteurs, où chaque objet, par un jeu d'évocation, mémoire, et fiction, offre un regard différent, personnalisé, sur ce même-objet. Ces fragments narratifs hétérogènes se caractérisent, entre autres, par une forte inscription du sujet locuteur dans son discours, un usage fréquent de marqueurs émotionnels (verbaux, prosodiques et gestuels) et de marques de collaboration discursive entre le conteur/la conteuse et le public ou les formateurs, comme dans l'extrait suivant :

Exemple (visite racontée, 19/05/2018)⁶¹

- | | | |
|---|---|---|
| 1 | M | M alors je vous invite à observer sur ces chapiteaux qui racontent des histoires aussi hein/
l'histoire de Saint-Denis/ par exemple\ l'histoire de l'homme trop orgueilleux qu'on a tiré |
| 2 | | en bas de son cheval\ et puis ici/ je vous invite quand vous passez hein/ tout à l'heure ou maintenant/ à regarder deux personnages très importants/ qui portent une palme/ une |
| 3 | | palme trouvée dans une PALMERAIE (pause) |
| 4 | | |
| 5 | | |
| 6 | | |
| 7 | K | ah oui/ ça me fait penser vraiment à quelque chose |
| | H | |
| | A | |

⁶¹ . Cet extrait est analysé de manière détaillée dans Ravazzolo (2019).

-
- 9 R
K c'est la palmeraie\ ah oui/ ça me fait vraiment penser à quelque chose ça fait vraiment
- H longtemps/ euh ça c'est une vraie histoire vraiment\ c'est l'histoire de mon Pays/ de XXX et 1
0 A après je suis partie avec ma mère et mes frères/ on est partis pour passer les vacances/ et après moi j'ai senti une odeur/ mais vraiment/ c'était magnifique/ j'ai pas compris\ il vient
- 1 d'où/ j'ai demandé à tout le monde/ ils ont rien compris parce que ils ont pris l'habitude de
- 1 sentir tous les jours et moi je l'ai senti mais vraiment/ j'ai demandé à tout le monde j'ai dit mais c'est quoi/ c'est quoi/ c'est quoi et j'ai demandé à ma tante/ elle m'a dit ben tu sais 1
c'est quoi/ c'est l'odeur de henné/ LE HENNÉ (.) voilà et puis elle m'a pris et on a été visiter
- 2 vraiment/ on a été regarder et j'ai trouvé l'henné parce que c'est la première fois je le vois
- 1 comment/ comment les arbres ils poussent vous voyez/ (gestes) je l'ai trouvé juste tout
- 3 petit comme ça mais vraiment c'était / c'était incroyable/ et quand je vois le 'henné ici/ je monte la tête je vois les palmiers les dattes aussi/ mais vraiment c'était incroyable
- 1 l'histoire/ et c'était une vraie histoire de chez moi\ de ma famille\
4
1

Dans ce cas, le récit de vie relaté par KHA (femme marocaine) s'inspire d'un détail de l'un des chapiteaux exposés au musée. La conteuse insiste sur l'authenticité de son récit qui est « une vraie histoire » : l'attribut qualifie sa prise de parole et dessine les frontières de l'acte narratif. Dans l'extrait, l'activité de narration est liée au souvenir : la palmeraie du chapiteau déclenche le regard rétrospectif de la conteuse. Toutefois, l'acte de se remémorer est feint puisqu'il s'agit d'une mise en scène. En effet, dans le cadre de la visite racontée, les conteurs/conteuses n'ont pas vraiment à négocier leur activité, puisque le « protocole d'accord » (Brès, 1994) est établi implicitement par le contexte.

Globalement, du point de vue de la structure narrative, les récits analysés se caractérisent par un développement simple et une forte présence de procédés évaluatifs qui, comme le souligne Labov (1993), sont liés à l'aspect interactif du récit oral. Bien que leur restitution devant un public se fonde sur une planification préalable, on peut leur attribuer néanmoins un certain degré de spontanéité, qui est d'ailleurs encouragée et sollicitée par le metteur en scène. Les répétitions, les accents d'emphase, les intonations, les regards et les gestes produits par les conteurs/conteuses confèrent des traits d'authenticité à leur parole et l'enrichissent au niveau émotionnel.

Les récits se caractérisent aussi par la langue dans laquelle s'expriment les narrateurs/narratrices, c'est-à-dire le français, qui est pour eux langue d'apprentissage. Si l'on peut identifier dans les différentes prises de parole quelques phénomènes d'insécurité linguistique, ces éléments restent pourtant

marginaux et ne font que valoriser la prise de parole des migrant-e-s, car ils fonctionnent comme des marques d'authenticité qui témoignent du processus d'intégration (socio)- linguistique.

Conclusion

L'analyse d'une partie des récits réalisés dans le cadre du projet « Racines » permet de mettre en évidence des mécanismes de production narrative fondés sur la sélection et l'interprétation du vécu en fonction des objectifs et des contraintes imposées par le projet encadrant la prise de parole. À travers la narration de ces fragments de vie se construisent des « identités narratives » (Ricoeur, 1983) qui s'expriment dans une langue étrangère, relatent des expériences et se racontent aussi, un peu, grâce à l'activité de médiation exercée par les promoteurs du projet. Le discours produit est donc l'aboutissement d'un processus complexe, d'un nombre important d'échanges dans les ateliers au cours desquels, grâce aux rapports de confiance qui s'instaurent, émergent des histoires personnelles et affluent des trajets souvent uniques.

Bibliographie

BOURDIEU P., *Préface*, 1999, in A. Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil.

BRÈS, J. (éd.) (1994), *Le récit oral suivi de Questions de narrativité*, Montpellier : Université Paul Valéry.

LABOV, W. (1993 [1972]) *Le parler ordinaire. La langue dans les ghettos noirs des États-Unis*, Paris, Minuit.

KERBRAT-ORECCHIONI, C. (2003) « Les récits conversationnels, ou la parole « ordinaire », c'est tout un art », in J.-B. Martin, N. Decourt (éd.), *Littérature orale. Paroles vivantes et mouvantes*, Lyon : PUL, 99-122.

KNEUBÜHLER M. (éd.), *Détours et déclis. Action culturelle et langue française*, Genouilleux : Éditions La passe du vent.

PAVEAU M.-A., 2017, « Le discours des locuteurs vulnérables. Proposition théorique et politique », *Caderno de Linguagem e Sociedade* 18 (1), 135-157.

RAVAZZOLO E., à paraître, « Le récit au prisme de la médiation culturelle : comment se raconter dans la langue de l'Autre ? », in J.-Dufiet, E. Ravazzolo (éd.), *Regards sur les médiations culturelles et sociales (acteurs, dispositifs, publics, enjeux linguistiques et identitaires)*, Collana Labirinti, Trento : Università degli Studi di Trento.

RAVAZZOLO E. (2019), « La prise de parole de sans-voix allophones : apprentissage du français et intégration socioculturelle », in N. Celotti, C. Falbo (éd.), *La parole des sans-voix. Questionnements linguistiques et enjeux sociétaux*,

« MediAzioni », 26 (2019), p. 26. <http://mediazioni.sitlec.unibo.it>, consulté le 13 juin 2020.

RICOEUR, P. (1983-85), *Temps et récit*, Paris : Seuil.

7.3 L' ELAL d'Avicenne®, un outil original pour mieux évaluer les enfants allophones

Amalini SIMON, Psychologue clinicienne

L'ELAL d'Avicenne® (Évaluation Langagière pour Allophones et primo arrivants) a été créé afin de permettre aux professionnels, quel que soit leur champ de travail, d'évaluer au mieux les compétences langagières des enfants dans leurs premières langues, celles qui les ont bercées. C'est un outil de valorisation des langues maternelles de tous les enfants qui traversent des langues et des mondes. On l'appelle aussi le « Brazelton des langues » car il est révélateur des compétences langagières.

Dans cette dynamique, l'équipe pluridisciplinaire (psychiatres, psychologues, orthophonistes enseignants, etc.) du centre du langage de l'hôpital Avicenne a créé un outil inédit d'évaluation des compétences langagières des enfants bi-plurilingues : l'ELAL d'Avicenne®.

Ce projet répond à un besoin qui a été reconnu comme prioritaire par les institutions françaises qui accueillent les enfants. La validation de cet outil a donc été portée au niveau national par un programme hospitalier de recherche clinique (PHRC) et a été reconnu par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Comme la plupart des évaluations langagières, celle-ci se décline en trois grandes parties : la compréhension, la production et la production de récit. Ces trois domaines englobent le langage oral. Notre outil s'adresse aux enfants de trois ans et demi à six ans et demi. Il s'agit d'enfants scolarisés généralement en école maternelle, en moyenne ou grande section. Les notions ciblées par l'outil sont précocement acquises et constituent le socle minimal des acquisitions futures. Elles sont transmises par la famille proche et/ou élargie dans un cadre d'échanges linguistiques spontanés. Cette appréciation s'adresse donc à des enfants bilingues ou plurilingues, qu'ils soient enfants de migrants ou eux-mêmes migrants.

La construction de cet outil transculturel permet de réaliser des évaluations dans un grand nombre de langues. L'évaluation en langue maternelle nécessite bien sûr la présence d'un locuteur compétent dans la langue concernée (interprète).

Les items retenus pour la construction du test concernent des aspects appris par l'enfant et transmis par son milieu quelle que soit la langue. Pour que les évaluations soient réalisées dans des conditions comparables dans les différentes langues, le test cible des aspects conceptuels les plus généraux dans le langage de l'enfant. Les acquisitions ciblées sont clairement précisées afin d'éviter des biais de traduction.

C'est un outil qui peut être utilisé par un grand nombre de professionnels : orthophonistes, psychologues, psychiatres, enseignants spécialisés ou les enseignants formés... Il révèle les compétences langagières des enfants, parfois à eux-mêmes, à leurs parents et aux professionnels qui s'occupent d'eux. Dans le cadre scolaire, l'ELAL permet d'avoir accès à d'autres compétences que celles transmises par l'école. Il conduit à avoir une représentation plus fine du développement bilingue et à repérer une éventuelle dominance d'une langue par rapport à l'autre.

C'est un outil qualitatif et dynamique. Il n'y a pas de recours à l'étalonnage et à une norme. L'acquisition de la langue première est tellement corrélée aux domaines individuels, collectifs, culturels, linguistiques, politiques, familiales, transgénérationnels etc. qu'il n'est pas possible de comparer un enfant à un autre. Ainsi, le parcours langagier d'un enfant est unique et lui appartient.

Ce qui importe dans l'évaluation langagière en langue maternelle est la dimension qualitative de l'évaluation même si elle est résumée par un score. Ainsi le travail avec l'interprète est essentiel pour avoir accès aux données qualitatives de la langue.

La partie la plus significative du test est celle de la production de récit car c'est là où l'enfant va produire des phrases. L'interprète devra alors être attentif au langage de l'enfant. C'est grâce aux échanges avec le professionnel qui a demandé le test que l'interprète pourra guider son écoute. Par exemple, l'orthophoniste va demander une écoute précise sur des aspects liés à son évaluation d'orthophoniste.

Grâce à l'évaluation en langue première mis en relief avec une évaluation en français, le professionnel sera en mesure de décrire les compétences langagières bilingues de l'enfant. Nous avons ainsi pu établir quatre profils de bilinguisme différents :

- Harmonie des langues ● Bilinguisme au bénéfice de la langue maternelle, avec L1 investie et L2 pas encore investie ● Bilinguisme au bénéfice du français avec L1 désinvestie et L2 investie ● Vulnérabilité langagière.

Le profil "harmonie des langues" signifie que l'enfant présente de bonnes compétences langagières dans les deux langues. Le profil "bilinguisme au bénéfice de la langue maternelle" met en avant de bonnes compétences en L1 mais des difficultés en L2 (français), ce qui signifie qu'il ne s'agit pas de maladie du langage mais qu'il y a une difficulté à s'inscrire dans la L2. Il faudra donc approfondir avec les parents pour mieux comprendre et adapter la prise en charge. Le profil "bilinguisme au bénéfice du français" met en avant des difficultés en L1. Les enfants concernés par ce profil, n'inquiètent pas souvent l'école au niveau des compétences langagières, mais cela interroge tout de même sur la question de la transmission de la L1. Enfin, le profil "vulnérabilité langagière" met en lumière des difficultés dans les deux langues. Il indique que l'enfant a du mal à investir les deux langues et qu'il faut mettre en place des soins

adaptés aux difficultés rencontrées et souvent une prise en charge orthophonique est préconisée.

En plus du choix d'un matériel transculturel, l'autre spécificité de cet outil est la validation transculturelle qui en a été faite. En effet, la validation de l'ELAL d'Avicenne® a été réalisée dans plusieurs langues avec au moins deux contextes pour chaque langue. Un contexte minoritaire (en migration) et un contexte majoritaire (pays d'origine). C'est dans ce cadre que l'outil a été évalué dans trois langues : Tamoul, Soninké et Arabe. Ces trois langues ont été choisies du fait de leur prédominance dans le bassin de vie autour de l'hôpital Avicenne. Mais pas seulement ; ces trois langues sont également véhiculées dans des contextes historiques qui leurs sont propres (guerre, colonisation, multilinguisme, religion) et les trajectoires migratoires qui en découlent influencent leur transmission.

L'équipe de chercheurs a été, d'une part, à la rencontre d'enfants bilingues scolarisés en moyenne ou grande section de maternelle, nés en France, dont les deux parents parlent une de ces trois langues. D'autre part, ils ont été à la rencontre d'enfants monolingues parlant une de ces trois langues dans les pays où ces derniers sont majoritaires : Sri-Lanka (tamoul), Mauritanie (soninké), Maroc et Algérie (arabe).

La validation dans des pays où les langues sont dominantes devait permettre de vérifier que les items étaient clairs et compréhensibles par des enfants maîtrisant bien la langue ciblée. Dans ce cas, le taux de non-réponse devait être faible. Dans le cas contraire, cela indiquait que la question était mal posée ou gênante pour l'enfant (Rezzoug, 2018).

Ainsi, à partir de la construction transculturelle de l'outil et de la validation dans trois langues et trois contextes différents (études linguistiques et anthropologiques), nous pouvons affirmer que cet outil est transculturel et peut maintenant être utilisé dans n'importe quel contexte à condition d'avoir un interprète natif de la langue maternelle de l'enfant et de disposer du test traduit et ainsi directement énoncé à l'enfant. (Moro et al, 2018 *revue l'Autre*).

Ces validations transculturelles ont pu mettre en lumière la spécificité des langues, et renforcent l'idée que chaque enfant a son parcours langagier propre. Le rôle de l'interprète est donc essentiel non seulement par rapport aux aspects linguistiques mais aussi pour mieux contextualiser les langues selon les cultures et les pays.

Dans le cadre de l'ELAL d'Avicenne®, l'outil en lui-même ne suffit pas, un interprète est indispensable pour la réalisation de la passation.

L'un des objectifs de cette évaluation particulière est la modification des représentations autour des langues et en particulier du travail avec les interprètes, qui sont de vrais alliés.

Dans le cadre de la passation de cet outil, l'interprète va interagir seul avec l'enfant. Il faut donc lui faire confiance et lui reconnaître la place d'expert de la langue. Cela demande au professionnel de changer de posture, non seulement d'apprendre à travailler avec l'interprète comme cela se pratique, mais de

prendre la place de “tiers transparent”, celui qui va observer la passation dirigée par l’interprète. Ce support valorise la place des interprètes et met en perspective leur expertise langagière, ce qui est inédit dans les prises en charge des enfants que ce soit dans le soin, à l’école ou ailleurs.

L’ELAL d’Avicenne®, et les quatre profils définis plus haut (harmonie des langues, bilinguisme au bénéfice de la langue maternelle, bilinguisme au bénéfice du français et vulnérabilité langagière) apportent des éléments de compréhension d’une grande partie du parcours langagier de l’enfant. Ainsi ces profils permettent aux professionnels d’orienter et de proposer une aide adaptée à l’enfant selon ses difficultés et en prenant en compte son parcours langagier.

Bibliographie

CAMARA H., 2014, *Compétences et pratiques langagières en situation transculturelle : parcours langagiers des enfants bilingues soninké-français*. Thèse de psychologie sous la direction de Marie Rose Moro. Université Paris Descartes, 305 p.

DIMEO S. & CAMARA H., 2018, Les parcours langagiers des enfants de migrants, un bilinguisme pluriel. *Soins Pédiatrie- Puériculture* ; 39(303):10-13

MORO M.R., REZZOUG D., BENNABI-BENSEKHAR M., SIMON A., CAMARA H., RAKOTOMALALA L., et al., 2017, *Manuel de l’Elal d’Avicenne®*, Florence : Giunti Eurotest.;

REZZOUG D., BENNABI-BENSEKHAR M., MORO M.R., l’Elal d’Avicenne, 2018, « Le premier outil transculturel d’évaluation des langues maternelles des enfants allophones et primo arrivants », *L’Autre*, vol. 19, n° 2, pp. 142-150.

SIMON A., 2011, *De la langue de ma mère à celle de l’école. Parcours langagier des enfants tamouls du Sri Lanka*, Thèse de psychologie sous la direction de MR Moro, Université Paris 13.

SIMON A., CAMARA H. & RIZZI A., 2019, « Le contre-transfert langagier », *Soins Pédiatrie-Puériculture*, n° 64 (836), pp. 29-32

7.4 Langues en Seine-Saint-Denis : des solutions pour affronter les inégalités

Joyce PEEL et Anna STEVANATO, association Dulala

L’Île-de-France, avec une proportion d’immigrés deux fois plus élevée que la France métropolitaine, se positionne au premier rang des régions accueillant le plus d’immigrés. En particulier, en Seine-Saint-Denis près de trois habitant.e-s sur dix sont immigrés, et cette population immigrée atteint 43 % à La Courneuve et Aubervilliers. Dans ces deux communes, plus de huit enfants sur dix (de moins de 25 ans) ont au moins un parent immigré (Insee, 2017). Actuellement en

France un enfant sur quatre grandit avec une autre langue que le français, que ce soit une langue régionale, internationale ou de l'immigration, et deviendra potentiellement bilingue (INED-Insee, 2008). Cette proportion est plus élevée encore dans le département du 93.

Cependant, nombreux sont les enfants qui n'ont pas la possibilité de développer harmonieusement leur bilinguisme et qui ne profitent pas des avantages de celui-ci, notamment lorsque les langues qu'ils parlent sont minorisées et dévalorisées socialement. Le fait d'entraver l'apprentissage des langues maternelles peut avoir des conséquences néfastes pour la construction des enfants, et contribue à expliquer que 35 % des élèves d'origine étrangère sont en situation d'échec et se sentent exclus du système éducatif (taux d'échec deux fois supérieur à la moyenne nationale, selon les scores PISA 2010). Pourtant, depuis une trentaine d'années les recherches ont démontré l'impact positif du bilinguisme sur le développement cognitif, affectif et identitaire des enfants. Le bilinguisme facilite les apprentissages scolaires, et notamment l'apprentissage de la langue de l'école.

Dans un premier temps nous reviendrons sur le contexte de la SeineSaintDenis, à travers la construction linguistique de la France et ses conséquences. Puis, nous évoquerons des pistes d'actions possibles pour répondre aux enjeux actuels d'intégration des populations immigrées et de lutte contre les discriminations.

Contexte : langues et inégalités sociales La France, pays monolingue ? Une construction historique décalée des réalités du terrain

Aujourd'hui, on estime que six cent langues sont parlées dans l'hexagone. La France est donc bien un pays multilingue.

C'est pourtant une réalité peu présente dans la sphère publique et dans l'imaginaire collectif. On associe encore la France à un État monolingue, ce qui remonte à la Révolution et découle d'une volonté politique forte. En effet, l'État en France a préexisté à la nation, et a dès lors cherché à développer un sentiment national et à unifier le peuple par l'imposition d'une langue officielle nationale, d'un service national, la création d'une école gratuite et obligatoire, la mise en place de symboles forts de la nation (drapeau, hymne, emblème, devise).

En 1789, la majorité des Français-es parlent des dialectes ou patois lorsque le décret du 2 Thermidor, An II (20 juillet 1794) dispose que « nul acte ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française ». De même, l'École publique a joué un grand rôle dans la construction de l'idée d'une nation française monolingue. Jules Ferry, sous la Troisième République, impose des écoles primaires gratuites et obligatoires, utilisant exclusivement le français aux dépens de patois pourchassés. Les enfants, qui parlent souvent une autre langue chez eux, apprennent donc le français, langue du savoir, de l'administration et du pouvoir, et sont punis, parfois obligés à porter un bonnet d'âne, s'ils parlent une langue régionale. Ces

humiliations ont pour but de dénigrer ces langues et de les maintenir à l'écart de l'institution. Cette dévalorisation des langues régionales s'ancre profondément dans l'imaginaire collectif, menant à leur quasi-disparition.

La réalité actuelle, et notamment en Seine-Saint-Denis, découle également des Trente Glorieuses, durant lesquelles des vagues successives d'immigrants sont sollicitées pour répondre au développement industriel. Il s'agit généralement d'immigrants célibataires qui maîtrisent peu le français, qu'ils apprennent pour leurs besoins immédiats, prévoyant un retour au pays. En 1974, avec l'instauration du droit au regroupement familial, le visage de l'immigration évolue. Désormais, des quartiers et territoires sont investis par des familles de migrants, notamment en Ile de France et en Seine-Saint-Denis, territoires multilingues par nécessité, les enfants étant scolarisés dans les écoles françaises tout en parlant les langues familiales chez eux. Ils apprennent leur langue d'origine dans le cadre des ELCO, un dispositif basé sur des accords bilatéraux permettant un éventuel retour au pays grâce au maintien des apprentissages de la langue et culture d'origine. En parallèle de ces évolutions, l'installation de l'Europe multiplie les échanges, au fur et à mesure de l'instauration des traités. La France devient un lieu de multiples échanges démographiques, et donc linguistiques (Chevalier, 2009). Pourtant, de nombreuses voix s'élèvent encore aujourd'hui pour rejeter les langues minoritaires ou régionales. Ainsi, en France la Charte européenne des langues régionales et minoritaires a été adoptée en 1992 puis signée en 1999, mais elle n'a jamais été ratifiée, sous prétexte que cela irait à l'encontre de l'article 2 de la Constitution suivant lequel « la langue de la République est le français ».

Pourtant, si la réalité multilingue de la France est avérée, notamment dans certains départements marqués par l'immigration tels que la Seine-Saint-Denis, il n'en demeure qu'une forte hiérarchisation existe dans la perception des différentes langues.

La réalité française : glottophobie et renforcement des inégalités sociales

La glottophobie correspond à la « discrimination négative fondée sur le fait de considérer incorrectes, inférieures, mauvaises certaines formes linguistiques » (Blanchet, 2016). En 2016, pour la première fois en France, le Code Pénal établit comme discriminatoire d'opérer « toute distinction entre les personnes morales sur le fondement [...] de la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français ». De fait, les langues sont, selon Philippe Blanchet, des enjeux de domination et de pouvoir. Il estime que « les pratiques linguistiques sont devenues très tôt un moyen de s'approprier, de transformer, de contrôler, de dominer, la vie sociale et politique, et même la vie tout court. Le pouvoir est une affaire de discours, pour le conquérir comme pour l'exercer. »

Si la maîtrise de la langue officielle répond à un enjeu d'ascension sociale, on peut s'étonner que des élèves scolarisés dans des établissements en langue française ne bénéficient pas plus des chances d'ascension promises par l'éducation, et que les inégalités sociales ne diminuent pas entre l'entrée et la

sortie d'un élève du système scolaire. Une étude de l'OCDE⁶² fait le point sur les facteurs de réussite scolaire et de bien-être des enfants issus de l'immigration. En moyenne, près de la moitié des élèves de la première génération d'immigré-e-s ne possèdent pas le niveau de compétences de base en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences, contre un quart environ des élèves non-issus de l'immigration. Cette étude révèle également que par rapport à leurs camarades non issus de l'immigration, les élèves issus de l'immigration font état d'un sentiment d'appartenance à l'école moindre, d'un niveau inférieur de satisfaction à l'égard de la vie et d'une plus grande anxiété liée aux devoirs. Beaucoup expriment également une grande motivation pour réussir leur scolarité.

Le rapport souligne enfin que « la langue joue un rôle essentiel, la probabilité des élèves issus de l'immigration qui ne parlent pas la langue du pays d'accueil à la maison d'obtenir des résultats satisfaisants au test PISA de l'OCDE étant inférieure d'environ huit points de pourcentage à celle de leurs pairs locuteurs de la langue du pays d'accueil⁶³ ». Plus que leurs camarades, les élèves issus de l'immigration sont susceptibles d'avoir le sentiment de ne pas être traités de façon équitable par les enseignant-e-s, ce qui aboutit à des résultats différents sur le plan de la scolarité et du bien-être. Le rapport précise que « les enseignants ont (...) un rôle clé à jouer, en aidant les élèves à trouver leur place en classe et, plus largement, dans la société. Ils devraient ainsi être davantage soutenus et mieux formés afin de pouvoir gérer la diversité culturelle croissante dans les salles de classe, mieux lutter contre les brimades exercées sur les élèves et associer davantage les parents des élèves issus de l'immigration à la vie scolaire⁶⁴ ».

C'est tout le travail de l'association Dulala (D'Une Langue À l'Autre), qui œuvre à transformer les regards sur la diversité, à révéler les langues des élèves et plus globalement celles de la communauté éducative tout entière et à permettre que ces langues soient perçues comme une ressource et non pas comme un obstacle. Il s'agit de faire évoluer les regards, afin que les élèves et leurs familles ne soient plus perçus comme déficitaires mais au contraire comme porteurs de connaissances. Dulala s'inscrit dans une éducation à l'altérité qui permet de rapprocher celles et ceux qui se sentent « différent-e-s », de donner la place à ceux qui ne pensent pas en avoir une.

⁶² . Étude datée du 19 mars 2018, dont le résumé est accessible ici : <http://www.oecd.org/fr/presse/les-paysdoivent-intensifier-leurs-efforts-pour-aider-les-eleves-issus-de-limmigration-a-reussir-a-lecoleet-dans-lasociete.htm>

⁶³ . *Ibid.*

⁶⁴ . *Ibid.*

Réagir au constat d'une société française discriminante : repensons l'éducation

Implantée en Seine-Saint-Denis, l'association Dulala développe la majorité de son activité dans un territoire riche de nombreuses réalités linguistiques et culturelles. Depuis 2009, elle lutte contre les discriminations et œuvre à permettre la réussite scolaire de tou-te-s à travers le développement du langage et donc le développement et la valorisation des langues premières, qui construisent cette faculté langagière. Pour ce faire, nous menons différentes actions :

- des interventions de plaidoyer et sensibilisation ;
- des formations en direction des professionnel-le-s des champs éducatif, social et culturel à l'accueil du plurilinguisme comme une chance pour tou-te-s ;
- des outils plurilingues mis à disposition de tou-te-s et la plupart en libre accès sur le site internet.

Lutter contre les discriminations liées aux langues et participer à la cohésion sociale

La glottophobie reste un terme méconnu, de même que l'est sa reconnaissance juridique. Or, pour lutter contre cette forme de discrimination, il est nécessaire d'augmenter la visibilité de son existence. Afin d'aider à mettre au jour les préjugés que nous avons tou-te-s vis-à-vis de certaines langues, dont les statuts sont politiquement construits, Dulala réalise des actions de sensibilisation et conférences sur ce thème. Nous travaillons de plus à la création d'un réseau d'acteurs et d'actrices engagés sur ces thématiques, afin entre autres de mener des actions de plaidoyer bénéficiant d'un impact renforcé. En outre, afin de sensibiliser le plus grand nombre à cette question, nous avons créé plusieurs ressources que nous diffusons largement⁶⁵.

Prendre conscience des discriminations liées aux langues permet de changer le regard sur l'Autre, condition préalable à la construction d'une société inclusive. Ainsi, Dulala participe à la cohésion sociale en favorisant la construction d'une identité plurielle apaisée, laquelle se construit en renforçant la confiance en soi, en particulier par la valorisation des langues natales.

Dans un contexte éducatif, valoriser les langues familiales et le rôle d'éducateur des parents permet non seulement d'inclure ces derniers dans la société, mais également d'engager une réelle dynamique de co-éducation. À ce titre, nous menons des groupes de discussion de parents et des ateliers de réussite éducative parents/enfants. La valorisation des langues familiales permet d'impulser un dialogue parfois inexistant entre les familles et la structure

⁶⁵ . À titre d'exemple, une vidéo sur la glottophobie est accessible ici : <https://www.dulala.fr/videos-dulala/#videoContainer-Languesetdiscriminations>

éducative et renforce le sentiment de légitimité des parents en tant que coéducateurs.

Enfin, notre engagement contre les discriminations langagières et les actions qui nous permettent de répondre à ces enjeux s'inscrivent dans une dynamique liée à la réussite scolaire de tou-te-s, y compris des enfants issus de l'immigration. En effet, nous abordons le développement du langage, compétence qui se construit jusqu'à l'âge de sept ans et s'appuie sur les langues familiales. L'acquisition d'une nouvelle langue se fait toujours sur la base de la langue (ou des langues) première(s). Il est ainsi primordial de faire une place, de valoriser, d'accueillir toutes les langues pour favoriser l'acquisition du français des enfants non francophones. Cela permet de lutter dès le plus jeune âge contre les discriminations et une forme de déterminisme social.

Repenser l'éducation, et notamment la formation des professionnels

Former les professionnel-le-s des différents secteurs éducatifs (scolaire, périscolaire et extrascolaire) à l'accueil du plurilinguisme permet de renforcer l'estime de soi des enfants concernés et de favoriser l'inclusion et la réussite scolaire. À ce titre, la difficulté que nous rencontrons le plus souvent est de parvenir à faire comprendre qu'accueillir les langues des enfants à l'école ne va pas contre l'apprentissage du français mais au contraire, que cela renforce cet apprentissage et permet de lutter contre les replis communautaires en construisant une culture commune riche de nos diversités. La vision que nous portons se propage progressivement mais demeure méconnue de certains. Sensibiliser et former les professionnel-le-s à l'importance que revêt l'accueil de la diversité et des langues dans les structures éducatives comme moyen nécessaire pour renforcer le lien social et sécuriser parents et enfants est fondamental dans notre société.

En effet, de nombreux professionnels se trouvent démunis face aux différentes langues parlées dans les groupes qu'ils accompagnent et peinent parfois à échanger avec les parents. Ils cherchent des méthodes et outils pour réagir face à ces situations de plus en plus visibles, et accueillir cette diversité. L'association Dulala vise à proposer des formations répondant à ces besoins, afin d'outiller les éducateur-ric-e-s de façon à la fois théorique et pratique.

Créer des outils et les diffuser au plus grand nombre

Le constat d'une augmentation du nombre et de la diversité des langues parlées dans les structures éducatives est partagé par tous. Afin d'y répondre, la création d'outils faciles d'appropriation est nécessaire. Les professionnel-le-s de l'éducation soulignent en effet régulièrement le manque de temps auquel ils sont confronté-e-s, qui ne leur permet pas suffisamment d'élaborer des méthodes spécifiques pour accueillir et valoriser les langues des enfants et des familles.

Dulala a pour objectif d'outiller ces professionnel·le·s⁶⁶. Pour ce faire, une grande partie de notre activité est consacrée à la production d'outils pédagogiques innovants et adaptés aux besoins recensés par les acteur·rice·s. Ces outils sont élaborés dans une démarche de co-construction, en partenariat avec des chercheur·se·s, des professionnel·le·s du terrain et des artistes et sont testés avant diffusion lors d'ateliers d'éveil aux langues que nous menons avec des enfants de Seine-Saint-Denis et de Paris. La majorité de ces ressources est disponible en accès libre et sans frais sur notre site internet, afin d'être largement diffusées et ouvertes au plus grand nombre.

A ce titre, une illustration, le Kamishibai plurilingue^{67[10]}, peut éclairer sur les ressources que nous créons. Le kamishibai est une méthode de narration japonaise permettant de raconter des histoires à travers des planches illustrées contenues dans un castelet en bois. Constatant la force de cet outil, Dulala organise depuis 2015 un concours Kamishibai plurilingue annuel, qui a touché plus de 15 000 enfants et professionnel·le·s depuis son lancement. Il s'agit collectivement, dans une classe ou un groupe, de créer une histoire plurilingue et de l'illustrer au format du kamishibai. À travers ce type de projets, la diversité des langues se voit valorisée, de même que les locuteur·rice·s de langues souvent marginalisées ou dévalorisées (parents qui participent, enfants connaissant d'autres langues ou des mots en langue étrangère, personnels de la structure qui sont sollicités pour partager leurs connaissances...). Ces activités permettent de mettre en œuvre des projets pédagogiques forts et pluridisciplinaires tout en sensibilisant les participant·e·s à la diversité qui nous entoure. La participation au concours ainsi que les fiches d'accompagnement à la création d'un kamishibai plurilingue sont accessibles gratuitement, afin d'être bénéfique au plus grand nombre. Le succès de ce concours l'a amené à être dupliqué à l'étranger, et désormais, les graines de l'inclusion et de l'ouverture au monde à travers l'éveil aux langues sont plantées chaque année dans onze pays à travers ce concours.

Perspectives d'échanges

Nous nous réjouissons d'avoir l'occasion de participer à la journée organisée autour de (Seine) Saint Denis comme territoire d'immigration. En particulier, la table ronde « Langues : entre prescriptions et reconnaissances » nous permettra d'échanger avec d'autres acteur·rice·s et la salle sur les réalités linguistiques de la Seine-Saint-Denis et de possibles réponses et perspectives d'action face aux enjeux relevés. Nous sommes convaincu·e·s de l'importance de tels échanges, qui rendent possible la mise en œuvre de réelles dynamiques grâce à la force du collectif. Les temps sombres auxquels notre société fait face nécessitent que les acteur·rice·s qui répondent aux enjeux actuels se soutiennent et se reconnaissent, mutualisant leurs efforts pour renforcer leur efficacité et leur impact.

⁶⁶ . Ces outils sont disponibles en accès libre sur le site internet de l'association : <https://www.dulala.fr/materielpedagogique-dulala/>

⁶⁷ . Présentation du Kamishibai plurilingue : <https://www.dulala.fr/le-kamishibai-plurilingue-de-dulala/>

Bibliographie

INSEE, 2017, *Analyses Île-de-France*, n° 70, Octobre ; <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3136640>.

INSEE-INED, 2008, *Enquête Trajectoires et Origines (TeO)* ; <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s1276/presentation>

BLANCHET Philippe, 2016, *Discriminations : combattre la glottophobie*, Paris : Textuel, coll. Petite Encyclopédie critique.

CHEVALIER Jean-Claude, 2009, *Synergies Italie*, n° 5, pp. 79-85 ; <https://gerflint.fr/Base/Italie5/chevalier.pdf>.

7.5 « La classe UPE2A »

Cécile COUDSI CARCEDO, enseignante

Je suis enseignante de lettres modernes et de « Français Langue Seconde » (un *dérivé* du FLE - « Français Langue Étrangère », c'est-à-dire l'enseignement du français comme une langue qui n'est pas celle avec laquelle on a grandi) en UPE2A (« Unité Pédagogique pour Élèves Allophones⁶⁸ Arrivants »).

Avant d'entrer plus dans le détail, je voudrais vous présenter mon parcours en quelques mots. J'ai suivi une licence de lettres modernes - spécialité FLE et j'ai eu mon CAPES en 2011. Comme il n'existe pas de CAPES de FLE, j'ai passé celui de lettres modernes. J'ai commencé à enseigner un an plus tard en tant que professeure de français au collège (à Bondy, Montreuil puis Aulnay-sous-Bois).

Durant mes études, j'ai eu plusieurs expériences en animation (centre de loisirs dans l'est parisien, et atelier théâtre en séjour) ainsi qu'en collège, en tant qu'assistante d'éducation et assistante pédagogique.

Depuis trois ans, j'enseigne en UPE2A dans un collège d'Aubervilliers.

L'UPE2A est un dispositif qui accueille jusqu'à vingt élèves qui ont déjà été scolarisé-e-s dans leur pays d'origine, qui savent lire/écrire dans leur première langue de scolarisation et qui sont scolarisé-e-s pour la première fois en France. Je précise que l'effectif de vingt élèves est un « avantage » du 93 ; l'effectif de la classe dans les autres académies n'est pas limité. Dans l'académie de Versailles par exemple, il peut y avoir jusqu'à quarante élèves inscrit-e-s dans le même dispositif UPE2A.

Les élèves d'UPE2A parlent des langues différentes et on observe, dans les classes, une hétérogénéité conséquente face à la connaissance du français. Par exemple cette année, les langues premières de mes élèves sont : le roumain, l'arabe - algérien/égyptien/tunisien, le kabyle, le portugais du Brésil, l'ourdou

⁶⁸ . Allophone : personne dont la langue première est autre que la langue officielle du pays dans lequel elle réside.

(élèves également familiers de l'anglais), le koyaga (une langue mandingue proche du bambara), le slovaque, le chinois (*a priori* du mandarin), le soninké ;

soit neuf langues si je ne compte pas les différents arabes dialectaux. La moitié des élèves est francophone, l'autre moitié n'a jamais parlé cette langue.

L'année scolaire en UPE2A est consacrée à la fois à l'apprentissage du français et au « rattrapage » des programmes, dans l'optique d'une intégration en classe « ordinaire » dès la rentrée suivante. On arrive à garder quelques élèves dans le dispositif une année supplémentaire, mais cela reste à la marge, ce qui est loin d'être satisfaisant quant à l'accompagnement offert à ces élèves nouvellement scolarisé·e·s en France.

Les contraintes en UPE2A

L'UPE2A est une « Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants ». Sigle barbare⁶⁹, inintelligible pour les élèves scolarisé·e·s dans ces unités comme pour leurs familles. En employant des sigles incompréhensibles, l'administration française déshumanise le groupe classe et rend inhospitalière la classe, dans un premier temps tout au moins.

Jusqu'en 2012, on ne parlait pas d'UPE2A mais de CLA (« Classe d'Accueil »). Le dispositif UPE2A n'est véritablement en place dans le 93 que depuis deux ans, car les enseignant·e·s de classe d'accueil ont mené un long combat pour ne pas adopter son fonctionnement. Au-delà des sigles, le dispositif comprend en effet des dimensions moins avantageuses pour les élèves.

Les CLA étaient dotées de vingt-six heures de cours (horaire hebdomadaire légal pour tout·e·s collégien·ne·s), tandis que les UPE2A ne bénéficient que de vingt-et-une heures. Les cinq heures restantes sont dédiées à l'inclusion, c'est-à-dire que pendant cinq heures les élèves d'UPE2A sont dans une classe « ordinaire » pour s'habituer aux enseignements français, expérimenter les classes françaises... L'inclusion n'est plus réfléchie et adaptée au rythme des élèves, c'est une contrainte imposée par les directives ministérielles. De plus, cette inclusion se pratique de fait seulement lorsque cela est possible (quand les effectifs des autres classes ne sont pas trop élevés, que les emplois du temps le permettent...), et les élèves se retrouvent trop souvent avec un volume horaire hebdomadaire moindre que le volume *officiel*.

Sur les 21 h, les heures dédiées au français sont de douze heures minimum. Chaque collège organise les 9h qui restent selon les possibilités et les envies. Si le volume horaire de douze heures est relativement important ⁷⁰, il reste insuffisant pour amener les élèves à être totalement à l'aise avec le lexique scolaire, et les collègues qui suivent les élèves dans d'autres disciplines peinent

⁶⁹. Étymologie : latin « barbarus » = tous les peuples autres que Grecs et Romains (donc « étranger ») mais avec connotation « rude, grossier, inculte » > M-Â et Renaissance : étrangers à la civilisation chrétienne d'Europe occidentale, tjs rude et inculte, non civilisé > jusqu'à « cruel » et « contraires aux règles de la langue » (avec dérivé tel que « barbarie », « barbarement »...).

⁷⁰. Pour les élèves en classe ordinaire, il y a 4 h ou 4 h 30 de français par semaine ; 3 h ou 4 h en LV1 ; 2 h 30 en LV2.

également à apporter suffisamment de bagages pour que l'année suivante les élèves soient capables de suivre les cours en classe ordinaire.

Par ailleurs, plus les élèves sont âgé·e·s, plus le rattrapage est complexe. Il est rare que le programme suivi dans leur pays d'origine soit le même qu'en France (en particulier en français, histoire-géographie et SVT), or ils et elles ont tout de même un an pour réussir à maîtriser à la fois la langue et les programmes des années précédentes...

Par ailleurs, la différence entre « classe » et « unité pédagogique » n'est pas négligeable : l'administration considère que les élèves n'appartiennent pas vraiment à ce *groupe classe*, qu'ils et elles ne sont que de passage. Mais en étant cinq heures dans une autre classe, ils n'appartiennent pas non plus à cet autre groupe, et j'observe, sur le terrain, que l'UPE2A constitue pour eux la classe référente. Même si, comme je le disais plus haut, le sigle de la classe est abstrait, les relations privilégiées qui se construisent font de cette classe un cocon de stabilité dans lequel les élèves se sentent en sécurité.

L'« inclusion » représente en outre une contrainte pour les élèves qui doivent faire face à des attentes en matière de performance très élevées : en à peine un an et en suivant quelques heures de certaines disciplines, illes doivent suffisamment maîtriser le français pour être capable de suivre des cours et illes doivent « rattraper » le programme dans toutes les disciplines pour rejoindre un niveau proche de celui attendu pour leur classe d'âge⁷¹ afin de poursuivre leur scolarité. Très souvent, les élèves se retrouvent en difficulté, bien en deçà du niveau qu'illes avaient dans leur pays d'origine. Cela pose également question sur l'orientation des élèves sortant du dispositif (la plupart sont orienté·e·s vers des CAP ou des bacs professionnels alors qu'illes aspiraient à des métiers nécessitant de longues études.)

L'hétérogénéité face au français qu'on retrouve en UPE2A entraîne également une contrainte pour les enseignant·e·s qui doivent mettre en place une différenciation pédagogique. Bien que j'aie déjà recours à cette pratique – comme un certain nombre de collègues – en classe ordinaire, je n'arrive pas à offrir un contenu tout à fait adapté à tous les niveaux très différents des élèves en UPE2A : comme en classe ordinaire, j'organise le travail autour de trois groupes alors qu'il faudrait régulièrement que je propose cinq à six modalités de travail différentes⁷². Et je suis seule en classe avec les vingt élèves...

⁷¹ . Un écart de deux ans avec l'âge *officiel* est autorisé.

⁷² . Exemple : compréhension écrite → 1. apprentissage de la lecture en français (décrypter les syllabes puis les mots) → reprise des cours comme en CP ; 2. texte de 3-5 lignes avec du vocabulaire de base (en deçà niveau A1) et travail sur la prononciation+ questions de repérage ; 3. texte court, vocabulaire de base + questions de compréhension (choix multiples) ; 4. texte plus complexe mais avec questions qui guident ; 5. texte de niveau collège avec questions de compréhension et guidage comme en classe ordinaire.

Les élèves d'UPE2A et le français

Si l'on s'intéresse plus particulièrement à la relation des élèves à la langue française, on remarque plusieurs aspects.

Pour les élèves nouvellement scolarisé·e·s en France, le français est doublement imposé (exception faite de ceux qui suivaient déjà les apprentissages en français). C'est la langue nécessaire pour suivre leur scolarité,

et ce sont leurs responsables légaux qui ont entraîné ce choix. Les élèves ne sont pas actrices/ acteurs du parcours migratoires des adultes de leur famille, illes le subissent. Cela entraîne régulièrement des blocages dans l'apprentissage de la langue. Les élèves ne se projettent pas affectivement dans le pays et refusent d'apprendre la langue car illes n'ont aucun attrait pour elle.

À cela s'ajoute que le français que les élèves doivent apprendre est avant tout un français spécialisé. La maîtrise attendue du lexique scolaire (consignes, vocabulaire spécifique à telle ou telle discipline...) représente une difficulté. En effet, ce lexique n'est pas ou peu maîtrisé, ce qui met les élèves dans des situations d'échec face à la compréhension des consignes, donc pour faire les exercices.

Malgré tout, le français est nécessaire pour elleux. Nécessaire pour aider leurs parents lorsqu'illes sont non-francophones ou analphabètes dans les démarches administratives, en particulier pour l'obtention des papiers voire la naturalisation ⁷³, mais surtout nécessaire pour les relations sociales avec les camarades au collège. On remarque des différences entre les élèves francophones et les non-francophones dans la cour de récréation ou dans les classes d'inclusion : les élèves francophones se font plus rapidement des copains/copines et sont mieux accepté·e·s. Et au sein de la classe, le français est parfois la seule langue commune qu'illes se créent, et grâce à laquelle illes vont s'apprendre les rudiments de leurs propres langues.

Concernant l'enseignement en UPE2A, il faut savoir qu'il n'existe pas de programme. Si cela est perturbant lorsqu'on débute, cela permet rapidement une grande liberté dans l'organisation des séances. Il y a peu de supports, même à l'ère d'internet. On peut trouver des documents en ligne, il existe quelques manuels – qui sont insuffisants pour combler les douze heures devant élèves – mais c'est surtout l'échange de pratiques qui prévaut. Nous sommes amené·e·s à inventer une multitude de supports, nous pouvons jouer sur les modalités d'enseignement (mimes, chant, dessins et plus largement arts plastiques...). Par ailleurs, être douze heures avec les mêmes élèves entraîne une relation particulière ; on est comme des « demi-instit' ». Cette liberté de choix permet d'user d'imagination pour tenter de rendre ludique l'apprentissage de la langue, malgré toutes ses bizarreries (non-concordance de la graphie et du son produit→

⁷³ . Il est attendu un niveau A2 : pour un titre de résident et un niveau B1 pour la naturalisation. ⁷⁶
 . Spectacle Arnaud Hoedt et Jérôme Piron, La faute d'orthographe, <https://www.youtube.com/watch?v=5YO7Vg1ByA8>.

douze manières de faire le son [s] ⁷⁶ [par exemple ; orthographe folle et exceptions infinies).

En classe, nous sommes amené·e·s à comparer régulièrement nos langues (cela permet de mettre en avant un élément syntaxique tel que la négation par exemple) et nos cultures. Lorsqu'il y a des moqueries sur les habitudes d'un·e élève, nous prenons le temps de discuter sur la relativité de la norme et en faisant un tour de la classe, on se rend souvent compte qu'il n'y a pas une manière de faire.

La pédagogie de projet permet de mettre en avant cette richesse de la diversité culturelle et linguistique. Avec la création d'un kamishibai, d'un livre de recette et la mise en pratique derrière les fourneaux (nous avons la chance d'avoir une SEGPA et un atelier cuisine dans notre collège), d'un recueil de contes du monde (ce qui permet d'inclure les adultes de la famille), d'un spectacle... Il arrive qu'on passe d'abord par leur langue maternelle s'il y a besoin de débloquent l'écriture, avant de réfléchir à comment traduire en français (et à se méfier des traducteurs en ligne). L'intégration de quelques mots, expressions ou phrases dans les langues maternelles met ces dernières sur un même pied que le français : en classe, les élèves savent que leurs langues ont toute leur place. Et qu'elles peuvent jouer avec le français pour se l'approprier.

Vis-à-vis des autres élèves du collège, la mise en valeur de leur langue et le désamorçage des moqueries, concernant les accents ou la maîtrise hésitante du français, sont plus difficiles. Nous avons essayé quelques projets mettant en avant la coopération (escape *game* qui nécessite différentes compétences, dont des compétences linguistiques en langues étrangères) ou pour valoriser les langues (création d'affiche pour le tri sélectif en plusieurs langues – jamais aboutie finalement pour des raisons matérielles, mais nous y repensons pour cette année) et les cultures (cette année nous avons mené un projet CAC⁷⁴ avec une artiste comédienne autour de la musique. Cela a donné naissance à un spectacle riche et émouvant, que sont venus voir beaucoup de membres du personnel du collège, quelques ancien·ne·s élèves d'UPE2A et les familles. Et les élèves, qui avaient l'impression pendant les répétitions qu'elles avaient monté un petit spectacle de pas grand-chose – il ne durait « que » quinze minutes, se sont rendus compte aux applaudissements enthousiastes et aux yeux brillants des spectatrices et spectateurs que c'était sans aucun doute un beau spectacle. Nous

⁷⁴ . Les parcours (CAC) « La Culture et l'Art au Collège » sont des dispositifs départementaux d'éducation artistique soutenus par le Département de Seine-Saint-Denis. Note de l'éditrice.

pensons d'ailleurs le présenter lors du spectacle de fin d'année devant les autres élèves).

7.6 Questions et débat

Quelles sont les évolutions depuis dix ans ?

À l'hôpital Avicenne, situé à Bobigny la question des langues est centrale depuis le début de son histoire, en 1935 (il s'appelait alors l'hôpital franco-musulman). Un intervenant dans le public signale un documentaire qui observe la consultation transculturelle de l'Hôpital Avicenne. Réalisé en 2002 par Laurence Petit Juvet, il s'intitule *j'ai rêvé d'une grande étendue d'eau*, http://www.film-documentaire.fr/4DACTION/w_fiche_film/11606_1

Autour de l'école En 2012 Les UP2A sont créées à la place des classes d'accueil. En Seine-Saint-Denis, la contestation des enseignant·e·s contre ce nouveau dispositif a freiné son apparition. Les nouvelles mesures qui accompagnent son émergence sont appliquées seulement depuis deux ans. Ce dispositif délivre moins d'heures spécifiques et oblige les élèves à être en inclusion (dans une classe dite "ordinaire") de manière systématique et beaucoup plus rapidement que précédemment. Ce dispositif gomme complètement le temps de la nécessaire reconnaissance préalable de la langue parlée, avant l'apprentissage d'une nouvelle (ici le français). On pourrait peut-être considérer cette urgence comme une violence dans certains cas. Les différences ne sont pas reconnues, il y a la volonté de les gommer. Ce souhait de faire disparaître les différences, est mis en pratique par une politique de l'inclusion; en mettant les élèves dans les classes dites ordinaires. Il faudrait au contraire donner le temps de l'appropriation de la langue et du système de scolarisation. Les passerelles sont très variables avec les casnav (centres académiques pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés) et dépendent du contexte académique. La formation des enseignant·e·s et des

responsables éducatifs est encore un secteur qui est déficitaire. Il n'existe pas de formation spécifique au plurilinguisme. En UP2A les enseignant.es ne sont pas systématiquement formés, pas plus que les enseignant.e-s qui accueillent les élèves en intégration en classe dite ordinaire.

On peut remarquer malgré tout quelques avancées : en 2013 la loi de refondation de l'école, a un chapitre intitulé "Accueillir les langues des familles dès l'école maternelle", qui met en avant des projets ou une volonté d'aller vers l'hospitalité langagière. Alors que précédemment ce n'était pas vraiment pas un discours dominant, pour exemple le rapport très contesté de Benisti (cf. Muni Toke, V. (2009), qui s'appuyait sur les fantasmes d'un plurilinguisme pathogène (*Le français aujourd'hui*, 164, 35-44. <https://doi.org/10.3917/lfa.164.0035>). Aujourd'hui, les choses ont changé. Une autre percée est notable dans le *Guide pour l'enseignement des langues vivantes, Oser les langues vivantes étrangères à l'école*, 2019 <https://eduscol.education.fr/document/347/download>, coord. Chantal Manes-Bonisseau un paragraphe porte sur les approches plurielles pp.23 et 24. Mais ces effets de discours ne descendent pas encore dans la réalité des formations initiales et continues des enseignant.e-s.

Les politiques linguistiques : Les ELCO (enseignements de langue et de culture d'origine) sont supprimées : Emmanuel Macron le 18 février 2020 a fait un discours sur le «séparatisme islamiste», et a annoncé la suppression des Elco, qui sont par ailleurs critiqués depuis longtemps (choix des élèves en fonction de leur nationalité, niveaux très hétérogènes dans une même classe). Ils sont remplacés à la rentrée 2020 par un dispositif mis en place dès 2016, les EILE (enseignements internationaux de langues étrangères). Suite aux débats suscités autour de cette question Marie-Rose Moro a signé un manifeste pour bien distinguer langue parlée et rapport à la religion. Le droit à une éducation dans sa langue maternelle commence à être reconnu notamment par l'Unesco (<https://fr.unesco.org/courier/supplement-numerique/langue-maternelleecole-c-est-crucial>). Il perdure des peurs jacobines du plurilinguisme, même en Seine-Saint-Denis où certains hommes politiques pensent encore : "on ne parle pas assez français" et la langue serait le symbole de l'unification du pays. Il y a la peur qu'une langue pollue l'autre, interfère avec la première, or « celui qui ne connaît pas les langues étrangères ne connaît rien de sa propre langue » (Goethe).

Le statut des langues :

La dénomination de langue "maternelle" est un qualificatif à interroger et à revoir, car il s'agit encore une fois d'une dénomination idéologique et intégrée par les personnes. Les langues familiales parlées ne sont pas forcément celles pratiquées par les mères, de plus il peut y en avoir simultanément plusieurs qui coexistent, cohabitent dans les différents espaces de vie. Il faudrait peut-être lui substituer le terme de langue(s) première(s), forcément au pluriel.

A la question de savoir qui désigne une langue comme un dialecte, une langue comme "langue régionale" ou une langue à part entière, la réponse est celle du statut politique et social de ses locuteurs- locutrices. Effectivement, les

politiques linguistiques se situent au carrefour d'enjeux économiques et culturels (par exemple langues de la francophonie). Il y a une importance de rappeler le contexte post-colonial de l'éducation dans certains pays. La hiérarchie des langues est intégrée par de nombreux locuteurs et locutrices, qui ne font souvent pas mention de l'usage de certaines, ayant assimilé la domination. Par exemple l'usage du dioula (en Côte d'Ivoire) est considéré comme "arriéré" par rapport à l'usage du français parfois même par les personnes le parlant.

Plurilinguismes, administrations et espaces publics. Les représentations courantes de l'intégration prônent l'usage du français, comme étape indispensable à la vie quotidienne en France. L'administration et ses salarié·e·s sont le relais de ce principe. La personne étrangère est alors placée dans l'obligation de parler et maîtriser cette langue au cours de démarches administratives, parfois complexes. En plus de ce principe, le souci de contrôle des échanges entre administré·e·s et salarié·e·s est mis avant, dans le cas de personnes échangeant dans une langue non comprise par le/la responsable hiérarchique.

Cependant, il est juste de rappeler que des espaces ou des initiatives promouvant le plurilinguisme existent, on peut citer pour exemple les médiathèques de Seine-Saint-Denis qui possèdent des fonds en plusieurs langues ou même un groupe d'étudiant·e·s (un représentant dans salle) qui tente de faire des cours de langues et des cours de conversation pour les Afghans présent·e·s sur le territoire depuis deux ans. Il agit dans le cadre de l'association Afrane (amitié franco-afghane) et étend son champ à d'autres nationalités. C'est l'apprentissage en duo ou en tandem qui est privilégié.

Des récits langagiers ou biographies langagières seraient à travailler avec les professionnel·le·s (au contact de publics plurilingues) il y aurait une grande richesse des parcours à faire émerger, pour pointer la diversité des cheminements de chacun·e dans les langues. Il s'agirait de travailler ensemble avec nos langues "maternelles" ou "premières" et de dissoudre certaines représentations erronées. On pourrait d'ailleurs créer des ateliers de pratique et d'échanges (salarié·e·s, chercheur·e·s). L'idée d'un atelier qui relierait les notions de langues et de laïcité est évoquée, à la fois comme besoin mais également comme possible.

Pour conclure, c'est bien la valorisation des compétences des locuteurs et locutrices, qui est le socle d'un changement des pratiques et des représentations linguistiques monolingues

A travers les langues, ce sont toujours les locuteurs et locutrices qui sont sujets et objets. En changeant de regard sur le plurilinguisme, c'est le regard posé sur les personnes qui parlent les langues qui est modifié. Ce regard, même chez les adultes concernés, dévalorise souvent sa propre richesse linguistique. Ainsi enfants et adultes plurilingues - ou soumis au plurilinguisme- devraient être vus comme des expert·e·s de l'apprentissage linguistique et non pas comme

déficitaires d'une nouvelle langue à acquérir. Il s'agirait d'opter pour une démarche inclusive, avec des espaces plurilingues qui bénéficieraient à chacun.e.

Mots de conclusion

Journée du 5 juin 2019

Jaklin PAVILLA première adjointe à la Mairie de Saint-Denis

Comme élue de la Ville de Saint-Denis, je remercie les organisateurs et organisatrices de cette journée. Au fil des débats et échanges, on voit bien la complexité de la question et les nombreux facteurs qui agissent sur les parcours migratoires.

Les discussions sur les politiques d'accueil que nous avons eues ensemble m'autorisent à dire un mot sur l'association Anvita, à laquelle la Ville de Saint-Denis a adhéré. En 2018, une première rencontre sur la question de l'accueil, à l'initiative de Damien Careme, élu local et désormais parlementaire européen, rassemblait de très nombreux élus mais également des représentants de la société civile. Il s'agissait, face au positionnement de l'État, de proposer de nouveaux modes d'accueil plus justes au niveau local et national. L'Anvita est un lieu d'échanges et de mutualisation de bonnes pratiques entre les élus. Et on se rend compte que des élus de la majorité comme des élus d'opposition peuvent avoir des points de convergence sur ces questions. Comment apprendre à décliner la question de l'intégration sur chaque secteur de la politique publique locale, comment accompagner les élus souhaitant se mobiliser sur ces enjeux ? La mise en place d'une coordination nationale associant les élus, les migrants, les associations et collectifs citoyens et les chercheurs devient la mission centrale de l'Anvita, pour construire un cadre de dialogue avec l'État. À notre échelle nous construisons avec vous ce cadre de dialogue.

Plusieurs fois, aujourd'hui, les choix nationaux en matière de politique migratoire et leurs conséquences ont été mis en cause. Et lorsque ces constats viennent de la bouche des chercheurs, cela nous rassure en tant qu'élus sur notre vision des choses. Ce que j'ai entendu ici m'encourage en tant qu'élue en charge des solidarités, qui au quotidien, porte ces questions des migrants.

Les choix politiques faits à l'échelle locale apparaissent alors comme cohérents. La Ville, comme de nombreuses associations, est montée au créneau sur la loi Migration Asile, avec laquelle l'État veut faire la distinction entre les demandeurs d'asile et les autres migrants. Et vous nous avez donné à voir les conséquences que cela peut avoir notamment sur les MNA en termes d'accès aux droits, et de tous les enjeux sociaux que cela représente pour une collectivité.

La question de la visibilité et celle de la valorisation de la culture des migrants m'apparaissent également comme très importantes. Les travaux menés par le Musée de Saint-Denis ou par la Maison des Langues à Aubervilliers doivent prendre en compte non pas le « eux et nous » mais le « tous ensemble ». Les collectivités peuvent et doivent le porter. Mais avec quel accompagnement de l'État ?

Au terme de cette journée je ne peux pas m'empêcher d'évoquer les conditions de vie catastrophiques des primo arrivants de la Porte de la Chapelle et de la couverture de l'autoroute. Alors qu'une action comme le projet Racines offre de beaux moments d'émotion pour une centaine de personnes, le travail apparaît comme gigantesque lorsque l'on considère les milliers de personnes vivant en camp sur la couverture de l'autoroute. N'est visible aujourd'hui que le désordre. Nous nous sentons aujourd'hui coincé dans une politique globale d'accueil ou de non-accueil dans laquelle, nous, élus locaux, nous nous sentons démunis.

Grand merci pour le travail mené. J'espère que ce n'est que le début d'un beau dialogue entre élus, chercheurs et représentants de la société civile et que l'on pourra continuer à travailler ensemble.

Journée du 26 février 2020

Alphonse YAPI DIAHOU, professeur émérite, université de Paris 8/UMR LADYSS, ancien directeur de l'école doctorale sciences sociales ED 401

Je veux remercier la Ville de Saint-Denis pour l'accueil de ces journées d'étude. Je veux remercier également tous les intervenants. L'exposé introductif de ce matin fut utile et situé : balayer dans le temps long et sur tous les continents la situation des migrations est indispensable et j'en remercie chaleureusement François Héran. Tout au long de nos tables rondes, de l'école UEP2A à la mécanique de rue, nous avons échangé sur de nombreux sujets et les discussions furent riches. Chacun et chacune, chercheur.e ou acteur.trice a écouté, interrogé l'autre. Nous avons également beaucoup déconstruit, des approches trop rapides, des représentations erronées, et une question est souvent revenue : Que fait-on, et comment ?

Des pistes ont été évoquées, notamment en termes de recherche action. Ces différents retours de la salle nous invitent à poursuivre cette collaboration entre acteurs et chercheurs, notamment concernant d'autres attentes, plus proches de l'action, plus concrètes. De ce point de vue, nous pouvons combiner ces journées d'études avec d'autres actions, sous forme d'ateliers, avec des services de la mairie, des associations, sur des questions pointues, qui les taraudent, notamment sur les questions de langues, de catégorisations. Comment les penset-on, les discute-t-on ? Comment mieux ajuster les outils pour agir ? Des ateliers co-construits, entre chercheurs, étudiants et acteurs peuvent se penser. Nous restons donc ouverts à toute proposition de recherche, d'actions, sur toute question qui anime les acteurs. Nous prévoyons également de publier ces actes, de manière à disposer de la matière de nos interventions et discussions. Nous vous proposons enfin de poursuivre ces échanges par une troisième journée en 2021 autour de cette vaste question des migrations.

Sommaire des précédents numéros

SDFM 71, juillet 2021 - SéminaireTryspaces - Transformations / jeunesses / espaces publics

Séance 1 Comprendre les phénomènes de violence dans les quartiers populaires, Gérard mauger - *Séance 2, Police et jeunesse des quartiers populaires*, Fabien jobard, - *Séance 3 - Le défi scolaire*, Fabien Truong - *Séance 4*, jeunes et engagements Marie-Hélène Bacqué.

SDFM 70, Octobre 2019 – Saint-Denis, 15 ans d'évolutions sociodémographiques, 1999-2015

Saint-Denis, 15 ans d'évolutions sociodémographiques.

Annexes tableaux et chiffres complémentaires, Nadège Turpin, secteur des études locales.

SDFM 69, Mai 2019 – Cultures

Les droits culturels, un enjeu de politique publique démocratique,

Anne Aubry, Christelle Blouët, Réseau culture 21 - ***Les publics du cinéma l'Écran***, Christine Bellavoine, secteur des études locales - ***Numérique et pratiques théâtrales des spectateurs du TGP***, Christine Bellavoine, secteur des études locales.

SDFM 68, juillet 2018 – Atelier socio-urbain Basilique2/2

La Basilique et la république, Saint-Denis en rénovation, 1943-1998

Sébastien Radouan, école nationale supérieure d'architecture, Nantes - ***La résidentialisation des îlots 1 et 4 Atelier de recherche*** (master urbanisme) université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

SDFM 67, Janvier 2018 – Travail

Repenser l'activité de travail au cœur des organisations, Christian

Dutertre, directeur scientifique ATEMIS - ***Travailler dans les écoles***, ***Christine Bellavoine, secteur des études locales***, Luc Chelly, Estelle Durand, ***Entreprendre et Comprendre - Les métiers de l'accueil***, Christine Bellavoine, et Laura Denis, mairie de Saint-Denis.

SOMMAIRE

Page 11 **Le phénomène migratoire aujourd'hui**, conférence introductive
François Héran

Page 26 **Table ronde : Les évolutions des migrations internationales -**
introduction Marie Peretti Ndiaye - **Quels enseignements tirer de la**
mémoire des migrations espagnoles à la Plaine Saint-Denis ? Evelyne
Ribert - **Mutations dans le phénomène migratoire des mineurs non**
accompagnés (MNA) : les catégorisations en débat, Jean Fidèle Simba

Politiques d'accueil et catégorisation des migrants

Page 43 **Table ronde : Les politiques d'accueil**, introduction Pascale Froment -
Soustraire la citoyenneté : la précarisation des travailleur.se.s de
l'hébergement des demandeur.se.s d'asile, Tessa Bonduelle - **Accueil**
des *boat people* : une mobilisation politique atypique, Karine Meslin -
Une équipe de Maraudes, Jérémie Barthes

Page 61 **Table ronde : nommer les migrants, le travail de catégorisation**,
introduction Frédérique Fogel - **Migrations et bidonvilles. L'intervention**
d'ACINA auprès des habitants des bidonvilles, positionnement et
enjeux, Olivia Mercier et Sara Tilleria Durango - **Entre histoires**
singulières et catégories juridiques, la posture du praticien, Bergamotte
Fernandez

Les parcours d'installation / l'accès à l'emploi

Page 76 **Table ronde : Les parcours d'installation**, introduction : Jean-Barthélemi
Debost - **« Nos roms » des citoyens locaux, reloger localement l'habitat**
informel, Elise Roche - **Ancrage dans le foyer et attachement au quartier**
des résidents de résidences sociales issues de foyers de travailleurs
migrants, Laura Guérin - **Immigration, coopération décentralisée et**
démocratie, Boubou Ly.

Page 87 **Table ronde : Accès à l'emploi et rapports au travail en situation de**
migration, introduction Clemens Zobel - **La mécanique de rue à Plaine**
Commune : un travail informel par défaut ? Sébastien Jacquot et Marie
Morelle - **Auxiliaires de vie sociale en situation de migration :**
Conditions de travail et expériences de Camerounaises en Île-de-France,
Joséphine Etoung - **Rapports à l'emploi des migrants sanspapiers sub-**
sahariens dans le BTP, nettoyage, restauration, Emeline Zougbede - **Des**
travailleuses du sexe chinoises réclament leur "droit à la ville", Hélène
Le Bail

Places et représentations des migrant.e.s dans la ville, quelle reconnaissance ?

Page 115 **Table ronde : Places et représentations des migrant.e.s dans la ville**
introduction Amandine Spire - **« Racines » et « Partageons le musée » :**
deux projets de partages interculturels, Lucile Chastres - **La maison des**
langues et des cultures d'Aubervilliers, Carlos Semedo

Page 129 **Table ronde : Langues, entre prescriptions et reconnaissances,**
introduction Carlos Semedo - **Médiation culturelle, intégration sociale**
et apprentissage du français. L'exemple du projet « Racines », Élisà
Ravazzolo - **L' ELAL d'Avicenne®, un outil original pour mieux évaluer les**
enfants allophones, Amalini Simon - **Langues en Seine-Saint-Denis : des**
solutions pour affronter les inégalités, Joyce Peel et Anna Stevanato
- **La classe « UPE2A »,** Cécile Coudsi Carcedo

Page 156 **Mots de conclusion,** Jaklin Pavilla, Alponse Yapi Diahou

